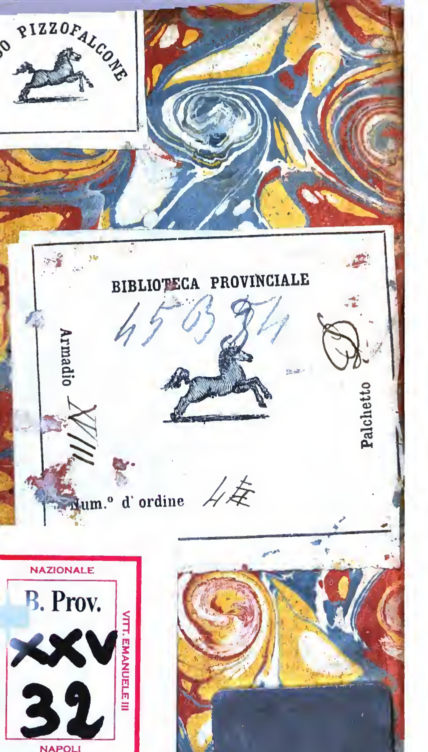



PIZZOFALCONE
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine
NAZIONALE
B. Prov.
XXV
32
VITT. EMANUELE III
NAPOLI



MÉTHODE
POUR ÉTUDIER
L'HISTOIRE,
AVEC
UN CATALOGUE
DES PRINCIPAUX HISTORIENS;

accompagné de Remarques ſur la bonté de leurs Ouvrages, & ſur le choix des meilleures éditions.

PAR M. L'ABBÉ LENGLET DU FRESNOY.

Nouvelle édition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée, par M. DROUET, Bibliothécaire de MM. les Avocats, Aſſocié libre de la Société des Sciences, Arts & Belles-Lettres d'Auxerre, & de la Société Littéraire-Militaire de Beſançon.

TOME VI.



A PARIS,

Chez DEBURE, pere, à S. Paul, & N. M. TILLIARD, à S. Benoît. Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



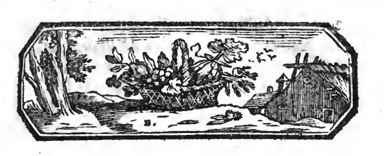
TABLE DES CHAPITRES.

QUATRIÉME PARTIE.

L'HISTOIRE MODERNE.

Fin de la Table.

MÉTHODE



MÉTHODE
POUR ÉTUDIER
L'HISTOIRE.

QUATRIÉME PARTIE.

L'Histoire moderne.

CHAPITRE PREMIER.

Décadence de l'Empire Romain : formation des nouvelles Monarchies.

Les peuples du Nord avoient fait plusieurs tentatives inutiles, avant que de se rendre maîtres de l'Empire romain. Les premiers qui se déclarérent anciennement contre les Asiatiques, furent les *Scythes.* Nous avons déja marqué qu'ils descendoient de Magog, & que dans le premier partage des terres, ils occupérent

les parties septentrionales de l'Asie, au nord de la Mer Caspienne, d'où ils s'étendirent à l'orient de cette mer. Il leur étoit facile de faire des peuplades & des colonies, parce que n'ayant point de villes, ni d'autres habitations que leurs chariots, & ne possédant pour toutes richesses que des troupeaux, ils changeoient aisément de demeure. Ce fut sous le régne de Cyaxarès, roi des Médes, qu'ils firent leur premiére irruption. Ils pénétrérent alors dans la Médie, & s'y établirent. Ils firent même des courses en Asie pendant vingt-huit ans, & bâtirent dans la Syrie, ou la Palestine supérieure, une ville, qui de leur nom fut appellée Scythopolis, & qui s'est aussi nommée Magog, preuve qu'on les croyoit descendus de cet ancien patriarche. Les Scythes furent exterminés dans l'Asie; & il paroît dans la suite, que satisfaits de la vie pastorale, qui a fait long-tems leur unique occupation, ils se retirérent vers le nord & vers l'orient. Quoique pasteurs, ils ne laissoient pas d'avoir en partage la bravoure, & même le courage; & si le portrait qu'en a fait Justin au Livre II de son *Histoire*, n'est point flaté; on doit les regarder comme les plus justes de tous les peuples. » L'équité leur est comme » naturelle, dit cet historien. Ils ne la » doivent point à la contrainte des loix,

» dont ils sont exemts. Le larcin est celui des crimes qu'ils punissent avec le plus de sévérité & avec le plus de raison. Car s'il étoit permis, que resteroit-il à des peuples qui n'ont pour bien que des troupeaux, qui ne sont jamais enfermés ? L'or & l'argent, dont les autres hommes sont si avides, ne font pas l'objet de leurs desirs. Ils n'ont pour toute nouriture que du lait & du miel; & pour tout habit, que des peaux qui les garantissent du froid inséparable de leurs climats. Cette modération en toutes choses leur a donné une droiture de mœurs, qui ne leur permet pas de jetter un œil d'envie sur ce qui ne leur appartient point. » C'est à-peu-près dans ces idées qu'ils s'expliquent eux-mêmes avec Alexandre le Grand, au rapport de (1) Quint Curce. Et s'il est vrai que les Sarmates (2) soient descendus des Scythes, jamais peuple n'a eu une plus vaste étendue, puisque les Sarmates occupoient un immense pays au nord & au levant de l'Europe, & même en Asie, aux environs de la Mer Caspienne.

(1) Q. Curtius, *l.* 7.
(2) Scytharum nomen usquequaque transiit in Sarmatas atque Germanos. Plinius, *Hist. nat. l. IV. c.* 12.
Sauromatæ, sive potius Sarmatæ, in ipso Scythiæ meditullio *Tzetzes*.

C'eſt donc avec raiſon qu'on regarde les Scythes comme les peres de toutes les peuplades qui ſe ſont faites dans les autres pays, comme les conquérans de preſque toutes les nations. Il eſt vrai que ce n'eſt pas ſous le nom des Scythes qu'ils ont occaſionné les grandes révolutions qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. Ils furent différemment appellés, ſoit par rapport à leurs différens chefs, ſoit par rapport à leurs habitations, ſoit même par rapport à la différence de leurs caractères & de leurs mœurs. Les Alains, les Goths, les Hérules, les Huns, les Vandales, les Gépides, les Turcs, les Cimbres même, & les autres nations conquérantes, n'étoient que des Scythes ſortis tous d'une ſouche commune, qui du nord de l'Aſie s'étoit étendue de proche en proche juſque dans les parties ſeptentrionales de l'Europe.

Les premiers qui attaquérent la République romaine, furent les CIMBRES & les TEUTONS, qui parurent 113 ans avant l'Ere vulgaire. Soit que la baſſe Germanie qu'ils occupoient eut été ſubmergée, ſoit qu'ils ſe trouvaſſent ſurchargés d'un trop grand peuple, ſoit par un deſir naturel de quitter un mauvais pays pour en cultiver un plus agréable, ils ſe jettérent ſur les parties de la Gaule Ciſalpine, c'eſt-à-dire, de l'Italie voiſine des

Alpes. Il eſt difficile de ſavoir la route qu'ils ont tenue pour s'y rendre ; mais il eſt à croire que de la Cherſonèſe Cimbrique, nommée aujourdhui le Jutland, qu'ils occupoient, ils traverſérent toute la Germanie en venant du nord au midi, paſſérent le Danube ; & que de l'Illyrie ils ſe jettérent ſur la portion d'Italie la plus voiſine des Alpes. Ils accablérent par leur valeur l'armée romaine qu'on leur oppoſa. Marius, qui paſſoit alors pour le plus grand capitaine de la République, fut choiſi pour s'oppoſer à leurs progrès ; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il vint à bout de les domter. On crut même à Rome (1) que ſans lui c'étoit fait de la République, tant la confiance que l'on a quelquefois en un ſeul homme ranime & releve les courages abattus. Il ne put cependant les détruire entiérement. Ce peuple avide de pillage & de butin, trouvant matiére à des brigandages, quitta l'Italie, paſſa les Alpes, vint dans la Provence, à laquelle il fit ſentir toutes les horreurs de la guerre ; de-là, il paſſa en Eſpagne, où il commit les mêmes déſordres. Mais il avoit affaire à une nation fiére & belli-

(1) Actum erat, niſi Marius illi ſæculo contigiſſet. FLORUS. Populus Romanus non alium repellendis tantis hoſtibus magis idoneum Imperatorem, quàm Marium eſt ratus. Tum multiplicati conſulatus ejus. VELLEIUS PATERCUL.

queuse, qui ne se laissa pas tourmenter impunément. Les Cimbres repassérent donc dans les Gaules, où ils se joignirent aux Teutons, autre nation féroce de la Germanie, qui ne demandoit que le pillage; mais les Romains les y suivirent, & enfin ils les défirent entiérement. Le peu qui s'en échapa se retira vers les Pays-Bas, où ils se choisirent une demeure fixe, moins agréable, à la vérité, que celle qu'ils vouloient occuper; mais plus heureuse & plus fertile que leur premiére habitation.

Les Romains, qui depuis allérent attaquer les Gaulois & les Germains jusque dans leurs demeures, leur ôtérent les moyens, en les occupant chez eux, de penser à des conquêtes étrangéres. Ils restérent tranquilles jusque sous les régnes d'Auguste & de Tibére, que les Germains firent quelques mouvemens; mais Caligula & les autres empereurs les vainquirent, & les poussérent jusque dans le fond de leur pays. Le troisiéme siécle vit tous ces peuples dans un grand mouvement, par la mauvaise administration de l'empire. Les Allemands, peuple nombreux de la Germanie, passérent le Rhin, & firent de grands ravages aux environs de la Meuse & de la Moselle : les Francs firent des courses dans toutes les Gaules; les Cattes & les Saxons vexérent

l'Italie. Les SUÉVES se jettérent sur la Pannonie. Les MARCOMANS, peuple de la Germanie, & les SARMATES, se joignirent à ces derniers, & vinrent insulter Rome même. Les FRANCS qui n'avoient pu s'établir dans les Gaules, tournérent du côté de l'orient, ravagérent la Thrace & la Gréce, passérent en Sicile, & depuis en Afrique, prirent Carthage; & après avoir navigué autour de l'Espagne, ils revinrent par mer dans la Germanie.

Les autres peuples de la Scythie, soit l'Asiatique, soit l'Européenne, frapés de l'éclat & de la dignité de l'Empire romain, demeurérent tranquilles jusqu'au régne de Valens. L'Empire tombant alors dans la décadence, soit par la foiblesse des princes, soit par sa division en Empire d'orient & d'occident, les Barbares crurent pouvoir profiter de ces tems de troubles, pour le dévaster, & se former de nouveaux établissemens. Les premiers qui parurent, furent les GOTHS occidentaux ou VISIGOTHS, qui sous la conduite d'ATHANARIC, l'un de leurs chefs, déclarérent, l'an 368, la guerre à l'empereur d'Orient. Il y eut cependant un accord conclu entre les deux nations. L'empereur Valens se trouva en personne avec Athanaric, à la conférence, qui pour ce sujet se tint au milieu du Danube, sur

un pont de bateaux. Les Visigoths restérent en paix jusqu'en 376, que se trouvant repoussés par les HUNS, autre nation de Scythes, ils furent contraints de se retirer vers le Pont-Euxin. Comme ils se trouvoient extrêmement resserrés, ils firent demander à l'empereur Valens la permission de passer le Danube, & de se retirer dans la Thrace. Valens, qui crut faire une conquête, en attirant un peuple belliqueux dans ses états, leur permit d'y venir, l'an 377. Et comme s'il eût été assuré de la fidélité de ces nouveaux sujets, il réforma toute sa cavalerie ; ce qui dans la suite fut la ruine de l'empire, parce qu'on s'avisa, après les avoir reçus sur les terres de l'empire, de les y maltraiter, dans l'espérance, vraisemblablement, de les faire périr. Ils coururent aux armes, & firent de grands ravages dans la Thrace.

Les OSTROGOTHS ou GOTHS orientaux se hasardérent d'un autre côté, sans l'aveu de l'empereur, de passer aussi le Danube, & de se joindre aux Visigoths. Ces deux corps s'unirent aux Goths, qui ravageoient aussi les terres de l'empire. Ils assiégérent Constantinople, qui fut si bien défendue par le courage des habitans, & par un secours des Sarazins sujets de l'empire, que les assiégeans furent contraints de se retirer. L'élévation de

Théodose le Grand sur le trône impérial, arrêta les progrès des Barbares. L'empereur leur accorda même son amitié, les reçut au nombre de ses sujets, & voulut bien qu'ils entrassent dans ses troupes. Cependant, comme ils s'imaginérent qu'on cherchoit à les disperser, & par conséquent à les détruire, ils se révoltérent, pillérent la Thessalie & la Macédoine, & se retirérent au-delà du Danube, où il étoit encore resté quelque partie de cette nation.

Athanaric, qui n'étoit pas entré sur les terres de l'empire d'Orient, étoit resté avec un corps de troupes des Visigoths de l'autre côté du Danube. Les Ostrogoths & les Goths tombérent sur lui; & il fut enfin obligé de se retirer, & de venir trouver Théodose à Constantinople, où il fut reçu l'an 381, avec toutes les marques de distinction qu'il pouvoit souhaiter, & il mourut environ quinze jours après y être entré. Les honneurs que Théodose lui fit rendre par d'augustes funérailles, gagnérent le cœur des Visigoths, qui se soumirent à l'empereur, & se chargérent même de garder les frontiéres de l'empire du côté du Danube. Les Visigoths rebelles quittérent les environs de ce fleuve, & se retirérent dans la Scythie, leur ancienne demeure. Un autre corps de cette nation élut pour chef, l'an 401,

ALARIC, dont ils connoissoient le courage & la valeur : & pour l'obliger d'abandonner l'Italie, on se vit contraint de lui céder les Gaules & les Espagnes, que l'esprit de révolution commençoit à faire chanceler. Alaric alla pour prendre possession de ce nouveau domaine ; mais il rencontra sur sa route Saulus, général des troupes de l'empereur, qui eut la témérité de l'attaquer, malgré la convention qui avoit été faite. Il fut battu, & Alaric irrité de cette conduite, où la mauvaise foi paroissoit régner, rebroussa chemin ; & après avoir saccagé l'Italie, il vint attaquer Rome, & s'en rendit maître. Il abandonna la ville au pillage ; après quoi il se rendit à Reggio, dans le dessein de passer en Sicile, & ensuite en Afrique ; mais avant que d'exécuter cette entreprise, il fut surpris d'une maladie qui l'emporta.

Dans le tems qu'Alaric faisoit le plus de progrès, les HUNS, autre nation de Scythes, se jettérent sur l'Asie, au nombre de plus d'un million de combattans. Ils cherchoient, sans doute, un terrein plus avantageux que celui qu'ils abandonnoient. Ils étoient conduits par ATTILA, qu'ils avoient choisi pour général, c'est-à-dire, pour roi, selon l'usage de ces peuples barbares, qui reconnoissoient pour souverains ceux qu'ils mettoient à

la tête de leurs armées. Attila, qui avoit beaucoup de férocité & d'ambition, prétendit, avec toutes ses forces, se rendre maître de l'empire; il y fut même engagé par la princesse Honoria, sœur de Valentinien III, laquelle, pour se venger des réprimandes que lui faisoit son frere, sollicita le roi des Huns de tourner ses armes contre l'empire d'occident. Il désola toute l'Italie & les Gaules; il auroit même pris & saccagé Rome, si son caractère féroce n'eût été adouci par le grand S. Léon. Il mourut, & cette puissance fut bientôt dissipée.

L'Empire Romain étoit alors en proie à une infinité d'autres nations. Les VANDALES, avec lesquels on étoit en paix, surprirent Carthage & la pillérent. Ils avoient pénétré en Afrique, après avoir dévasté les Gaules & l'Espagne. Ils firent en Afrique les ravages & les persécutions qui sont rapportées par un écrivain de ce tems: c'est VICTOR de Vite, dont l'ouvrage imprimé a fait connoître ce que les fidéles eurent à souffrir de ces peuples qui avoient embrassé l'Arianisme. Les Goths, les Suéves & les Alains, étoient entrés en Espagne avec les Vandales, & y avoient établi diverses principautés, dont nous parlerons dans l'histoire de ce royaume.

L'Italie ne se trouvoit pas plus tran-

quille. Elle étoit tourmentée par les ministres qui détrônoient où établissoient les empereurs, selon leurs intérêts particuliers. AVITUS, qui étoit né dans les Gaules, y fut proclamé empereur à Toulouse par l'armée romaine. Ce fut à sa sollicitation que THÉODORIC, roi des Goths, entra dans les Espagnes pour y faire la guerre aux Suéves : mais ils abandonnérent bientôt l'empereur Avitus qui les avoit appellés à son secours ; & leur retraite fit perdre l'empire à ce prince. MAJORIEN, qui lui succéda, ne fut pas plus heureux, quoiqu'on le reconnût pour grand capitaine. SÉVÉRE, qui fut mis ensuite sur le trône impérial, s'y comporta d'une maniére si tyrannique, qu'on ne tarda guères à l'empoisoner. On ne laissa l'empire que cinq ans à son successeur nommé ANTHÉMIUS. On sentoit bien que tout tendoit à une révolution générale, puisque les ministres y étoient si puissans, & qu'ils ne laissoient les princes sur le trône, qu'autant qu'ils en avoient besoin pour exercer leurs violences sur les peuples. OLYBRIUS, qui occupa l'empire après Anthémius, ne le posséda que sept mois. GLYCÉRIUS & JULIUS-NEPOS, qui le suivirent, ne le tinrent qu'un an chacun. MOMYLÉE, surnommé ROMULUS & AUGUSTULE, fut le dernier des empereurs.

Ce prince fut détrôné & relégué par Odoacre, roi des Turcilinges. Avec des Scythes & des Hérules qu'il avoit à sa solde, il se jetta dans l'Italie, dont il se rendit maître vers la fin de l'an 476. Odoacre, qui préjugeoit peut-être, que comme empereur il seroit exposé aux mêmes révolutions que les derniers princes qui avoient occupé l'empire, se contenta du titre de *Roi d'Italie*, sans néanmoins prendre les ornemens de la royauté. Il régna 17 ans; c'étoit beaucoup pour un usurpateur. Théodoric, roi des Goths, ou Ostrogoths, se rendit en Italie à la persuasion de l'empereur Zénon. Il gagna trois batailles contre Odoacre, après lesquelles il l'assiégea dans Ravenne, l'an 490. Le siége dura trois ans; mais enfin, les deux rois traitérent ensemble, & convinrent de régner conjointement en Italie. Théodoric ne faisoit cette convention que pour surprendre Odoacre, & se rendre maître de sa personne. En effet, il le fit assassiner dans un festin, l'an 493: & c'est de cette année qu'on compte le commencement du régne des Goths en Italie.

D'autres troupes de Barbares se jettérent en même-tems sur les diverses provinces de l'empire. Les Ecossois & les Pictes, peuples qui occupoient le nord de la grande Germanie, s'établirent dans

la partie septentrionale de la grande Bretagne, vers l'an 430, & y établirent le royaume d'Ecosse, où ils ont régné longtems.

Les SAXONS, nommés aussi ANGLOIS, peuples de la Germanie septentrionale, furent appellés peu de tems après dans la grande Bretagne par Vortigerne, qui avoit besoin d'un secours étranger contre les Ecossois & les Pictes, qui du nord de la Grande Bretagne vouloient s'étendre vers le midi. Ils furent si utiles, & rendirent de si grands services, que Vortigerne ne crut pas pouvoir mieux faire, que de lever des troupes dans cette nation guerriére : mais la foiblesse des insulaires leur fit naître l'envie de se rendre maîtres du gouvernement. Ils firent donc alliance avec les Pictes & les Ecossois, & formérent un état particulier, qui fut nommé le royaume de Kent; & nous verrons dans la suite que cet exemple fut imité par d'autres peuples. Ces troupes auxiliaires firent tant de progrès, qu'elles domtérent les anciens possesseurs, & communiquérent leur nom à tout le royaume.

Les BOURGUIGNONS, qui étoient aussi un peuple de la Germanie, se trouvant trop resserrés entre deux puissantes nations, qui étoient les Francs & les Allemands, cherchérent un nouvel établisse-

ment dans les Gaules. Ayant paſſé le Rhin, ils ſe poſtérent aſſez près des Helvétiens, & y établirent un royaume, qui ſous la premiére race de nos rois, faiſoit quelque figure ; mais enfin, pluſieurs fois abattu, & pluſieurs fois rétabli, ce n'eſt depuis long-tems qu'une ou pluſieurs provinces ſoumiſes à différens princes, & heureuſement réunies à la Couronne de France, dont ils ont le plus à *eſpérer* pour leur propre tranquillité.

A peine ai-je parlé des FRANCS ou FRANÇOIS, quoique ce ſoit le peuple de la Germanie qui a le plus inquiété l'Empire romain. Nous verrons que vers le milieu du troiſiéme ſiécle, ils étoient déja ſi conſidérables, que c'étoit une gloire aux empereurs, ou de les battre, ou de les avoir dans leur alliance; mais enfin, ils firent comme les autres : ils profitérent des troubles de l'empire, & ils établirent dans les Gaules un nouveau royaume, qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Une autre nation barbare, c'étoit les SCLAVONS ou ESCLAVONS, qui occupoient une partie de la Sarmatie, & qui par conſéquent étoient encore de la race des Scythes, s'approcherent de la Thrace, & voulurent paſſer le Danube ſous le régne de l'Empereur Juſtinien, vers l'an 531. Ce prince les en empêcha;

mais on ne put toujours arrêter des brigands, attentifs à trouver un moment favorable pour tromper la vigilance des troupes qu'on leur avoit opposées. Ils pénétrerent enfin dans la Thrace & dans l'Illyrie, où ils commirent toutes sortes de cruautés, & firent des ravages extraordinaires, l'an 550. L'année suivante, un détachement de ces peuples se jetta sur la partie de la Germanie autrefois occupée par les Boïens; c'étoit une colonie de Gaulois, qui avoient pénétré jusque-là; & c'est ce que nous appellons aujourd'hui la Bohème. Un autre détachement tourna du côté du nord-est, & entra dans les plaines, connues aujourd'hui sous le nom de Pologne; c'est ce qui donna lieu à ces deux royaumes, dont nous expliquerons la succession & l'état dans la suite de cet ouvrage.

Tous ces peuples n'ont pas établi des dominations fixes & permanentes. Il n'y a de royaumes conquis par les peuples du nord, que les suivans, qui subsistent: ceux de France, d'Espagne, d'Angleterre, des Huns ou de Hongrie, de Pologne & de Bohème: encore ont-ils éprouvé beaucoup de révolutions: & quoique ce soient les mêmes états, ce n'est plus dans la plûpart de ces royaumes le même sang qui y domine. Les Cimbres, les Hérules, les Bourguignons, les Gépides n'é-

tablirent que des dominations passageres. Celle des Goths subsista quelque tems en Italie.

Royaume des Goths en Italie.

Après que Théodoric, roi des Ostrogoths, se fut défait d'Odoacre, en 495, il se rendit maître absolu de toute l'Italie. Le premier soin de ce prince, fut d'affermir sa nouvelle domination par des alliances qu'il contracta avec les princes ses voisins. Il épousa la sœur de Clovis, roi de France. Le commencement de son régne fut accompagné de tant de sagesse & de douceur, qu'on peut avec justice le comparer aux plus grands princes de l'antiquité. Quoiqu'il fît profession de l'arianisme, comme le reste de sa nation, il maintint avec une inviolable fidélité les droits & les immunités de l'Eglise romaine. Mais il démentit sur la fin de sa vie cette humanité, qui avoit caractérisé les commencemens de son régne. Il devint injuste & cruel, & fit mourir Symmaque & Boèce son gendre, sur une fausse accusation de crimes qu'on leur imposoit; il fit même périr le pape Jean dans le fond d'une prison. Après avoir sacrifié ces victimes innocentes, il fut si épouvanté & si tourmenté même de visions & de phantômes;

qu'il mourut peu de tems après, l'an 526 de l'Ere chrétienne.

Athalaric son petit-fils qui lui succéda, étoit trop jeune pour gouverner par lui-même. Amalasonte, sa mere, fille de Théodoric, princesse d'esprit & de courage, eut la tutelle de son fils & la régence du royaume; mais il mourut après un régne de huit ans. Amalasonte, qui se défioit de la fidélité des Goths, mit la couronne sur la tête de Théodat, fils de la princesse Amalafride, qui étoit sœur du feu roi Théodoric : mais ce prince lâche & avare, qui se voyoit élevé à la suprême dignité par la faveur d'Amalasonte, ne fut pas longtems sans témoigner son ingratitude à sa bienfaitrice, qu'il fit cruellement mourir.

L'empereur Justinien fut si touché de la mort de cette vertueuse princesse, qu'il forma le dessein de déclarer la guerre aux Goths, & de recouvrer l'Italie. Bélisaire fut nommé pour cette expédition, l'an 535. Il commença par la conquête de la Sicile, & prit l'année suivante la ville de Rome. Théodat avoit été tué par une conspiration des Goths, qui ne pouvoient souffrir son gouvernement tyrannique. Ce fut inutilement que le nouveau roi Vitigès, avec le secours des François, vint assiéger Rome;

il eut la confuſion de ſe retirer au bout d'un an. Béliſaire le ſuivit, & l'aſſiégea lui-même dans Ravenne, où il le fit priſonier. Le général Romain montra dans cette occaſion ſon courage, ſon déſintéreſſement & ſa fidélité, en refuſant la couronne des Goths, qui lui fut offerte par la nation. Il fut rappellé par Juſtinien, qui vouloit l'employer dans la guerre que les Perſes venoient de lui déclarer.

Les Goths élevérent donc ſur le trône THÉODEBALDE, nommé auſſi HILDEBALDE, & après lui, ARARIC. La briéveté de leur régne ne leur permit pas de ſe diſtinguer; mais TOTILA, qui vint après, releva la fortune chancelante des Goths en Italie. Son équité & ſa modération ne le diſtinguoient pas moins que ſon courage. Il rentra dans la plupart des villes dont ſes prédéceſſeurs avoient été dépouillés. Juſtinien, inquiet des progrès de TOTILA, chargea l'eunuque *Narsès*, dont la prudence & la valeur lui étoient connues, d'achever la conquête de l'Italie, & l'en nomma gouverneur général, ſous le titre de *Duc*. Totila fut tué dans une bataille que Narsès gagna ſur lui. THÉIA, que les Goths avoient élevé ſur le trône, ſubit le même ſort quelques mois après, dans une autre bataille que Narsès gagna ſur les Goths. Ces peuples

furent enfin soumis, & se trouvérent heureux de recevoir la paix que Justinien leur fit offrir.

Narsès gouverna l'Italie avec gloire, pendant plus de quinze ans, jusqu'à l'an 567, qu'il mourut à Rome, de chagrin des calomnies dont les Romains l'avoient noirci à la cour de Constantinople. Il étoit âgé de 95 ans.

Paul Diacre dit que les Romains, jaloux des grandes richesses que Narsès avoit amassées, écrivirent à l'empereur Justin & à l'impératrice Sophie, pour se plaindre de ses concussions, & demander son rappel; menaçant même d'appeller les barbares à leur secours, & de leur ouvrir les portes de Rome, si on ne les délivroit d'un gouverneur avare & impitoyable; qu'au rappel de Narsès, l'impératrice Sophie avoit joint une lettre insultante, qui lui ordonnoit de revenir incessamment à Constantinople, où elle lui destinoit la surintendance des ouvrages de ses femmes; & que cette lettre étoit accompagnée d'une quenouille & d'un fuseau; que Narsès, déja indisposé des ordres de l'empereur, mais outré de l'insulte que lui faisoit l'impératrice, avoit répondu au courier, *qu'il alloit ourdir une trame, que l'impératrice ne pouroit jamais démêler;* qu'il étoit sorti de Rome, méditant dans son cœur le

projet d'une funeſte vengeance ; qu'il avoit écrit à Alboin, roi des Lombards, pour le preſſer de ſe rendre en Italie, l'aſſurant qu'il ne mettroit aucun obſtacle à ſon invaſion ; que retiré à Naples, & agité de différentes penſées, le pape Jean III l'étoit venu trouver, & après avoir calmé ſon eſprit, l'avoit enfin déterminé à revenir à Rome ; que le peuple étoit accouru au-devant de lui ; & ſe proſternant à ſes pieds, l'avoit conjuré de lui pardonner, & de détourner la tempête qui menaçoit l'Italie ; que touché lui-même de repentir, il avoit écrit au roi Lombard, pour l'engager à ſe déſiſter de ſon entrepriſe ; qu'enfin, Narsès étoit mort peu après, dans un regret amer d'avoir flétri ſa gloire & deshonoré ſes derniers jours par une trahiſon.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces circonſtances, la plupart aſſez peu vraiſemblables, & qu'un auteur éclairé (1) traite de contes ridicules, le Patrice-Flavius Longinus ſuccéda à Narsès au gouvernement général d'Italie, en 567.

Exarques de Ravenne.

Longin, nommé pour être le ſucceſſeur de Narsès, arriva en Italie au com-

(1) M. le Fevre de Saint-Marc, *Abrégé chron. de l'Hiſtoire d'Italie*, Tom. I. p. 131 & *ſuiv.*

mencement de l'année 568. Il choisit Ravenne pour le lieu de sa résidence. Au lieu du titre de Duc, que Narsès avoit porté, Longin prit celui d'*Exarque :* c'étoit le nom que portoit aussi dans ce tems-là le gouverneur général d'Afrique.

Revêtu d'un pouvoir très-ample, il changea la forme du gouvernement en Italie. Il supprima les consulaires, les correcteurs, les présidens & les légats ou lieutenans, qui, sous ces différens noms, gouvernoient les provinces & les grandes villes; établit en leur place dans chaque ville des *Ducs* pour y commander les troupes, & présider à l'administration des finances, & nomma d'autres magistrats pour rendre sous eux la justice. Cette nouvelle forme de gouvernement subsista pendant 184 ans.

Les successeurs de Longin marchérent sur ses traces; & c'est avec raison qu'on les a regardés comme souverains de la portion de l'Italie qu'ils tenoient au nom de l'empereur. Les exarques possédoient tous les droits de la souveraineté. Ils disposoient des charges & des emplois : ils étoient maîtres de lever des troupes & d'imposer des tributs. Ils jugeoient sans appel. Seulement ils tenoient leur place de l'empereur, qui pouvoit les révoquer à sa volonté, & ils

étoient tenus de lui payer chaque année une certaine somme, qu'il avoit stipulée en leur conférant leur emploi.

LONGIN gouverna l'Italie impériale jusqu'en 584, qu'il fut rappellé. Ce fut de son tems que les Lombards firent leur invasion. La cause de sa révocation fut le besoin que l'Italie avoit d'un gouverneur qui fût plus homme de guerre.

SMÉRALDE ou SMARAGDE, qui lui succéda, n'exécuta les ordres de l'empereur Maurice, qu'autant qu'il le jugea à propos, & fit impunément échouer ses projets. Quoique très-mécontent de sa conduite, Maurice ne se pressa pas de le punir. Il lui faloit du tems pour trouver quelqu'un qui portât la ferme du gouvernement d'Italie au prix qu'il en vouloit avoir; & ce ne fut que vers le commencement de 590 que Sméralde eut un successeur. Ce fut ROMAIN, qui mourut à Ravenne en 597. Une lettre de S. Grégoire le Grand semble prouver que CALLINIQUE vint être exarque en cette année. Il le fut jusqu'en 602, qu'il fut remplacé par SMÉRALDE ou SMARAGDE, nommé exarque pour la seconde fois.

A Sméralde, succéda en 611, JEAN LEMIGIUS, qui mourut en 615, ou 616, & fut remplacé par le patrice ELEUTHERE, qui mourut en 619.

ISAAC, vint prendre la place d'E-

leuthere en 619 ou 620, & mourut à Ravenne en 637 ou 638. Son épitaphe porte qu'il gouverna l'Italie 18 ans.

Platon, patrice, put être le successeur d'Isaac en 637 ou 638. On ne connoît cet exarque, que par les *Actes* du pape S. Martin, desquels on apprend, que *le glorieux patrice Platon* gouvernoit l'Italie, quand Pyrrhus, patriarche de Constantinople, vint à Rome, & fit, entre les mains du pape Théodore, la rétractation de tout ce qu'il avoit fait en faveur de l'Ecthèse d'Héraclius & du Monothélisme. On place ordinairement cette rétractation de Pyrrhus en juillet 645.

Théodore-Calliopas succéda à Platon dans le courant de l'année 648, & fut remplacé au mois d'octobre 649, par Olimpius, qui mourut en Sicile en 652, & fut remplacé par Théodore-Calliopas, nommé pour la seconde fois exarque de Ravenne, en 653.

Grégoire étoit exarque en 666, & ne l'étoit plus en 678, que Théodore II l'avoit remplacé. Celui-ci mourut à Ravenne en 687, & eut pour successeur Jean Platyn, qui mourut ou fut rappellé en 702.

Théophilacte, fait exarque en 702, mourut à Ravenne en 710. Il eut pour successeur Jean Rizocope, qui mourut l'année

l'année suivante 711. EUTICHIUS, révoqué avant la fin de 713, fut remplacé par SCHOLASTIQUE, qui mourut ou fut rappellé vers la fin de l'année 727. PAUL ne fut exarque qu'un an. Il mourut en 728. EUTICHIUS fut nommé cette année exarque, pour la seconde fois. Il le fut jusqu'à l'année 752, qu'Astolfe, roi des Lombards, s'empara de Ravenne, de tout l'exarchat & de la Pentapole, & détruisit ainsi la puissance des exarques en Italie.

La succession des exarques de Ravenne n'est pas sans difficultés. Différens auteurs ont entrepris de l'éclaircir. Nous avons suivi le dernier des modernes qui l'ait discutée. (1)

Royaume des Lombards.

S'il en faut croire Paul Diacre, les Lombards étoient sortis de la Scandinavie, aussi-bien que les Goths, les Vandales & les autres peuples, qui depuis le quatriéme siécle, désoloient l'Empire romain. Ce peuple guerrier & inquiet changea souvent de demeure (2). Tantôt sujets des Vandales, des Gépides, des Hérules; tantôt ennemis & vainqueurs de ces nations, on les voit, en différens

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie*, tome I.
(2) *Histoire du bas Empire*, par M. le Beau, *tome XI.*

tems, entre le Rhin & l'Ems, entre le Véſer & l'Elbe, entre l'Elbe & l'Oder, ſur les confins de la Livonie & de la Pruſſe, & enfin dans la Moravie. C'étoit ce dernier pays qu'ils habitoient, l'an 526. AUDOUIN, qui les gouvernoit alors, eſt compté pour le neuviéme de leurs rois. Il ne ceſſa de faire la guerre aux Gépides, ſur leſquels il remporta pluſieurs victoires, avec le ſecours des troupes romaines. Juſtinien lui abandonna le Norique & la Pannonie; & Audoin reconnut ce bienfait en ſervant fidélement l'empire.

ALBOIN lui ſuccéda en 551: & d'abord, à l'exemple de ſon pere, il parut vouloir entretenir ſes liaiſons avec les Romains. Ses troupes furent d'un grand ſecours à Narsès dans la guerre contre Totila; & lorſque ce général ſe crut obligé de les éloigner, à cauſe de leurs cruautés & de leurs débauches, il les congédia honorablement, après leur avoir fait part du butin.

Alboin, capable de concevoir les plus grands deſſeins, de les conduire avec prudence, & de les faire réuſſir par ſa valeur & ſon activité, avoit formé celui de s'emparer de l'Italie. Mais avant que de manifeſter ſes projets, il voulut écarter tous les obſtacles. Il s'aſſura d'abord de l'amitié des rois François,

es plus puissans d'entre les princes voisins, & il épousa Clotsvinde, fille de Clotaire. Les Gépides, qui occupoient une contrée de la Pannonie, entre la Save & la Drave, toujours ennemis des Lombards, pouvoient le troubler dans son expédition. Alboin fit contr'eux une ligue avec Baian, kan des Abares. Alboin ne fut pas difficile sur les conditions du traité. Il vouloit seulement se défaire des Gépides; ainsi, il consentit de laisser aux Abares toutes les conquêtes qu'on feroit sur eux. Les Gépides furent donc attaqués en 566. Il y eut une action très-sanglante, où les Lombards ne firent aucun quartier aux vaincus. Kunimond, roi des Gépides, resta sur le champ de bataille, tué de la main d'Alboin. Ce qui put échaper au carnage resta prisonier.

Par égard pour Narsès, Alboin ne se hâta point d'exécuter son projet sur l'Italie (1); mais le grand âge de cet ami le lui montrant prêt à terminer sa carriére, il fit secrétement ses préparatifs, durant les deux années qui suivirent la destruction du royaume des Gépides; & lorsqu'il eut appris que Narsès n'étoit plus, il instruisit les Lombards de ce qu'il projettoit; engagea les Saxons, ses anciens

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire d'Italie*, par M. le Fevre de Saint-Marc, *tome I*.

alliés, de se joindre à lui; convia tous ceux d'entre les barbares qui s'ennuyoient des contrées qu'ils habitoient, à se ranger sous ses drapeaux; & fit avec les Abares un nouveau traité par lequel il leur cédoit ce qu'il possédoit en Pannonie, à condition de le lui rendre, s'il échouoit dans son entreprise.

Ce fut l'an 568, le 1 d'avril, qui cette année étoit le jour de Pâque, qu'Alboin, à la tête des Lombards, & de ceux qui s'étoient joint à eux, quitta la Pannonie, pour envahir l'Italie. Rien ne s'étant opposé à sa marche, cette multitude immense entra dans la Vénétie; & de-là, se répandit dans toute l'Italie, qu'elle soumit presqu'entiére en peu d'années. A l'exception de Ravenne & de Rome, presque toutes les autres villes furent obligées de subir la loi du vainqueur. Pavie fut la capitale du royaume des Lombards; & la partie septentrionale de l'Italie, plus particuliérement sujette à leur domination, prit le nom de *Lombardie ;* elle le porte encore aujourd'hui.

Lorsque les Lombards entrérent en Italie, ils étoient mêlés d'Idolâtres & de Chrétiens; mais la plupart de ceux qui professoient le Christianisme étoient ariens.

A mesure qu'Alboin agrandissoit ses conquêtes, il établissoit des ducs dans

les provinces nouvellement soumises, pour y maintenir son autorité. Le premier duché qu'il établit, dès l'année 568, fut celui de Frioul, dont il donna le gouvernement à *Grasulf* son neveu. Il comprenoit la province qui porte ce nom, & de plus, tout ce qu'Alboin conserva de ses anciennes possessions au-delà des Alpes. Deux ans après, Alboin ayant fait la conquête de la Toscane presqu'entiére, & d'une partie de l'Emilie, entra dans l'Ombrie, & choisit Spolete, ville ruinée par les Goths, & rétablie par Narsès, pour en faire la résidence d'un duc. *Faroald* fut le premier duc de Spolete. Il augmenta beaucoup l'étendue de son gouvernement, par les conquêtes qu'il fit en différens tems. Enfin, lorsqu'Alboin se fut rendu maître de plusieurs villes dans la Campanie, il établit un duché à Bénevent. *Zotton*, *déja* maître de cette ville, en fut établi le premier duc. Toutes les villes considérables eurent aussi des ducs pour les gouverner. Mais les ducs de Frioul, de Spolete & de Bénevent furent les plus puissans, à cause de l'importance & de l'étendue de leur gouvernement. Ils ont subsisté même après la destruction du royaume des Lombards, & on en connoît la suite, très-bien détaillée dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie.*

Le régne d'Alboin en Italie (1) n'ayant été que de trois ans & ſix mois, comme le dit Paul Diacre, qui commence à le compter de la priſe de Milan, c'eſt-à-dire, du 5 ou 6 de ſeptembre 569; c'eſt dans les premiers jours de mars 573, qu'il faut placer la mort d'Alboin. Il avoit alors pour femme Roſmonde, fille de Kunimond, dernier roi des Gépides, qu'il avoit tué lui-même dans une bataille. Un jour qu'à Vérone il donnoit un feſtin aux principaux de ſa cour; échauffé par le vin ſur la fin du repas, il ſe fit apporter le crâne de Kunimond, dont on avoit fait une coupe, en l'enchaſſant dans de l'or. Après avoir bu dedans, il la préſenta à Roſmonde, en lui diſant *qu'elle alloit boire avec ſon pere.* Frapée de l'indignité de cette raillerie, elle réſolut de s'en venger ſur Alboin lui-même. Elle fit part de ſon projet à Elmigiſe, écuyer & frere de lait du roi. Tous deux s'adreſſent à Péridée, homme d'une force ſinguliére, & lui propoſent de tuer le roi. Les priéres & les offres ne pouvant rien ſur un ſujet fidéle, la reine prend dans l'obſcurité la place d'une de ſes femmes, avec laquelle elle ſavoit que Péridée avoit un commerce de galanterie. Elle ſe fait connoître quand ſa paſ-

(1) *Abrégé chron. de l'Hiſtoire d'Italie*, tom. I. p. 168

ſion eſt ſatisfaite, & lui dit : *Qu'il faut qu'il tue Alboin, ou qu'Alboin le puniſſe du crime qu'il vient de commettre avec elle.* A quelques jours de-là, le roi s'étant endormi dans ſa chambre, Roſmonde y introduit Péridée, qui le tue.

Alboin ne laiſſoit point d'héritiers de ſon ſang. Les ducs s'aſſemblent pour lui donner un ſucceſſeur. Pendant ce tems Roſmonde épouſe Elmigiſe, puis elle tente de le faire élire roi : mais les princes Lombards convaincus qu'ils ſont les aſſaſſins du roi, ſe diſpoſent à les punir de leur crime. Ils s'enfuient à Ravenne, auprès de l'Exarque Longin, qui leur donne retraite ; mais qui bientôt épris des charmes de Roſmonde, & peut-être un peu plus des richeſſes qu'elle avoit aportées, lui propoſe de l'épouſer, dès qu'elle ſe ſera défait d'Elmigiſe ; & la flate du titre de ſouveraine d'Italie. L'ambition de Roſmonde ſe réveille. Elmigiſe ſortant du bain, reçoit d'elle une coupe de vin empoiſoné. Il n'en eut pas bu la moitié, ſans s'appercevoir de la trahiſon. Auſſi-tôt il tire ſon épée ; & l'appuyant ſur la gorge de Roſmonde, il la force de boire le reſte. Tous deux expirent quelques inſtans après.

Les ducs Lombards & les autres chefs de la nation aſſemblés à Pavie, déclarent roi CLEF ou CLEFON, en lui préſentant

une pique. L'usage des rois de cette nation n'étoit pas de se faire couroner. Clef, aussi cruel qu'Alboin étoit doux, sembla n'être monté sur le trône, que pour faire regreter son prédécesseur, par ceux même qu'il avoit soumis. Il fut assassiné au commencement de l'année 575, n'ayant régné que dix-huit mois.

Clef ne laissoit qu'un fils en bas âge: ce fut vraisemblablement ce qui fit naître aux grands l'idée de supprimer la royauté. L'assemblée générale de la nation arrêta, Que l'état, réduit en forme d'Aristocratie, seroit désormais gouverné conjointement par les trente-six ducs ou gouverneurs des provinces & des grandes villes, lesquels jouiroient, chacun dans l'étendue de son duché, d'une autorité souveraine. Mais au lieu de songer à s'unir pour continuer la conquête de l'Italie, ces ducs ne penserent qu'à leur agrandissement particulier; & leur administration fut plus dure & plus cruelle que n'avoit été celle de Clef.

L'aristocratie dura jusqu'à l'an 584, que les Lombards, pour se mettre en état de résister aux François que l'empereur Maurice avoit engagés à leur faire la guerre, crurent devoir élire un roi. Le choix tomba sur AUTARIK, fils de Clef. Comme les ducs s'étoient emparés de tous les revenus de l'état, on régla

dans la diéte générale, qu'ils lui donneroient la moitié des revenus de leurs duchés, & qu'ils entretiendroient des troupes qui marcheroient aux ordres du roi. C'eſt ce qui ſe continua durant toute la durée du royaume des Lombards. La contribution des ducs étoit remiſe, tous les trois ans, au palais des rois à Pavie.

Au reſte, les ducs, en perdant la moitié de leurs revenus, ſe maintinrent dans une eſpéce de ſouveraineté; devinrent ſeigneurs propriétaires de leurs duchés, de ſimples gouverneurs qu'ils en étoient, & firent ordonner que les domaines, le titre & l'autorité ſeroient également héréditaires dans leurs familles; qu'ils ſeroient maîtres chez eux en payant le tribut triennal, & rendant le ſervice militaire; que le roi ne pouroit les deſtituer que pour cauſe de félonie, & leur nommer des ſucceſſeurs que quand ils mourroient ſans enfans mâles, ou quand ils laiſſeroient des fils mineurs.

Le régne d'Autharik ne fut que de ſix ans. Il avoit épouſé Théodelinde, fille de Garibald, duc de Baviére. Cette princeſſe étoit chrétienne & catholique. Autharik étoit païen. Elle obtint de lui qu'il ſe fît baptiſer; mais elle ne put l'empêcher d'embraſſer l'arianiſme. D'ailleurs elle s'acquit ſi bien, par ſes vertus,

l'estime des Lombards, qu'après la mort d'Autharik, arrivée en 590, ils la laisserent à la tête du gouvernement; & lui permirent de se choisir elle-même un second mari, qu'ils s'engagerent de reconnoître pour roi.

Elle se décida pour AGILULF (1), duc de Turin, prince belliqueux, & connu pour être capable de gouverner. Il fut proclamé roi dans la diéte générale des Lombards, au mois de mai 591. La premiére chose que fit cette sage & vertueuse princesse, fut d'engager son époux & ses sujets à embrasser la religion catholique. Agilulf cependant eut de la peine à se faire reconnoître; & pour n'être pas inquiété par les princes ses voisins, il fit la paix avec les François; après quoi il résolut de porter ses conquêtes plus loin que n'avoient fait ses prédécesseurs. Il assiégea Rome; mais inutilement. Il eut à se défendre lui-même contre les Abares, qui s'étoient jettés sur le Frioul. Ce prince, pour assurer la couronne dans sa famille, avoit associé son fils ADALOALD en 604. Il lui succéda en 615, sous la tutelle néanmoins de sa mere Théodelinde. Moins prudent que son pere Agilulf, Adaloald prétendit se dispenser du tribut que les Lombards payoient aux

(1) Quelques-uns le nomment AGON.

rois de France, dont il pouvoit espérer du secours contre d'autres ennemis. La mort de Théodelinde fit voir que c'étoit uniquement en considération de cette princesse que son fils restoit sur le trône. A peine fut-elle expirée, qu'Adaloald fut obligé d'abandonner la couronne, que les Lombards conférent à ARIOALD, qu'ils se choisirent pour chef & pour roi. C'étoit en *625*. Ce prince fit peu de chose pendant son régne, qui dura douze ans. Comme il ne laissoit point de postérité, les Lombards choisirent pour roi, en *636*, ROTHARIS, nommé CROTHAIRE par quelques historiens. Il mourut en *652*. On l'auroit regardé comme un des grands princes de son tems, s'il n'eût pas eu le malheur d'être élevé dans l'hérésie arienne; mais au moins les catholiques eurent lieu de se louer de sa tolérance & de son humanité. C'est à ce prince, rempli de justice & d'équité, que les Lombards furent redevables de leurs loix, qui subsistent encore aujourd'hui dans nos anciens recueils. Il eut une guerre considérable avec l'Exarque de Ravenne, c'est-à-dire, avec l'empereur de Constantinople, auquel il enleva toutes les villes de la Ligurie; ce que les Lombards n'avoient pû faire depuis leur établissement dans l'Italie.

Ce prince laissa dans son fils RODOALD un successeur, qui n'avoit rien de ses bonnes qualités. Il ne régna que cinq à six mois, ayant été assassiné vers la fin de l'an 652, par un Lombard dont il avoit violé la femme. ARIPERT, petit-fils de Garibald, duc de Baviére, fut mis sur le trône des Lombards, qu'il posséda environ neuf ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 661. PERTHARIT & GUNDEBERT, ses deux fils, lui succédérent ensemble, selon ses intentions, & partagérent le royaume entr'eux. L'un avoit Milan, & l'autre Pavie pour capitale. Il n'en fallut pas davantage pour les ruiner. La discorde se mit entre les freres, dès l'année suivante 662. GRIMOALD, duc de Bénevent, ayant chargé son fils *Romoald* du gouvernement de ses états, partit à la tête d'une armée, en apparence pour pacifier les troubles; mais en effet pour détruire & chasser les deux rois. Il obligea Pertharit à se retirer chez les Abares; & fit mourir à Milan Gundebert, qui avoit à peine gouté de la royauté. GRIMOALD avoit du courage; il forma le projet de se rendre maître de toute l'Italie. Il en eut une occasion favorable, pendant la guerre que l'empereur de Constantinople fut obligé de soutenir en Afrique pour s'opposer aux Sarasins qui s'étoient jettés

fur cette partie, la plus confidérable que l'Empire poffédât pour-lors ; les autres provinces étant envahies ou vexées par de fréquentes courfes des peuples du nord. Grimoald mourut en *671*, après un régne de neuf ans, laiffant pour fucceffeur fon fils GARIBALD, qu'il avoit eu de la fille du feu roi Aripert. Mais il ne régna que trois mois. La mort de Grimoald ayant ramené PERTHARIT, la diéte générale des Lombards lui rendit la couronne, en dépofant Garibald. Rendu vertueux par fes malheurs, Pertharit fit le bonheur de fes fujets. Il mourut en *686*. Son fucceffeur fut CUNIBERT, fon fils, qu'il avoit déja affocié à la couronne, dès l'année *677*, & dont l'hiftoire parle avec beaucoup d'éloge. Quoique les talens militaires ne fuffent pas ceux de Cunibert, il ne laiffa pas, lorfqu'il fe vit feul fur le trône, de fe foutenir contre Alahis, duc de Trente, qui s'étoit déja révolté contre Pertharit ; & ce ne fut pas fans peine qu'il vint à bout de domter un homme auffi inquiet. Il mourut en *700*, après un régne de quatorze ans.

LIUTPERT, fils de Cunibert & d'Hermelinde, fuccéda à fon pere, fous la tutelle d'*Anfprand*, feigneur de grand mérite. Il fut détrôné en *701*, par RAGOMBERT, duc de Turin, & fils du roi Gondebert. Oubliant ce qu'il devoit aux

bienfaits de son oncle Pertharit, & à l'amitié que Cunibert son cousin germain, avoit toujours eue pour lui, il prit les armes, défit dans un combat Liutpert & Ansprand, & se fit proclamer roi. Il ne jouit pas long-tems de son usurpation, étant mort la même année 701. Son fils ARIPERT II régna jusqu'à l'an 712. L'Histoire n'auroit rien à reprocher à ce prince, qui fut homme de mérite, & qui sut régner, sans les cruautés qu'il exerça pour s'affermir sur le trône, ou pour se venger de ceux qui défendirent contre lui les droits du roi Liutpert. Ansprand ayant, en 702, relevé le parti de ce prince, recommença la guerre contre Aripert, qui le battit. Liutpert blessé dans le combat, fut pris, & le vainqueur le fit mourir. Ansprand, qui s'étoit retiré auprès du roi de Baviére, obtint de ce prince une armée, pour inquiéter au moins Aripert, s'il ne pouvoit pas le détrôner. Les Bavarois ne laissérent pas d'être battus; mais Aripert, qui avoit mécontenté ses sujets, crut qu'il devoit se mettre à couvert de toute insulte de leur part. Il prit donc avec lui ce qu'il avoit de plus précieux, & voulut se retirer; mais il fut englouti au passage de la riviére du Tésin, & laissa ANSPRAND maître de toute la Lombardie. Ce vertueux seigneur, proclamé roi en février ou mars 712, mourut au

commencement de juin de la même année. Il avoit les qualités néceſſaires pour être un bon roi ; mais elles furent inutiles à ſes ſujets, ſon régne n'ayant été que de trois mois.

Il laiſſa pour héritier ſon fils LIUTPRAND, (1) qui poſſéda plus de 31 ans la couronne de Lombardie. Ce régne, l'un des plus longs qu'il y ait eu parmi les rois Lombards, fut aſſez heureux, par les guerres dont Liutprand vint à bout contre les ducs de Spolete & de Bénevent, leſquels s'étant rendus héréditaires pendant les troubles de la Lombardie, ne vouloient plus reconnoître l'autorité des rois, dont ils étoient feudataires. Liutprand, pour conſerver ſes droits ſur le duché de Bénévent, ne le donna point au fils de Grimoald, qui mourut durant ſon régne ; mais il en inveſtit Grégoire. Cependant, ce prince tantôt ami, tantôt ennemi du ſaint ſiége, ſuivoit trop aveuglément les impreſſions des empereurs d'orient, qui s'étoient déclarés contre l'égliſe romaine. Au commencement de 736, Liutprand fut ſi dangereuſement malade, qu'il ne paroiſſoit pas devoir en revenir. Les

[1] J'écris & je dois écrire ſon nom, comme il ſe trouve dans les inſcriptions & autres monumens. J'ai du faire de même à l'égard de Liutpert. C'eſt mal-à-propos qu'on a coutume de nommer l'un *Luitpert*, & l'autre *Luitprand*.
* *Abrégé chron. de l'Hiſtoire générale d'Italie*, par M. de Saint-Marc. *tome I. p.* 272.

seigneurs, assemblés pour la diéte ordinaire qui se tenoit tous les ans au printems, proclamérent roi HILPRANT, neveu de Liutprand, qui, revenu en santé, consentit à ce qu'on avoit fait ; mais sans l'approuver. La fin de son régne fut traversée par de nouvelles révoltes de la part des ducs de Spolete & de Bénevent, soutenus par les Romains; mais Liutprand les domta encore une fois ; & dès qu'il eut assuré la paix, il rendit généreusement au pape les quatre villes qu'il lui avoit enlevées quelques années auparavant, & mourut en 744, après un régne de 31 ans & six mois. Ç'avoit été par caprice, que les Lombards avoient, en 736, associé HILPRANT au trône. Il n'étoit pas digne d'y monter. Aussi le garda-t-il peu de tems après la mort de Liutprand. Il fut déposé à la fin de 744, ou au commencement de 745 ; & RATCHIS, duc de Frioul, homme de valeur & de courage, fut mis en sa place. Une guerre qu'il commençoit avec le saint siége fut cause de sa conversion : le pape Zacharie le vint trouver dans son camp; & par ses présens & ses priéres, il l'engagea à quitter le siége de Pérouse, qu'il venoit de former. Il lui parla même avec tant de force du mépris des biens de la terre, qu'à quelque tems de-là, Ratchis abdiqua la couronne, & vint, suivi de sa femme Tasie & de

sa fille Ratrude, demander au pape l'habit monachal.

Ratchis s'étant retiré au mont Cassin en 749, les Lombards lui donnérent pour successeur Aistulf, son frere, que nos romans & nos histoires nomment Astolphe. Ce prince, qui n'avoit pas moins de vigueur que Ratchis, voulut se rendre maître de toute l'Italie, & même de Rome. Il commença par la ville de Ravenne, qui servoit de résidence aux exarques, & qu'il prit en 752 : elle ne fit aucune résistance, & se soumit trop facilement aux Lombards. Par-là, finit en Italie le gouvernement, ou plutôt, la tyrannie des Exarques de Ravenne, qui étoient envoyés par les empereurs de Constantinople, moins pour gouverner que pour vexer l'Italie.

La facilité qu'Astolphe trouva dans la conquête de Ravenne, lui fit penser à celle de Rome : il ne put en être détourné par les sages exhortations du pape Etienne, qui n'ayant pu rien gagner sur lui, vint, en 753, en France implorer le secours de Pepin, qui, de maire du Palais, venoit d'être élevé sur le trône des François. Ce prince, qui devoit beaucoup au pape Zacharie, commença la révolution à laquelle son fils Charlemagne mit dans la suite la derniére main. Pepin passa donc en Italie

en 754, avec une armée, & commença par de vives attaques le ſiége de Pavie. Aſtolphe, pour ſe délivrer d'un danger preſſant, promit tout ce qu'on voulut; & s'engagea par ferment à rendre Ravenne, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Ainſi, le pape Etienne retourna à Rome, & Pepin rentra en France. Mais Aſtolphe, loin de tenir ſa parole, ſe mit en campagne l'année ſuivante, 755, dès que la ſaiſon le permit, ravagea les environs de Rome, & vint enfin mettre le ſiége devant cette ville. Mais il revint ſur ſes pas, dès qu'il ſut que Pepin rentroit en Italie avec un corps de troupes. Aſtolphe fut battu & aſſiégé dans Pavie. Enfin, ce prince fut contraint, par l'extrémité où il ſe voyoit réduit, de rendre au pape, outre les villes du territoire de Rome, Ravenne & tout ſon exarchat. Pepin fit à S. Pierre & au pape une donation de la ville de Ravenne & de tout ſon territoire : donation que quelques Italiens ont prétendu avoir été faite plus anciennement par l'empereur Conſtantin; mais ils ſont aujourd'hui revenus à des ſentimens plus équitables. Et quand la vérité hiſtorique & la conduite des empereurs d'Orient ne s'oppoſeroient point à cette donation fabuleuſe, les ſeuls actes de Pepin, de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, font voir

que c'eſt d'eux ſeuls que le ſaint ſiége tient les plus belles portions de ſon domaine. Quelques auteurs ont prouvé que, malgré cette donation, qui ne conſiſtoit que dans le domaine utile, Pepin & Charlemagne avoient conſervé ſur Rome le domaine direct, comme un auteur François, c'eſt M. LE BLANC, l'a prouvé dans ſa *Diſſertation des monnoies de Charlemagne*, en montrant que ce prince & ſes ſucceſſeurs ont fait fraper à Rome des monnoies, comme ſeigneurs & ſouverains de cette capitale du monde chrétien. Cette ſouveraineté, ils l'avoient comme *patrices* des Romains ; c'eſt le ſentiment de M. le Févre de S. Marc, qu'il a très-bien établi, dans ſon *Abrégé chronologique de l'Hiſtoire d'Italie.*

Pepin, convaincu de la mauvaiſe foi d'Aſtolphe, ne voulut pas quitter l'Italie, que ce prince n'eût remis au pape tout ce qu'il étoit convenu de lui rendre. Mais Aſtolphe ne ſurvéquit pas longtems à ce déſaſtre. Il mourut l'année ſuivante, d'une chute qu'il avoit fait à la chaſſe.

Comme il ne laiſſoit point d'enfans mâles, DIDIER, duc d'Iſtrie, & général des armées d'Aſtolphe en Toſcane, ſe fit élire roi, par la diéte générale, en 756, auſſitôt la mort de ce prince.

RATCHIS, en quittant le monde, n'a-

voit pas tout-à-fait perdu le gout de la ſouveraineté. Il crut que la mort de ſon frere Aſtolphe lui donneroit lieu de remonter ſur le trône. Il ſortit donc de ſon monaſtère; & bientôt une guerre civile auroit été allumée dans l'Italie, ſi le pape n'avoit engagé ce prince à rentrer dans le cloître, & ſi Didier lui-même ne l'eût accablé de paroles & de promeſſes, qu'il étoit réſolu de ne pas tenir. Les Romains eurent à ſouffrir ſous ce nouveau roi, beaucoup plus que ſous ſes prédéceſſeurs; & loin de reconnoître que c'étoit aux ſollicitations du pape qu'il devoit ſon élévation ſur le trône de Lombardie, il ſe déclara ſon ennemi. Le pape Adrien I, qui avoit ſuccédé à Etienne III, ſe vit donc contraint d'implorer le ſecours de Charlemagne. Charles vint donc en Italie avec une armée, battit pluſieurs fois les Lombards, & pouſſa Didier juſque dans Pavie. Il l'y aſſiégea avec une partie de ſes troupes, & ſe rendit maître, avec le reſte de ſon armée, des autres villes de la Lombardie, qui firent peu de réſiſtance. Le ſiége de Pavie dura quelque tems; mais enfin Didier fut obligé de ſe rendre à la merci de Charles, qui mit fin, l'an 774, au royaume des Lombards, & emmena avec lui en France Didier leur dernier roi. Charles voulut ratifier en faveur de l'Egliſe romaine la

donation des terres que Pepin ſon pere avoit faite au Pape. Il y ajouta, dit-on, de nouvelles libéralités, en cédant au ſaint ſiége le territoire des Sabins, le duché de Spolete & celui de Bénevent, dont il eſt fait mention dans Anaſtaſe le Bibliothécaire. On y comprend même l'Iſtrie & les provinces de l'état de Veniſe.

Charles ne laiſſa pas de conſerver un grand domaine en Italie, dont il donna le royaume à l'un de ſes enfans, nommé Pepin. L'hiſtoire de ce royaume, ſujet dans la ſuite à beaucoup de révolutions, ſe trouve compliquée avec celle des Papes, & celle des empereurs d'Allemagne. Mais depuis la fin du XIIe ſiécle, le titre en fut entiérement aboli, & il ſe forma dans cette partie de l'Italie beaucoup de principautés particuliéres, dont nous parlerons dans la ſuite de cet ouvrage.

Comme tout ce que j'ai marqué dans le chapitre I de la IIIe partie, peut ſervir à faire connoître l'état & la formation des anciennes monarchies qui ſe ſont élevées dans les premiers tems du monde, ce que je viens de marquer dans celui-ci, peut ſuffire pour connoître la formation des monarchies nouvelles, dont la plupart ſubſiſtent encore aujourd'hui dans l'Europe. Je l'ai fait même avec un détail plus ample que je ne me l'étois

propoſé d'abord, parce qu'il eſt difficile de trouver dans nos auteurs une ſuite bien marquée de l'hiſtoire de toutes ces révolutions.

Auteurs à lire ſur les migrations des Peuples du Nord.

PEUTINGER donna, dans le commencement du XVI[e] ſiécle, quelques obſervations qui font connoître les migrations des peuples du Nord : c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus ſenſé & de plus concis ſur cette matiére ; car le grand volume de LAZIUS, écrit avec beaucoup de ſavoir & de recherches, n'a point la préciſion néceſſaire pour traiter exactement une matiére ſi embaraſſée. WALDENFELD, qui eſt venu long-tems après lui, eſt encore moins exact ; & malgré les lumiéres que la critique a ſemées ſur les matiéres hiſtoriques, il ne laiſſe pas de citer le faux Béroſe avec une confiance dogmatique, qui feroit croire à ceux qui n'y font pas attention, que ſes preuves ſont directes & certaines. L'auteur moderne, auquel on doit le plus s'attacher, eſt SIGONIUS, l'un des plus ſavans hommes du XVI[e] ſiécle. Ce qu'il a écrit ſur l'empire d'Occident & ſur le royaume d'Italie, s'étend depuis l'an 284 que commencérent les grands mouvemens des peuples du Nord, juſqu'à l'an 1286,

que les troubles d'Italie furent entiérement pacifiés. Cette histoire si savante & si bien écrite, fait la liaison entre l'histoire des anciennes monarchies & celle des monarchies nouvelles. On peut encore consulter ce qui s'en trouve dans les tomes XIII & XIV de l'*Histoire universelle*, écrite par des Anglois. Je ne parle point de beaucoup d'auteurs modernes que j'ai indiqués au chapitre II de la IVe partie du Catalogue général des historiens, qui accompagne cet ouvrage. Ceux qui ont besoin de ces lectures, en trouveront beaucoup plus qu'il ne leur en faut, pour étudier exactement cette partie si embarassée de l'histoire moderne. Mais il y a trois recueils que les Savans ne peuvent se dispenser d'examiner. Le premier fut publié par VULCANIUS, à la fin du XVIe siécle; le deuxiéme parut à Hambourg en 1611, par les soins de Frédéric LINDENBROGE; le troisiéme, enfin, avoit été rédigé par le célébre GROTIUS, & n'a paru que l'an 1655. On y voit non-seulement ce que *Jornandes*, *Isidore de Séville*, *Paul Diacre*, *Procope* & *Agathias*, ont écrit sur l'origine & les différentes expéditions des peuples du Nord; mais on y trouve encore des remarques très-judicieuses de Grotius sur l'histoire & la chronologie des rois Goths;

c'eſt ce qu'on peut lire de plus ſenſé ſur cette matiére.

Il faut accompagner la lecture de ce chapitre des *Tables chronologiques*, où nous avons marqué les diſperſions & les migrations des peuples du Nord. On y voit même les monarchies qui ont été établies par ces nouveaux conquérans. Nous allons en expliquer l'ordre & le ſyſtême dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE II.

Explication des deux derniéres Tables chronologiques de l'Hiſtoire univerſelle.

J'AI donné dans le chapitre III de la IIIe partie de cet ouvrage, l'explication des deux premiéres *Tables chronologiques de l'Hiſtoire univerſelle.* Elles contienent tout le plan de l'hiſtoire ancienne, ſoit pour la formation, ſoit pour la diviſion des premiers empires. La *troiſiéme* & la *quatriéme Table*, qui ſont l'objet de ce chapitre, préſentent au premier coup d'œil tout le plan de l'hiſtoire moderne. Elles renferment, auſſi-bien que les deux premiéres Tables, les inſtructions néceſſaires pour l'étude de l'hiſtoire; elles en font ſentir les difficultés,

&

& je crois même qu'elles peuvent servir à les expliquer, par l'ordre & l'arrangement que je leur ai donné.

Il faut d'abord jetter les ieux sur l'*observation préliminaire*, qui regarde l'histoire générale de l'Empire. J'ai eu soin, après y avoir indiqué les principaux ouvrages qui regardent les migrations des peuples du nord, de faire connoître les historiens anciens & modernes, dans lesquels on peut examiner cette histoire. J'en ai peut-être trop cité pour des commençans, ou pour des personnes qui ne doivent avoir qu'une connoissance générale de l'histoire; mais il est aisé de retrancher ce que j'ai dit de trop, & de se fixer aux principaux ouvrages d'entre les modernes, ou à ceux des anciens qu'on poura se procurer plus facilement. Il est même plus aisé de retrancher quelque chose à l'étendue de mes remarques, que d'y ajouter d'autres auteurs; étant difficile d'en trouver de meilleurs & de plus sûrs que ceux que j'ai indiqués.

La *colonne de chiffres* qui commence la IIIe *Table chronologique*, ne contient que les années de l'Ere vulgaire. Je n'ai pas crû devoir embarasser cette Table des supputations savantes prises des Olympiades & des années de Rome, qui ne sont d'un usage nécessaire qu'à ceux qui s'appliquent à la lecture des originaux.

Ce n'est pas que je croie que toutes ces supputations doivent être négligées ; on les trouvera dans leur place à la fin du Ve volume de cet ouvrage*, où elles conviennent beaucoup mieux que dans des Tables, dressées principalement pour l'usage des commençans, qu'il ne faut pas embarasser par une multiplicité de différentes supputations.

Les *deux colonnes* qui suivent regardent l'histoire de l'*Empire Romain.* J'ai eu soin de la vérifier sur les auteurs les plus exacts; & comme je m'en suis rapporté à eux, je crois qu'on peut aussi s'en rapporter à mon travail. Pour la facilité de ceux qui veulent quelquefois parcourir ou consulter les originaux, je les ai indiqués à chaque mutation de régne ou d'auteurs. Les tyrans même & les usurpateurs n'y sont pas oubliés, parce qu'on trouve souvent dans leur histoire des événemens & des révolutions, dont on peut tirer d'excellentes instructions pour les mœurs & pour la conduite de la vie. Vers le milieu du IVe siécle, on voit le partage de cette grande monarchie en deux empires connus, l'un sous le nom d'*Empire d'Occident*, & l'autre sous celui d'*Empire d'Orient.* Quand on examinera cette division, on verra bien qu'elle occasiona la chute de l'Empire. Les Empereurs d'Orient & ceux d'Occident se prête-

rent mutuellement du fecours, pendant quelque tems; mais les intérêts venant à changer, ou s'ils fe détruifirent, ou ils abandonnérent réciproquement. Les peuples du Nord attentifs à toutes ces divifions, n'eurent pas de peine à fe rendre maîtres des plus belles provinces de l'Empire.

Mettant à l'écart toutes les nations qui ne s'établirent point en Italie, je continue cette premiere colonne par les rois *Goths*, qui fuccédérent aux Empereurs d'Occident. Je les fais fuivre par les rois *Lombards*, dont la domination dura affez long-tems, & qui furent enfin détruits par Charlemagne, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent.

Dès qu'on eft arrivé à la fin du VIIIe fiécle, tems où fe fit cette révolution, il faut recourir à la *feconde colonne*, & commencer l'*hiftoire d'Orient*, finon par Conftantin, au moins par l'empereur Valens, & la fuivre conformément aux auteurs originaux, qui ont été traduits avec tant de fidélité & d'élégance par M. le préfident Cousin, dans les deux ouvrages qu'il a donnés fous le titre d'*Hiftoire Romaine*, & d'*Hiftoire de Conftantinople*. Les auteurs qu'il a traduits font prefque les feuls, auxquels on fe puiffe attacher pour connoître cette partie de

l'hiſtoire générale. Quand on ſera parvenu à la fin du XIe ſiécle, il faut examiner quelqu'un des auteurs qui ont écrit ſur les *Croiſades* & ſur les voyages d'outremer. Quoique l'ouvrage du P. MAIMBOURG n'ait pas eu une réputation ſans tache parmi les ſavans, on ne ſauroit néanmoins diſconvenir qu'il n'ait conſervé la vérité des faits principaux. Après tout, c'eſt le ſeul dont la lecture ſoit ſupportable en notre langue. Il eſt difficile à d'autres qu'à des ſavans de profeſſion, de lire les originaux de cette hiſtoire qui ont été recueillis par BONGARS, dans l'ouvrage connu ſous le nom de *Geſta Dei per Francos*. Le P. MAIMBOURG, en expliquant le détail & le caractère de toutes ces expéditions, les conduit juſqu'aux régnes des empereurs François de Conſtantinople, qui commencérent preſque avec le XIIIe ſiécle. Alors on trouve une hiſtoire excellente, qui a été faite dans ces derniers tems par M. DU CANGE; elle accompagne ordinairement l'édition qu'il a donnée de Geoffroi de Villehardouin, qui ſe trouva lui-même aux premiéres expéditions des François.

Quand on eſt parvenu à la fin du XVe ſiécle, il eſt bon de reprendre en peu de mots l'hiſtoire marquée dans la *troiſiéme colonne* de cette Table : elle repréſente dans les *Rois des Parthes*, les plus grands

ennemis que l'Empire Romain ait eu avant que d'être attaqué par les peuples du Nord. J'ai rapporté dans le chapitre XI, art. V de la III[e] partie de cet ouvrage, ce qu'on doit ſavoir de la nation des Parthes, pour lier ſon hiſtoire avec celle de la république & de l'empire Romain. Pour ce qui regarde le nouveau royaume des Perſes, les Sarazins, les Arabes & les Turcs, qui ont achevé la deſtruction de l'empire d'Orient, on en trouvera le précis hiſtorique dans les chapitres de cette IV[e] partie, qui les concernent.

Il faut revenir à la *premiére colonne* de la Table IV, & commencer la lecture de l'hiſtoire de Charlemagne, ſoit dans les hiſtoires générales de France, ſoit dans quelques-unes des hiſtoires particuliéres qui ont été traduites en françois par M. le préſident Cousin, ſous le titre d'*Hiſtoire de l'empire d'Occident.* L'étude de cette colonne doit être ſuivie, ſinon par les auteurs originaux que j'ai ſoin de citer à chaque regne, du moins par quelque abrégé de l'hiſtoire générale de l'empire. Nous n'en avons point de meilleur en françois, que l'ouvrage de M. Pfeffel, intitulé *Abrégé chronologique de l'Hiſtoire & du Droit public de l'Allemagne.* Il y en a pluſieurs en latin, qu'on peut conſulter indifférem-

ment. Tels ſont ceux de CUSPINIEN, de SPENER, ou de STRUVIUS.

On doit paſſer à l'examen de la *IV colonne*, qui comprend la ſuite des *Rois de France*. Outre la dignité de la nation, on verra par le chapitre où nous en détaillons l'hiſtoire, que les Francs ont été les premiers peuples de la Germanie, qui ont ébranlé l'empire romain, qui n'avoit pu être renverſé par les Cimbres & les Teutons, deux des plus redoutables nations que la république romaine ait eu à combattre dans les tems les plus brillans de ſes conquêtes. Je dois avertir ici, pour n'y pas revenir ſi ſouvent, que j'ai ſoin, à la tête de chaque hiſtoire particuliére, d'indiquer les hiſtoriens généraux les plus fidéles de chaque nation. Comme cette colonne intéreſſe les François, j'ai eu l'attention de faire connoître à chaque regne les hiſtoriens originaux, dans leſquels on doit examiner l'hiſtoire particuliére de chaque roi. Je ne les ai pas tous indiqués; il auroit été impoſſible de le faire; cela même auroit été dangereux, en jettant la confuſion dans l'eſprit des lecteurs, qui n'auroient jamais pû ſe débaraſſer de la multitude infinie d'hiſtoriens que nous avons, ſurtout depuis la troiſiéme race.

Les *quatre colonnes* qui ſuivent, des

puis la cinquiéme jusqu'à la huitiéme, représentent dans la *III Table* l'invasion qui fut faite de l'Espagne, dès le V siécle, par les peuples du nord, qui établirent dans ce grand continent quatre dominations, qui ne furent pas longtems sans se détruire; les Goths comme les plus forts, s'étant assujetti les autres peuples, qui se trouvoient trop foibles pour résister à un corps de nation aussi considérable. La suite de ces quatre colonnes représente dans la *IV Table* l'établissement des royaumes de *Navarre*, de *Castille*, d'*Aragon* & de *Portugal*. Quoique celui de Navarre ne soit pas le plus ancien, j'ai cru cependant lui devoir donner la premiére place; parce que ce royaume a été possédé quelquefois par les rois de France, & qu'il se trouve même aujourd'hui partagé entre la France & l'Espagne; ainsi je l'ai mis entre ces deux puissantes monarchies, qui en possédent chacune une portion. Par-là j'ai pensé à rendre plus sensible la séparation qui s'est faite de la haute & de la basse Navarre au commencement du XVI siécle. On y verra que son histoire devient commune avec celle de France, par le mariage de la princesse de Navarre avec un prince du sang de France, d'où sont sortis depuis 150 ans les rois qui ont gouverné cette monarchie.

La *ſixiéme colonne* repréſente, après les rois Goths, la formation & la ſucceſſion du royaume de *Caſtille*, qui, vers la fin du XV ſiécle, fut uni à celui *d'Aragon*, dont les rois ſont repréſentés dans la *colonne VII*, à la ſuite des *Comtes de Barcelone*, dont la principauté ſe trouve unie dans le XII ſiécle avec ce royaume, lorſque Raymond Berenger V du nom monta ſur le trône.

Enfin la *VIII colonne* repréſente les *Rois de Portugal*, depuis la fondation de ce royaume juſqu'à ces derniers tems. On y verra l'interruption qu'il y eut dans la ſucceſſion particuliére de ſes rois, depuis que Philippe II s'en rendit maître, juſqu'à la révolution qui fit monter ſur le trône la maiſon de Bragance, qui régne depuis plus d'un ſiécle.

La *IX colonne* continue de repréſenter dans la ſuite des monarchies nouvelles, c'eſt-à-dire, dans celle d'*Angleterre*, les autres deſtructeurs de l'empire romain. L'embaras qui régne dans les premiers tems de cette hiſtoire, par la multiplicité des royaumes qui s'établirent dans cette île, m'a empêché de mettre les diverſes ſuites de rois qui partagerent cette portion de l'empire : au lieu d'y mettre l'ordre, je n'y aurois jetté que la confuſion ; je me ſuis reſtreint ſeulement aux rois de *Kent* ou *Anglo Saxons*, qui ont

été les plus considérables, & dont la suite est exactement détaillée dans les Historiens. Cette histoire se trouve beaucoup plus certaine, quand on est parvenu au commencement du IX siécle, c'est-à-dire, à Ecbert, qui soumit tous ces petits rois, & ne fit qu'un seul royaume de sept qu'il y avoit auparavant. D'autres mouvemens ont encore agité cette monarchie, qui pouroit passer à juste titre pour un théatre perpétuel de révolutions, soit par le caractere des esprits, soit par la jalousie, qui souvent s'est mêlée dans les différens partis qui l'ont agitée. Les ducs de Normandie s'en rendirent maîtres au XI siécle : leur postérité ne s'y est pas toujours également maintenue, & l'on peut dire qu'elle n'y regne plus depuis long-tems, le royaume, par la constitution de ses loix, ayant passé plusieurs fois en des mains étrangeres. Le royaume d'*Ecosse*, qui suit dans la *colonne X*, s'est beaucoup mieux soutenu ; & il est vrai de dire, que quoiqu'il soit soumis aujourd'hui comme province à la couronne d'Angleterre, il a eu cependant l'honneur de donner des rois à toute la Grande-Bretagne.

L'histoire de ces deux royaumes est plus facile à étudier que celle d'aucun autre état, parce que les peuples, naturellement curieux, intéressés même à

connoître les affaires du gouvernement, ont toujours été attentifs à marquer ce qui se passoit sous chaque régne. Les révolutions de la monarchie ont toujours fait leur principale attention. Il n'est pas nécessaire, pour examiner l'histoire de ces deux royaumes, de se charger d'un grand nombre d'Historiens; un seul suffiroit aujourd'hui : M. RAPIN DE TOYRAS, par la connoissance qu'il s'est acquise des affaires de ce royaume, a fait tomber toutes les histoires générales, qui avoient été publiées avant lui. On ne doit pas cependant négliger les *Révolutions d'Angleterre* du P. d'ORLÉANS, écrites avec tant de goût, & que les naturels du pays n'ont pu s'empêcher de louer & d'estimer, quoiqu'ils n'y soient pas toujours traités favorablement.

Les *trois colonnes* suivantes, savoir la *XI*, *la XII & la XIII*, représentent les royaumes établis par les Huns & par les Sclavons. Les premiers, c'est-à-dire, les Huns, joints aux Avares, furent encore les destructeurs de l'empire romain, & s'emparerent de la Pannonie & de l'Illyrie, lesquelles, du nom de leurs conquérans, prirent celui de Hongrie. On ne doit étudier l'histoire de ce royaume, aussi bien que celle de *Bohême* & de *Pologne*, que dans des abrégés. Il ne con-

vient qu'aux gens du pays d'entrer dans le détail d'une histoire qui ne nous regarde qu'indirectement, par le peu de liaison que nous avons avec ces peuples.

Les *colonnes XIV*, *XV & XVI* fournissent trois successions de rois. Ceux de *Suéde* remonteroient presque au tems du déluge, si l'on s'en rapportoit aux fables, dont quelques historiens Suédois ont prétendu décorer leur nation. On ne sauroit disconvenir cependant, que le gouvernement monarchique ne soit chez eux plus ancien, que dans aucun autre état. Mais comme ces peuples n'écrivoient pas, on ne peut avoir aucune connoissance certaine de tout ce qui est au-delà du IX siécle. La religion chrétienne qui s'introduisit alors dans ce royaume, donna lieu aux évêques & aux gens d'église (seuls écrivains de ces tems barbares) de faire connoître l'état du gouvernement civil, en faisant connoître l'état de la religion. La certitude que l'on peut avoir de l'histoire de *Danemarck* & de *Norvége*, ne monte pas au dessus de celle du royaume de Suéde. Tout ce que les Historiens ont dit des premiers tems de ces monarchies, doit être regardé moins comme des faits, que comme des desirs qui font souhaiter aux Historiens de remplir, par des histoires merveilleuses, un

vuide qui leur paroît désavantageux pour la nation. Il n'y a que les naturels du pays, ou les peuples voisins qui soient intéressés à bien connoître tout le détail de cette histoire. Il suffit aux autres d'avoir quelques idées sûres, mais succintes, du premier état de ces monarchies jusqu'au XVI siécle, que les mouvemens arrivés dans la religion, donnerent lieu à ces princes de se faire considérer dans l'Europe, en appuyant les nouveautés, qui troublerent alors la tranquillité du Christianisme. Nous n'avons, pour la Suéde, que très-peu d'écrivains qui soient à portée d'être examinés par des lectures ordinaires. Tout se réduit aux *Révolutions de Suéde* de l'abbé de Vertot, à l'abrégé de l'histoire de Suéde, publié par Pufendorff, & à la guerre de trente années commencée l'an 1617, & qui ne finit que l'an 1648, par la paix de Westphalie. Pour l'histoire de Danemarck & de Norvége, nous avons en notre langue, l'*Histoire de Danemarck*, par M. la Roque.

Les *colonnes* suivantes, savoir depuis la *XVII* jusqu'à la *XX*, doivent dans la *III Table* être réunies à la *premiére colonne*; parce que l'histoire des *Exarques de Ravenne*, & des *ducs de Spolette & de Bénévent* fait partie de l'histoire d'Italie, sous les rois Lombards. Le peu que

nous en avons dit dans le chapitre précédent, doit ſuffire à ceux qui n'ont beſoin de cette lecture, que pour joindre les grandes parties de l'hiſtoire moderne. D'ailleurs, quand on eſt obligé d'entrer dans un plus grand détail, on trouve des lumiéres ſuffiſantes, ſoit dans les hiſtoriens que nous avons cités à la fin de ce chapitre, ſoit dans les autres écrivains des affaires d'Italie, ſoit même dans les hiſtoires générales de l'Egliſe.

Ces *mêmes colonnes*, ſuivies dans la *IV Table*, repréſentent d'autres hiſtoires particuliéres. Celle des *ducs de Lorraine* eſt intéreſſante pour nous, par les liaiſons, ou les différends que ces princes ont toujours eus avec les rois de France. L'étude s'en peut faire aiſément dans les abrégés qui en ont été publiés depuis quelques années, ou dans l'hiſtoire générale de cette principauté, que le pere Calmet a travaillée avec tant de ſoin ſur les archives de la maiſon de Lorraine, & ſur les autres titres qui lui ont été communiqués. Une choſe ſurprendra peut-être dans la lecture de cette hiſtoire; c'eſt de voir une principauté auſſi modique en apparence, ſe ſoutenir pendant huit cens ans libre & indépendante au milieu des monarchies dont elle étoit environnée. On ne ſauroit en trouver la

raison que dans la prudence & dans la sage conduite de ses princes, ou dans l'amour des sujets pour le souverain. En effet, on a vu que lorsqu'il s'est trouvé à la tête de cet état quelque prince turbulent, il n'a pas été long-tems sans porter la peine de ses inquiétudes; & ses successeurs ne sont rentrés dans leurs états, que par une puissante protection, ou par une justice qu'on n'étoit point en droit de leur refuser.

Les *rois de Jérusalem* & de *Chypre* qui forment la *XVIII colonne* de la IV Table, n'exigent point de lecture particuliére. L'histoire des rois de Jérusalem se trouve comprise dans celle des croisades; & l'histoire des rois de Chypre fait partie de l'histoire des empereurs d'orient.

L'histoire de *Savoye*, qui se trouve dans la *XIX colonne*, est beaucoup plus intéressante, soit que le caractere de ses princes, toujours attentifs à leurs intérêts, soit que la situation de leurs états, placés entre des puissances qui sont intéressées à maintenir cette principauté, soit que la part qu'ils ont toujours prise dans les affaires de l'Europe, leur ait attiré la considération qu'on a toujours eue pour eux. Cantonés, pour ainsi dire, dans un coin particulier de l'Europe, ils se sont appliqués à étendre leurs domaines; &

ſi l'on avoit ſeulement égard à la grandeur de courage & à la prudence de ces princes, ils ſeroient capables, non-ſeulement de conduire l'Italie, pays difficile à manier ſagement, mais même de gouverner le reſte de l'Europe. L'hiſtoire de cette principauté ſe trouve jointe, dans Guichenon, à celle de cette illuſtre maiſon, que l'on regarde avec raiſon comme une des plus anciennes & des plus illuſtres qu'il y ait dans l'Europe.

La *Colonne XX* fournit la ſuite des rois de *Naples* & de *Sicile*. Ils n'ont commencé que dans les derniers ſiécles, & ont été ſujets à beaucoup de révolutions. Leur hiſtoire ſe trouve expliquée par un grand nombre d'écrivains; la France n'en fournit que de médiocres. Il faut recourir aux Hiſtoriens originaux d'Italie, dont le nombre eſt conſidérable: mais il faut ſe borner aux derniers, qui ſont les plus exacts & les moins embaraſſans.

La *XXI colonne* repréſente les *Doges de Veniſe*. Cette République, auſſi-bien que ſa ville capitale, ſont des prodiges de la politique & de l'art: elle a été ſujette à peu de révolutions. La plus conſidérable eſt celle qui lui a enlevé depuis plus d'un ſiécle le commerce général de l'Europe, que les Vénitiens faiſoient au préjudice des autres nations, & qui eſt aujourd'hui paſſé

entre les mains de la république de Hollande, qui ayant été souple dans ses commencemens, a su prendre une sorte de fierté, que donne ordinairement l'abondance. Je n'ose renvoyer à l'histoire françoise que M. AMELOT DE LA HOUSSAYE a donnée de cette sage République; il en a moins fait l'histoire que la satyre. Celle de M. LAUGIER est plus équitable. Il faut la consulter. On ne manque pas d'ailleurs d'Historiens originaux, pour connoître les affaires de cette république.

Avant que d'arriver aux *XXII* & *XXIII colonnes*, qui se suivent dans ces deux Tables, il faut lire l'*Observation* dont elles sont accompagnées. On y verra ce qu'on peut lire, soit dans les anciens, soit dans les modernes, pour être instruit des affaires de l'*Eglise*, selon les divers plans qu'on peut se former pour en étudier exactement l'histoire. On peut de-là examiner les XXII & XXIII colonnes, qui représentent dans les *souverains Pontifes* les chefs visibles de l'église, & qui tiennent, pour ainsi dire, lieu de souverains. Cette partie difficile & embarassée dans ses commencemens, a été supputée sur les Historiens qui ont le plus scrupuleusement examiné la chronologie des papes, dont les plus grandes difficultés s'évanouissent, dès

qu'on est arrivé au V siécle. Les déréglemens du IX & X siécle, avec le grand schisme d'occident, arrivé dans le XIV, sont les plus considérables événemens de cette histoire. Cette derniére partie a été traitée avec beaucoup de soin par les auteurs de ce même tems; & les histoires des conciles de Constance & de Pise en font connoître le dénouement, & de quelle importance il étoit pour le bien de l'*Eglise*, que l'on mît fin à des troubles si funestes, & que l'on prît même des mesures pour empêcher les fidéles d'y retomber.

La *XXIV colonne* qui suit, donne dans les III & IV planches, un nombre d'*événemens remarquables*, qui n'ayant point trouvé place dans les colonnes précédentes, ont été renvoyés à celle-ci. J'ai fait en sorte de ne la pas trop charger, & de n'y mettre même que des événemens qui frapent dans la lecture de l'histoire, & qui sont ou le principe, ou le terme auquel ont abouti les plus grandes révolutions.

Enfin la *derniére colonne*, comme détachée de toutes les autres, continue la suite des *rois de la Chine*, commencée dans les deux premiéres Tables. Cette histoire n'a presque aucune liaison avec les monarchies de l'Europe : cependant il est toujours bon de connoître l'état de

cette vaste monarchie, avec les principales révolutions qui y sont arrivées.

Je n'ai marqué dans ces quatre Tables, que les régnes & les événemens absolument nécessaires pour connoître l'histoire générale du monde. Je sais qu'on pouroit aller plus loin, & que chacune des parties qui composent ces Tables en exigeroit peut-être, sur les histoires particuliéres, d'autres aussi étendues que celle que je viens de publier sur les histoires générales. L'Histoire moderne particuliérement est plus susceptible de ce travail que l'ancienne. On y trouve beaucoup moins d'incertitudes, & l'on a des moyens plus certains pour en lever les difficultés. L'histoire de l'Eglise seule demanderoit d'être traitée en particulier. Celle de l'empire Romano-Germanique, exigeroit pour la bien connoître, un détail plus ample que celui que nous en avons donné. L'histoire de France, celle d'Italie; enfin, toutes les grandes portions de l'histoire générale pouroient être traitées suivant cette méthode, qui porte la lumiére à l'esprit par le moyen des ieux & de l'imagination, qui se trouve comme fixée par l'arrangement que l'on introduit dans ces sortes de Tables. Il n'y a pas même jusqu'à l'histoire littéraire, qui ne demandât d'être donnée suivant le plan que nous avons tracé dans nos Tables générales.

Cette entreprise feroit digne des favans qui auroient étudié les histoires particuliéres de leur nation. Et si j'avois quelque chose à souhaiter, ce feroit de la voir exécuter par une main capable d'y répandre l'exactitude & la lumiére nécessaire.

CHAPITRE III.

Etudes préliminaires. Mœurs des peuples; Droit public. Intérêts des princes.

Les vûes que l'on doit avoir dans la lecture de l'Histoire moderne, sont beaucoup plus étendues que celles que l'on a dans l'étude de l'ancienne histoire. On se contente de puiser dans celle-ci des régles de mœurs, & quelques instructions nécessaires pour éclaircir l'histoire de la religion. L'Histoire moderne va plus loin. Il faut, avec les instructions, que l'on puise dans l'histoire ancienne, y chercher des principes de politique, ou du moins des maximes de conduite pour les divers événemens de la vie civile. L'histoire des nouvelles monarchies nous fait connoître aussi sensiblement que celle des anciennes, le doigt de Dieu dans ces révolutions continuelles, & ces vicissi-

tudes admirables de leur gouvernement, qui ſont moins l'effet des paſſions humaines, que l'exécution des ordres de la Providence. L'Hiſtoire moderne a encore cet avantage au-deſſus de celle des anciens peuples, qu'on s'y reconnoît mieux, & qu'on n'y eſt pas ſi étranger. Les hommes qu'on y voit n'étant pas ſi éloignés, nous paroiſſent mieux proportionés & plus naturels : ils nous intéreſſent, parce qu'ils tiennent à nous par ces endroits favoris, qui nous les font aimer : ce ſont leurs paſſions. Les mœurs & les caractères des anciens ſont ſi différens des nôtres, qu'à peine ſommes-nous touchés de ce qu'ils ont fait de grand ; nous les regardons comme s'ils étoient dans un autre monde. Tout le merveilleux qu'on nous en raconte, ſans nous découvrir leur foible, nous rebute & nous inſpire quelquefois la tentation de croire que ce ſont moins des hommes que des phantômes. Nous ſavons que les vertus ne marchent guères ſans être accompagnées de quelques défauts. Comme cela ſe rencontre rarement dans les hiſtoires anciennes, & très-ſouvent dans les modernes, nous nous figurons plus de plaiſir dans la lecture de ces derniéres. L'amour-propre trouve ſon compte à ſe repréſenter des hommes auſſi foibles que nous, qui ne laiſſent pas, avec tous leurs vices, de

participer aux plus éminentes vertus des anciens héros.

Ce ne ſont là que des vûes générales ; il faut des préparatifs particuliers, qui nous mettent en état de profiter de l'Hiſtoire moderne. Trois choſes principales y peuvent contribuer ; une exacte connoiſſance du caractère, du génie, des mœurs & de la religion de toutes les nations ; en ſecond lieu, une idée ſuffiſante du Droit des Gens, c'eſt-à-dire, du Droit public de chaque nation en particulier.

La ſureté & la tranquillité de chaque membre de l'état, eſt dans tous les gouvernemens l'objet du Droit civil ou particulier. La ſureté & la tranquillité du chef & des divers corps, qui compoſent un état, eſt le but du Droit public de chaque nation. Enfin, la ſureté & la tranquillité de toutes les monarchies & de tous les états, qui compoſent le corps de l'Europe, ou même de l'univers, eſt l'objet du Droit public de l'Europe, ou du Droit des gens. Après le Droit naturel, ce ſont-là les trois eſpéces de Droit, qui forment la juriſprudence civile de toutes les nations, ſoit en général, ſoit en particulier. Ainſi, ce qu'on entend par Droit public de l'Europe, eſt un Droit admis par toutes les nations policées pour leur propre ſureté, & pour la

tranquillité réciproque de chaque état. Ce Droit peut varier dans quelques circonstances; mais il a des principes fixes qui ne sauroient changer.

Mœurs des Peuples.

Il y a peu de livres qui traitent en particulier du caractère, des mœurs & de la religion de chaque peuple. C'est une étude qui se doit faire avec celle de la géographie. Les bons auteurs qui ont traité cette science, en donnent des connoissances préliminaires. On peut encore être secouru par le petit traité de Jean Boemus, dont l'ouvrage latin sur les mœurs, les coutumes & les loix de toutes les nations, parut au commencement du XVIe siécle, & fut réimprimé plusieurs fois, & même traduit en italien. Cependant, quelque détail qu'il y ait dans ce livre, il y manque bien des choses pour la perfection & pour l'exactitude. Alexandre Sardo a traité depuis cette matiére; mais dans un autre ordre. Comme le sujet ne laisse pas d'être important, il pouroit être aujourd'hui remanié par quelque main plus délicate, qui feroit voir les vicissitudes qui sont arrivées dans les mœurs aussi-bien que dans le gouvernement de chaque nation. Jean Barclai en a dit quelque chose dans son *Icon animorum* : il n'est pas entré

néanmoins dans un aſſez grand détail. Soit prévention, ſoit inattention, il n'a pas rendu toute la juſtice qu'il devoit à quelques nations, qui ont eu raiſon de s'en plaindre. Quoique les Polonois, dont il parle aſſez mal, ne ſoient pas formés ſur nos mœurs, il ne laiſſe pas d'y avoir parmi les honnêtes gens, & ſur-tout à la Cour, une politeſſe, qui n'eſt point encore ſurpaſſée par les autres nations. Le peuple y eſt, à la vérité, plus dur & moins maniable qu'en France; mais en eſt-il pour cela moins bon & moins vertueux? Je me haſarderai même à dire ici, que la vertu la plus pure s'accommode moins d'une extrême politeſſe, que d'une ſorte de ruſticité qui découvre l'homme tel qu'il eſt. Quelle différence dans les mœurs entre le ſiécle ſi poli des Céſars, & le ſiécle moins perfectioné des Scipions! L'eſprit & le cœur devint tout autre ſous François I: tout ſe poliça parmi nous, beaucoup plus que ſous ſes prédéceſſeurs. Avant lui, il y avoit dans les mœurs une ſorte de ruſticité, & une ſimplicité dans le cœur qui ſe répandoit juſque ſur l'eſprit. Depuis ce prince, la fineſſe d'eſprit & la légéreté de penſée a paſſé juſqu'au cœur. Sommes-nous pour cela meilleurs que les François, qui vivoient ſous S. Louis & ſous Philippe le Bel? Je ne crois donc pas

qu'on doive blâmer une nation, parce qu'on ne trouve pas dans le peuple toute la politesse des courtisans. Les anciens Scythes étoient une nation barbare, mais équitable & juste. Les Goths & les Lombards n'étoient point polis; mais leurs loix, que nous admirons encore aujourd'hui, les feront toujours passer pour des peuples qui aimoient la justice & l'équité.

Droit Public.

Le Droit public est une des connoissances les plus essentielles pour bien entrer dans la lecture de l'histoire moderne: mais on doit la faire succintement, parce qu'il s'agit seulement d'avoir des principes fixes, qui puissent faire juger sainement des principaux faits de l'histoire.

» La lecture de la *république* de Platon, » du traité de Cicéron *de Legibus*, du *trai-* » *té des Loix* de Domat, est un commen- » cement & comme l'ébauche de cette » étude. (1) Il faut y joindre la lecture » des *politiques* d'Aristote; ouvrage » moins beau dans la spéculation que » la république de Platon; mais peut- » être plus utile dans la pratique. Les » anciens ne nous ont guère laissé d'ou-

(1) M. le Chancelier Daguesseau, *Instruction sur l'Histoire*, imprimée au tome I du Recueil de ses Œuvres, p. 295.

» vrage

» vrage plus rempli de principes sur la
» société humaine, & sur le gouverne-
» ment en général.

» Parmi les modernes, les savans du
» nord estiment beaucoup le gros traité
» de Pufendorff *De jure naturali gentium*
» *& civili*. L'auteur est profond, à la
» vérité; mais il écrit à la mode des
» Péripatéticiens, qui obscurcissent sou-
» vent ce qu'ils veulent définir, par des
» termes abstraits & des expressions te-
» chniques, plus propres à donner la
» facilité de discourir long-tems sur une
» matiére, qu'à la faire bien entendre.

» Je pense bien différemment du livre
» de Grotius, *De jure belli & pacis*. On y
» trouve des idées moins abstraites; mais
» plus nobles, plus élevées, & plus ap-
» pliquées aux faits & aux événemens
» qu'à la dialectique, j'ai presque dit la
» scholastique, de Pufendorff: car il a
» traité la politique à peu-près comme les
» auteurs scholastiques traitent la théo-
» logie. C'étoit aussi (je veux dire Gro-
» tius) un génie d'un ordre fort supé-
» rieur. Il seroit à souhaiter qu'il eût
» quelquefois un peu plus appuyé & dé-
» velopé ses raisonemens. Pufendorff
» péche par un excès de longueur, &
» Grotius, en certains endroits, par un
» excès de précision. Mais ce défaut,
» beaucoup plus aisé à supporter que le

» premier, devient quelquefois un prin-
» cipe de perfection pour le lecteur,
» qu'il instruit par ce qu'il lui présente,
» & qu'il engage à travailler encore de
» lui-même, sur ce qu'il ne fait que lui
» indiquer.

» On trouve, d'ailleurs, dans Grotius
» un recueil précieux d'un grand nombre
» d'exemples de ce que les nations ont
» observé entr'elles, comme fondé sur le
» Droit des gens : c'est-à-dire, sur cette
» convention tacite des peuples de dif-
» férens pays, dont on peut dire, avec
» un de nos Jurisconsultes : *Magnæ au-*
» *ctoritatis hoc jus habetur, quod in tan-*
» *tum probatum est, ut non fuerit necesse*
» *scripto id comprehendere.* On sent de
» quel poids sont ces exemples, dans
» une matiére où ils tiennent lieu de
» loix, parce qu'il n'y a point d'autorité
» supérieure, d'une autre nature, qui
» puisse en imposer aux différentes na-
» tions. Ainsi, au lieu que dans la Ju-
» risprudence ordinaire, c'est par le
» Droit qu'on doit juger du fait, (1)
» *Legibus non exemplis judicandum est*,
» ici, tout au contraire, c'est presque
» toujours le fait qui sert à faire obser-
» ver le Droit. Le commun des hommes
» défére aux exemples, plus qu'aux rai-

(1) Ibid. *page* 321.

» ſonemens. Mais c'eſt principalement » entre les ſouverains & les états indé- » pendans les uns des autres, qu'il ne » ſuffit pas de montrer ce qui ſe doit » faire, ſans montrer auſſi ce qui s'eſt » fait. Ceux qui craindroient de s'abaiſ- » ſer en cédant à la raiſon, rougiſſent » moins de céder à l'exemple, qui ren- » ferme toujours une excuſe pour leur » condeſcendance ; & ce que la force » des armes fait entre les ſouverains » pendant la guerre, l'autorité des exem- » ples le fait aſſez ſouvent entr'eux pen- » dant la paix. «

Je ne crois pas qu'il faille inſiſter beaucoup ſur l'*origine du Droit public ;* la diverſité des opinions la rend trop douteuſe pour s'y arrêter long-tems. (1) Mais cette diverſité d'opinions ſur l'origine des ſociétés, n'empêche pas qu'il n'y ait des règles fixes pour en aſſurer le gouvernement : c'eſt ce qu'on doit particuliérement examiner. La maxime la plus inviolable eſt la ſureté & la tranquillité de tous les corps qui compoſent ſoit l'univers, ſoit un même état. La ſureté des divers états qui compoſent l'univers, conſiſte dans la jouiſſance des droits impreſcriptibles, & des domaines qui leur

(1) Nous en avons dit quelque choſe, au tome II de cet ouvrage, page 31 & *ſuiv.*

appartiennent par une longue possession, qui sert de titre à la plupart des états, soit monarchies, soit républiques. Ainsi, les droits des souverains doivent être inviolablement conservés : c'est même par-là que les premiers peuples se sont mis à couvert des violences de leurs voisins, ou de leurs concitoyens. Il a toujours falu un chef sage & prudent (1) pour régler les différends, & pour établir des loix. Mais les loix sans la force auroient souvent été infructueuses : ainsi, la sagesse des supérieurs a dû être soutenue d'une autorité suffisante pour contraindre les réfractaires.

L'intérêt des nations a dû se joindre nécessairement à l'intérêt du chef ; & quiconque les a séparés, a toujours renversé l'ordre & l'économie du gouvernement, parce que le chef & les membres ne font qu'un corps, dont toutes les parties doivent marcher de concert. Les

(1) Omnes antiquæ gentes regibus quondam paruerunt : quod genus imperii primùm ad homines justissimos & sapientissimos deferebatur. Cicero, *lib. III. de Legibus*, *cap. 2.* Mihi quidem non apud Medos solum, ut ait Herodotus, sed etiam apud majores nostros, justitiæ fruendæ causâ videntur olim bene morati reges constituti. Nam cùm premeretur inops multitudo ab iis, qui majores opes habebant, ad unum aliquem confugiebant, virtute præstantem, qui cùm prohiberet injuria tenuiores, æquitate constituenda summos cum infimis pari jure retinebat. Cicero, *de officiis*, *lib. II. cap. 12.*

troubles & les diſſentions ne ſont venues dans les états particuliers, ou même dans l'univers, que quand les plus ambitieux ou les plus injuſtes ont voulu entreprendre contre ces droits impreſcriptibles. C'eſt ce qui a donné lieu à tant de guerres, qui n'ont enfin abouti qu'à faire naître des traités, où le plus ſubtil a cherché à tromper celui qui ſe conduiſoit avec plus de droiture & de ſimplicité. Ces traités ſont devenus des loix ; & leur multiplication a moins fait connoître l'équité, que le déſordre des états ou des parties contractantes. Je me ſervirai des paroles d'un grand politique, dont l'autorité ſeule peut décider dans cette occaſion, par la connoiſſance qu'il avoit du caractere du gouvernement.

» Les nouvelles loix, dit le cardinal » de (1) Richelieu, ne ſont pas tant des » remédes aux déſordres des états, que » des témoignages de leur maladie, & » des preuves aſſurées de la foibleſſe du » gouvernement ; attendu que, ſi les anciennes loix avoient été bien exécutées, » il ne ſeroit beſoin ni de les renouveller, » ni d'en faire d'autres pour arrêter de nouveaux déſordres, qui n'euſſent pas plutôt pris cours, que l'on eût vu une grande autorité punir les maux commis. «

(1) *Teſtam. politiq.* du C. de Richel. *part.* 2. *ch.* 5.

C'est ce qu'avoit dit avant lui un autre oracle de la politique spéculative. » Les » premiers hommes vivant sans ambi- » tion & sans envie, dit Tacite, n'a- » voient (1) que faire de loix, ni de » magistrats pour les retenir dans leur » devoir ; & se portant naturellement au » bien, n'avoient pas besoin d'y être » excités par des récompenses. Comme » ils ne desiroient rien qui ne fût per- » mis, rien ne leur étoit défendu. Mais » à la fin, l'égalité étant bannie, l'or- » gueil & la violence prirent la place » de la modestie & de la pudeur. Il s'é- » leva des empires, dont quelques-uns » durerent plusieurs siécles. Il y eut des » peuples qui aimerent mieux d'abord » le gouvernement des loix, ou qui y » eurent recours après une longue domi- » nation. Elles étoient simples au com- » mencement, & semblables à celles » que la renommée a rendu célébres, » comme celles de Crete, de Sparte & » d'Athènes, établies par Minos, par » Lycurgue & par Solon ; celles-ci néan- » moins étoient plus subtiles & en plus » grand nombre. Rome, sous le gouver- » nement de Romulus, n'eut point d'au- » tres loix que la volonté du prince. » Numa en établit pour la religion : Tul-

(1) Tacit. *lib.* 3. *histor.*

» lus & Ancus firent quelques régle- » mens politiques ; mais notre grand » Législateur est Servius-Tullius, qui » soumit même le prince à ses loix. De- » puis le bannissement des Tarquins, le » peuple en inventa quelques-unes, » pour se défendre de l'oppression des » grands, & maintenir la concorde & » la liberté. Ensuite les Décemvirs fu- » rent créés, & les plus excellentes loix » de la Gréce compilées. On en com- » posa douze Tables, qui furent la fin » des bonnes loix. Car quoiqu'on ait » fait depuis quelques réglemens à la » naissance des vices ; la plûpart néan- » moins sont les fruits des dissentions du » peuple & du sénat, ou l'établissement » violent de quelques personnes dans » les dignités, ou le bannissement de » quelques têtes illustres, & d'autres dé- » réglemens semblables. De-là ont pris » naissance les loix séditieuses de Grac- » chus & de Saturninus, & les largesses » de Drusus au nom du sénat, après » avoir corrompu les uns par d'ambi- » tieuses espérances, & arrêté les au- » tres par l'opposition des magistrats. » Les guerres d'Italie, & ensuite les » guerres civiles, produisirent diver- » ses ordonnances qui se détruisoient ré- » ciproquement ; mais à la fin le dicta-

» teur Sylla changea ou abolit les précé-
» dentes, afin d'établir les siennes. Elles
» ne furent pas de plus longue durée,
» quoiqu'elles fussent en plus grand
» nombre : car aussitôt le peuple fut agi-
» té, comme auparavant, par les loix
» turbulentes de Lépidus, & par la li-
» cence effrénée des tribuns. Ce ne
» furent depuis que nouveaux régle-
» mens sur chaque crime ; & la républi-
» que étant corrompue, le nombre des
» loix devint infini. Enfin Pompée, élu
» pour réformateur des mœurs dans son
» troisiéme consulat, après avoir inventé
» des remédes pires que les maux, &
» changé diverses fois les premiers éta-
» blissemens, perdit par les armes ce
» qu'il conservoit avec les armes, & vit
» périr ses loix avec lui. Depuis, pen-
» dant l'espace de vingt-cinq ans, que
» durerent les guerres civiles, il n'y eut
» ni droit, ni coutume : les vices furent
» autorisés publiquement, & plusieurs
» bonnes actions condamnées. Mais Au-
» guste, consul pour la sixiéme fois,
» voyant sa domination établie, abolit
» les loix qu'il avoit faites dans une puis-
» sance illégitime, & nous en donna
» d'autres pour vivre en paix sous son
» empire ; & curieux de les faire obser-
» ver, il invita les délateurs par des ré-
» compenses. Parmi ces loix, il établit

» celle du mariage, qui donnoit au peu-
» ple romain, comme au pere commun,
» les legs qu'on faisoit à ceux qui n'a-
» voient pas d'enfans. Mais cela alloit
» plus avant, & troubloit toute l'Italie
» & les provinces; plusieurs familles en
» étoient ruinées, & tout le monde
» épouvanté, lorsque Tibere, jaloux du
» repos de l'empire sous son régne, fit
» commettre au sort vingt sénateurs,
» dont il y en avoit cinq prétoriens &
» cinq consulaires, par lesquels plusieurs
» articles de la loi furent adoucis, &
» la république soulagée pour quelque
» tems. »

Ce que je viens de dire des loix particuliéres de chaque état, ou du droit public de chaque nation, a son application au droit public de l'Europe, ou Droit des gens. Plus on a fait de traités, de conventions & de loix, plus on doit croire qu'il y a eu de désordres dans les états, & d'ambition de souverain à souverain. Cependant, malgré cette multiplicité de loix, & au milieu des vicissitudes des gouvernemens, il y a toujours eu des maximes fixes qui se sont maintenues, sinon par écrit, du moins dans l'esprit & dans l'équité des peuples. C'a toujours été la *Sureté* & la *Tranquillité des Etats*. Ainsi les intérêts ont changé, les bienséances des monarchies ont varié

de ſiécle en ſiécle ; les prétentions des couronnes n'ont pas été les mêmes dans tous les tems ; le commerce qui eſt tombé chez les uns, s'eſt augmenté chez les autres ; mais on eſt toujours revenu à ce principe, de la tranquillité & de la ſureté de chaque monarchie, ou de chaque état. C'eſt ce qu'on a depuis appellé l'*Equilibre des Puiſſances*, ou l'*Equilibre de l'Europe*, dont le but eſt d'empêcher qu'un Etat n'envahiſſe, ou ne détruiſe l'état voiſin légitimement établi, dont les droits ſont impreſcriptibles, & les prérogatives reconnues & avouées par les autres puiſſances.

Livres à lire ſur les principes généraux du Droit public.

Pour s'inſtruire des principes les plus généraux de cette ſcience, que l'on a depuis appellée *Politique*, il faut commencer par le petit traité ſi exact des *Devoirs de l'homme & du citoyen* de PUFENDORFF, qui eſt un abrégé de ſon traité du *Droit des gens*. On y trouve les maximes les plus certaines des mœurs & des devoirs de la vie civile, ſource infaillible de la véritable politique. Je ne conſeille que l'abrégé, parce que je crois qu'on doit épargner les lectures, & fournir ſeulement des principes à ceux qui veulent faire quelque progrès dans les

études hiſtoriques. Ce traité pouroit être ſuivi de la lecture de celui que le fameux Philippe SIDNEY a fait ſur le gouvernement. Peut-être entre-t-il un peu trop dans les ſentimens républicains ; mais cela eſt pardonnable à un Anglois, né dans un état, qui eſt moins une monarchie qu'une république protégée par un roi, qui en eſt le chef, & non pas le maître, & qui ſe trouve obligé quelquefois de rendre compte à ſon peuple de certains détails : au lieu qu'en France nous avons pour principe invariable de notre gouvernement, que *les rois ſont ſeuls juges* (1) *en leurs faits, & ne répondent à autre reſſort qu'à celui de la juſtice divine :* maxime inviolable, qui s'étend encore à la couronne d'Eſpagne & à très-peu d'autres, dont le pouvoir n'eſt borné que par la ſageſſe & l'équité de leur conduite. On pouroit tempérer la lecture de Sidney, par celle du traité de M. de SILHON, que le feu roi fit imprimer ſous le titre de *Certitude des connoiſſances humaines.* Cet ouvrage, dont le titre ne prévient pas, eſt négligé, parce que les deux premiers livres ne regardant que les maximes générales de la morale, on a cru, ſans y faire attention, que tout l'ouvrage étoit purement philoſophique.

(1) Philippe de Commines.

Il renferme cependant les plus grands & les plus beaux principes de la politique. En commençant la lecture au livre III, on trouvera que ce traité est nouri des principes les plus certains du gouvernement.

ARISTOTE est le seul, parmi les anciens, qui ait donné un traité particulier sur la politique. Mais il nous faut des ouvrages, dont les principes s'accordent mieux à nos usages. Des deux traités que JUSTE-LIPSE a donnés sur cette matiére, celui qu'il a intitulé, *Monita & Exempla politica*, n'est pas comparable à celui qui a pour titre, *Politica*. Ce dernier est plein de sens, & de sages réflexions, qui peuvent donner des vues pour approfondir l'histoire. On reproche à cet auteur, que ses exemples, presque tous tirés des anciens historiens, peuvent rarement s'appliquer à l'histoire moderne. » Je crois, » dit un auteur habile, (1) que les maximes les plus excellentes & les plus délicates du conseil des empereurs Romains, seroient les plus dangereuses & » les plus mal reçues dans le conseil de » nos rois, & que non-seulement il est » ridicule de dire : *Auguste se gouverna*

---

[1] *Vertus & vices de l'Histoire*, page 146. Cet ouvrage, très-curieux & très-rare, est de Marin LE ROI DE GOMBERVILLE, connu par beaucoup d'autres ouvrages. Celui-ci est d'un gout particulier, & plein de réflexions singulieres.

» *de cette sorte*; mais qu'il seroit encore » beaucoup plus dangereux de croire ce » conseil, & d'entreprendre quelque » chose sur une telle espérance. » En effet, on sait que dans la conduite des affaires, on ne peut tirer aucune conséquence d'un événement à un autre. La dictature perpétuelle usurpée par Sylla, réussit heureusement, & fit massacrer Jule-César. La foi violée ruina Carthage, & la parole inviolablement gardée ruina Sagunte.

Le *prince* de MACHIAVEL lû si avidement de la plupart des curieux, approuve des principes horribles de tyrannie plutôt que de gouvernement. BODIN, dans sa République, ennuie; il rebute même par une trop grande abondance, qui fait tort à la singularité des observations qu'on trouve dans son ouvrage. PIERRE GRÉGOIRE (*Petrus Gregorius*,) en rapportant bien des choses communes & ordinaires, s'attache moins à l'histoire qu'à la jurisprudence du barreau, sur laquelle il veut régler la plupart des monarchies. Adam CONTZEN, célébre Jésuite, n'a dans son livre que le titre de beau; du reste, il a traité la politique monachalement, & non pas en homme d'état. André FRICIUS n'avoit point la pratique du gouvernement, & n'a traité dans un grand volume que certaines parties de la poli-

tique, & pour plus de facilité même, il a choisi les plus communes. CLAPMARIUS n'est pas assez rempli, & dit des choses vulgaires qui se trouvent partout. Il les avoit néanmoins envelopées sous le titre séduisant de *Maximes secrètes d'état* (*Arcana rerum publicarum*.) KECKERMAN, dans son Systême de politique (*Systemu politicum*,) est assez méthodique; mais il n'est pas toujours exact. M. JOLY, avocat, & depuis chanoine & chantre de l'Eglise métropolitaine de Paris, est hardi & trop républicain, dans ses *Maximes pour l'institution du roi :* aussi a-t-il mérité par des saillies de Frondeur, dont son livre est rempli, de le voir bruler par la main du bourreau. Cependant, il n'est pas inutile de le lire, pour profiter de ce qu'il a de bon, en écartant ce qu'il a de dangereux. M. BOSSUET, en formant un systême de politique sur l'Ecriture, a fait voir combien il étoit versé dans la lecture des livres saints; mais l'Ecriture-Sainte, qui sert à régler les maximes des mœurs, n'est guères consultée quand il s'agit de régler les intérêts des princes.

Je ne puis omettre l'ouvrage si célèbre du *Droit de la guerre & de la paix* : (*De jure belli & pacis*) donné par GROTIUS, le politique le plus exact qu'il y ait eu depuis plusieurs siécles. La connoissance qu'il avoit de tous les gouvernemens,

& la pratique des affaires où il s'étoit vû engagé; un esprit de réflexion, de modération, & de justice, qui accompagnoit un savoir immense, mais toujours bien ménagé, l'a mis à portée de traiter la matiére du Droit public avec plus d'exactitude & de précision qu'aucun autre. Son ouvrage tiendroit lieu de loi, si les princes en reconnoissoient quelques-unes dans le gouvernement de leurs états. Il a su appuyer ce qu'il dit, par les maximes les plus sages & les plus autorisées dans la morale. Les Commentaires que la plupart des politiques ont faits sur son ouvrage, n'y ont repris & corrigé que très-peu d'endroits, & ont servi même à confirmer tout ce qu'il a dit de raisonnable. COURTIN ne lui avoit pas fait honneur, par une médiocre version françoise qu'il en avoit publiée; mais BARBEYRAC nous en a bien dédommagé, en décorant par d'excellentes observations la belle traduction qu'il a publiée de l'ouvrage de Grotius. Ce sont de ces livres qu'il faut méditer, si l'on veut se munir des principes nécessaires pour juger sainement des grands événemens de l'histoire moderne.

On trouvera toutes les matiéres de politique traitées avec encore plus d'étendue & de détail, dans l'ouvrage de M. DE RÉAL, intitulé *La Science du Gou-*

vernement. C'eſt un ouvrage de morale, de droit & de politique, qui contient les principes du commandement & de l'obéiſſance. L'auteur a prétendu réduire toutes les matiéres de gouvernement en un corps unique, entier dans chacune de ſes parties; & expliquer les droits & les devoirs des ſouverains, ceux des ſujets, ceux de tous les hommes, en quelque ſituation qu'ils ſe trouvent.

Intérêts & Maximes des Princes.

Si les lectures que nous venons de preſcrire ne ſont pas abſolument néceſſaires avant d'entreprendre l'étude de l'hiſtoire moderne, elles ſont pour le moins très-utiles pour le faire avec avantage. Il en eſt de même de celles qui regardent les *Intérêts des Princes* & les *Maximes* du gouvernement de chaque monarchie, dont il eſt utile d'avoir au moins une connoiſſance générale. Les maximes découvrent les fautes que commettent les princes, ou dans la conduite qu'ils tiennent à l'égard de leurs ſujets, ou dans les engagemens qu'ils prennent avec les étrangers. Les intérêts font connoître les motifs des ſouverains dans les guerres qu'ils déclarent, ou dans les neutralités qu'ils obſervent. L'un & l'autre objet a été parfaitement bien dévelopé dans le petit livre des *Intérêts* & des *Maximes* des

princes, dont une partie, qui est de M. le *duc de Rohan*, l'un des grands politiques de son siécle, fut présentée au cardinal de Richelieu, en 1637. Il faut commencer par les *Maximes*, parce qu'elles sont plus simples & moins embarassées; après quoi on peut venir aux *Intérêts*. Les Maximes, principalement, sont écrites avec beaucoup de sens; mais on doit se précautioner contre certains faits outrés, ou apocryphes, rapportés dans ce livre. Il est vrai que ces sortes de traits ne s'y trouvant que rarement, n'empêchent pas qu'il ne puisse être lû avec avantage.

Il est bon de remarquer dans la lecture de ces maximes, & dans l'usage qu'on en voudra faire, que les révolutions qui surviennent ou dans le gouvernement, ou par le sort des armes, font terriblement changer les intérêts & les maximes. Mais pour peu qu'on ait pénétré les principes expliqués dans ces deux ouvrages, on fera céder facilement l'exception des régles aux régles même, quelques générales qu'elles paroissent: & l'on verra que, quand des ministres habiles sont obligés de se départir des intérêts muables, c'est toujours pour revenir aux maximes inviolables de la sureté & de la tranquillité des états.

Ce petit ouvrage du duc de Rohan a

toujours été si gouté, que des auteurs du troisiéme ordre, nés pour être les singes des grands écrivains, ont crû se faire une réputation, en donnant leurs réflexions sous le titre spécieux de *Nouveaux Interêts des Princes*; mauvaise copie d'un excellent original. Le premier d e ces auteurs est *Gatien* DES COURTILS *de Sandras*, qui a publié beaucoup de romans historiques & politiques, qui ne lui coutoient que la peine de les coucher sur le papier. Ce qu'il publia donc en 1685, en Hollande, où il étoit alors, n'est qu'une paraphrase & une glose mal concertée de l'ouvrage du duc de Rohan, qu'il a tâché d'accommoder à la situation où l'Europe se trouvoit, & qu'il fut encore obligé de changer en 1686, à cause des changemens qui arrivérent dans les affaires. Ce livre, quoiqu'écrit légérement, n'est recommandable que par les justes éloges qu'il fait de Louis XIV, l'un des plus grands rois que la monarchie françoise ait produit. Il auroit été louable de son zèle, s'il n'avoit pas déshonoré son ouvrage par de perpétuelles satyres de l'empereur Léopold, l'un des plus grands princes que l'Empire ait donné depuis plusieurs siécles, & dont la Providence a béni les armes, la prudence & la piété, soit par les progrès qu'elle lui a fait faire contre les ennemis du nom Chrétien,

ſoit en le ſoutenant, malgré beaucoup de puiſſances & de révoltes, ſur le trône impérial, où il eſt mort comblé de gloire & regreté de tout l'Empire, & même de toute l'Europe, dont pendant près de 50 ans il avoit ſû ménager les intérêts avec la ſageſſe, qui a toujours fait le partage de l'auguſte maiſon d'Autriche. Enfin, dix ans après Des Courtils, un autre ſinge s'eſt encore aviſé de paroître ſur la ſcène, en publiant, l'an 1695, un *Traité des Intérêts des Princes & Souverains de l'Europe;* livre encore plus ignorant que celui de Des Courtils. On ne ſauroit s'empêcher de ſe moquer de la vanité de ces médiocres auteurs, qui s'imaginent de leur cabinet pouvoir gouverner toute l'Europe; & qui ſans avoir aucune teinture des affaires, prétendent régler les démarches de tous les princes. Ne riroit-on pas de voir un de ces politiques dire que *c'eſt de Charles* (de France, frere de Lothaire,) *que ſont deſcendus tous les ducs de Lorraine juſqu'aujourd'hui, leſquels ont toujours rendu foi & hommage à l'empereur, comme prince & guidon de l'empire?* C'eſt, en peu de mots, pluſieurs ignorances en hiſtoire & en politique. Les ducs de Lorraine ne prétendent pas deſcendre de la race de la ſeconde maiſon de France, depuis qu'on a montré qu'ils ont une autre origine qui ne leur fait pas

moins d'honneur, & qu'on prouve par les monumens hiſtoriques, qu'ils viennent d'une ſouche qui leur eſt commune avec l'auguſte maiſon d'Autriche, ſur laquelle même ils ont le droit d'aîneſſe. D'ailleurs, en qualité de ducs de Lorraine, ils ont toujours été ſouverains & indépendans, *ne* (1) *relevant que de Dieu ſeul & de leur épée*, comme parle un habile politique.

Le meilleur ouvrage qui dans ces derniers tems ait paru ſur cette matiére, eſt celui du ſieur Rousset, imprimé d'abord à la Haye en 3 vol. *in-4°.* ſous le titre d'*Intérêts des Princes de l'Europe*, & depuis à Trévoux en 14 vol. *in-12.* L'auteur s'étoit appliqué toute ſa vie à la Politique ſpéculative & au Droit public. Ce qu'il a donné dans cet ouvrage eſt appuyé ſur les actes & ſur les derniers traités de paix. Quoique ſon livre ait été imprimé en Hollande, que l'on qualifie pays de liberté, on ſent bien cependant qu'on a engagé, je dirai même obligé l'auteur à quelques corrections. C'eſt ce que j'ai remarqué, principalement au ſujet des prétentions de la couronne d'Eſpagne, où M. Rouſſet a fait des retranchemens, dont on s'apperçoit, en examinant l'édition de Hollande, d'où on

(1) Louis du May, *Etat de l'Empire*, *Dialogue V.*

a enlevé quelques feuilles, pour en substituer d'autres.

On peut suppléer à l'ouvrage de Rousset, par un autre moins étendu, mais plus précis, & plus intéressant, parce qu'il vient jusqu'à notre tems. C'est l'ouvrage de l'abbé MABLY, intitulé, *Le Droit public de l'Europe, fondé sur les traités, depuis* 1648 *jusqu'en* 1763.

Les *Prétentions* & les *Préséances* entrent dans les intérêts des nations, aussi-bien que dans le Droit public. On les connoît, à la vérité, par l'histoire; mais il seroit bon qu'on en eût des notions préliminaires, pour mieux pénétrer les motifs & la justice de plusieurs guerres qu'elles ont occasionées. Il n'y a guères qu'en Allemagne où l'on s'applique à bien discuter ces matiéres. Les études du droit public y sont, avec raison, dans une si grande estime & si bien suivies, que ce qu'on produit sur ces matiéres est ordinairement mieux approfondi que ce qui se fait par les savans des autres pays. Cependant, on ne peut pas dire qu'ils connoissent à fond le Droit public de toutes les nations; on est obligé d'y apporter très-souvent des correctifs, chacun pour le royaume dont le gouvernement lui est plus connu. Il seroit à souhaiter qu'une main habile & intelligente traduisît en françois, ou en

une autre langue un peu plus connue que la langue allemande, les deux excellens ouvrages que deux ſavans ont publiés depuis quelques années, l'un ſous le titre de *Theatrum illuſtrium prætentionum*, & l'autre ſous celui de *Theatrum præcedentiæ*. Ces deux ouvrages, qui ont une grande réputation dans l'Empire, ne ſeroient pas moins goutés en France, où malgré le peu de connoiſſance que l'on a du Droit public, on ne laiſſe pas d'eſtimer tout ce qui ſe fait de bon en ce genre dans les autres états.

Nous avons eu long-tems le malheur, qu'à peine connoiſſions-nous le gouvernement des autres nations; il n'y a même pas long-tems que nos ſavans ſe ſont appliqués à traiter ſolidement ce qui regarde le Droit public de la France. Ce que les anciens en ont dit, eſt quelquefois appuyé ſur des titres ſi foibles, qu'à peine y a-t-il de quoi aſſeoir une juſte déciſion. Les *du Tillet*, les *Pithou* & les *Dupuy* ont commencé les premiers à ſe ſervir d'autorités directes & certaines. Les anciens y mêloient quelquefois des queſtions ſi peu conformes à la dignité de leur ſujet, qu'ils faiſoient tort par-là aux queſtions plus eſſentielles, qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de propoſer & de prouver. Ainſi, on ne peut lire ſérieuſement ce que dit Charles de Grassa-

210, dans son traité des Droits de nos rois (*Regalium Franciæ Jura*,) lorsqu'il avance » que le roi de France est entre » les autres rois comme l'étoile du matin » au milieu d'un nuage qui vient du mi- » di; que le roi de France, comme le » plus ancien de tous les rois, est en » droit de les faire assembler tous; que » c'est un second soleil sur la terre; que » c'est un Dieu corporel en terre, & » que ce qu'il fait ne vient pas de lui- » même, mais de Dieu par lequel il est » inspiré, ce qui fait qu'il ne peut ni » tromper, ni être trompé; qu'il est le » vicaire de Jesus-Christ dans son royau- » me; & que par les miracles qu'il fait, » il ressemble aux mages qui sont venus » adorer Jesus-Christ à Bethléem. *Rex Franciæ* (1) *est inter alios reges & principes hujus sæculi tanquam stella matutina in medio nebulæ meridionalis .... Est vicarius Christi in suo regno .... Tanquam* (2) *antiquior ac dignior habet prærogativam cogendi, seu convocandi alios reges & principes, quibus præferri debet & altiori loco sedere .... & dicitur secundus sol in orbe terrarum .... Rex Franciæ est in regno suo tanquam quidam corporalis Deus ....; nam quod rex facit, non tanquam ipse, sed ut Deus facit .... & quæ facit, Deo*

(1) Car. de Grassalio *Regalium Franciæ Jura*, *l.* 1. *p.* 2.
(2) *Ibid. pag.* 46.

inspirante (1) *facit, nec fallit, aut fallitur.... Sunt reges Francorum similes tribus regibus magis, qui venerunt ab Oriente in Bethleem Judæ adorare Dominum nostrum Jesum Christum.* Ce zèle est louable, & nous ne pouvons trop aimer & respecter nos rois, beaucoup meilleurs, & plus grands que bien des rois que l'antiquité met au rang de ses demi-dieux : mais le zèle doit toujours être sagement ménagé ; l'excès en est dangereux ; il ne fait pas moins de tort aux princes dont on fait l'éloge, qu'à l'auteur qui le publie. Je passe à ces auteurs de dire que tous ceux qui prient pour le roi de France gagnent dix, & même cent jours d'indulgence. Ce sont des priviléges appuyés sur les Bulles d'Innocent IV & de Clément V ; (2) &

(1) *Ibid. p.* 47.

(2) Tertium jus altum & præcipuum sequitur, quod quicumque orat pro rege Franciæ, habet decem dies Indulgentiarum, ab Innocentio IV, ut recitat defunctus præceptor meus magister Cosmas Guymier, in Procemio Pragmaticæ Sanctionis. Clemens centum dies indulgentiarum concessit orantibus pro pace & salute regis & reipublicæ regni Franciæ, ut vidi & bullam legi in libro Liliorum, & est Bulla num. 33. Joann. FERRAULT, *Jura & privilegia regni Franciæ.* Quintum jus altum & præcipuum christianissimi regis Francorum est, quod quicumque orat pro eo, decem dies indulgentiarum ab Innocentio IV, & centum dies à Clemente consequitur... & à Leone X datus est annus indulgentiarum anno 1514. Juxta illud Baruch : Et orate pro vitâ Nabuchodonosor, regis Babylonis, & pro vitâ Balthasar filii ejus, Et è contra maledicuntur omnes qui Christianissimum regem bellis aut aliàs prosequuntur, per Stephanum papam, qui Pipino posterisque suis Francorum regibus benedixit. Carol. DE GRASSALIO, *Regalium Franciæ jura. p.* 47 & 48.

indépendamment

indépendamment des bulles, ce sont des devoirs auxquels nous sommes obligés.

Il faut examiner ensuite quelque traité qui nous fasse comparer la force & le gouvernement des états les uns avec les autres, & qui nous instruise succintement de l'antiquité, & des principales révolutions de chaque royaume. Rien n'est plus nécessaire pour distinguer quelquefois les intérêts permanens, & les intérêts muables de chaque monarchie. On s'en sert encore pour mieux comprendre les simples allusions que font les historiens d'un pays aux caractères des princes étrangers, ou à des mouvemens qu'on ne peut guères bien savoir que par la lecture même d'une histoire, au moins succinte, de la nation.

Deux auteurs sont venus assez heureusement à bout de ce dessein. Le premier est CONRINGIUS, ce savant homme que toute l'Allemagne a admiré pour l'étendue & la profondeur de ses connoissances. Ce qu'il avoit fait sur cette matiére n'ayant pas toute sa perfection, a été achevé par OLDENBOURG, qui l'a fait imprimer à Genève en 1675, avec des additions très-considérables. Je crois néanmoins devoir avertir que cet ouvrage qui a pour titre, *Thesaurus Rerum publicarum*, n'a pas été avoué de *Conrin-*

gius. Mais quoiqu'il ne ſoit pas auſſi ſavant que tout ce que nous avons du même auteur, il ne laiſſe pas d'être d'une grande utilité. Le ſecond eſt le célébre Pufendorff, ſi connu par ſes traités de juriſprudence & d'hiſtoire. Il a donné, dans ſon *Introduction à l'Hiſtoire de l'Europe*, une idée de chaque royaume, qui peut inſpirer le deſir de les connoître tous en particulier. Il a même fait une choſe qui étoit échapée à Contingius, & à laquelle Oldenbourg n'avoit point ſuppléé avec aſſez d'étendue ; c'eſt qu'il a mis un détail précis des intérêts de chaque couronne, & de la conduite qu'elle doit tenir à l'égard des états voiſins. Il l'a fait avec d'autant plus d'exactitude, qu'il s'étoit fortement appliqué à la connoiſſance du Droit public & des intérêts des princes.

Mais un ouvrage aſſez commun, auquel on doit cependant prêter attention, eſt le *Miniſtre d'Etat*, que le ſieur de Silhon fit paroître d'abord en 1631, & qui depuis a été réimprimé pluſieurs fois. Ce ſont de ces livres qu'on néglige, parce que ſouvent on n'en a point pénétré le ſujet, ou que l'on s'imagine qu'ils ne regardent que les ſeuls miniſtres ; mais toutes les perſonnes qui liront cet ouvrage, y trouveront plus de lumiére & de ſolidité que dans la plupart des poli-

tiques étrangers. Silhon étoit attaché aux ministres de France, & on lui communiquoit les mémoires nécessaires pour travailler sur cette partie générale du gouvernement. D'autres livres méritent encore d'être lûs. Tels sont les *Considérations politiques sur les coups d'état*, publiées pour la premiére fois par le sieur NAUDÉ en 1639. Il est bon de l'accompagner de la lecture de la *Science des Princes* par le sieur DU MAY : livre connu & recherché seulement des curieux ; mais où l'on trouve, dans les observations qu'il fait sur l'ouvrage de Naudé, des réflexions importantes pour le maniement des affaires publiques, quoique d'ailleurs l'auteur ne soit pas toujours exempt de fautes d'exactitude ou d'inattention.

Il ne faut pas s'imaginer qu'on trouve dans les livres tout ce qui sert à former un politique, ou tout ce qui peut faire juger sûrement de l'histoire moderne. Il faut plus d'expérience que de lecture. Un ministre ou un homme d'état, formé seulement sur les livres, seroit un mauvais politique. Il est rare que les livres dévelopent les vrais motifs des grands événemens : les vûes d'un ministre qui auront réussi dans une occasion, ne sauroient toujours être la régle des autres événemens. Ceux qui ont examiné l'histoire du monde avec réflexion, n'igno-

rent pas que la politique est à bout dans la plupart des grandes révolutions. Ceux qui jugent par le succès, approuvent ou condamnent ce qui s'est fait par les vûes d'une politique formée sur la réussite de l'événement. Combien n'a-t-on point approuvé la révolution de Portugal, procurée par le cardinal de Richelieu, & combien n'a-t-on pas eu lieu depuis près de trente ans de l'en blâmer ou de lui en savoir mauvais gré? On dit encore, par exemple, que Philippe II, roi d'Espagne, fit deux fautes considérables dans les premiers troubles des Pays-Bas. » L'on a » pu remarquer, dit un (1) auteur, les » fautes de Philippe dans le choix qu'il » fit des gouverneurs pour les Pays-Bas, » puisque dans le tems que les mau- » vaises humeurs étoient dans leur pre- » miére émotion, & que pour en cou- » per la racine, il étoit nécessaire de pré- » poser une personne d'autorité, & qui » eût la force en main, il confia ce gou- » vernement à une femme & à un prê- » tre désarmé (c'est le cardinal de Grand- » velle); ce fut le premier faux pas de » sa politique. La seconde faute fut » qu'après le débordement de ces hu- » meurs malignes, les esprits étant

(1) Le Noble, *Histoire de la république de Hollande*, liv. 3.

» rentrés dans une espéce de calme, & » n'ayant besoin que d'une conduite » douce pour les ramener entiérement » au devoir, il envoya (*le duc d'Albe*) » le plus altier, le plus cruel & le plus » impitoyable de tous les hommes, » qui, bien loin d'éteindre le feu, causa » l'incendie dans ces malheureuses pro» vinces. «

Eh bien! ce que demande cet écrivain s'est fait parmi nous. On commença par le fer & le feu, pour exterminer la nouvelle religion qui paroissoit en France. On prit ensuite des tempéramens plus doux. A-t-on pu empêcher par-là que les religionaires n'aient mis vingt fois cette monarchie à deux doigts de sa perte? Les empêcha-t-on même de se cantonner à la Rochelle, & d'y jetter les fondemens d'une république, qui auroit peut-être subjugué le royaume, si la prudence & le courage de Louis XIII n'avoit prévenu la révolution? Disons mieux, une même conduite produit quelquefois des effets différens, & souvent deux conduites différentes produisent le même effet. Ce sont les conjonctures qui déterminent; un point presque imperceptible décide des plus grands événemens; & il s'agit d'attraper ce point, si difficile quelquefois à bien appercevoir. Ainsi qu'on ne nous parle

point de ces traités de politique faits après coup; mais qu'on nous parle d'un homme, qui sur des principes généraux sait se décider à propos suivant les conjonctures, qui sonde tous les partis, & qui se détermine à celui qui doit le plus heureusement réussir, soit par la situation naturelle des affaires, soit par la sureté des mesures que sait prendre un ministre habile. Mais qu'il en est peu de ce caractere! On ne peut pas s'empêcher, quand on examine tout ce qui s'est passé dans l'Europe depuis près de 300 ans, de penser avec Erasme, (1) que s'il est quelquefois avantageux de prendre dans les historiens & dans les livres des principes de politique & de prudence, il n'est pas moins dangereux de presser les événemens, & de vouloir se former sur leur réussite. Souvent on trouve

(1) Jam verò non negaverim ex historicorum lectione præcipuam colligi prudentiam : verùm ex iisdem summam perniciem hauries, nisi & præmunitus & cum delectu legeris. Vide ne tibi imponant celebrata sæculorum consensu nomina scriptorum aut ducum. Herodotus, Xenophon, uterque gentilis fuit, & plerumque pessimum proponunt principis exemplar, etiamsi in hoc ipsum scripserunt historiam, ut aut delectarent narratione, aut egregii ducis imaginem effingerent. Salustius, Livius multa quidem præclarè, addo, eruditè omnia; sed non omnia probant quæ narrant, & quædam probant haudquaquam probanda principi christiano. Cùm Achillem audis, cùm Xerxem, Cyrum, Darium, Julium, ne quid te rapiat magni nominis præstigium. Magnos ac furiosos latrones audis. Sic enim illos aliquoties vocat Seneca. ERASM. *Institut. principis christiani*, p. 126.

ans les anciens, & même dans les mo-
ernes, de ces actions grandes, nobles,
éroïques, lesquelles ne conviendront
oint à nos mœurs, qui sont peut-être
nieux formées, ni à notre caractere,
ui a plus de maturité que d'enthou-
iasme.

Voila bien des préparatifs pour étu-
lier l'histoire moderne; mais je me per-
uade que ceux qui voudront s'y appli-
uer utilement, ne les trouveront pas
rop longs. Ils savent que l'Histoire ne
loit pas seulement servir à connoître les
ems, mais encore à connoître les hom-
nes; & qu'il ne faut pas moins s'appli-
uer à réfléchir sur les événemens, qu'à
es arranger.

CHAPITRE IV.

Histoire de l'Empire d'Orient.

Les préliminaires qui servent pour l'hi-
oire de l'Empire romain, servent éga-
ement pour celle de l'Empire d'Orient.
Quoique ces deux empires n'aient pas
oujours eu la même étendue, par les ré-
olutions qui se firent dans le gouverne-
nent, cependant les empereurs d'Orient
ui résidoient à Constantinople, se qua-
lifierent toujours d'empereurs romains;

& ils avoient donné à Constantinople, capitale de leur empire, le titre glorieux de nouvelle Rome. Cet empire ne fut pas interrompu, comme celui d'Occident; mais il se trouva sujet à de plus grandes révolutions. On peut même assurer, que la part que ses empereurs ont pris malheureusement aux affaires de l'Eglise, en a rendu l'étude plus nécessaire que celle de l'empire d'occident.

Comme ce fut CONSTANTIN qui augmenta la ville de Byzance, & en fit cette ville célébre, connue sous le nom de Constantinople, il est naturel de faire commencer à son régne l'Histoire de l'Empire d'Orient; & c'est le plan qu'a suivi M. LE BEAU, dans son *Histoire du bas empire*. Ce prince, qui fut avec justice surnommé le Grand, étoit fils de Constance-Chlore & d'Héléne. Après avoir passé le tems de sa jeunesse dans l'exercice des armes, il fut élevé à l'empire l'an 306. Il avoit alors 32 ou 33 ans. Aussitôt que Constantin eût été déclaré Auguste, ses images furent exposées à Rome; mais à cette vûe, les troupes prétoriennes proclamérent empereur MAXENCE, fils de Maximilien-Hercule, qui venoit de quitter l'empire. Ce nouveau prince, pour se concilier l'affection des peuples, que la douceur de Constantin paroissoit lui vouloir enlever, fit cesser

la persécution contre les chrétiens; mais ils ne jouirent pas long-tems de cette heureuse tranquillité. Peu de tems après, Maxence s'abandonna à toutes sortes de cruautés. GALERE MAXIMIEN, qui étoit aussi élevé sur le trône impérial, fit marcher contre lui le César SÉVÉRE, qui fut abandoné de ses troupes, & qui se vit contraint de se sauver à Ravenne : après quoi Galére envoya des ambassadeurs à Maxence, pour le porter à la paix; mais voyant que ces tentatives étoient inutiles, il prit le chemin de Rome, & fut, comme Sévére, abandonné de ses troupes. Il se retira dans l'Illyrie, où l'an 307, il donna le titre de César à *Licinius*.

MAXIMIEN HERCULE, qui avoit abdiqué malgré lui la puissance souveraine, revint à Rome, dans l'espérance de remonter sur le trône. Il écrivit à Dioclétien, pour l'engager à reprendre la pourpre; mais ce dernier, qui avoit éprouvé tous les embaras de la puissance souveraine, & qui goutoit alors toutes les douceurs de la vie privée, refusa d'écouter la proposition de Maximien. Celui-ci ne laissa pas de poursuivre son entreprise; & pour en venir plus facilement à bout, il engagea, par une trahison, Sévére à sortir de Ravenne, & le conduisit à Rome en habit d'esclave; mais avant que d'y arriver, il le fit égorger à dix milles de cette

grande ville. Peu de tems après, on reconnut que Maximien vouloit pareillement ôter la vie à son fils Maxence : on le chassa de Rome, & il fut contraint de se retirer dans les Gaules auprès de Constantin, auquel il donna Fausta sa fille en mariage, avec le titre d'Auguste.

L'an 308, Licinius fut déclaré empereur dans la Pannonie. Alors, on vit l'empire partagé entre quatre souverains, savoir, *Constantin* & *Maxence*, qui étoient eux-mêmes fils d'empereurs, & *Galére - Maximien* avec *Licinius*, soldats de fortune. En 310, Maximien Hercule eut la témérité de conspirer contre la vie de Constantin son gendre; mais ce prince ayant appris la conspiration, fit mourir son beau-pere qui s'étoit retiré à Marseille. L'année d'après, Galére-Maximien mourut, & Maxence son gendre, pour se donner un plus grand crédit, le fit mettre au rang des dieux. L'an 312, Constantin, animé, comme on croit, par l'apparition d'une croix qui se fit voir en l'air, passa les Alpes, & entra dans l'Italie, où il défit assez près de Rome Maxence, qui périt même par la chute d'un pont qu'il avoit fait dresser sur le Tibre. Sa tête fut portée dans la capitale de l'empire, & de-là promenée dans toute l'Afrique, pour marque de la victoire de Constantin. Le prince victorieux ayant

mis ordre aux affaires de Rome, partit pour la Germanie ; mais en paſſant à Milan, il maria, l'an 313, ſa ſœur Constancia avec Licinius. Ces deux princes ne furent pas long-tems en bonne intelligence. La premiére bataille qui ſe donna l'an 315, immédiatement après leur rupture, fut favorable à Conſtantin ; la ſeconde ne lui fut pas moins heureuſe. Cependant, il ne profita de ſa victoire que pour donner la paix au vaincu ; & ils firent entr'eux un nouveau partage de l'empire.

Licinius reprit les armes en 324, ſous prétexte que Conſtantin avoit fait une irruption ſur ſes terres. Ils en vinrent aux mains près d'Andrinople ; & l'armée de Licinius, de cent ſoixante-cinq mille hommes, en perdit 35000 & le reſte fut mis entiérement en déroute. Deux autres batailles conſécutives qu'il perdit avec la liberté, le firent reléguer à Theſſalonique ; mais ce prince inquiet, qui vouloit exciter de nouveaux troubles dans l'empire, fut tué l'année ſuivante. Sa mort auroit aſſuré la tranquillité de l'univers, ſi Conſtantin n'eût vu ſa famille déchirée par des troubles domeſtiques, qui coutèrent la vie à Criſpus Céſar, ſon fils aîné, prince d'une grande eſpérance. Fauſta, ſeconde femme de Conſtantin, outrée de n'avoir pu obliger

Crispus de répondre à sa passion, ou dans la crainte que la réputation de ce jeune prince ne fût un obstacle à la fortune de ses enfans, l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur. Constantin, trop crédule, fit périr son fils, sur cette seule accusation. Mais Héléne, mere de Constantin, qui découvrit la vérité quelque tems après, ne manqua pas d'en informer l'empereur son fils, qui, pour se venger de cette perfidie, commanda qu'on enfermât l'impératrice Fausta dans une étuve, c'est-à-dire, dans des bains chauds, où elle fut étouffée. Philostorge a écrit qu'elle ne fut ainsi punie, que pour un adultére qu'elle avoit commis avec un courrier.

Constantin ayant fait rétablir Byzance, en fit la dédicace l'an 330, & rendit une ordonnance, par laquelle il vouloit que cette ville fût appellée la nouvelle Rome. Comme il en prétendoit faire la capitale de son empire, il prit un soin particulier de la fortifier & de l'embellir. Il y fit apporter ce que l'Asie, l'Europe & l'Afrique avoient de plus rare; & il dépouilla les plus grandes villes, Rome même, de leurs richesses & de leurs ornemens, pour décorer la nouvelle capitale, & la rendre, par sa grandeur & sa magnificence, supérieure à toutes celles qui avoient été bâties jusqu'alors. Il y fit bâ-

ir la ſuperbe égliſe des Apôtres, celle le la paix : il en éleva pluſieurs autres lans le reſte de ſon empire. Conſtantin nourut le 22 mai 337, dans de grands entimens de piété, après avoir demandé & reçu le baptême. Il étoit âgé de 63 ans, 2 mois & 25 jours, dont il avoit régné 30 ıns 9 mois & 27 jours. Comme il reçut le baptême, dans un fauxbourg de Nicomédie, par les mains d'Euſébe, célébre évêque arien de cette ville, quelques auteurs ont, à cette occaſion, jugé peu favorablement de la foi de ce prince. Conſtantin eut le ſort de tous les grands hommes, dont les vertus ſont ordinairement accompagnées de beaucoup de vices; & quelque modeſte qu'il ait paru, quelque uſtice qu'il ait affectée, quelque grandeur d'ame qu'on ait apperçue en lui, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'ait été aveuglé par ſon bonheur, & corrompu par Fauſta ſa femme. Zozime, qui le blâme preſque en tout, n'eſt pas plus croyable qu'Euſébe de Céſarée qui prétend juſtifier toutes ſes actions. Il faut, pour tempérer les ſatyres de l'un, & les éloges de l'autre, recourir aux hiſtoriens modernes, qui ont ſu prendre un juſte milieu entre ces deux auteurs. Si l'on ne veut pas s'en rapporter entiérement à l'*Hiſtoire de l'Arianiſme* du P. MAIMBOURG, on peut, au moins, déférer à ce que M.

HERMANT, M. DE TILLEMONT & M. LE BEAU en ont dit, l'un dans sa belle *Histoire de S. Athanase*, le second dans son *Histoire des Empereurs*, & le troisiéme, dans le premier volume de son *Histoire du bas Empire.*

Les trois fils que Constantin le Grand laissa de Fausta, fille du vieux Maximien, partagérent l'empire entr'eux, suivant les dispositions de leur pere. CONSTANTIN II, qui étoit l'aîné, eut les Gaules, l'Espagne & l'Angleterre. L'Italie, l'Afrique, la Sicile avec les autres îles, l'Illyrie, la Thrace, la Macédoine & la Gréce, échurent à CONSTANT, qui étoit le dernier. CONSTANCE, le second des fils de Constantin, eut l'Asie, la Syrie & l'Egypte. Constantin le Grand avoit eu deux freres; *Jule-Constance* & *Dalmatius*, surnommé *Annibalien.* Ce dernier avoit laissé deux fils; l'un nommé *Flave-Dalmatius*, fut créé César en 335, & fut tué peu de tems après la mort de Constantin; l'autre fut *Annibalien*, auquel Constantin avoit donné la qualité de Roi des rois, avec le royaume de Pont pour son apanagé. Une sédition, fomentée par l'empereur Constance, fit périr tous ces princes. Gallus & Julien, neveux du grand Constantin & fils de Jule-Constance, échapérent à peine à la fureur des soldats. Le premier étoit ma-

ade, & l'autre en bas âge. Ce fut par ces meurtres que les fils de Constantin signalérent leur avénement à l'empire. Peu de tems après, la bonne intelligence qui paroissoit entre les trois freres, fut entiérement ruinée. A peine il s'étoit écoulé quatre ans depuis la mort de Constantin, lorsqu'en 340, Constantin II déclara la guerre à son frere Constant. Il entra dans ses états avec une armée nombreuse; mais il fut tué près d'Aquilée. Constant n'eut pas une plus heureuse destinée: dix ans après, c'est-à-dire, au commencement de l'an 350, il fut tué à Elne, au pied des Pyrénées, par les artifices de *Magnence*, qui se fit proclamer empereur dans les Gaules.

Aussitôt que le bruit de sa mort fut répandu, *Vétranion*, qui commandoit la cavalerie dans la Pannonie, se fit proclamer empereur, & *Népotien*, fils d'une sœur de Constant, prit à Rome le même titre. Vétranion ne jouit que huit mois de son usurpation, après quoi il se vit réduit à une condition privée. Le régne de Népotien fut encore plus court: à peine se soutint-il un mois entier, ayant été accablé par les généraux de *Magnence*. La guerre que l'empereur Constance eut avec ce dernier fut beaucoup plus terrible. Les deux partis en vinrent aux mains dans la Pannonie, l'an 351,

Les troupes de Constance se trouvérent rompues & renversées au premier choc; mais enfin, elles demeurérent victorieuses. Deux ans après, Magnence, qui préjugeoit que ses affaires ne pouvoient se rétablir, se fit mourir lui-même à Lyon, & son frere Décentius finit ses jours à Sens, par un semblable coup de désespoir.

Gallus, que Constance avoit créé César, & auquel il avoit donné le gouvernement de l'Orient, abusa de son pouvoir, & commit toutes sortes de violences & de cruautés. Constance, qui en fut informé, le rappella & le fit mourir dans l'Illyrie. Julien, son frere, auroit subi le même sort, sans Eusébie, femme de Constance, qui employa tout son crédit en faveur de ce jeune prince. On se contenta de le reléguer à Athènes, sous prétexte de l'y faire étudier. Quatre ans après, l'empereur Constance le fit déclarer César, & lui donna, avec Héléne sa sœur, le gouvernement des Gaules. Julien s'y rendit, & s'y distingua par plusieurs victoires, qu'il remporta sur les Germains, sur les Francs & sur les Allemands. Constance, jaloux des exploits du nouveau César, voulut retirer des Gaules les troupes Romaines, & les faire passer en orient, pour servir dans la guerre qu'il avoit résolue contre les Perses; mais elles refu-

ſérent d'obéir à cet ordre, & proclamérent JULIEN empereur dans la ville de Paris.

Conſtance, qui faiſoit ſes préparatifs pour la guerre contre les Perſes, accommoda comme il put, le différend qu'il avoit avec eux, & prit la route des Gaules, pour ſe venger de Julien; mais la mort le ſurprit près de Tarſe en Cilicie, l'an 361. Par-là JULIEN ſe vit maître de l'empire. Il avoit été déclaré Céſar par Conſtance, l'an 355. Dès qu'il fut élevé ſur le trône impérial, il perſécuta tous ceux qui avoient été attachés à ſon prédéceſſeur; il en fit mourir quelques-uns, & relégua les autres. Comme il n'avoit profeſſé la religion chrétienne qu'à l'extérieur, & que dans le fond du cœur il avoit toujours conſervé le paganiſme, il ne ſe déguiſa plus dès qu'il fut monté ſur le trône. Il fit ouvrir les temples des faux dieux, s'en fit conſacrer ſouverain pontife, & abdiqua publiquement la religion chrétienne. Il reprit, en ſuccédant à Conſtance, les deſſeins de cet empereur, & entra dans la Perſe avec une armée conſidérable. C'étoit en 363. Il y fit d'abord de ſi grands progrès, que le roi de Perſe lui fit faire des propoſitions de paix fort avantageuſes à l'empire; mais il eut l'imprudence de les refuſer. Il fit plus, il laiſſa brûler les bâtimens de tranſport qui fourniſſoient des vivres à

son armée, & par-là, il se priva d'une subsistance nécessaire qu'il ne pouvoit tirer d'ailleurs. Les Perses n'eurent pas plutôt appris l'extrémité où se trouvoit Julien, qu'ils tombérent sur son armée, l'envelopérent & la défirent. Il perdit lui-même la vie dans cette bataille, sans qu'on pût découvrir quelle main lui avoit tiré le javelot dont il étoit percé. Toujours animé contre la religion chrétienne & contre son auteur, il s'avisa d'une bravade qui tenoit du désespoir & de la fureur; il remplit, dit-on, le creux de sa main de son sang, & le jettant vers le ciel, il s'écria: *Tu as vaincu, Galiléen.* C'est ainsi qu'il appelloit le Sauveur du monde. Il avoit résolu, dès qu'il auroit terminé la guerre de Perse, d'exterminer tous les chrétiens; mais une puissance supérieure fit avorter ce projet extravagant.

Il faut avouer que jamais empereur n'eut plus d'esprit & de savoir. Ses ouvrages, qui subsistent encore aujourd'hui, font voir les talens admirables qu'il avoit pour les lettres, dans lesquelles il avoit été instruit par les plus grands littérateurs de son têms, chacun dans leur genre. La persécution qu'il fit souffrir aux chrétiens, fut d'autant plus dangereuse, qu'il s'y prenoit par la douceur & par l'insinuation. Il savoit que les violences des premiers empereurs

avoient fait prospérer la religion, & que le sang des premiers martyrs avoit été la semence du christianisme. Il prit trois moyens qu'il crut infaillibles pour détruire la véritable religion, les récompenses & les dignités dont il combloit ceux qui faisoient profession du paganisme, l'ignorance qu'il vouloit introduire parmi les fidéles, en défendant d'enseigner les arts libéraux dans les écoles où l'on instruisoit la jeunesse chrétienne : & la protection qu'il accordoit à toutes les hérésies. Il prétendoit détruire les chrétiens par eux-mêmes, en les mettant librement aux prises les uns avec les autres. Tous ces moyens devoient humainement réussir; mais une providence divine en disposa tout autrement.

Dès que l'armée qui étoit en Pannonie eut appris la mort de Julien, dernier prince de la race de Constance-Chlore, pere de Constantin, elle jetta les ieux sur *Sallufte*, préfet du prétoire; mais ce généreux officier s'en excusa sur ses infirmités & sur sa vieillesse. On en vint donc à JOVIEN, qui relevoit la majesté & la dignité de sa personne, par une ame généreuse, & par une piété solide, qui faisoient son caractère. Il voulut d'abord s'excuser sur ce qu'il étoit Chrétien; mais les soldats lui répondirent qu'ils faisoient aussi-bien que lui

profession du christianisme. Il engagea donc le reste des troupes à sortir des ténébres du paganisme, pour suivre la lumiére de l'Evangile : il fit fermer les temples des faux dieux, & abolit leurs sacrifices. On ne peut excuser que sur la nécessité des affaires, la trève de trente ans qu'il fit avec Sapor, roi de Perse, auquel, outre cinq provinces qui étoient au-delà du Tigre, il céda la Mésopotamie & les villes de Nisibe & de Singare. Il retournoit à Constantinople ; mais la mort le surprit en chemin après un régne de huit mois.

VALENTINIEN étoit à Nicée, lorsqu'après la mort de Jovien il fut élevé à l'empire, l'an 364. Son zèle pour la religion chrétienne lui avoit procuré l'honneur de l'exil de la part de Julien. Il sentit bien que tout tendoit à une révolution générale, parce que les Gaules se trouvoient continuellement attaquées par les Allemans ; la Pannonie par les Sarmates & les Quades ; la Bretagne par les Pictes, les Ecossois & les Saxons ; l'Afrique par les Maures ; l'Arménie par les Perses, & la Thrace par les Goths & les autres peuples du nord. Il crut pouvoir prévenir le mal, en prenant pour associé à l'empire son frere VALENS, auquel il donna l'orient à gouverner : il se réserva l'occident. Valentinien se distinguoit par beaucoup de

vertus; mais l'amour de la justice l'emportoit sur toutes les autres : on croit même que par sévérité de tempérament il la portoit quelquefois un peu trop loin. Une beauté mâle, qui étoit accompagnée d'un esprit délié, d'une grande tempérance & d'un zèle inviolable pour la foi, lui attiroit le respect de tout l'empire.. Son frere étoit d'un tout autre caractère ; ainsi, peu capable de gouverner de grands états.

Dieu bénit les armes de Valentinien : il battit les peuples du nord qui venoient fondre sur l'empire. Ainsi, les Saxons & les Bourguignons ne firent aucun progrès sous son régne, qui fut de près de douze ans. Valens, loin d'imiter son frere dans son amour pour la religion, ne se contenta pas de persécuter les Orthodoxes ; il s'adonna même à la magie, jusqu'à vouloir découvrir par des voies secrétes & condamnables, quel seroit son successeur ; action qui lui fit commettre beaucoup de crimes ; comme s'il eût prétendu que personne ne lui succédât. Il eut à combattre, dès le commencement de son régne, Procope, parent de l'empereur Julien, qui avoit même souhaité de lui succéder. Cet officier étant sorti de Cappadoce, où il s'étoit tenu long-tems caché, trouva des amis à Calcédoine : il conduisit à Constanti-

nople Flavia-Maxima-Constantia-Faustina, fille posthume du feu empereur Constance, avec Flavia-Maxima-Faustina, mere de cette princesse. Il prétendoit entamer la révolution, en soutenant en apparence l'intérêt de deux personnes qui restoient seules de la famille de Constantin. Il se rendit maître de Constantinople, où sous le nom des princesses, il avoit usurpé la souveraine puissance. Il engagea dans son parti l'armée que Valens avoit envoyée contre lui; & avec dix mille Scythes qu'il avoit appellés à son secours, il se saisit de la Bithynie. Valens, qui avoit plus de témérité que de courage, alloit faire une paix honteuse avec l'usurpateur, sans les principaux officiers de son armée, qui lui remontrérent qu'il seroit déshonoré. Il résolut donc de recourir aux armes. D'abord, il se saisit de Nicomédie; mais il ne fut pas si heureux au siége de Calcédoine, qu'il se vit contraint de lever. Ayant reçu néanmoins un secours de troupes qui lui venoit de la Germanie, il marcha contre Procope, qui se voyant abandonné des soldats Romains, se refugia dans les bois, & s'y cacha. Les deux confidens de l'usurpateur, Gomare & Agellon, s'imaginérent qu'ils feroient leur cour à Valens, en décelant leur maître, qui fut arrêté l'an 366: &

Valens les fit cruellement mourir tous trois. Cependant, l'empereur n'en fut pas pour cela plus tranquille. Sapor renouvella la guerre; mais les Perses furent vaincus. Il n'en fut pas de même des Goths, qui défirent l'armée de Valens, & l'obligérent, en 369, de faire la paix avec eux. Il leur céda même, l'an 376, des habitations dans la Thrace, où ils vécurent tranquillement, jusqu'à ce que Lupicin, qui commandoit les troupes romaines, les maltraita si fort par ses exactions, que pour se garantir de l'avarice du général, ils prirent les armes contre l'empereur même. Valens se mit à la tête de l'armée avec laquelle il prétendoit soumettre les rebelles. Le combat se donna près d'Andrinople. Les troupes romaines furent défaites; & l'empereur Valens, blessé d'un coup de fléche, ne pouvant supporter dans la retraite le mouvement du cheval & tombant à chaque pas, fut porté dans une chaumiére, qui dans le même moment se trouva investie par les Goths. Ils ignoroient cependant que l'empereur s'y fût retiré; mais comme ils trouvérent de la résistance, ils s'avisérent d'y mettre le feu; & par-là, Valens fut brulé vif, l'an 378, après un régne de plus de 14 ans. Les historiens de son tems le représentent comme un assemblage complet de vertus & de

vices : mais ces derniers prenoient aiſément le deſſus, ſe laiſſant gouverner par une baſſe jalouſie, une colére & une cruauté indomtables, & plus encore par une impiété marquée, qui lui faiſoit embraſſer toutes les fureurs de l'Arianiſme, la plus violente de toutes les ſectes qui aient affligé l'Egliſe.

Pendant le régne de Valens, l'occident languiſſoit ſous le gouvernement de GRATIEN & de VALENTINIEN II, qui avoient ſuccédé en 375, à leur pere Valentinien I. Gratien paroiſſoit né avec les vertus d'un particulier; mais celles d'un ſouverain lui manquoient. Comme il étoit ſans diſcernement, il élevoit plutôt un étranger aux emplois militaires, qu'un ſoldat Romain qui avoit blanchi dans le ſervice. Les Goths continuérent de ravager la Thrace après la mort de Valens. Gratien ſe vit obligé de faire venir d'Eſpagne THÉODOSE, brave officier, ſur la conduite duquel on pouvoit compter; il l'aſſocia au trône impérial, & lui abandonna l'Orient. Le nouvel empereur battit les Goths, rétablit la tranquillité dans l'empire, & obligea cette nation barbare, autant par ſa douceur & ſon affabilité, que par ſon courage, à ſe ſoumettre aux Romains. *Maxime*, qui s'étoit révolté dans les îles Britanniques & dans les Gaules contre Gratien, occa-

ſiona

fiona une conspiration dans laquelle l'empereur Gratien fut tué à Lyon l'an 383. Théodose se chargea de le venger, & vint en Italie, où il battit & tua Maxime l'an 388. *Victor*, fils de Maxime, ne lui survéquit que peu de jours. Théodose mit fin sans peine à cette guerre, & rétablit Valentinien II dans ses états. Il le réconcilia même avec S. Ambroise & avec l'Eglise catholique. Théodose, après avoir triomphé à Rome, prit la route de Constantinople, & Valentinien II, celle des Gaules : mais ce dernier étoit à peine arrivé à Vienne en Dauphiné, qu'*Eugène* Gaulois, intendant de sa maison, & *Arbogaste*, Goth de nation, qui commandoit ses armées, étant entrés de nuit dans la chambre de l'empereur, étranglérent, l'an 392. Il n'étoit encore que cathécuméne. Il prioit avec beaucoup d'instance S. Ambroise de lui conférer le baptême. Ce grand évêque qui avoit eu des raisons de différer, loua depuis les vertus & la piété de ce jeune prince, qui avoit été enlevé au commencement de sa vingt-septiéme année.

Théodose, qui s'étoit crû obligé, par reconnoissance, de venger la mort de Gratien, s'acquitta du même devoir à l'égard de Valentinien. Il défit Eugène en 394, le fit prisonier, & le punit de la cruauté avec laquelle il avoit traité

son souverain & son maître. Arbogaste, qui craignoit d'avoir le même sort, se fit mourir. Ce fut par cette derniére victoire que Théodose courona toutes celles qu'il avoit remportées. Il mourut sur la fin du mois de janvier de l'an 395, après en avoir gouverné seize. Ce prince qui avoit toutes les vertus d'un empereur chrétien, peut être comparé aux plus grands princes qui avoient régné avant lui, & il surpassa de beaucoup tous ceux qui vinrent après. Quoiqu'il eût tous les talens de la guerre, il n'en entreprit jamais aucune que dans une nécessité absolue. Rien n'égaloit sa clémence, sa bonté & le desir qu'il avoit de faire du bien à tout le monde. Jaloux de la pureté de la foi, il n'oublia rien pour la défendre contre les infidéles & les hérétiques, & fit tout ce qu'il devoit pour combler de gloire l'Eglise catholique. Il y étoit porté naturellement; mais son zèle redoubla par le saint baptême qu'il reçut dans le cours d'une maladie dangereuse dont il fut attaqué; & pour témoignage de sa ferveur, il fit publier un édit, par lequel il défendoit de faire dans tous ses états profession d'aucune autre religion que de celle qui étoit approuvée par l'église catholique. Il ôta aux Ariens qui étoient à Constantinople les églises dont ils jouissoient depuis

quarante ans. Ces hérétiques avoient tenté de le mettre dans leurs intérêts ; & peu s'en fallut qu'Eunomius, le plus subtile d'entr'eux, ne trouvât moyen d'obtenir une conférence avec le prince : mais l'impératrice Flaville son épouse, princesse d'une grande piété, le détourna de ce dessein, qui n'étant pas nécessaire, pouvoit lui être funeste. Son respect pour l'Eglise & pour la sainte liberté de ses ministres, parut à l'occasion du massacre de Thessalonique. Botheric, qui commandoit les troupes Illyriennes, avoit été tué dans cette ville, & Théodose avoit vengé la mort de ce général par celle d'un grand nombre d'habitans de Thessalonique, sans distinction d'innocens ou de coupables. Cette violence obligea S. Ambroise à lui refuser l'entrée de l'église, lorsqu'il vint à Milan. Ce prince ne s'en offensa point ; & il paroît que ce fut après cette sage réprimande, que Théodose ordonna que tous les jugemens prononcés contre les criminels ne s'exécuteroient qu'un mois après qu'ils auroient été prononcés. C'est avec raison qu'un des plus grands prélats (1) de l'Eglise de France a proposé cet empereur, comme un modéle propre pour former un prince, dans cette histoire si éloquente, qu'il publia pour servir à l'in-

(1) M. Flechier, *Hist. de Theodose.*

ſtruction de M. le Dauphin, fils de Louis XIV.

On peut auſſi aſſurer que la mort de cet empereur fit tomber toute la grandeur & la majeſté de l'empire, dont la décadence commença ſous les empereurs ARCADIUS & HONORIUS. L'aîné, à qui ſon pere avoit donné l'Orient, n'étoit âgé que de dix-huit ans. Honorius deſtiné à l'empire d'Occident, n'en avoit qu'onze. Toute la fortune de l'empire ſe trouvoit alors entre les mains de Rufin & de Stilicon. Ces deux miniſtres le gouvernoient avec une autorité deſpotique. Rufin, qui réſidoit à Conſtantinople, y régloit toutes les affaires de l'Orient; & rien ne ſe faiſoit dans l'Occident que par les ordres de Stilicon, qui étoit Vandale. Après la mort de Théodoſe, ce dernier prétendit être le tuteur des deux empires; mais dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à paſſer en orient pour y prendre poſſeſſion de cette dignité, Rufin, dont les intérêts étoient oppoſés à cette prétention, ſe ſaiſit des paſſages de la Gréce, & lui ferma l'entrée de l'Orient. Il engagea même Alaric, roi des Goths, à ſe jetter ſur cette province. Stilicon le ſurprit, & défit entiérement ſon armée : il pourſuivit toujours ſon premier deſſein. Il envoya Gaïnas, Goth de nation, avec un corps de troupes, vers Arcadius, qui trouva moyen par-là de ſe défaire,

l'an 396, de Rufin qui le maîtrisoit.

L'eunuque Eutrope, qui avoit contribué à la mort de Rufin, redoutoit le pouvoir trop absolu de Stilicon. Il prit donc le parti de le faire proscrire par l'empereur & par le sénat; & pour occuper ses ennemis, il engagea dans ses intérêts le comte Gildon, auquel Théodose avoit confié le gouvernement de l'Afrique. Gildon s'y révolta; il empêcha même que l'on ne transportât à Rome les grains qui faisoient la plus grande partie de la subsistance de cette capitale. Stilicon fit marcher contre lui Mascezele, propre frere de ce rebelle. Ce général n'avoit que peu de troupes; mais disciplinées & remplies de courage. Il battit celles de son frere, & le réduisit à se tuer lui-même. Mascezele revint victorieux à Rome, où Stilicon, pour le récompenser de ses services, le fit jetter dans le Tibre l'an 398.

L'année suivante, Gaïnas, général des Goths, que Stilicon avoit envoyé à Arcadius, conspira contre ce prince avec Trigilde son parent. Ils convinrent que Trigilde se révolteroit ouvertement, & que Gaïnas se feroit donner le commandement de l'armée qui seroit envoyée contre lui. Gaïnas, pour se mettre en état d'exécuter son dessein, se défit d'abord de l'eunuque Eutrope, qu'il priva

de ses dignités, avant que de le faire mourir. Il fit même, pour plus d'infamie, effacer son nom des fastes consulaires, & de tous les monumens publics. Alors Gaïnas commença ouvertement à se révolter. Arcadius, malgré son peu de génie, découvrit la perfidie du général, & le dessein qu'il avoit formé de piller Constantinople. Il le déclara ennemi de l'état, & fit marcher contre lui une armée commandée par un autre Goth, nommé Flavilla. L'armée de Gaïnas fut mise en désordre, & il fut contraint lui-même de se tuer, au plutard l'an 401. Arcadius ne lui survéquit que sept ans, & mourut l'an 408. Il laissa pour héritier son fils Théodose, âgé seulement de huit ans. Arcadius avoit une si grande idée de la vertu & de la justice d'*Isdégerde*, fils de Schabur, ou Sapor, roi de Perse, qu'il le choisit pour tuteur de Théodose *le Jeûne*. Ce prince répondit fidélement à la confiance d'Arcadius, & se déclara l'ennemi irréconciliable de tous ceux qui attenteroient quelque chose contre la personne & les états de ce jeune empereur.

L'Occident se trouvoit beaucoup moins heureux & moins tranquille sous *Honorius*. Les peuples du nord y ruinérent presque toutes les affaires de l'empire. Radagaise, prince des Goths, vint fon-

dre sur l'Italie avec une armée considérable. Stilicon fut cependant assez habile pour ruiner & dissiper cette formidable multitude. Radagaise fut pris lui-même & tué dans cette grande déroute, arrivée l'an 405, ou tout au plustard l'an 406. Alaric, qui vint après, rétablit les affaires de sa nation, & auroit peut-être subjugué l'empire, si la mort n'eût pas mis fin à ses vastes projets, & aux cruautés qu'il méditoit, & dont il avoit fait voir quelques essais dans le sac de Rome.

Stilicon, qui avoit occasioné tous ces troubles, & qui en préparoit encore de plus grands, fut tué par ordre d'Honorius, instruit du dessein que ce ministre avoit formé de le dépouiller de l'empire, & de monter lui-même sur le trône avec son fils Euchérius, ennemi déclaré des chrétiens. On fit connoître à ce prince, que Stilicon ne s'étudioit qu'à mettre le désordre & la confusion dans les affaires; que c'étoit lui qui avoit appellé secrétement les nations barbares qui déchiroient l'empire; qui avoit fait entrer dans les Gaules & dans les Espagnes les Vandales, les Alains, les Suéves & les Bourguignons, qui commencérent l'an 406 à tourmenter ces provinces, avant que de s'y établir. Olympius, qui découvrit toutes ces intrigues secrétes à l'empereur Honorius, engagea

ce prince à faire mourir un ministre infidéle; ce qui fut exécuté à Ravenne l'an 408. L'année suivante, Euchérius & Séréna, sa mere, eurent à Rome le même sort que Stilicon. La mort de ce ministre n'empêcha pas les Barbares de se cantoner, les uns en Italie, d'autres dans les Gaules, la plus grande partie dans les Espagnes & dans l'Afrique. Les Francs même, qui passérent le Rhin sous le régne d'Honorius, s'établirent à Trèves, & s'étendirent dans les Pays-Bas. Et comme si l'empire n'étoit pas encore assez déchiré, les tyrans achevérent de le perdre. *Attalus* parut dans l'Italie, *Constantin*, *Constant* & *Julien* commencérent dans les Iles Britanniques, & passérent dans les Gaules, & ensuite en Italie, où ils trouverent la mort que méritent les usurpateurs. *Jovien* & *Sébastien* ne régnérent pas long-tems. Ataulphe, roi des Goths, qui les prit dans Narbonne, les y fit mourir l'an 414. *Héraclien* voulut, de l'Afrique, dont il étoit gouverneur, passer en Italie pour s'en saisir; mais il fut obligé, après la défaite de son armée, de reprendre la route de cette grande province, où il fut massacré l'an 413.

Ataulphe, élu roi des Goths en la place d'Alaric, auroit ruiné Rome, s'il n'avoit été détourné de ce dessein par la

princeſſe Placidie, ſœur d'Honorius, qu'il avoit épouſée. Elle crut bien faire de lui inſpirer des ſentimens de paix; mais les Goths, qui vouloient de l'action & du mouvement, aſſaſſinérent Ataulphe l'an 415. *Sigéric* fut mis à ſa place. Il traita Placidie avec beaucoup d'indignité; mais heureuſement ſon régne ne fut que de ſept jours. *Vallia*, qui lui ſuccéda, fit la paix avec les Romains, & renvoya Placidie à ſon frere Honorius, qui maria cette princeſſe malgré elle, l'an 417, au comte CONSTANCE. VALENTINIEN III naquit de ce mariage. L'année 420, Honorius ſe vit contraint de prendre *Conſtance* pour aſſocié à l'empire; mais il ne jouit que ſept mois de ſa nouvelle dignité, & mourut la même année.

Honorius & Placidie, après avoir vécu dans une trop grande union, ſe brouillérent à un point, qu'Honorius obligea ſa ſœur de ſe retirer en Orient, où *Théodoſe II* la reçut comme impératrice; & en 424, il la fit repaſſer en Italie avec *Valentinien III*, qui ſuccédoit à l'empereur Honorius, mort le 15 août 423. Honorius étoit d'une ſtupidité qui lui permettoit à peine de prendre part aux moins importantes affaires de l'empire. Il ne pouvoit ſe réſoudre à jetter les ieux ſur aucune des expéditions qu'on lui faiſoit

ſigner : c'étoit donner lieu aux miniſtres ou à leurs commis, déja portés à tromper leur maître, de le faire encore plus impunément. Placidie ſa ſœur, qui ne pouvoit ſouffrir cette négligence, voulut l'en corriger, en lui faiſant préſenter une requête, par laquelle il la donnoit en mariage à quelqu'un des bas officiers de ſa maiſon ou de ſes domeſtiques. Il la ſigna, comme les autres, ſans même la regarder. La princeſſe prit cette requête, & porta ſes plaintes à Honorius de l'outrage qu'il lui faiſoit. Comme il ne pouvoit en demeurer d'accord, elle lui montra ſa ſignature, & lui fit connoître par-là combien il s'expoſoit, en ſe confiant trop aveuglément à des miniſtres, ſur la conduite deſquels il falloit toujours veiller attentivement, ſi on vouloit ſe mettre à couvert d'une partie de leurs tromperies, puiſqu'il eſt impoſſible de les écarter toutes : mais ce prince, né avec une douce indolence, & qui n'aimoit que les jeux & la molleſſe, ne pouvoit prendre ſur lui de donner quelqu'attention aux affaires du gouvernement.

Ce ne fut pas ſans peine que VALENTINIEN III monta ſur le trône. Il lui fallut diſſiper les troubles excités par l'uſurpateur *Jean*, qui s'étoit ſaiſi de l'empire en Italie, & qui tenoit Ravenne, où il commandoit en ſouverain. Cependant,

il en vint à bout, avec les secours que lui donna THÉODOSE II, empereur d'Orient. Ce dernier étoit monté sur le trône l'an 408, sous la tutelle d'Isdegerde, roi de Perse, comme nous l'avons dit. De quatre sœurs qu'avoit ce prince, *Pulchérie* fut la plus illustre, & pour la piété, & pour le talent du gouvernement. Théodose éprouva si souvent, & en des occasions si importantes, de quel secours lui étoit la prudence de cette sage princesse, que, pour lui en témoigner une reconnoissance publique, il la créa *Auguste*, quoique fille, c'est-à-dire, qu'il lui donna la qualité d'Impératrice. Elle avoit pris soin de l'éducation de Théodose & de ses trois sœurs, ausquelles elle inspira une vertu si austére, que la cour paroissoit changée en un cloître. Théodose n'avoit que vingt ans, lorsque par le conseil de Pulchérie, il épousa *Athénaïs*, fille de Léonce, philosophe Athénien. Son pere, qui l'avoit instruite avec beaucoup de soin, pressentit l'élévation de cette jeune personne, & ne lui laissa par testament que 200 écus, ajoutant que son bonheur lui devoit suffire, & donna le reste de son bien à ses deux fils. Athenaïs, après avoir inutilement porté ses plaintes sur l'injustice de ses freres, qui s'en tenoient à la rigueur au testament de leur pere, se vit contrainte d'al-

ler à Constantinople, où elle présenta une requête à Pulchérie. L'impératrice, charmée de l'esprit, de la beauté & des graces de cette jeune personne, ayant été informée qu'elle étoit vierge, mais non pas chrétienne, la fit instruire & baptiser. Elle persuada si bien l'empereur son frere de la regarder comme sa femme, qu'il l'épousa dès qu'il fut en âge de se marier. Elle est connue dans l'histoire sous le non d'*Eudocie*. Elle manqua cependant de reconnoissance pour l'impératrice Pulchérie; & liée d'intérêts avec l'eunuque Chrysaphe, elle engagea Théodose à éloigner Pulchérie de la cour, en lui ôtant le maniement des affaires. Mais l'empereur étant revenu à des sentimens d'équité, rappella sa sœur, & punit l'eunuque Chrysaphe, comme auteur de tous les désordres qui s'étoient élevés dans l'empire & même dans l'église. Pulchérie répara les fautes de son frere, & couvrit tous ses défauts; mais elle ne fit point connoître à Eudocie qu'elle sût rien des démarches qu'elle avoit faites contr'elle. Eudocie se perdit elle-même par une imprudence, qui, dans le fond, n'étoit qu'une bagatelle; mais qui devint un crime par ses circonstances. On avoit un jour présenté à Théodose une pomme d'une grosseur extraordinaire; il l'envoya sur le champ à

Eudocie. Cette princeſſe crut bien faire d'en régaler Paulin, homme de ſavoir & de mérite, pour qui elle avoit une eſtime particuliére. Paulin, qui ne ſavoit d'où venoit cette pomme, la montra à l'empereur, à cauſe de ſa rareté. Ce prince l'ayant reconnue, & l'ayant cachée, fit venir Eudocie, & lui demanda où étoit la pomme qu'il lui avoit donnée. La princeſſe, au lieu d'avouer naturellement une vérité qui ne tiroit point à conſéquence, répondit qu'elle l'avoit mangée. L'empereur la preſſant de dire la vérité, elle aſſura avec ſerment qu'elle venoit de la lui déclarer. Alors Théodoſe plein d'une juſte colére, lui montra cette pomme fatale, & la convainquit de menſonge : il entra dans des ſoupçons fâcheux qui le portérent à faire mourir Paulin, quoique très-innocent. Les mépris de Théodoſe pour Eudocie obligérent cette princeſſe à ſe retirer à Jéruſalem, où elle fit de grands biens aux pauvres, aux égliſes & aux monaſtéres.

Théodoſe ne fit dans tout ſon régne d'action de vigueur, que le rétabliſſement de Valentinien III, qu'il mit & qu'il ſoutint ſur le trône de l'empire d'Occident. Il s'abaiſſa trop, en faiſant une paix déſavantageuſe avec les Huns, qui s'étoient emparés de l'Illyrie & de la Thrace, & avec Genſeric, roi des Van-

dales, qui, à la sollicitation de Boniface, s'étoit jetté dans l'Afrique, d'où il étoit passé en Sicile. D'ailleurs, la piété de Théodose illustroit son caractère. Sa religion étoit solide; & il étoit connu de tout le monde pour un prince très-zélé. C'est par-là qu'il s'est attiré de grands éloges, même depuis sa mort, arrivée l'an 450, après un régne de 42 ans.

PULCHÉRIE tint la mort de Théodose la plus secréte qu'il lui fut possible, & fit venir MARCIEN, homme de fortune, mais brave officier, & qui joignoit une grande prudence aux autres talens qu'il avoit pour la guerre. Il n'étoit cependant que tribun, c'est à-dire, colonel d'un régiment. Alors l'impératrice Pulchérie lui dit : *Je vous ai choisi sur tous les autres pour vous mettre entre les mains la souveraine puissance ; mais à condition que vous consentirez que je garde à Dieu la virginité que je lui ai vouée.* Marcien y consentit, & à l'heure même la princesse lui remit le diadème en présence du patriarche & du sénat. Toutes ses vûes tendirent au bonheur de ses peuples, & à l'avancement de la religion. Pulchérie mourut l'an 453, pleine de gloire & d'une maniére digne de sa piété, ordonnant qu'après sa mort on distribueroit tout son bien aux pauvres ; & l'Eglise a consacré dans ses fastes le nom de cette vertueuse

princesse, dont elle célébre la mémoire le 10 septembre, jour de sa mort. Marcien finit ses jours quelques années après, vers la fin de janvier 457, n'ayant occupé le trône impérial que six ans & demi.

Léon, homme de médiocre naissance, & qui étoit, aussi-bien que Marcien, originaire de Thrace, fut élevé sur le trône impérial par la faction d'Aspar, qui ne pouvoit y monter lui-même, à cause de la haine du peuple, que ses trop grandes liaisons avec les Ariens lui avoient attirée. Aspar ne favorisa Léon, qu'à condition qu'il déclareroit César l'un de ses fils. Léon eut quelque peine à le faire; mais il ne les éleva que pour les perdre plus surement. Il fit tuer le pere & l'un des fils; & les deux autres furent contraints de s'exiler eux-mêmes. Comme il avoit envoyé une armée en Italie pour se rendre maître de l'empire d'occident, il fut assez heureux pour en chasser les Vandales, sur lesquels même il reprit encore la Mauritanie.

L'occident étoit alors dans un extrême désordre. Valentinien étoit mort avant l'élévation de Léon. Il avoit épousé Eudoxie, fille de Théodose II, empereur l'orient: mais ce prince, livré à ses plaisirs, méprisa l'impératrice sa femme, & en rechercha d'autres avec une licence

ſcandaleuſe. Curieux de tout ce qui alloit contre ſon devoir, il voulut s'inſtruire de la magie, & fut puni de Dieu, conformément au déréglement de ſa vie. MAXIME, qui deſcendoit du tyran du même nom, le tua au milieu de ſon palais, viola Eudoxie ſa femme, pour ſe venger d'un pareil outrage qu'il avoit reçu de Valentinien, & ſe rendit maître de l'autorité abſolue. L'impératrice Eudoxie ne ſachant à qui avoir recours depuis la mort de Théodoſe ſon pere, & de Pulcherie ſa tante, implora la puiſſance de Genſéric, roi des Vandales, & le ſupplia de la venger de Maxime, ſous la tyrannie duquel elle gémiſſoit. Genſéric vint au port de Rome, avec une flotte & une armée nombreuſe. Maxime en fut ſi épouvanté, qu'il prit le parti de la fuite : mais ſes propres gens le tuerent, & jetterent ſon corps dans le Tibre. Rome fut pillée & déſolée. Genſéric enleva Eudoxie & ſes deux filles, qu'il conduiſit en Afrique, d'où néanmoins elles ſe retirerent enſuite à Conſtantinople.

Après la mort de Valentinien & de Maxime, Rome & l'occident furent en proye aux uſurpateurs & aux barbares. On ne voyoit que des prétendans à l'empire, qui ſe détruiſoient les uns les autres; preuve certaine de la révolution qui devoitarriver. AVITUS fut créé em-

ereur l'an 455 : mais il ne resta pas ong-tems sur le trône. MAJORIEN lui uccéda l'an 457, du consentement de 'empereur d'orient. Comme il avoit résolu de faire la guerre aux Vandales, ont il ignoroit les forces, il s'avisa de e déguiser en ambassadeur, & de se transorter à la cour de Genséric, pour les nieux connoître ; mais le patrice Ricimer l'arrêta à Tortone, dans le Milaiez, & le fit tuer l'an 461, après un régne de 4 ans & 4 mois. SÉVERE fut mis ır le trône impérial sur la fin de l'an 61 ; mais devenu odieux par ses cruautés, il fut empoisonné l'an 465, après n régne de près de 4 ans. Un interregne 'un an qui arriva depuis, fut suivi, l'an 67, de l'élévation d'ANTHÉMIUS, qui it reconnu empereur d'occident. Mais patrice Ricimer, qui lui avoit donné ı fille en mariage, ne l'avoit fait que our le perdre plus facilement. C'est onc ce qu'il exécuta par une guerre cirile, pendant laquelle il assassina Anhémius son gendre, le 11 de juillet de an 472. Ricimer, qui étoit en Italie lus absolu que les empereurs même, fit monter sur le trône OLYBRIUS ; mais ils e vécurent pas long-tems. Ricimer mourut six semaines après cette élévaon, & Olybrius ne lui survéquit pas six nois. GLYCERIUS prit ensuite les rênes

de l'empire à Ravenne, au commencement de l'an 473, & ne le gouverna que seize mois. JULES NÉPOS le força de quitter la couronne impériale le 24 juin 474, & le fit sacrer évêque de Porto. Népos fut à peine sur le trône, qu'Oreste l'ayant défait, l'obligea de prendre la fuite, & de se sauver à Salone, où il fut assassiné quelques années après. Oreste victorieux, crut bien faire de mettre la couronne impériale sur la tête de son fils MOMYLLE, autrement nommé ROMULUS, ou selon d'autres, AUGUSTULE, à cause de son bas âge & de la petitesse de sa taille.

Nous avons dit dans le chapitre I, qu'ODOACRE, roi des Turcilinges, suivi des Skirhes & des Hérules, se jetta dans l'Italie l'an 476, où il fit mourir Oreste, & relégua Augustule dans la Campanie. Par-là, il mit fin à l'empire d'occident. Alors l'Italie, aussi-bien que les autres provinces commencerent à être gouvernées par des princes, qui prirent le titre de *roi*, chacun dans la portion qu'il occupoit.

Léon, après un regne cruel & tyrannique, qui avoit duré 17 ans & demi, mourut l'an 474, deux années avant la fin de l'empire d'occident. Il avoit déclaré César, LÉON *le Jeune*, fils de Zénon & de sa fille Ariadne. Ce jeune

prince, par une générosité qui n'a presque point d'exemple, mit la couronne impériale sur la tête de ZÉNON son pere, & mourut dix mois après cette action héroïque. Alors Zénon commença seul à gouverner l'empire, non en prince, mais en tyran. Ennemi des catholiques, il fit tout ce qu'il put pour les détruire, par la protection qu'il accordoit aux hérétiques. Ses cruautés le firent bientôt chasser. Quoi qu'Ariadne sa femme n'eut pas lieu de se louer de lui, elle aima mieux suivre Zénon son mari dans son exil, que de rester à la cour, où tout l'invitoit. BASILISQUE, qui avoit obligé Zénon de se retirer en Illyrie, l'an 476, gouverna lui-même en tyran & en usurpateur; & protégea les Eutychéens beaucoup plus que n'avoit fait Zénon, qui remonta sur le trône impérial l'an 477, vingt mois après en avoir été chassé. A son retour il sut gagner *Armatus*, cousin germain de Basilisque, & qui commandoit la cavalerie de l'empire. Cet officier, qui aimoit éperduement la femme de Zénon, & qui en étoit aimé, s'attacha entiérement à l'empereur, & par adresse il fit sortir Basilisque de l'église où il s'étoit réfugié. Alors Zénon se saisit de lui, & l'envoya dans le château de Limmes en Cappadoce, où il le fit mourir avec sa femme Zénonide & ses en-

fans. Toute la récompenſe qu'Armatus retira de ſa trahiſon, fut d'être aſſaſſiné par l'ordre même de l'empereur, auquel il avoit rendu de ſi importans ſervices. Son fils, que Zénon s'étoit vu contraint de déclarer Céſar, ne put éviter les malheurs qui tomboient ſur ſa famille, qu'en recevant la prêtriſe, & en acceptant l'évêché de Cyzique, qu'il gouverna avec tant de ſageſſe, qu'on l'a regardé comme un des grands prélats de l'égliſe d'orient.

Zénon ne fut pas long-tems tranquille. De nouveaux troubles s'éleverent dans l'empire. Marcien, fils d'Anthémius, autrefois empereur d'occident, avoit épouſé Léonice, fille de Vérine & de Léon, & ſœur d'Ariadne. Il prétendoit que l'empire lui appartenoit du chef de ſa femme, parce qu'elle étoit née depuis que Léon étoit monté ſur le trône impérial; au lieu qu'Ariadne étoit née lorſque Léon étoit encore dans une condition privée. Zénon fut chaſſé; mais Marcien corrompu par le luxe & l'oiſiveté, ne profita pas de ſa victoire, & fut enfin obligé, pour éviter la mort, de recevoir l'ordre de prêtriſe. Le patrice Léonce reçut, l'an 482, la qualité d'empereur; mais ſes troupes furent battues; il fut lui-même aſſiégé dans Papyrium, ville d'Iſaurie. Après un ſié-

ge de quatre ans, il fut contraint de se
rendre à discrétion ; & Zénon lui fit couper la tête à Constantinople, l'an 488.
Toutes ces prospérités ne firent qu'affermir Zénon dans la protection qu'il accordoit à l'hérésie. On lui prédit cependant qu'il auroit pour successeur un officier sorti de l'ordre des silentiaires, c'est-à-dire, de ceux qui étoient chargés de tout ce qui regardoit le repos & le sommeil du prince, & qui, en vertu de leurs charges, avoient entrée au sénat, sans néanmoins y avoir de voix délibérative ; & que cet officier seroit possesseur de sa femme & de son empire. Il n'en fallut pas davantage à un prince né cruel, pour lui faire commettre les plus grandes inhumanités. L'événement s'accomplit l'an 490. Zénon frapé d'une épilepsie, mourut, ou du moins tomba en syncope. On le mit sur le champ dans le tombeau des empereurs, que l'on couvrit d'une pierre. Il revint à lui, & cria : mais sa femme Ariadne défendit qu'on le secourût. Ainsi finit misérablement le prince le plus mal fait d'esprit & de corps qu'il y eut dans tout l'empire. On peut dire que ses peuples n'étoient pas gouvernés par un homme, mais par un satyre.

Dès que Zénon fut mort, Ariadne, par l'avis du sénat & de l'armée, & par les intrigues de l'eunuque Urbice, qui

avoit alors un grand crédit dans les affaires, éleva sur le trône ANASTASE, qui étoit encore dans l'ordre des silentiaires : & comme sa foi étoit suspecte, le patriarche Euphémius, avant que de le couronner, lui fit promettre par écrit qu'il n'apporteroit aucun changement à la doctrine de l'Eglise. Mais à peine le nouvel empereur fut-il en possession de la couronne, qu'il fit profession ouverte de l'hérésie, & se déclara ennemi des catholiques. Quarante jours après les funérailles de Zénon, il épousa l'impératrice Ariadne, & remit généreusement à plusieurs particuliers les sommes qu'ils devoient au trésor public. Il abolit même l'impôt nommé *chrysargire*, qui étoit le plus fort & le plus insupportable de tous ceux qui se levoient dans l'empire. Tout y étoit soumis depuis l'homme jusqu'aux plus vils animaux ; & pour en abolir la mémoire, Anastase fit bruler dans le cirque les registres de cet impôt, qui avoit été si odieux aux peuples. Son régne fut exposé à beaucoup de troubles, soit par les persécutions dont il accabla les catholiques, soit par des guerres intestines qu'il eut à soutenir contre les Isauriens, qui tenoient le parti de *Longin*, qui vouloit succéder à l'empereur Zénon son frere. Les Bulgares même, dont alors on entendit parler pour la premiére

ois, se jettérent, l'an 499, sur la Thrace; & afin qu'il ne manquât rien à a punition des impiétés de l'empereur, es Perses désolérent les frontiéres de 'Orient, & l'an 502, ils se rendirent naîtres de la ville d'Amide, par la trahicn des moines. Mais dès que les Perses furent entrés ils firent justice de ces raîtres, en les égorgeant tous. Les Géthes illérent la Macédoine & la Thrace, l'an 05.

Toutes ces disgraces ne firent pas renrer Anastase en lui-même; il n'en fut ue plus animé contre les Orthodoxes. nfin, il arriva, l'an 514, un souléveent général, qui alla si loin, que l'emereur fut contraint de se cacher, & il ut la honte de se voir reprocher son imiété par l'impératrice Ariadne, qui nourut l'an 515, dans le même tems u'une troupe de Bulgares & de Huns voient fait une seconde irruption sur les erres de l'empire. L'empereur n'osa rien aire à Justin ni à Justinien, qui parvinrent epuis à l'empire, qu'oiqu'on les trouât coupables des conspirations qui se amoient contre Anastase, soit qu'il n fût détourné par des apparitions de pectres affreux, comme le prétendent es auteurs, soit que la timidité, qui est rdinaire aux tyrans, l'empêchât de perre des gens de courage & de résolution.

Enfin, l'an 518, il eut quelques preſſentimens de ſa mort. Il appréhendoit la mort plus que ne doit faire un prince. Une frayeur étonnante qu'il avoit du tonnerre, lui fit conſtruire un dome bien voûté, par lequel il prétendoit s'en mettre à l'abri. Mais cette précaution devint inutile: car un jour que l'air étoit rempli d'éclairs, & que le tonnerre grondoit, il paſſoit d'appartemens en appartemens, & fut enfin trouvé mort dans une chambre. Il avoit régné vingt-ſept ans & trois mois, & en avoit vécu quatre-vingt-huit.

Auteurs à lire ſur cette portion de l'Hiſtoire de l'empire.

Nous n'avons pas marqué, depuis Conſtantin le Grand, les écrivains auxquels il faut s'attacher pour être inſtruit de l'hiſtoire des princes qui ont occupé l'empire. Je dirai donc que M. de TILLEMONT eſt celui de tous les modernes qui a traité le plus exactement cette partie, juſqu'à l'empereur Anaſtaſe. Nous avons déja parlé de l'exactitude de cet hiſtorien ſi ſage & ſi judicieux, que ſa modeſtie même empêchoit ſouvent de décider dans des occaſions où il le pouvoit faire avec plus de raiſon qu'aucun autre, & qui ſe contentoit ſeulement de propoſer ſes doutes & ſes obſervations; caractere

ıractère estimable dans un aussi savant omme, & qui n'est imité que de ceux ui joignent un aussi grand savoir à une iété aussi solide que l'a eu M. de Til-emont. Sigonius, dont nous avons éja parlé, peut encore être d'une grande tilité; mais seulement aux savans de rofession. Son Histoire de l'empire 'occident (*de Imperio occidentali*) com-ıence l'an 284, avec le régne de Dio-létien, & finit l'an 565 : ainsi, on pou-ɔit s'en servir pour les tems que M. de 'illemont n'a pas expliqués.

M. Le Beau a détaillé avec beaucoup 'ordre & de clarté les événemens de Histoire de l'empire d'Orient, depuis : grand Constantin, jusqu'à la fin du ·gne de Théophile, dans les quatorze remiers volumes de son *Histoire du bas 'mpire*, dont le public attend la suite ʋec empressement. C'est un ouvrage ɛact, écrit avec agrément. Il est à sou-ıiter, que l'auteur le conduise jusqu'à 'établissement des Turcs à Constantino-.e, comme il se l'est proposé.

Les anciens qui ont continué de trai-r cette partie, ne sont pas tous d'un ıérite égal, ni d'un même caractère. ozime, qui commence presque avec le Ie siécle, conduit ce qui reste de son istoire jusqu'à l'an 409, c'est-à-dire, ısqu'au régne d'Honorius & du jeune

Théodose. C'étoit peut-être le tems où il vivoit, comme le croient des auteurs judicieux. Le président COUSIN examine cette question avec beaucoup de détail & de discernement, dans la préface qu'il a mise à la tête des traductions qu'il a faites de quelques auteurs anciens de l'Histoire romaine. L'ouvrage de Zozime, écrit d'un style assez concis, est divisé en six livres. Après avoir parcouru légérement dans le premier ce qui s'est passé depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, il rapporte plus au long, dans les cinq autres, ce qui s'est passé depuis Dioclétien jusqu'à Honorius, & au siége mis par Alaric devant Rome. Quoiqu'il soit écrit avec élégance, on ne peut s'empêcher de le blâmer de s'être emporté avec trop d'aigreur contre la religion chrétienne : en quoi il a manqué au véritable caractere de l'historien, qui ne doit avoir, comme on l'a dit avant moi, ni parens, ni patrie, ni religion ; c'est-à-dire, qui ne doit faire paroître aucun zèle inconsidéré, ni aucune partialité marquée pour l'un ni pour l'autre. C'est une folie à Zozime de rendre les chrétiens coupables de tous les malheurs qui arrivoient à l'empire ; comme s'ils avoient été cause du déréglement des saisons, de l'intempérie de l'air, de la stérilité de la terre, & de la disette des

vivres les plus nécessaires pour la subsistance des hommes. C'est l'excès où l'on s'abandonne ordinairement, lorsque dans une histoire qui doit être une narration claire, succinte & désintéressée, on veut faire le philosophe, ou le théologien dogmatique, qui prend parti pour ce qu'il pense être bon ou mauvais dans les matieres contestées. Quoique Zozime soit blamable dans ce qu'il écrit en général contre les chrétiens, on ne sauroit disconvenir cependant qu'il n'ait eu quelquefois raison d'attaquer quelques particuliers, & même quelques chefs qui faisoient profession du christianisme. Ceux qui l'ont embrassé dans tous les tems, n'ont pas toujours été exemts de défauts, par ce seul titre qu'ils étoient chrétiens. Ils ont eu des taches & des imperfections, qui souvent n'ont été que trop sensibles. Et quand les écrivains les connoissent, ils sont obligés d'en parler; mais sans aigreur. Ainsi Zozime devoit faire connoître, comme il a fait, toute l'horreur de la conduite que Constantin a tenue dans le meurtre de Crispe son fils aîné, & de l'impératrice Fausta sa femme. Evagre a cherché inutilement à le justifier de cette accusation, par le silence seul d'Eusébe; comme si le silence d'un historien flateur & panégyriste perpétuel, pouvoit détruire les témoignages

des écrivains plus anciens que Zozime & qu'Evagre ; tels qu'Aurélius Victor, Ammien Marcellin & S. Jérôme, qui parlent tous conformément à ce qu'a dit Zozime. D'ailleurs cet historien a ses défauts ; s'il est nécessaire de le lire, on ne le peut faire qu'avec beaucoup de précaution.

Eutrope & Ammien Marcellin, qui écrivirent presqu'en même tems, mais plusieurs années avant Zozime, ont plus de perfection, & n'ont pas les mêmes défauts. A peine peut-on découvrir de quelle religion ils étoient, tant ils ont eu d'équité pour les hommes vertueux qui se trouvoient dans les différentes religions. Leur style, quoique dur, est couvert par un grand amour de la vérité qui fait leur caractere. Comme les mouvemens des peuples du nord commencerent de leur tems, il les ont expliqués avec assez d'attention & d'exactitude. Eutrope, qui reprend son histoire dès l'origine de Rome, la conduit jusqu'à l'an 364 de l'Ere chrétienne ; après quoi elle a été continuée par Paul Diacre jusqu'à l'an 730. Mais comme nous n'avons qu'une partie d'Ammien Marcellin, ce qui nous reste de son histoire a des bornes plus étroites. Il est vrai qu'il entre dans un plus grand détail, & l'on voit bien par les circonstances qu'il dé-

velope, qu'il étoit témoin oculaire de ce qu'il rapporte. Son histoire, qui commence l'an 353, finit à l'an 378. C'est un des auteurs originaux ausquels on se doit le plus appliquer pour ces tems-là. Quoique la version françoise de l'abbé de MAROLLES ne soit pas dans la derniere perfection, on ne sauroit disconvenir que pour le style elle ne vaille autant que l'original : ainsi elle peut servir à ceux qui ne sont pas en état de lire cette histoire dans la langue où elle a été écrite.

CÉDRÉNUS, GLYCAS, ZONARE & THÉOPHANE peuvent servir utilement pour les tems qui se sont écoulés depuis Constantin le Grand, jusqu'à la mort de l'empereur Anastase. Le premier cependant est trop succint & trop abrégé. *Glycas* & *Théophane* n'ayant pas été traduits en françois, ne peuvent guères être consultés que par les savans : il seroit utile cependant que cette partie de leur ouvrage pût être lue de ceux qui n'entendent que les langues vivantes. ZONARE a écrit avec assez de détail, & s'est un peu plus étendu que les autres. Il faut avouer cependant que s'il a quelque sorte d'exactitude, il n'égale les anciens ni par l'élévation, ni par la beauté des pensées. Il ne laisse pas de tenir un rang considérable parmi les écrivains du bas em-

pire. C'étoit un homme de qualité, qui après s'être dignement aquitté des charges qu'il possédoit à la cour, y renonça pour faire profession de la vie religieuse. Il vivoit au XII siécle, tems où les églises d'orient & d'occident étoient unies de communion, malgré les efforts que Michel Cérularius avoit faits, environ soixante ans auparavant, pour les diviser. Aussi Zonare ne soutient pas le schisme avec chaleur; il ne parle d'Ignace qu'avec beaucoup d'estime, & ne donne à Photius que les louanges qu'il mérite. Il reconnoît la primauté du souverain pontife; & ceux qui l'ont voulu représenter comme un schismatique entêté, en ont fait un portrait fort infidéle. Enfin il faut joindre à ces auteurs ce que PROCOPE a écrit dans son Histoire de la guerre des Perses, qu'il conduit depuis l'an 407, jusqu'en 549, & dans ses Histoires de la guerre des Vandales & des Goths; la premiere depuis l'an 395, jusqu'en 545; & la seconde depuis 487, jusqu'en 554. Nous aurons bientôt occasion de parler de cet habile écrivain, l'un des plus considérables qu'il y ait pour l'Histoire de l'empire.

Suite de l'Histoire de l'Empire d'Orient.

L'histoire s'éclaircit au régne de JUSTIN, par la multitude des écrivains.

Cet empereur, qui monta, l'an 518, ſur le trône d'Orient après Anaſtaſe, étoit originaire de Thrace, & d'une condition ſi obſcure, qu'on prétend que non-ſeulement il avoit travaillé à la journée, comme un mercenaire; mais qu'il avoit conduit même des troupeaux de bœufs & de porcs. Il embraſſa depuis la profeſſion des armes, dans laquelle ſa valeur le fit parvenir aux premiéres dignités, & ſon induſtrie le fit monter ſur le trône impérial. Lorſqu'Anaſtaſe fut mort, on délibéra ſur le choix d'un empereur. L'eunuque Amance, qui étoit un des premiers officiers de la chambre, & qui avoit un grand crédit dans l'état, donna des ſommes conſidérables à Juſtin pour les diſtribuer aux troupes, afin qu'ils proclamaſſent Théocritien pour empereur. Mais Juſtin, au lieu de ſuivre les intentions d'Amance, dans la diſtribution de cet argent, s'en ſervit pour acheter en ſa faveur le ſuffrage du peuple & de l'armée; & par-là il monta ſur le trône de l'empire.

Amance, outré de ſe voir trompé, conſpira contre Juſtin avec pluſieurs perſonnes de qualité. La conſpiration fut découverte; & Juſtin ne crut pas ſe pouvoir mieux affermir, que par la mort des conjurés, entre leſquels ſe trouverent Amance, André & Théocritien. Le nou-

vel empereur effaça la bassesse de sa condition par son extrême piété, & par le zèle ardent qu'il eut pour la religion. Sa femme, qui s'appelloit Lupicine, nom peu favorable pour une princesse, le changea en celui d'Euphémie. L'empereur crut qu'après avoir terrassé ses ennemis, il devoit favoriser ses amis : c'est ce qui lui fit déclarer Vitalien, général de ses armées : il l'honora même de la dignité de consul. Il faut cependant que ce même ami se soit rendu indigne, par quelque conspiration secrete, des faveurs de son maître, puisque Justin se vit obligé de le faire assassiner dans son palais, l'an 520, le septiéme mois de son consulat; & Justinien fut chargé du commandement des troupes.

Tzathius, roi des Lazes, peuple de la Colchide, & feudataire des Perses, s'étoit rendu à Constantinople, l'an 522, & y avoit embrassé la religion chrétienne. Après la cérémonie du baptême, il reçut des mains de l'empereur, comme de son souverain, les ornemens de la royauté. Il n'en fallut pas davantage à Cavade, pour déclarer la guerre aux Romains. Cette rupture obligea Justin à rechercher l'alliance des Huns. Leur roi reçut les présens de l'empereur, & lui promit de l'assister; mais en même tems il se joignit aux Perses qui lui avoient

demandé du secours. Justin fit connoître par ses ambassadeurs à Cavade, roi de Perse, que le roi des Huns le trahiroit dans le tems de la bataille; puisque, malgré l'alliance qu'il venoit de contracter avec les Romains, il ne laissoit pas de se jetter dans le parti des Perses. Cavade n'eut pas plutôt reçu cette lettre, qu'il demanda au roi des Huns s'il étoit vrai qu'il eut reçu de l'argent des Romains. Ce roi ne put s'empêcher de l'avouer; à l'instant Cavade le fit mourir, & tailla en piéces tous les Huns, à la réserve de quelques-uns, qui trouverent moyen de s'échaper. Après cela, il conclut la paix avec Justin, & le pria d'accepter la tutelle de Cozroès le plus jeune de ses fils, qu'il se désignoit pour successeur, au préjudice des aînés. Mais Justin refusa cette tutelle.

Justinien, en recevant le commandement des troupes, fut aussi chargé du gouvernement de l'empire. Les grands de l'état, qui prévoyoient que l'empereur Justin ne pouvoit pas se choisir d'autre successeur que Justinien, qui étoit fils de sa sœur, supplierent Justin de l'associer à l'empire. L'empereur tenant le bout de sa robe de pourpre, leur dit: *Vous devez souhaiter que jamais un jeune homme ne soit revêtu de cette robe*: mais les grands ayant ensuite donné le titre

de nobilissime à JUSTINIEN, obligerent Justin à le lui confirmer. Il lui conféra même, en 524, la qualité de César. Enfin Justin étant tombé malade d'une blessure qui s'étoit r'ouverte, mourut en 527, à l'âge de 77 ans, après en avoir régné neuf & un mois.

On prétend que Procope, quoiqu'auteur contemporain, n'a pas eu raison de dire que JUSTINIEN étoit jeune, lorsqu'il parvint à l'empire; d'autres écrivains assurant qu'il avoit environ 45 ans, lorsqu'il monta sur le trône impérial, le premier août 527. Ainsi que la plupart des grands princes, Justinien n'eut pas moins de vices que de vertus. Il fut d'abord inviolablement attaché à l'église catholique, & fit paroître beaucoup de zèle pour la foi orthodoxe, & d'amour pour la discipline ecclésiastique; mais à peine se fut-il jetté dans l'hérésie d'Eutychès, que sa conduite ne fut remplie que de rapines, de violences & de perfidies. Procope l'accuse de crimes horribles, dans son *histoire secrete* ou *anecdote*, qu'il n'osa publier qu'après la mort de ce prince. Je le trouve même bien hardi, de l'avoir osé faire sous son successeur qui étoit son neveu. Ce qu'il y dit de Justinien, de Théodora & de Bélisaire paroît incroyable à la plupart des savans. Je ne sais pas même si cet historien n'a pas été

un peu trop loin, sur-tout au sujet de Théodora : ce qu'il en raconte a paru si extraordinaire & si indécent, que les éditeurs de son histoire anecdote se sont crus obligés d'en omettre plusieurs traits. Il est vrai qu'ils ne sont pas perdus ; M. DE LA MONNOYE nous les a conservés dans le premier volume des exemplaires non retranchés de son édition du *Menagiana*. Il suffisoit de faire connoître qu'avant d'être mariée à Justinien, elle s'étoit livrée à toutes sortes d'infamies, qu'elle ne discontinua pas, quoiqu'elle fût élevée sur le premier trône du monde, & que ce fut sa beauté qui porta Justinien à la tirer d'un commerce honteux pour l'élever sur le trône. Vigilantia, mere de Justinien, fut si touchée de ce mariage, dont elle avoit voulu détourner son fils, qu'elle en mourut de chagrin. Théodora étoit un prodige de beauté, d'agrémens & de graces, aussi-bien que de cruauté, d'avarice & d'impudicité. Il ne falloit qu'un portrait général pour la caractériser ; mais d'entrer dans un détail circonstancié d'infamies, tel que l'a donné Procope, c'est ce qui n'est pas permis, quand on veut se conserver la réputation d'homme d'honneur.

Le régne de Justinien, qui fut de plus de 38 ans, se trouva extrêmement

agité par des guerres étrangeres, deſquelles il ne vint pas toujours heureuſement à bout. La premiére fut celle des Perſes qu'il entreprit en faveur des Lazes, peuple de la Colchide. Tzathius leur roi, après avoir embraſſé la religion chrétienne, avoit recherché l'alliance de l'empereur, qui dans cette expédition, donna la conduite de ſon armée à Béliſaire, l'an 529; mais ce général n'ayant rien fait de conſidérable, ayant même, ſelon Procope, ruiné les affaires de l'empire en Orient pour des intérêts particuliers, fut rappellé en 531, & envoyé en Afrique contre les Vandales.

Des troubles domeſtiques penſerent, l'année ſuivante, renverſer l'empire. Juſtinien avoit deux mauvais miniſtres, Jean & Tribonien, qui furent cauſe, comme ils le ſont dans preſque tous les gouvernemens, d'une émotion populaire. Leur ambition, & leur avarice inſatiable qui les portoit à accabler les peuples par de nouveaux impôts, alloient renverſer Juſtinien, ſi Béliſaire & Narsès ne fuſſent tombés ſur les factieux, dont ils firent périr environ trente-cinq mille dans un ſeul jour. Les choſes furent pouſſées ſi loin, que le patrice Hippatius avec Pompéius. & Probus, tous trois fils de l'empereur Anaſtaſe, furent proclamés empereurs. Juſtinien alloit

prendre la fuite, s'il n'en eût été détourné par l'impératrice Théodora. Il résolut donc de se fortifier dans son palais, dans le tems que Bélisaire & Narsès faisoient leur cruelle expédition. Justinien vit bien qu'il falloit accorder quelque chose au peuple irrité; il éloigna ces indignes ministres; mais suivant l'usage des mauvais princes, il eut la foiblesse de les rétablir. Tribonien fut maintenu dans le ministere le reste de ses jours. Jean fut dépouillé, en 542, de tous ses biens, & se vit obligé d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il fut attaché à une église de Cizyque, d'où il fut transporté en Egypte, & y traîna une vie languissante & misérable, jusqu'à la mort de l'impératrice Théodora, arrivée l'an 548. Alors il fut rappellé par Justinien, & vécut toujours à Constantinople en habit ecclésiastique, dans l'espérance chimérique de parvenir un jour à l'empire, quoiqu'il fût prêtre.

La guerre des Vandales en Afrique, décrite fort au long par Procope, commença l'an 532, & fut terminée l'année 534, par la prise de Carthage & de Gilimer, roi des Vandales, qui fut conduit prisonier à Constantinople, où il parut comme un roi captif, dans le triomphe qui fut accordé à Bélisaire. Pour humilier l'orgueil du roi détrôné,

on l'obligea de quitter ſa robe de pourpre, & de ſe proſterner devant l'empereur. Il ne put s'empêcher, pendant une cérémonie ſi triſte & ſi lugubre pour lui, de répéter ſouvent ces paroles d'un grand roi, *que tout eſt vanité dans le monde.* Après quoi il fut envoyé en Galatie, où on lui accorda quelques terres pour ſubſiſter avec ſa famille. On ne lui accorda point, comme aux autres rois détrônés, la dignité de patrice, parce qu'il ne voulut jamais renoncer à l'arianiſme, dont il faiſoit profeſſion.

La fin de cette expédition ne pacifia pas encore toute l'Afrique. A la guerre des Vandales ſuccéda celle des Barbares leurs voiſins. C'étoient les Maures, qui ne furent ſoumis que l'an 539, par l'eunuque Salomon, l'un des plus grands capitaines de l'empire; mais deux ans après, ce général ayant été trahi par ſes propres ſoldats, mourut dans un combat. Alors les Barbares recommencerent leurs brigandages, & commirent toutes ſortes de cruautés, pour ſe vanger de la dureté & des mauvais traitemens dont les Romains avoient uſé à leur égard.

La guerre des Goths s'étoit allumée en Italie, preſque en même tems que celle des Vandales en Afrique. Nous en avons touché le motif dans le chapitre I. La mort d'Amalaſonte, veuve de Théo-

doric, roi d'Italie, procurée par Théodat que cette princesse avoit élevé sur le trône des Goths, irrita si fort Justinien, qu'il résolut de s'en venger sur toute la nation, & de la chasser d'Italie. Procope assure que Théodat avoit commis ce crime à la sollicitation de l'impératrice Théodora, qui craignoit que Justinien, dégouté de sa conduite, ne lui préférât la reine Amalasonte.

Justinien envoya donc Bélisaire en Italie, avec l'armée victorieuse de l'Afrique. D'abord, ce général fit la conquête de la Sicile, vint ensuite dans le continent, prit Rome l'an 536, qui cependant fut assiégée l'an 538, par Vitigès, roi des Goths; mais il fut obligé d'en lever honteusement le siége. Bélisaire prit ensuite Ravenne, & y fit prisonier Vitigès & sa femme. L'an 540, ce général fut rappellé par Justinien, qui vouloit l'employer dans la guerre contre les Perses. Il fut obligé, quelques années après, de le renvoyer en Italie, pour y rétablir ses affaires, que les conquêtes de Totila, roi des Goths, y avoient extrêmement endommagées. Quoique Bélisaire fût toujours le même, il n'avoit plus avec lui les vieilles troupes qui lui avoient auparavant servi à gagner tant de batailles : enfin, il fit peu de choses dans ce nouveau voyage. Il fut encore

rappellé d'Italie, & quelque tems après, l'an 542, l'empereur y envoya l'eunuque Narsès, Persan de nation, & grand capitaine. Ce nouveau général tailla en piéces l'armée de Totila, qui périt lui-même dans la fuite, & Theïa, qui fut élevé incontinent après sur le trône des Goths, fut tué dans une autre bataille que gagna Narsès l'an 553.

Les trèves réitérées, que la foiblesse de Justinien lui fit faire avec les Perses, aboutirent enfin à une paix qui se conclut l'an 562. Justinien mourut trois ans après, c'est-à-dire, l'an 565, après un régne de trente-huit ans; & Bélisaire la même année, après beaucoup de traverses & de vicissitudes, que de faux soupçons de la part de l'empereur lui avoient fait essuyer.

Le régne de Justinien est remarquable par deux grands événemens. Le premier est une compilation nouvelle du Droit romain, dont il chargea les plus habiles jurisconsultes de son tems. On ne sauroit dire cependant si on lui a beaucoup d'obligation de ce travail, quoiqu'immense, puisqu'il a fait perdre, par cet abrégé, les ouvrages admirables de plusieurs anciens jurisconsultes, qui mériteroient beaucoup plus d'autorité par leurs livres même, que par les extraits qui s'en trouvent dans le Digeste, ouvrage recueilli

de plus de deux mille volumes, dont quelques-uns ne feroient pas moins notre admiration, que les endroits détachés qui nous charment aujourd'hui, tout imparfaits qu'ils paroiſſent. Il avoit fait raſſembler & choiſir outre cela les plus belles ordonnances des empereurs ſes prédéceſſeurs; & il en fit avec les ſiennes qu'il y joignit, un Code, qui n'eſt point à comparer pour la beauté, aux Pandectes ou Digeſtes dont nous venons de parler. Enfin, il publia les *Inſtitutes*, c'eſt-à-dire, une introduction, ou abrégé du Droit, fait avec une élégance & une préciſion qui fera l'admiration de tous les ſiécles. Le ſecond événement n'eſt peut être pas auſſi important en lui-même; mais il eſt d'une conſéquence infinie, par rapport à un grand nombre d'ouvriers qui en ſubſiſtent. Procope rapporte que ce fut ſous le régne de ce prince, que quelques moines venus des Indes apportérent des vers à ſoie à Conſtantinople, & qu'ils apprirent aux habitans la maniére de les mettre en œuvre, & d'en tirer la ſoie pour en faire des ouvrages, ce qui avoit été juſqu'alors inconnu en Europe.

L'année même que Juſtinien mourut, c'eſt-à-dire, l'an 565, JUSTIN II, fils de Dulciſſime & de Vigilantia ſœur du feu empereur, fut couronné avec Sophie ſon

épouse, niéce de l'impératrice Théodora. Les commencemens de son régne furent doux & tranquilles. Zélé pour la religion & pour la justice, il les fit fleurir l'une & l'autre par son exemple, & par sa sévérité à rendre aux loix la force qu'elles avoient perdue depuis longtems. L'action mémorable qui l'a fait passer pour grand justicier, lui fait beaucoup d'honneur, & devoit faire trembler tous les seigneurs de sa cour qui commettoient quelqu'injustice.

Toutes les fois que ce prince sortoit de son palais, il se trouvoit assailli d'un grand nombre de ses sujets, qui venoient lui demander justice, & lui porter des plaintes contre les seigneurs qui les opprimoient. Justin s'en plaignit lui-même au sénat; mais en vain. Enfin, un sénateur dit à l'empereur que, s'il vouloit le faire préfet de sa ville, il s'engageoit, au péril même de la vie, de faire cesser toutes ces plaintes en moins d'un mois, pourvû que le prince lui accordât la permission d'user de toute l'autorité de sa charge, & de lui pouvoir parler toutes les fois qu'il le jugeroit à propos. Cette proposition fut acceptée. Peu de jours après, une femme du commun vint dénoncer un homme de qualité qui lui avoit pris injustement tout son bien. Le nouveau préfet le fit citer deux fois, sans

qu'il comparût : & comme le jour même de la seconde citation, l'empereur avoit invité ce seigneur à sa table, le préfet entra incontinent dans la salle du festin, & fit ressouvenir l'empereur de la permission qu'il lui avoit accordée. Ce prince lui ayant dit d'user de tous les droits de sa charge, le préfet fit sur le champ arrêter ce seigneur, & le fit conduire à son tribunal, où ayant été convaincu de l'injustice dont il étoit accusé, il fut battu de verges, & rasé, & ensuite conduit sur un âne dans toute la ville : après quoi son bien fut confisqué au profit de cette pauvre femme. Sévérité qui inspira de la terreur à tous les grands, & qui les tint dans une si grande réserve, que depuis ce tems-là, ils n'osérent plus faire de tort à personne. Au bout du terme, le préfet alla trouver l'empereur, & lui dit : *Seigneur, j'ai exécuté ce que je vous avois promis, & vous pouvez en faire l'épreuve par vous-même.* Justin sortit donc de son palais, sans entendre le moindre murmure, ni la moindre plainte ; & touché d'un si prompt changement, il accorda au nouveau préfet, non-seulement la dignité de patrice, mais même la préfecture de la ville pour toute sa vie.

Justin, qui avoit ces belles qualités, n'avoit pas les talens militaires. Par une fierté mal entendue, il rompit, en 566,

la paix qu'il avoit avec les Avares, en refuſant de leur payer la penſion annuelle dont ils étoient convenus. La guerre de Perſe qu'il ſoutint l'an 572, avec encore plus d'imprudence & de lâcheté, ruina entiérement les affaires de l'empire. Il crut beaucoup faire, de bâtir une ville en Iſtrie, qu'il nomma de ſon nom, Juſtinopolis, & qu'il fortifia pour empêcher l'entrée de l'Italie aux Barbares; mais ſoit foibleſſe, ſoit punition de Dieu pour les vexations qu'il avoit fait ſouffrir à ſes ſujets, la perte d'une bataille le fit tomber dans une maladie d'eſprit, pendant laquelle il fut attaqué par le roi de Perſe. L'impératrice Sophie, qui ne manquoit pas de talens pour le gouvernement, écrivit elle-même à Coſroès, roi de Perſe, qui, par une grandeur d'ame peu ordinaire dans les nations que l'on traite de barbares, déféra aux remontrances de l'impératrice, qui lui fit connoître le peu de gloire qu'il y auroit pour un ſi grand prince, de faire la guerre à un malade & à une femme. Malgré cette paix, ils ne laiſſérent pas de continuer la guerre dans l'Arménie, qui étoit le ſujet de la diviſion; & Coſroès ayant été battu l'an 576, il eut tant de frayeur & tant de honte de ſa défaite, qu'il fit exprès une loi pour défendre à ſes ſucceſſeurs de faire la guerre en perſonne contre les Ro-

mains. La maladie de Juſtin ſe communiqua de l'eſprit au corps, & il mourut l'an 578, après avoir régné 12 ans, onze mois & quelques jours.

Il y avoit déja quatre ans que Juſtin avoit donné à Tibere la qualité de Céſar : c'étoit proprement un droit à la couronne impériale; mais peu de jours avant que de mourir, il le déclara auguſte, c'eſt-à-dire, qu'il le fit monter ſur le trône. Tibère, originaire de Thrace, étoit parvenu à la ſuprême puiſſance par les différens degrés de la milice. Il n'étoit que capitaine des gardes de Juſtin, lorſque ce prince le déclara Céſar. Si Juſtin ne fut pas un grand prince par ſes propres qualités, il mériteroit de l'être par le choix qu'il fit d'un pareil ſucceſſeur, qui joignoit à la majeſté de ſa perſonne & aux vertus de grand général, une ame noble & généreuſe, un grand amour pour la juſtice, accompagné de beaucoup d'humanité & de piété. Il s'apperçut dans le commencement de ſon régne, que l'impératrice Sophie tramoit ſecrétement une conſpiration contre ſa perſonne; il lui ôta les moyens de l'exécuter, en la réduiſant à une condition privée. Il eut toujours un ſi grand amour pour les pauvres, que l'impératrice Sophie ne put s'empêcher un jour de lui dire, que s'il enrichiſſoit ainſi les pau-

vres, il réduiroit tous les autres hommes à la pauvreté. Il répondit agréablement : *Nos coffres ne seront jamais vuides, tant que les pauvres y pouront puiser.* Plus heureux, ou plus vaillant que Justin son prédécesseur, il défit les Perses qui avoient rejetté fiérement les propositions de paix qu'il leur avoit offertes; & la quatriéme année de son régne, il regagna sur eux tout ce qu'ils avoient usurpé sous Justin. Cet empereur, l'un des meilleurs & des plus grands princes qui aient occupé le trône impérial, mourut après un régne de trois ans & dix mois, à compter depuis la mort de Justin, ou près de sept ans, si l'on compte depuis qu'il fut déclaré César. C'est peut-être ce qui a jetté quelque confusion dans la chronologie de ces deux princes, sur laquelle les historiens ne sont pas uniformes. La veille de sa mort, il désigna MAURICE pour son successeur, & le fit couronner avec sa fille Constantine, qu'il lui avoit fait épouser.

MAURICE auroit été un grand prince, s'il n'avoit obscurci sa valeur & son courage par une extrême avarice, qui avilit toujours les ames nobles & généreuses. Il termina heureusement la guerre commencée contre les Perses, sur lesquels il remporta plusieurs victoires considérables, qui rétablirent dans l'Orient la

gloire & la dignité de l'empire. La paix ſe fit entre les deux ſouverains. Coſroès, fils d'Hormiſdas & petit-fils du grand Coſroès, ſe trouvant chaſſé de ſes états, eut recours à l'empereur Maurice, qui le reçut avec bonté, l'adopta pour ſon fils, & le rétablit dans ſon royaume. La guerre des Avares vint à la ſuite de celle des Perſes; & en même-tems, les Sclavons & les Bulgares attaquérent les Romains. Commentiole commandoit l'armée contre les Avares. L'empereur lui avoit ordonné d'expoſer à la fureur des ennemis quelques troupes de ſéditieux, dont les barbares tuérent une partie & prirent l'autre. Chagan, roi des Avares, taxa les captifs à une rançon très-modique; mais l'empereur n'ayant pas voulu les racheter, Chagan les fit tous égorger. Maurice ſentit bientôt qu'une avarice auſſi cruelle avoit irrité le ciel contre lui; & comme il ne laiſſoit pas d'avoir de la piété, il envoya dans tous les monaſteres & les maiſons religieuſes pour faire des priéres à Dieu, afin qu'il lui plût de le punir en cette vie, & de n'en pas réſerver le châtiment après ſa mort. Dieu exauça ſes vœux. Sur la fin de l'an 602, PHOCAS, ſimple centurion, c'eſt-à-dire, ſimple capitaine, mais hardi & ſéditieux, fit révolter l'armée contre Maurice, & fut déclaré empereur par les

soldats, le 21 novembre de la même année. A la tête de l'armée, il marcha droit à Constantinople, dont les séditieux lui ouvrirent les portes, & il fut couronné par le patriarche Cyriaque. La nuit même, Maurice se sauva avec toute sa famille. Phocas le fit suivre. Jamais empereur n'éprouva un sort plus cruel, & ne le supporta plus constamment. Il fut arrêté avec ses enfans, qu'il vit tous massacrer devant lui. Il souffrit ce spectacle affreux, avec une constance digne d'un empereur vraiment chrétien, ne cessant de proférer ces paroles : *Vous êtes juste, Seigneur, & vos jugemens sont équitables.* La nourice même d'un des fils de ce prince, ayant détourné ce jeune enfant, présenta son propre fils pour être égorgé en sa place. Il découvrit aux meurtriers la supposition que cette femme généreuse vouloit faire, & l'empêcha, disant que c'étoit une espéce d'adultére. Enfin, il eut lui-même la tête tranchée, après un régne de 20 ans, trois mois & quelques jours. Le tyran Phocas renferma Constantine, femme de Maurice, avec ses trois filles, dans une maison particuliére, & ne les fit mourir que trois ans après.

Historiens de l'Empire depuis Justin I.

L'histoire des empereurs d'Orient, depuis

depuis Justin, est suffisamment éclaircie, par plusieurs historiens presque tous contemporains, qui l'ont traitée. J'ai déja parlé du caractère de PROCOPE; mais pour faire connoître le détail de son histoire, je ne puis mieux faire que de rapporter ce qu'en dit Agathias. » PROCOPE, dit-il, commence son histoire » par le récit de la mort d'Arcadius, & » par le choix qu'il fit d'Isdegerde, roi » de Perse, pour être tuteur de son fils » Théodose; après quoi il décrit ce qui » arriva de remarquable à Varane & à » Pérose. Il représente ensuite les changemens de la fortune de Cavade, qui » fut privé de la puissance souveraine, » & qui, peu après ayant été rétabli, » prit la ville d'Amide sur Anastase. Il » n'oublie pas de remarquer les travaux » & les fatigues que le vieux Justin supporta après lui pour ce sujet. Il raconte » aussi amplement toute la guerre de » Perse, que l'empereur Justinien fit » contre Cavade & contre Cosroès, en » Syrie, en Arménie, & sur les frontiéres des Lazes. Il fait voir Gilimer, » roi des Vandales, vaincu; Carthage, » & le reste de l'Afrique réduite sous » l'obéissance de Justinien, & réunie » enfin à l'empire, dont il y avoit longtems qu'elle avoit été démembrée par » Boniface & par Genseric. On peut voir

» encore dans cette hiſtoire la défaite
» des Vandales, & divers combats don-
» nés en Afrique, entre les Maures &
» les Romains, avec des ſuccès divers.
» Procope a tracé dans le même ou-
» vrage, une image des ſéditions & des
» déſordres excités dans la même pro-
» vince par Stozas & par Gontharis, &
» qui ne furent terminés que par la
» mort de ces deux tyrans, qui s'étoient
» engagés dans la faction & dans les in-
» térêts des Romains. Il y découvre pa-
» reillement la conjuration qui fut for-
» mée à Conſtantinople contre l'empe-
» reur, dont le projet fut ſi pernicieux,
» & les ſuites ſi funeſtes. Il y repréſente
» les courſes des Huns, qui ayant paſſé
» le Danube, firent d'étranges dégats
» dans l'empire, ravagérent l'Illyrie, la
» Theſſalie, & une grande partie de
» l'Europe; pénétrérent enfin juſqu'en
» Aſie par l'Helleſpont. On y peut voir
» encore comment la ville des Syriens,
» nommé Berée & Antioche, qui étoit
» bâtie ſur le bord du fleuve Oronte, fut
» miſérablement ſaccagée par Coſroès;
» & comment Edeſſe, ayant été atta-
» quée par les armées de ce prince, ſe
» défendit vigoureuſement, & repouſſa
» les aſſiégeans. On y voit auſſi les guer-
» res des Ethoipiens & des Omérites, &
» l'on y peut découvrir de quelle ſource

» procédérent les différends qui rendi-
» rent ces deux peuples ennemis, d'amis
» & d'alliés qu'ils étoient auparavant.
» Outre tout ce que je viens de dire, il
» y a une longue description de la ma-
» ladie contagieuse, dont les hommes
» furent affligés en ce tems-là, & des
» simptomes extraordinaires & inouis
» qui la rendirent plus terrible & plus
» mortelle. Enfin, on y lit plusieurs pe-
» tits exploits faits par les Romains aux
» environs des bourgs des Lazes, & de-
» vant le fort de Petrée, contre Coriane,
» Merméroez & quelques troupes de
» Perse. Il passe après cela en Occident,
» & n'oublie pas d'expliquer la mort de
» Théodoric, roi des Goths, aussi bien
» que celle de sa fille Amalasonte, qui
» fut tuée par Théodat; de quelle ma-
» niére la guerre fut excitée contre les
» Goths, & comment Vitigès, succes-
» seur de Théodat, ayant enfin, après
» plusieurs combats, été défait par Bé-
» lisaire, fut mené captif à Constanti-
» nople. Il remarque en cet endroit avec
» quel soin l'Italie & la Sicile ayant été
» alors heureusement délivrées du joug
» de la domination étrangére, travail-
» lérent à rétablir l'ancienne pureté de
» leurs loix & de leurs coutumes. Enfin,
» il rapporte que l'eunuque Narsès ayant
» été nommé général de l'armée d'Italie,

» y termina la guerre contre Totila avec
» beaucoup d'avantage ; & que Theia,
» fils de Fridigerne, ayant été élu chef
» des Goths, fut tué peu de tems après.
» La suite de toutes ces choses finit,
» aussi-bien que l'histoire de Procope,
» à la 26e année du régne de Justinien. «

J'ai déja dit, & je ne l'ai fait qu'après de grands auteurs, que Procope n'étoit pas excusable d'avoir publié son *Histoire secréte*. Si Justinien, Théodora & Bélisaire étoient aussi criminels qu'il les fait paroître, il ne devoit pas les accabler de louanges dans ses autres histoires; & s'ils étoient aussi louables que le dépeint cet historien, il ne falloit pas les rendre aussi criminels qu'il le fait dans son Histoire secréte. Ainsi, il doit être traité de flateur outré, ou regardé comme le plus étrange de tous les calomniateurs. Cependant, il a du bon, & fait connoître mieux qu'aucun autre écrivain de son tems, l'origine & le caractère des nations barbares qui attaquérent l'empire dans le Ve & le VIe siécle; & en prenant un juste milieu entre son histoire secréte & ses autres ouvrages, on peut arriver au point de vérité suffisant pour la connoissance de l'histoire. On n'ignore pas que ces grands princes, qui font l'étonnement de nos jours, n'étoient pas l'admiration de leur tems, où leurs vices n'étoient

pas moins connus que leurs vertus.

Agathias, qui a repris l'histoire de Justinien où Procope a fini la sienne, étoit un bel esprit de ce tems-là, qui s'étoit appliqué au barreau & à la littérature. Son ouvrage, écrit avec élégance & avec pureté, est un des plus beaux de ceux qui paroissent dans l'histoire de Constantinople. Il ne dépeint Justinien ni avec ces couleurs affreuses, ni avec ces basses flateries qui font tort à la droiture de Procope : ainsi, il peut servir de correctif à l'auteur qu'il a continué.

Il ne nous reste que des fragmens des autres écrivains, qui avoient fait l'histoire de Justin I & de Justinien. Ils sont imprimés dans les extraits des historiens Grecs, publiés par *Fulvius Ursinus*, par *Hoeschelius*, & M. *de Valois.* Il est fâcheux que l'histoire de Priscus-Panites ne soit pas venue jusqu'à nous; les fragmens que nous en avons nous la font regreter davantage. Peut-être la trouvera-t-on comme beaucoup d'autres, qu'on a découvertes depuis plus de cent ans. Les fragmens de Ménandre, imprimés d'abord par *Hoeschelius*, & ensuite par M. *de Valois*, ont été traduits en françois par le président *Cousin.* On y trouve de grandes lumiéres sur l'histoire de Justinien & de Justin II, depuis l'an 554, jusqu'en 582. On en trouveroit beaucoup

plus dans l'hiſtoire, ſi belle & ſi élégante, qu'il avoit faite de ces princes.

Les Allemans, qui ont beaucoup écrit ſur le Droit romain, ont, par occaſion, éclairci différens points de la vie de l'empereur Juſtinien; & pluſieurs en ont écrit la vie entiére. Le dernier, qui l'a fait avec plus d'étendue & d'érudition, eſt le ſavant M. Ludewig, qui a donné en latin la *Vie de l'empereur Juſtinien & de Théodora, & de Tribonien*, imprimée en 1731. Conradus-Tiburtius Rango avoit donné, dans le dernier ſiécle, une vie de Juſtinien; mais elle eſt moins étendue.

Théophilacte *Simocatte*, de qui nous avons une *Hiſtoire de l'empereur Maurice*, étoit un des officiers de ce prince. Les huit livres que contient cette hiſtoire, repréſentent une diverſité merveilleuſe d'événemens. Quoique l'auteur ait écrit d'un ſtyle un peu trop enflé, il ne laiſſe pas néanmoins d'être utile, par les deſcriptions agréables & les digreſſions curieuſes qu'il a mêlées dans ſon hiſtoire. Elle a été traduite par le préſident Couſin, qui l'a inſérée dans ſon troiſiéme volume de l'*Hiſtoire de Conſtantinople*. Les écrivains que nous venons de marquer ſuffiſent pour avoir une connoiſſance générale & détaillée de toute cette hiſtoire depuis Juſtin I, juſqu'à la

mort de l'empereur Maurice. Il faut y joindre les tomes IX, X, XI & XII de l'*Hiſtoire du bas Empire*, par M. Le Beau.

Continuation de cette Hiſtoire.

Phocas, qui détrôna & fit mourir l'empereur Maurice, commença, comme nous l'avons dit, au mois de novembre de l'an 602. Tout annonçoit ce qu'on auroit à ſouffrir ſous ce tyran, dont le regard farouche, le viſage laid & défiguré, la phiſionomie déſagréable, la taille choquante, témoignoient une ame lâche, qui joignoit aux défauts du corps l'ivrognerie, la défiance, la perfidie, la cruauté & l'avarice. Auſſi l'empire perdit beaucoup de ſa dignité, ſous un homme qui n'accompagnoit d'aucune vertu tous les vices des ames baſſes, qu'il avoit en un dégré éminent. Les Perſes attaquérent les Romains, & les battirent. Ce fut le jeune Coſroès qui entreprit cette guerre, par reconnoiſſance pour l'empereur Maurice, à qui il avoit l'obligation de ſon rétabliſſement. Il entra dans les provinces de l'empire; & comme il ne trouvoit aucune réſiſtance, il ne fit qu'une marche depuis la Perſe juſqu'à Calcédoine, qui eſt à la vue de Conſtantinople. Pendant ce tems-là Phocas, dans une entiére ſécurité, & confiné dans ſon

palais, s'abandonnoit à toutes ſortes d'infamies, & répandoit le ſang des principaux officiers de l'empire. Il ſe trouva néanmoins des ames généreuſes, qui chercherent à renverſer ce monſtre. Priſque, & les plus conſidérables de l'état, envoyérent à Héraclien & à Grégoras ſon frere, tous deux gouverneurs d'Afrique, pour les prier de les délivrer de ce tyran. Héraclien choiſit pour ce deſſein ſon fils HÉRACLIUS, auquel il donna une flotte; & Grégoras donna une armée de terre à Nicétas. On étoit convenu que le premier qui entreroit dans Conſtantinople, ſeroit déclaré empereur. Héraclius ayant toujours le vent favorable, eut le bonheur de paroître le premier, l'an 610, à la vue de Conſtantinople, où tout étoit diſpoſé pour le recevoir. Criſpe, gendre de Phocas, & gouverneur de Conſtantinople, ſe jetta dans le parti d'Héraclius. Photius, que le tyran avoit deshonoré en violant ſa femme, ſe mit à la tête d'une troupe de ſoldats, & alla droit au palais, où il ſe ſaiſit de Phocas : il lui ôta ſes habits impériaux, lui lia les mains derriére le dos, & le conduiſit dans un bateau à Héraclius, qui lui dit : *C'eſt donc ainſi, miſérable, que tu as gouverné l'Empire* ? Phocas, qui n'avoit plus rien à ménager, lui répondit : *Et toi, le gouverneras-tu mieux* ? A l'heure même on

trancha la tête au tyran, & on lui coupa la main droite, & les parties naturelles. Son corps fut traîné dans la ville; & après qu'on l'eut brulé, on en jetta les cendres dans la mer. Ses freres, ses ministres, & ses amis, furent traités de même.

HÉRACLIUS fut reçu par le patriarche & par le peuple, comme le restaurateur de la patrie. Il voulut faire accepter l'empire à Crispe, gendre de Phocas, protestant qu'il n'étoit point venu pour s'en emparer; mais seulement pour venger les injures que Phocas avoit faites à Maurice & à ses enfans. Crispe l'ayant refusé, Héraclius fut proclamé par le sénat & par le peuple, & couronné par le patriarche: après quoi il fit Crispe général de l'armée de Cappadoce. Le régne d'Héraclius fut troublé par la guerre des Perses, qui désolerent toutes les parties occidentales de l'Asie, l'an 614. Ils s'emparerent de Jérusalem, où ils massacrerent plusieurs ecclésiastiques & beaucoup de personnes religieuses: enfin ils emporterent en Perse la croix du Sauveur. L'an 615, une partie de leur armée tourna du côté de l'Afrique, où elle soumit la Lybie & l'Egypte, & prit Alexandrie; l'autre, commandée par Saès, alla du côté de l'Asie mineure, & assiégea Calcédoine. Héraclius n'eut de ressource que dans la soumission; il demanda la paix à Co-

froès. Saès voulut avoir une entrevue avec Héraclius : l'empereur passa donc le Bosphore avec une suite magnifique. Dès que le général apperçut le prince, il se prosterna devant lui. L'empereur le salua de dessus son vaisseau, & le régala de quelques présens. On convint que, pour traiter la paix, l'empereur enverroit des ambassadeurs à Cosroès. Saès retira ses troupes de devant Calcédoine, & partit avec ces ambassadeurs, qu'il traita fort humainement, tant qu'il fut sur les terres de l'empire; mais à peine eut-il passé les frontiéres, qu'il les fit tous charger de chaînes. Quand Cosroès apprit que Saès, au lieu de lui amener Héraclius, lui avoit rendu de profonds respects, il le fit écorcher vif, fit enfermer les ambassadeurs chacun à part, & les traita fort durement : après quoi le roi de Perse répondit qu'il ne traiteroit avec Héraclius d'aucune condition de paix, qu'il n'eut auparavant renoncé à un Dieu crucifié, & adoré le soleil.

Afin que rien ne manquât au malheur de l'empire, les Avares ravagérent toute la Thrace. Ils firent les premiers des propositions de paix, dans le dessein de tromper l'empereur, qui eut l'imprudence d'aller lui-même au-devant de ces barbares, qui lui dressérent des embûches, dans lesquelles il pensa périr. Il eut le

bonheur de les découvrir; & pour fuir plus aisément & plus sûrement, il fut contraint de quitter ses habits impériaux, & d'en prendre de plus simples. Les Avares le poursuivirent jusqu'à Constantinople, & campérent à la vue de la ville, y firent des ravages extraordinaires, & se retirérent avec une multitude de prisoniers. Il fallut donc qu'Héraclius s'accommodât le mieux qu'il put avec ces barbares, pour soutenir plus facilement la guerre de Perse, dans laquelle le succès passa ses espérances.

Héraclius alla lui-même à cette expédition. Il se rendit dans la Colchide, d'où il envoya des présens au roi des Turcs, pour l'engager à se déclarer en sa faveur. Quand il sut qu'il les avoit acceptés avec joie, & qu'il lui avoit promis du secours, il l'alla trouver. Le roi vint au-devant de lui avec une grande suite de Turcs, descendit de cheval pour le saluer profondément. L'empereur voyant les grands honneurs qu'il lui rendoit, lui dit que, s'il desiroit faire amitié avec lui, il se mît à cheval à côté de lui. Il l'appella son fils, l'embrassa, & lui mit la couronne sur la tête. Ensuite il le traita magnifiquement; & après le festin, il lui donna toute la vaisselle qu'on avoit servie à table, une robe royale, & des pendans d'oreille de perles. Il sou-

haita de confirmer son amitié par une alliance, de peur qu'il ne lui fît un traitement semblable à celui que lui avoit fait le roi des Avares; & en lui montrant le portrait de sa fille Eudocie, il lui dit : *Dieu nous ayant unis ensemble, & ayant eu agréable que vous fussiez mon fils, je vous donnerai ma fille en mariage, si vous voulez m'assister contre mes ennemis.*

Ce prince, ravi de la beauté & des ornemens du portrait, & desirant avec passion d'en posséder l'original, promit encore plus volontiers qu'auparavant du secours à l'empereur, & lui donna à l'heure même des troupes, avec lesquelles il prit des villes, & ruina les temples du soleil. Il en trouva un entre les autres, où Cosroès étoit peint comme un dieu : il étoit assis dans la voute comme dans un ciel : il avoit autour de lui le soleil & la lune, les foudres & les éclairs. Il y avoit à côté une machine avec laquelle il tonnoit, & il faisoit pleuvoir. Héraclius ne pouvant souffrir cette impiété, rasa le temple, & le réduisit en poudre.

Cosroès ayant appris ces nouvelles, & sur-tout, que les Romains étoient fortifiés par l'alliance des Turcs, manda à Sarbare de venir promptement s'opposer aux progrès de leurs armes, parce qu'il n'avoit pas de forces suffisantes pour

les arrêter. Héraclius ayant intercepté la lettre, la supprima, & en supposa une autre conçue en ces termes : *Les Romains s'étant joints avec les Turcs, se sont avancés jusqu'à Adoryadiganon, où ils ont été défaits, un petit nombre s'étant sauvés par la fuite : continuez donc le siége de Calcédoine, & quand vous l'aurez réduite, faites des prisoniers, & ravagez la campagne.* Sarbare ayant reçu cette lettre, continua le siége.

Quand Cosroès sut qu'Héraclius s'approchoit, il envoya contre lui un général fort vaillant & fort expérimenté, nommé Rusate, qui ayant rangé ses troupes en bataille, s'avança & défia le plus hardi de se battre contre lui seul à seul. Héraclius se présenta, quand il vit que personne n'avoit le courage d'accepter le défi. Rusate tira d'abord un coup qui toucha légérement Héraclius à la lévre ; il en tira un second qui lui effleura la peau du pié. Comme Héraclius poussoit son cheval contre lui, un de ses gardes lui donna un coup d'épée dans le dos. Il ne fut pas sitôt tombé, qu'Héraclius lui coupa la tête.

L'armée romaine animée par la sagesse & par la victoire de l'empereur, attaqua courageusement les Perses, les vainquit, les poursuivit vivement, & en tua un grand nombre.

Quand les principaux des Perses virent qu'au lieu qu'Héraclius s'exposoit pour la défense de l'empire, Cosroès négligeoit les intérêts de son état, ils résolurent avec Siroès son fils de se défaire de lui. Ils l'enfermérent dans un de ses palais, & au lieu de lui donner des alimens, ils mirent autour de lui, de l'or, de l'argent & des pierreries, & lui dirent : *Jouis à ton aise de toutes ces choses, que tu as desirées avec une ardeur si insatiable :* & ils le laissérent mourir de la sorte.

Dès que Siroès eut été proclamé roi, il envoya des présens à Héraclius, & le supplia d'accepter la paix que Dieu leur offroit : à la charge qu'ils ne passeroient pas leurs limites. Héraclius lui fit réponse, en l'appellant son fils, qu'il n'avoit jamais eu dessein d'envahir les états d'aucun prince : *Bien que Cosroès eût causé une infinité de maux aux Romains & aux Perses, j'avois dessein néanmoins de lui sauver la vie, après l'avoir vaincu, & même de le maintenir sur le trône. Mais Dieu qui voyoit le fond de son cœur, nous en a délivrés, & ne lui a pas permis de faire tout le mal qu'il desiroit.* Outre cela, il demanda instamment à Siroès le bois salutaire de la Croix du Sauveur, que Saès avoit pris à Jérusalem. Siroès promit de le rendre, pourvû qu'il le pût trouver. A l'égard des ambassadeurs, il répondit,

que Léonce étoit mort de maladie, & que les autres avoient été aſſommés à coups de bâton, par l'ordre de Coſroès, dans le tems que les Romains étoient entrés ſur ſes terres.

Siroès mourut bientôt après, & eut pour ſucceſſeur Caboès, qui mourut auſſi. Ormiſdas lui ſuccéda, & envoya ſon fils à Héraclius, avec de riches préſens, & avec la lettre qui ſuit : *Je vous mets entre les mains mon fils, votre ſerviteur, de la même maniére que vous dites que votre Dieu fut mis autrefois entre les bras d'un vieillard nommé Siméon. Dieu ſaura comment vous le traiterez.* Héraclius le traita fort honorablement, & le fit roi de Perſe, après la mort d'Ormiſdas ſon pere.

Ce fut ſous le régne d'Héraclius, que Mahomet établit ſa ſecte pernicieuſe, qu'il affermit dans la ſuite par les armes: nous aurons lieu d'en parler dans la ſuite avec plus de détail. L'impiété d'Héraclius fut cauſe, vraiſemblablement, de tous les malheurs de l'empire. Il ſoutint opiniâtrément l'héréſie des Monothélites, qui commença l'an 630, dans le tems que ce prince étoit à Hiéropolis, aujourd'hui Alep. Auſſi les Saraſins commencérent alors leurs conquêtes, & s'emparérent, du vivant même d'Héraclius, de la Paleſtine, de la Syrie & de l'E-

gypte. Enfin, Héraclius fut attaqué d'une hydropiſie, dont il mourut au mois de mars 641, après un régne de plus de vingt ans.

CONSTANTIN, fils d'Héraclius & d'une premiére femme, ſuccéda à ſon pere; mais quatre mois après, il fut empoiſoné par Martine ſa belle-mere, qui vouloit faire régner ſon fils HÉRACLÉONAS, ou HÉRACLION. Ce ne fut pas pour long-tems; ſix mois après, le ſénat fit couper la langue à la mere & le nez au fils; & l'on proclama empereur CONSTANT, fils de Conſtantin, & petit-fils d'Héraclius. Mais ce prince ne ſuivit pas les traces de ſon pere, qui avoit embraſſé la foi orthodoxe; il aima mieux, à l'exemple de ſon aïeul, ſuivre la ſecte des Monothélites. Ce fut par une ſuite des fureurs de l'héréſie, que le nouvel empereur fit enlever le pape Martin, qui étoit alors à Conſtantinople, & le reléguа à Cherſonne, ville maritime du Pont, où ce ſaint pontife mourut l'an 655. Conſtant ne fut pas long-tems ſans être puni de ce crime, par les Sarazins, qui défirent entiérement ſa flotte l'an 654. Il fit néanmoins la paix avec eux. Après avoir fait mourir ſon frere *Théodoſe*, il paſſa en Italie, pour s'oppoſer aux Lombards, ſur leſquels il eut d'abord quelques avantages; mais qui en-

suite taillerent son armée en piéces. Il vint à Rome ; & pour gagner l'amitié du peuple, il témoigna qu'il y vouloit rétablir le siége de l'empire : mais quand il y fut entré, il prit ce qu'il y avoit de plus magnifique, & fit enlever du Panthéon, consacré pour lors en l'honneur de tous les Saints, la couverture qui étoit de bronze rehaussée de lames d'or. En douze jours qu'il demeura dans cette ville, il enleva plus de richesses que les barbares n'avoient fait en plusieurs années. De Rome il alla dans les provinces, ausquelles il imposa de si grands tributs, qu'il s'attira la haine de tous les peuples. De-là il passa en Sicile, où, après avoir demeuré six ans, il fut assassiné dans le bain par ses propres officiers, après un régne de 27 ans.

Constantin son fils, surnommé *Pogonat*, lui succéda dans l'empire, mais non pas dans son impiété. Il rétablit le culte divin & la foi catholique : mais pour cela il ne fut guères meilleur que son pere, & ses affaires ne se rétablirent pas. Les Sarazins firent toujours les mêmes ravages : ils porterent leurs armes dans la Sicile, & prirent Syracuse, où ils firent plus de vingt mille prisoniers. Deux ans après ils passerent dans l'Asie mineure, & pillerent la Lycie & la Cilicie. Ils vinrent ensuite dans la Thrace,

& assiégerent Constantinople, devant laquelle on prétend qu'ils eurent la patience de rester sept ans. Ce siége ne tourna point à leur avantage, par les efforts des amiraux de l'empereur, qui attaquerent & défirent la flote des Sarazins, & par l'industrie de l'ingénieur Callinicus, qui brula leurs vaisseaux par le moyen du feu grégeois qu'il avoit inventé, & qui s'est perdu depuis. Enfin les Sarazins se virent obligés de demander la paix, qui leur fut accordée pour trente années, à condition qu'ils payeroient aux Romains un tribut considérable d'argent, d'hommes & de chevaux. A leur exemple, les Avares, & les autres barbares s'accommoderent avec l'empereur. Deux ans après, c'est-à-dire l'an 677, les Bulgares firent une irruption sur les terres de l'empire; & l'empereur fut obligé, pour les appaiser, de leur payer un subside annuel. Cependant Constantin eut le bonheur d'établir la paix dans l'église, par la convocation du VIe concile général, à laquelle il donna les mains, & mourut l'an 685, après un régne de plus de dix-sept ans.

Justinien II, son fils, n'avoit que seize ans lorsqu'il monta sur le trône impérial. Son imprudence ruina les affaires de l'empire. Les Sarazins ne renouvellerent la paix avec ce prince

qu'à condition que l'empereur chasseroit des montagnes du Liban les Mardaïtes, qui, du côté de l'Orient, étoient le soutien des Romains & la terreur des Sarazins. Ces barbares, dans la pensée de tromper l'empereur, en lui accordant de faux avantages, lui offrirent chaque jour un tribut de deux mille écus, d'un homme & d'un cheval, avec promesse de partager avec lui ce que l'on retiroit de l'île de Chypre & de l'Ibérie. Par-là il ouvrit aux Sarazins les passages des montagnes qui étoient gardés par les Mardaïtes. Après quoi, il rompit la paix que son pere avoit faite avec les Bulgares; mais il fut trop heureux de la leur demander une seconde fois. Se croyant en sureté de la part de ces peuples, il attaqua les Sarazins, sous prétexte qu'ils ne lui payoient pas leur tribut en monnoye marquée au coin de l'empire. Ils crurent bien faire de lui envoyer des lingots d'or, au lieu de monnoye; mais ni leurs prieres, ni leurs lingots ne le toucherent pas; il voulut en venir à une guerre ouverte. Les Sarazins trouverent moyen de corrompre le général des Sclavons, qui commandoit un corps de trente mille hommes dans l'armée romaine. Ils abandonnerent donc l'empereur dans l'action même, & lui firent perdre la bataille. Depuis ce tems-là les Arabes &

les Sarazins ne discontinuerent pas de ravager les frontieres de l'empire. Justinien ajoutant l'avarice & la cruauté au peu d'expérience qu'il avoit dans la guerre, devint odieux à ses peuples. De sorte, que par le conseil de deux moines, Paul & Grégoire, le patrice Léonce, que Justinien avoit tiré de prison pour le faire gouverneur de Gréce, se saisit de cet empereur, lui fit couper le nez, & l'envoya en exil dans la Chersonnese, l'an 695.

Par-là, Léonce parvint à l'empire. Les Sarasins continuerent de faire beaucoup de progrès. Ils s'emparerent même de Carthage, l'an 698. Léonce envoya une flote chargée de troupes pour reprendre cette ville. Mais ces troupes se comporterent mal, & ne réussirent point dans le projet qu'elles étoient chargées d'exécuter. Croyant ne pouvoir éviter la colere de Léonce, qu'en le détrônant, elles proclamerent empereur *Absimare*, qui les commandoit, auquel elles donnerent le nom de Tibere. Le nouvel empereur mit aussitôt à la voile, & se rendit à Constantinople, avant que Léonce, informé de la révolution, eut eu le tems d'assembler des troupes. Tibere ne laissa pas de trouver quelque difficulté pour entrer dans la ville; mais enfin, il y pénétra, s'en fit donner les clefs, &

ſurprit Léonce dans ſon palais. Léonce eut le nez coupé, comme il avoit fait lui-même à Juſtinien, & fut renfermé dans un monaſtere, après un régne d'environ trois ans.

Les affaires de l'empire ſe rétablirent un peu ſous TIBERE ABSIMARE. Ses troupes défirent une armée de deux cens mille Saraſins dans la Syrie, & leur enleverent l'Arménie, dont ils s'étoient emparés. Ce prince ne régna que ſept ans, & fut détrôné en 705, *par JUSTINIEN II, qui ſe rétablit. Ce dernier s'étoit échapé de Cherſone, & s'étoit réfugié chez le khan des Abares, dont il avoit épouſé la fille, d'autres diſent la ſœur. Informé que ſon beau-pere avoit fait un traité pour le livrer aux Cherſonites, il s'étoit retiré chez les Bulgares, dont le roi lui avoit donné une armée conſidérable pour le rétablir. Juſtinien arrivé aux portes de Conſtantinople, en 705, trouva moyen d'y entrer par un canal, & de s'en rendre maître. Il commença par des actes de juſtice, qu'il pouſſa depuis juſqu'à des cruautés qui lui devinrent fatales. D'abord, il fit crever les ieux au patriarche Callinique, & ordonna de pendre Héraclius, frere de Tibere Abſimare : après quoi il ſe fit amener Léonce & Abſimare, qu'il fit conduire liés & garottés par toute la ville;

pliqua lui même à inventer de nouveaux ſupplices, pour tourmenter ceux de ſes ſujets, dont il croyoit n'avoir pas lieu d'être content.

Les grands de l'empire eurent une ſi grande horreur de toutes ces inhumanités, qu'ils dépoſerent Juſtinien l'an 711, & déclarerent empereur en ſa place PHILIPPIQUE, ſurnommé BARDANÈS, qui fit mourir ce tyran la ſixiéme année après ſon rétabliſſement. On ne ſauroit mieux peindre la cruauté de ce prince, qu'en rapportant ce qui lui arriva dans une tempête dont il fut ſurpris. On lui conſeilla de promettre à Dieu, que s'il échapoit de ce péril, il pardonneroit à ſes ennemis. *Que je périſſe plutôt ici miſérablement*, répondit ce brutal, *que de pardonner jamais à un ſeul.*

PHILIPPIQUE ne fut guère meilleur que les autres. Tout conſiſtoit chez lui dans le don de la parole, & dans une ſorte d'éloquence qui frapoit au premier coup; mais il n'avoit aucun talent pour le gouvernement. Il conduiſit avec nonchalance l'empire qu'il avoit acquis par un crime, & diſſipa en dépenſes folles & inutiles, les tréſors que l'avarice de Juſtinien ſon prédéceſſeur lui avoit fait amaſſer. Il protégea ſi publiquement l'héréſie des Monothélites, qu'il abrogea de ſon autorité le ſixiéme Concile

écuménique qui avoit condamné ces hérétiques : mais la punition suivit de près les impiétés de ce prince. A peine avoit-il régné deux ans & quelques mois, qu'une troupe de conjurés se saisit de lui le 4 juin 713, lorsqu'il dormoit après son diner : ils lui creverent les ieux, & le lendemain on élut pour empereur *Artemius*, qui prit le nom d'ANASTASE II.

Sur la nouvelle qu'eut ce prince que les Sarazins, avec une flote considérable, faisoient une descente dans l'île de Rhodes, il confia le commandement de ses armées à Jean, diacre de la grande église, qui étoit déja receveur des impôts. Mais les troupes se mutinerent contre ce général ecclésiastique, & obligerent THÉODOSE, homme de peu de naissance, & fermier des domaines de l'empereur, d'accepter malgré lui la couronne. Anastase, qui sentoit bien qu'il lui seroit impossible de se soutenir sur le trône contre la volonté des troupes, prit le parti de déposer lui-même les ornemens impériaux, & de se faire moine, après avoir gouverné l'empire environ deux ans.

THÉODOSE, qui n'avoit été créé empereur que par une espéce de raillerie des soldats, ne régna que deux ans. Sa douceur, qui le faisoit aimer des peuples,

peuples, lui fit bien ſentir qu'il n'étoit pas né pour commander une populace inquiéte, & qui ne ſe repaiſſoit que de révolutions. Il céda donc lui-même la couronne à Léon *Iſaurique*, l'an 717, & ſe retira avec ſon fils dans un cloître, où il paſſa le reſte de ſes jours aſſez tranquillement.

Léon *d'Iſaurie*, homme de baſſe extraction, étant monté ſur le trône impérial, força d'abord les Sarazins, qui déſoloient l'empire, à lever le ſiége de Conſtantinople. Ils s'étoient préſentés devant cette ville avec une flotte de 400 vaiſſeaux, qui fut ſuivie d'une autre de 360. Mais la plupart y périrent de faim, de froid & de la peſte; l'autre partie fut diſſipée par la tempête. Léon défit en Sicile le tyran Tibere, & rétablit la paix dans l'Occident. Mais il voulut ſe mêler des affaires de la religion, & par-là il gâta tout ce qu'il pouvoit avoir fait de bien. Ce fut l'an 726, que par les conſeils pernicieux d'un Juif, il réſolut d'abolir le culte des images toujours pratiqué dans l'égliſe. Il commença par celles du Sauveur, qu'il fit mettre en piéces par ſes ſoldats; mais le peuple, accoutumé à un culte édifiant, utile aux uns & néceſſaire aux autres, maſſacra les exécuteurs de ce ſacrilége. Léon, ſaiſi de fureur, vengea leur mort avec la

dernière inhumanité; & sa haine tomba principalement sur ceux qui faisoient profession des sciences. Comme ils connoissoient l'ancienneté de ce culte, ils refuserent de souscrire à l'impiété de Léon. La Gréce & les îles Cyclades, qui se révolterent, ne tarderent guères à être soumises, l'an 727. Enfin l'an 730, il publia un édit contre les images. Germain, patriarche de Constantinople, fut obligé de se retirer pour s'être opposé à cet édit, qui causa de grands ravages dans l'église, par les tourmens que l'empereur fit souffrir à ceux qui s'attacherent avec fermeté au culte des images. Mais ce prince mourut le 18 juin 741, peu regreté, à cause des violences qu'il avoit commises contre tous ses sujets, tant pour la religion & le culte orthodoxe, que pour les impôts dont il accabla les peuples.

CONSTANTIN COPRONYME, qui lui succéda, ne fut pas plus favorable à l'église & à la religion. On sait qu'il eut le surnom odieux de *Copronyme*, pour avoir souillé les fonts baptismaux dans le tems qu'il reçut le saint baptême. Dès lors le patriarche Germain prévit que ce prince affligeroit l'église. Mais l'impératrice Irène son épouse, fille du roi des Avares, qui avoit été élevée dans le culte ancien de la religion, y persista

conſtamment pendant toute ſa vie. Les Sarazins que Conſtantin avoit vaincus, trouverent moyen dans les troubles excités par Artabaſde, qui avoit uſurpé l'empire, de ravager l'Aſie mineure, & de s'étendre beaucoup plus qu'ils n'avoient encore fait. Conſtantin fut plus heureux contre les Bulgares, qui lui déclarerent la guerre; mais après bien des pertes de part & d'autre, on en vint à une paix, qui ne fut pas exactement gardée par ces barbares. Conſtantin ayant eu avis que leur roi ſe diſpoſoit à le ſurprendre, ſe ſaiſit lui-même de tous les paſſages, & en tua plus de douze mille, ſans perdre un ſeul homme. Teleric, roi des Bulgares, connut bien qu'il avoit été trahi par ſes généraux ou ſes confidens; mais il lui parut aſſez difficile de le découvrir; il ſe ſervit néanmoins de cet expédient. Il fit aſſurer l'empereur Conſtantin, qu'il avoit des choſes importantes à lui communiquer; & que ſur ſa parole, il ſe rendroit lui-même ſur les terres de l'empire, accompagné ſeulement de ceux des Bulgares, que l'empereur voudroit bien déſigner. Conſtantin, qui n'apperçut pas toute la ruſe de cette propoſition, nomma les ſeigneurs Bulgares, qu'il ſavoit lui être attachés par les avis qu'ils lui avoient donnés. Il n'en fallut pas davantage au roi des Bulgares pour les faire

mourir. Il jugea bien que c'étoient eux qui avoient donné à l'empereur les avis nécessaires pour le faire tenir sur ses gardes. Constantin se préparoit à se venger de la supercherie du roi des Bulgares, lorsqu'il fut saisi d'une fiévre ardente, ou de quelqu'autre maladie inconnue, qui le conduisit au tombeau, en 775, après un regne de plus de 34 ans. Les approches de la mort lui firent connoître les horreurs de ses crimes; mais ne lui en donnerent pas un repentir efficace. Il mourut comme un désespéré, après avoir soutenu plusieurs impiétés; non-seulement en abolissant le culte des images, mais en niant même que la sainte Vierge fût la mere de Dieu; & poussant l'extravagance jusqu'à attaquer la Divinité de Jesus-Christ. Son regne fut remarquable par une peste horrible, qui affligea l'empire l'an 747. La Sicile & la Calabre en furent désolées, aussi bien que l'Orient; la ville même de Constantinople en fut presque dépeuplée, & il fallut la repeupler de nouveaux habitans.

Un autre événement a mérité de trouver place dans l'histoire, par sa singularité & sa rareté dans ces provinces. Le froid fut si rude, l'automne de l'an 774, que non-seulement les rivieres, mais la mer même en fut glacée l'espace de plus de cent milles du côté du nord. La côte

qui arrose les villes de Mesembrie & de Médée, fut glacée de la hauteur de trente coudées, c'est-à-dire, de quarante-cinq pieds. On passoit à pied & à cheval sur la mer comme sur la terre. Quelques jours après, la glace se rompit en diverses piéces, qui s'entassoient les unes sur les autres comme des montagnes. Il y en eut qui, ayant été poussées par la violence du vent contre le fort de Daphnuse, coulerent jusqu'à l'embouchure de la mer de Pont, & s'y étant amassées, boucherent le détroit du Bosphore, & joignirent la Thrace à l'Asie, & de là se répandirent par la Propontide jusqu'à Abidos. Il y eut un glaçon, qui ayant heurté la citadelle de Constantinople, l'ébranla de telle sorte, que ceux qui étoient dedans en furent épouvantés : s'étant ensuite rompu en trois morceaux, il remplit tout le bord, & parut d'une hauteur égale à celle des murailles. Quelques-uns passerent sur des glacons d'un bord à l'autre, jusqu'au fort de Galata.

A l'impiété & à l'empire de Constantin Copronyme, succéda son fils Léon IV, âgé de 26 ans. Il feignit d'abord un grand amour pour la foi orthodoxe; mais à peine se crut-il assuré du peuple, qu'il avoit gagné par ses largesses, qu'il fit paroître au dehors l'impiété qu'il fomentoit dans le cœur, & persécuta tous

ceux qui continuoient dans le culte des images. Il eut le bonheur de chasser les Sarazins, qui étoient entrés dans l'Asie avec une armée de plus de cent mille hommes. Sa mort fut une punition de son impiété. L'empereur Maurice avoit fait présent à l'église de Constantinople d'une couronne ornée de diamans & de pierres précieuses. Léon, qui la vouloit enlever, la mit sur sa tête, la fit emporter, & dit en raillant, que *l'or & les pierreries ne pouvoient plaire à celui qui avoit trouvé la pauvreté belle.* Mais à peine l'en eut-il retirée, qu'il sentit des charbons brulans aux endroits où cette couronne avoit touché; & il s'y éleva des ulceres qui lui causerent une fiévre ardente, dont il mourut le 8 septembre 780, après un régne de près de cinq ans.

Son successeur fut CONSTANTIN VI, surnommé *Porphyrogenéte*, ou parce qu'en naissant on l'avoit reçu dans la pourpre, ou parce qu'il étoit né au palais de Constantinople nommé *Porphyra.* Ce prince n'avoit que dix ans, lorsque, sous la tutelle de l'impératrice Irène sa mere, il monta sur le trône d'Orient. Ils commencerent par rétablir le culte des images, & ils éleverent sur le siége patriarchal de Constantinople le saint homme Taraise, qui n'accepta même

cette dignité que sur la promesse que l'empereur & l'impératrice lui firent de convoquer un concile écuménique, qui commença l'an 786, à Constantinople, & fut transféré à Nicée l'année suivante, où il fut terminé l'an 788. Tant que l'impératrice Irène eut part aux affaires, la fortune de l'empire se soutint assez bien : elle battit & chassa les Sclavons qui désoloient la Thessalie & la Morée; mais elle fut moins heureuse en Italie, d'où les Grecs furent chassés : & au lieu de faire épouser à Constantin son fils la fille de Charlemagne, roi de France, nommée Rotrude, comme les paroles en avoient été portées, elle lui donna pour épouse Marie, née en Arménie d'une famille obscure, & que jamais ce prince n'auroit prise, si la déférence qu'il avoit pour sa mere, ne lui eut fait surmonter son aversion pour cette fille. Excité par quelques mécontens, comme il s'en trouve dans toutes les cours, il disgracia sa mere Iréne l'an 790, & la réduisit à une vie privée. Il régna seul huit ans; mais il abusa de son autorité à un point, qu'il fit arracher les ieux à Nicéphore son oncle & au duc Alexis l'an 792. Trois ans après, c'est-à-dire, l'an 795, il répudia l'impératrice Marie, sous le prétexte faux & controuvé qu'elle avoit voulu l'empoisoner. Il épousa depuis

Théodote, femme de chambre de l'impératrice répudiée. Le patriarche Taraise eut la foiblesse de consentir à ce mariage, parce que l'empereur Constantin le menaçoit, s'il n'y donnoit son aveu, de rétablir le culte des idoles. Il avoit été obligé cependant par le mauvais état de ses affaires, & par les progrès que faisoient les Sarazins & les Bulgares, de rappeller l'an 792 l'impératrice Irène sa mere, à laquelle les troupes prêterent un nouveau serment de fidélité. Cette princesse, pour affermir son autorité & se rendre maîtresse du gouvernement, surprit l'an 797, l'empereur son fils, & lui fit crêver les ieux, le même jour auquel, cinq ans auparavant, il avoit fait le même traitement à son oncle Nicéphore. Constantin en mourut l'année suivante; & cette cruelle princesse, pour n'avoir plus rien à craindre, relégua Nicéphore & Christophe à Athènes, où ils furent tués par son ordre. Quelques Grecs ont voulu justifier Irène, & la louer même de ce parricide; mais que ne feroient pas des écrivains flateurs qui se livrent aux espérances de la cour? car la crainte seule ne feroit pas commettre une si grande lâcheté. Irène s'imagina pouvoir tromper Charlemagne, dont la puissance lui étoit devenue suspecte. Elle lui envoya des ambassadeurs l'an 802, pour

justifier son innocence, & pour le flater d'un mariage, y ajoutant, outre son consentement pour l'empire d'Occident, des promesses d'y joindre encore celui d'Orient. Mais la politique d'Irène fut découverte par les Grecs même, qui éleverent sur le trône impérial NICÉPHORE, *logothéte* ou chancelier de l'empire.

Le nouvel empereur ne fut pas plutôt élu, qu'il assiégea Irène dans son palais, la prit le 31 octobre 802, & la relégua dans l'île de Lesbos, où elle finit tristement ses jours la même année. Irène, cette impératrice plus célébre que connue, méritoit qu'une main habile s'occupât à tracer ses talens, ses crimes, ses malheurs, son caractere. M. l'abbé MIGNOT, conseiller clerc au grand conseil, l'a entrepris dans une *Histoire de l'Impératrice Irène*, qu'il a donnée il y a quelques années. Dès que NICÉPHORE fut monté sur le trône, il prit des mesures pour s'y affermir. D'abord il écarta Bardanes, que les troupes avoient, malgré lui, déclaré empereur; après quoi il associa son fils Staurace à l'empire. Nicéphore, outre son avarice & sa perfidie, étoit encore attaché à la secte des Manichéens & à leur magie. Plein d'une extrême aversion pour la religion catholique, il maltraita les évêques, les ecclésiastiques, & les moines : il commanda même aux

magistrats de les opprimer. Il ne finit la guerre qu'il avoit avec les Sarazins, qu'en se soumettant à une paix honteuse, qu'il n'exécuta pas néanmoins de bonne foi. Les Bulgares, désespérés de n'avoir pu obtenir de ce prince la paix qu'ils lui demandoient, tomberent la nuit sur son camp, & le forcerent, le 16 juillet de l'an 811. Nicéphore périt dans cette action, avec toute la fleur de sa noblesse. Crammus, roi des Bulgares, lui fit couper la tête, qui fut exposée quelques jours à la vue des troupes, après quoi il en fit monter le crâne en argent, & s'en servit de coupe. STAURACE, fils de Nicéphore, fut blessé dans cette même journée, & ne régna depuis que fort peu de mois.

MICHEL *Curopalates*, ou maire du palais, fut proclamé empereur le 5 octobre de l'année 811. Si ce prince eût eu les vertus militaires au même dégré qu'il avoit les vertus chrétiennes & civiles, il auroit réparé les maux que ses prédécesseurs avoient faits à la religion & à l'état; mais il sentit bien lui-même qu'il n'étoit pas né pour gouverner un grand empire. Ainsi ayant été battu par les Bulgares, il céda volontairement la couronne à Léon l'Arménien, & se retira dans un cloître avec son fils Théophilacte.

La conduite de LÉON l'*Arménien* fut

bien différente de celle de Michel son prédécesseur. Il est vrai qu'il soutint avec honneur les guerres qu'il eut avec les Bulgares ; mais il en fit une à l'église, en persécutant les fidéles, & sur-tout les moines. Les grands, fatigués des cruautés de ce prince, conspirerent contre lui. Michel, capitaine de ses gardes, soupçoné de quelque complot, fut mis dans une étroite prison. Léon l'alloit faire exécuter à mort, lorsqu'il en fut empêché par l'impératrice, qui le pria de faire grace au coupable, en faveur de la naissance du Sauveur du monde, dont la solemnité approchoit. Michel en étant informé, mande à ses amis que, s'ils ne se hâtoient de le mettre en liberté, il les dénonceroit tous. Ils choisirent donc la nuit même de Noël de l'an 820, se vêtirent d'aubes comme les prêtres, & entrerent dans le palais en corps de clergé. A peine y furent-ils, qu'ils se jetterent sur Léon, & le mirent en piéces, après un régne de sept ans & cinq mois. Aussi-tôt MICHEL fut tiré de la prison ; & au lieu des chaînes dont il étoit chargé, on lui mit sur la tête la couronne impériale.

MICHEL, surnommé *le Bégue*, ne gouverna pas avec plus de religion & de douceur que son prédécesseur. Elevé dans un mélange de judaïsme & de manichéis-

me, il proſcrivit les images, & perſécuta les catholiques. Moins heureux que Léon, il perdit l'île de Crete ou Candie, dont les Sarazins d'Eſpagne ſe ſaiſirent, tandis que ceux d'Afrique s'emparoient de la Sicile, auſſi bien que de la Pouille & de la Calabre. Enfin il mourut après un régne de huit ans & neuf mois.

Théophile, fils de Michel, étant monté, l'an 829, ſur le trône impérial, fit mourir tous ceux qui avoient conſpiré avec ſon pere contre la vie de Léon. Il ne céda ni à l'un ni à l'autre en impiété, perſécutant ceux qui avoient de la vénération pour les images. Sa mere Euphroſine, qui le vouloit marier, fit chercher les plus belles filles qui ſe purent trouver; & les ayant aſſemblées toutes, elle remit une pomme d'or à ſon fils pour la donner à celle qu'il voudroit choiſir. L'une d'entr'elles, nommée Icaſie, n'étoit pas moins diſtinguée par la nobleſſe de ſa naiſſance, que par l'éclat de ſa beauté & de ſes vertus. Théophile lui dit, en l'admirant: *Il eſt entré beaucoup de maux dans le monde par une femme.* Icaſie lui répondit avec une honnête pudeur, mais avec beaucoup de vérité; *Il y eſt entré beaucoup plus de bien.* Cette parole dite avec eſprit piqua l'empereur, qui donna la pomme d'or à Théodora de

Paphlagonie, qu'il fit couronner avec lui. Icaſie, déchue de l'eſpérance de l'empire, n'en fut que plus heureuſe. Elle fonda un monaſtere, où elle ſe retira pour ſe donner toute entiére à Dieu. L'armée de Théophile, quoique fortifiée d'un grand nombre de Perſes qui s'étoient donnés à lui, fut battue par les Sarazins, qui continuoient toujours à faire de grands progrès dans l'empire, ſans qu'aucun de ces princes, ſi hardis à perſécuter l'égliſe, eût le courage de repouſſer ces ennemis du nom chrétien. Enfin Théophile mourut, peu regretté, l'an 841, après en avoir régné douze.

Ce prince laiſſa l'empire à ſon fils Michel, ſous la tutelle de Théodora ſa mere, princeſſe de vertu & de courage, dont les Grecs célébrent la mémoire dans leurs faſtes eccléſiaſtiques. Elle rétablit le culte des images, & rendit la paix à l'égliſe. L'imprudence & la crédulité du général qu'elle avoit envoyé dans l'île de Créte, fit manquer cette expédition. Les Sarazins, effrayés d'une ſi grande flotte, s'aviſerent d'un ſtratagême : ils publierent que l'impératrice s'étoit évadée de Conſtantinople, & que l'on y avoit élu un autre empereur. Le général ajouta foi trop légérement à ce faux bruit, qui étoit encore ſoutenu par quelques gens

de ſa ſuite, gagnés par les Sarazins pour entretenir leur maître dans cette perſuaſion. Il revint à Conſtantinople, & laiſſa ſes troupes à la merci des ennemis. Cependant cette princeſſe fut diſgraciée. Peut-être qu'elle joignoit trop de talens à beaucoup de vertus. En faut-il davantage pour déplaire dans la plupart des cours, où les mérites médiocres trouvent ordinairement plus de ſoutien que les génies ſupérieurs, que l'on y redoute toujours, parce qu'ils ont une capacité trop active? Ce fut ſous ce régne que les Bulgares ſe convertirent à la foi. La ſœur de leur roi ayant été priſoniere parmi les Romains, y avoit été inſtruite des vérités de la religion. Elle fut miſe en liberté, & retourna auprès de Bogoris ſon frere, roi de ces barbares. Elle lui fit gouter le chriſtianiſme, qu'il embraſſa l'an 865. Ce prince ne ſe contenta pas d'embraſſer les vérités de la religion; il voulut encore les pratiquer dans la retraite. Il choiſit donc la vie monaſtique; mais ayant ſu que ſon fils, en faveur duquel il s'étoit démis de la couronne, gouvernoit mal ſon royaume, & vouloit retomber dans ſes anciennes erreurs, il quitta ſon monaſtere pour reprendre le gouvernement de ſes états; & après avoir fait crever les ieux à ce prince ſon fils aîné, il mit le cadet ſur le trône, &

reprit auſſi-tôt les auſtérités de la ſolitude. Michel, qui négligeoit toutes les affaires du gouvernement, crut ſe rendre illuſtre, en faiſant bâtir une écurie ſuperbe, revêtue de marbre & embellie de fontaines. A peine fut-elle achevée, qu'il la fit voir à un homme d'eſprit & de gout; mais véridique, & tel qu'il ne les faut point à la cour des princes. L'empereur, pour lui faire admirer & approuver cet édifice, lui demanda *s'il ne croyoit pas que la magnificence de cet ouvrage rendît ſon nom immortel. On ne parle plus de Juſtinien*, lui répondit cet homme ſenſé, *quoiqu'il ait bâti la grande égliſe de ſainte Sophie, & qu'il l'ait enrichie d'or & de marbre; comment prétendez-vous donc qu'on parle de vous, après avoir fait un bâtiment qui n'eſt propre que pour des chevaux*? L'empereur, irrité de ne pas recevoir les louanges qu'il cherchoit, maltraita cet homme, & le chaſſa de ſa préſence.

La tranquillité de l'empire fut troublée par l'ambition de BARDAS, oncle de l'empereur Michel. Ce fut par ſes conſeils que l'impératrice Théodora, quoique ſa ſœur, fut reléguée, & réduite à une condition privée, l'an 855. Il eut enſuite le crédit non-ſeulement de ſe mettre à la tête de toutes les affaires; mais encore de ſe faire créer Cé-

ſar. Cependant l'empereur, qui ſe voyoit maîtriſé par Bardas, & pouſſé d'ailleurs par BASILE *le Macédonien*, fit périr le Céſar l'an 866, & fit monter Baſile ſur le trône. Le nouvel empereur ne fut pas long-tems ſans encourir la haine de Michel, ſur quelques remontrances qu'il lui fit pour l'engager à changer de conduite. Baſile, pour en prévenir les ſuites, fit tuer l'empereur Michel l'an 867, après un régne de 25 ans.

BASILE *le Macédonien* commença donc à gouverner ſeul l'empire l'an 867. Quoique ſa famille fût obſcure, il vouloit cependant faire entendre qu'il deſcendoit de la race des Arſacides, qui ont gouverné ſi long-tems les Parthes & l'Arménie. Il releva l'empire abattu par la lâcheté & la molleſſe de ſon prédéceſſeur. Il remplit les charges de magiſtrats capables, recommanda l'exactitude & l'intégrité aux juges, & lui-même rendit la juſtice aſſez ſouvent. Il n'eut pas moins d'attention pour les affaires du dehors. Il écarta & battit pluſieurs fois les Sarazins & les Manichéens, qui vouloient inquiéter l'empire. Zélé pour la foi catholique, il rappella S. Ignace de ſon exil, & le rétablit dans le ſiége de Conſtantinople, d'où le célébre Photius, qui s'y étoit intrus, fut chaſſé, & enſuite condamné à l'exil, par un des decrets du huitiéme

concile écuménique. Ce prince ne laiſſa pas d'être ſéduit par les artifices de Photius, qu'il rétablit ſur le ſiége de Conſtantinople après la mort de S. Ignace. Enfin Baſile mourut l'année 886, après un régne de près de 19 ans.

Léon VI, ſurnommé le *Philoſophe*, fils de Baſile, ou ſelon d'autres, de Michel, parvint à l'empire d'Orient. On prétend qu'Eudoxe ſa mere, concubine de Michel, étoit enceinte lorſqu'elle fut mariée à Baſile. L'amour qu'il eut pour la philoſophie lui fit donner le ſurnom de Philoſophe. Avant que d'être élevé ſur le trône impérial, on voulut le rendre ſuſpect à Baſile, qui le fit mettre en priſon. Quoiqu'il fût philoſophe, ce n'eſt point à dire pour cela qu'il ſe conduisît mieux qu'un autre, ni qu'il gouvernât l'état avec plus de ſageſſe & de prudence; ce devroit être là néanmoins l'uſage de la philoſophie. Il fut livré à ſes paſſions; & l'impératrice Théophane ſon épouſe, a mérité peu après ſa mort la qualité de ſainte, pour avoir ſupporté avec patience les défauts de ce prétendu philoſophe, de qui elle eut beaucoup à ſouffrir; après quoi il eut la lâcheté d'élever ſur le trône ſa concubine Zoé, qui ne régna que vingt mois.

Ses troupes furent battues par les Bul-

gares; & les Sarazins firent de grands ravages. Il ne fut pas, non plus que les plus mauvais princes, exempt de conspirations, qu'il eut cependant le bonheur de découvrir & de dissiper, & mourut après un régne de plus de 25 ans.

Après la mort de Léon le Philosophe, *Alexandre* son frere gouverna l'empire comme tuteur de son neveu CONSTANTIN *Porphyrogénete.* Dès qu'Alexandre se vit maître absolu, il s'abandonna à toutes sortes de débauches, ne faisant que courir de palais en palais, étant continuellement dans les festins & dans les plaisirs, & négligeant tous les devoirs de souverain. Il eut envie de rendre eunuque Constantin son neveu; mais il en fut détourné par les remontrances de quelques personnes, qui lui représenterent que la foiblesse de tempérament du jeune prince, & ses infirmités continuelles l'en délivreroient bientôt, sans qu'il employât des moyens violens & odieux pour s'en défaire. Après un grand festin, Alexandre s'étant rempli de vin durant les ardeurs de la canicule, alla jouer à la paume; & pendant qu'il jouoit il fut, dit-on, frapé par une main & une épée invisible, & mourut baigné dans son sang, & absorbé de crapule, après avoir gouverné treize mois. Péris-

ſent ainſi tous ceux qui ambitionnent le trône, contre la loi & les régles de la probité & de la juſtice !

CONSTANTIN *Porphyrogénete*, délivré de ce monſtre, entra ſous la tutelle de Nicolas, patriarche de Conſtantinople, & de pluſieurs patrices qu'Alexandre avoit eu ſoin de nommer avant que de mourir. La minorité de l'empereur, qui n'avoit pas plus de huit ans, donna lieu à *Conſtantin Ducas*, de ſe faire proclamer empereur ; mais il périt preſque dans le moment de ſon uſurpation. Les conjurés furent diſſipés ; quelques-uns furent punis de mort : ceux que l'on traita le plus favorablement embraſſerent la vie monaſtique ; c'étoit la punition la plus fréquente de ces tems-là.

Les Bulgares voulurent auſſi profiter de l'enfance du prince ; mais leurs projets n'ayant pas réuſſi, ils crurent qu'ils devoient faire la paix avec les Romains. Les barbares ne furent pas long-tems à faire une nouvelle irruption. *Léon Phocas* les battit, & crut qu'à la faveur de cet heureux ſuccès il pouvoit aſpirer à l'autorité ſouveraine ; mais la conſpiration ne tarda guère à être diſſipée ; & Léon ſe voyant déchu de ſes eſpérances, ſe retira ; mais n'y ayant aucune place qui voulût le recevoir, il fut pris, & eut les ieux crevés. De nouvelles conſpirations

s'éleverent, qui n'eurent aucune ſuite. L'impératrice Zoé, mere de Conſtantin, qui avoit été rappellée peu de tems après la mort d'Alexandre, fut reléguée dans un monaſtere, parce que voulant gouverner ſeule, elle avoit employé le poiſon pour ſe défaire du beau-pere de l'empereur nommé ROMAIN Lécapéne, qui s'étoit mis à la tête des affaires, & qui eut enfin le crédit de ſe faire nommer Céſar, & enſuite Auguſte, ou Empereur l'an 919: & l'année d'après il fit part de ces mêmes dignités à CHRISTOPHE ſon fils aîné, & enſuite à ETIENNE & à CONSTANTIN ſes puînés. Il n'y avoit qu'un empire à gouverner, & il ſe trouvoit en même-tems cinq ou ſix empereurs; tant les hommes ont toujours été avides de commander aux autres hommes, ou pour mieux dire, de les tyranniſer.

Dès que ROMAIN ſe vit élevé à l'empire, il voulut le gouverner ſeul: il mépriſa Conſtantin, & le traita en inférieur; mais Dieu permit que l'ingratitude de ce nouveau prince fût punie par ſes propres enfans. Etienne, l'un des plus jeunes, le dépouilla de ſa dignité, & le relégua dans une île. Conſtantin Porphyrogénete, qui ſentit bien, par la conduite d'Etienne, qu'il pouvoit reſter ſeul maître de l'empire, chaſſa & diſperſa la poſtérité de Romain. Il n'en

gouverna pas mieux. Il s'amusoit à faire des livres, au lieu de bien conduire ses peuples, & tomba non-seulement dans l'oisiveté (chose dangereuse à un prince;) mais dans ces honteuses débauches qui déshonorent les particuliers, & plus encore les souverains. On assure qu'il fut tué par son fils Romain, l'an 959. Plus savant qu'il ne convient à un prince de l'être, sur-tout dans l'astronomie & la musique, il fit chercher avec soin tous les bons livres qu'on put recouvrer sur chaque matiere, dont il forma une superbe bibliothéque dans son palais; & pour soulager ceux qui étoient effrayés de la lecture d'une si grande multitude de volumes, il en réduisit la plus grande partie à des abrégés ou des extraits divisés en cinquante-trois titres, ou lieux communs, dont il ne nous est resté que quelques chapitres publiés par *Fulvius Ursinus*, par *Hœschelius*, & les autres par le célébre Henri de *Valois*, l'un des plus savans critiques du XVII siécle.

Romain, prince aussi efféminé que son pere, ne régna que trois ans & quatre mois. Il avoit d'abord épousé Berthe, fille naturelle de Hugues, roi d'Italie. Les Grecs changerent le nom de la princesse en celui d'Eudoxie, qui convenoit mieux à leur langue. Elle mourut au bout de cinq ans de

mariage, de chagrin du mépris que son mari avoit pour elle.

Ses deux fils, *Basile* & *Constantin*, qu'il avoit fait couronner, ne lui succéderent pas immédiatement. Le trône impérial fut usurpé en 963, par NICÉPHORE PHOCAS, qui s'étoit distingué en Orient par ses grandes actions; mais qui se déshonora sur le trône par une sordide avarice. Il crut se maintenir en épousant Théophanon, veuve de l'empereur Romain; mais cette princesse, qui ne pouvoit souffrir l'usurpateur, en appella un autre. Ce fut JEAN ZIMISCÈS, qui de concert avec Théophanon, fit périr Nicéphore l'an 969.

Dès que Zimiscès fut proclamé empereur, il prit pour associés à l'empire, BASILE & CONSTANTIN, fils de Romain. Il ne fut cependant couronné par le patriarche, qu'après avoir promis de reléguer Théophanon, & tous ceux qui avoient été complices de la mort de Nicéphore. Il n'eut pas de peine à le faire, prétendant peut-être par-là se faire regarder comme innocent, quoiqu'il fût un des principaux auteurs de la mort de l'usurpateur. Il avoit lui-même usurpé l'empire; mais il ne laissa pas de le conduire avec autant de piété que de dignité. Non-seulement il chassa les Sarazins de la ville d'Antioche; mais il battit encore les Bul-

gares & les Ruſſiens ; & pour montrer qu'il n'étoit que l'inſtrument, & non l'auteur de la victoire, il entra comme en triomphe dans la ville de Conſtantinople, faiſant porter en cérémonie l'image de la ſainte Vierge ſur un char magnifique, tiré par quatre chevaux & chargé des dépouilles des ennemis, qu'il ſuivoit monté ſeulement ſur un cheval. Il ne fut pas cependant le premier des empereurs d'Orient, comme l'aſſure le P. Petau, qui fit mettre ſur les monnoyes d'or l'image du Sauveur du monde, avec cette légende, Jesus-Christ Roi des Rois. Après un régne de ſix ans & demi, il fut empoiſonné ſur la fin de l'an 975, par Baſile ſon chambellan, dont il avoit ſouvent réprimé les excès.

Par cette mort Basile & Constantin reſterent ſeuls ſur le trône impérial. Le premier s'occupoit des affaires du gouvernement, dans le tems que Conſtantin ſe livroit uniquement à ſes plaiſirs. Quelques tyrans s'éleverent dans l'Aſie : ils ne furent pas long-tems à être vaincus, quoique l'un d'eux, pour ſe ſoutenir, eût fait alliance avec les Sarazins. Baſile, délivré de ces ennemis domeſtiques, ſoutint une longue guerre contre les Bulgares, qu'il vainquit en pluſieurs actions ; mais par une cruauté

qui ne convient qu'à des tyrans, il fit crever les ieux à quinze mille prisoniers qu'il avoit faits sur cette nation, en fit des compagnies de cent hommes, conduites chacune par un borgne, & les renvoya ainsi en Bulgarie. Ce spectacle affreux épouvanta si fort Samuel, roi des Bulgares, qu'il en mourut de chagrin quelque tems après. Basile n'avoit pas laissé de redouter cette nation guerriere. Il avoit fait vœu de se faire moine, s'il remportoit la victoire; mais pour accomplir sa promesse, sans quitter le trône, il se contenta de porter l'habit religieux sous les vêtemens impériaux, se sépara de sa femme, & ne vécut que de légumes & de poisson. Enfin ce prince, qui étoit bigot, avare, cruel, & de mauvaise foi, mourut âgé de soixante-dix ans, l'an 1025, après en avoir regné cinquante. Son frere Constantin, beaucoup plus mauvais que Basile, ne régna que trois ans après son frere, & mourut l'an 1028, après s'être livré à tous les divertissemens & les plaisirs les moins convenables à un prince.

Constantin prévoyant qu'il ne pouvoit revenir de sa maladie, fit appeller ROMAIN ARGYRE qui étoit patrice, & lui ordonna de choisir, ou de perdre les ieux, ou de monter sur le trône, en épousant Zoé sa fille. Quoique Romain fût déja

déja marié, il se vit contraint de répudier sa premiére femme, pour prendre avec la couronne la fille de Constantin. Tant qu'il vécut dans une condition privée, on le regarda comme un grand homme; mais il ne conserva pas longtems la modération & l'esprit de justice qu'il avoit fait paroître au commencement de son régne. Il perdit par sa négligence presque toute la Syrie, que ses prédécesseurs avoient recouvrée. Il étoit âgé, & par conséquent hors d'état de satisfaire la brutalité de Zoé sa femme. Elle s'adressa à Michel, frere d'un eunuque qui servoit Romain. Elle en fut si contente, qu'elle résolut de le faire monter sur le trône impérial. Elle lui conseilla donc d'étouffer dans le bain Romain son mari, après l'avoir empoisoné, ce qui fut exécuté l'an 1034. Ce prince, que sa nonchalance rendoit peu propre à gouverner un empire, ne régna que cinq ans & demi.

MICHEL *de Paphlagonie*, qui s'étoit facilité par un adultere le chemin du trône, y monta par un parricide; mais pendant tout son regne, qui fut de sept ans & huit mois, il fut tourmenté ou d'une espece de folie, ou de l'esprit malin, comme le prétendent les historiens. Il se fit moine, & mourut l'an 1041, le 10 décembre, détestant continuellement

le parricide qu'une épouſe adultere lui avoit fait commettre.

Zoé ſe trouvant maîtreſſe de l'empire, adopta MICHEL *Calaphate*, qu'elle ne déclara Céſar & Auguſte qu'après lui avoir fait prêter ſerment qu'il l'a reconnoîtroit toujours pour ſa mere & ſa ſouveraine. Mais une ingratitude trop marquée lui fit oublier bientôt ſa promeſſe : il renferma ſa bienfaitrice dans un monaſtere. Ayant trouvé moyen de s'évader, elle cauſa une révolution qui fit perdre à Calaphate les ieux & l'empire, l'an 1042, après un régne de quatre mois & cinq jours.

CONSTANTIN MONOMAQUE, que Zoé choiſit la même année pour époux & pour empereur, vit tomber ſous ſon régne la dignité de l'empire, beaucoup plus qu'elle n'avoit fait auparavant. Les Grecs furent battus d'un côté par les Suéves, & de l'autre par les Normands dans la Pouille. Conſtantin ſe contenta de rebâtir l'égliſe de Jéruſalem, que les Sarazins avoient ruinée près de ſoixante ans auparavant; & après en avoir regné plus de douze, il mourut l'an 1054.

Théodora, ſœur de Zoé, morte avant l'empereur Conſtantin Monomaque, ne garda l'empire qu'une année, & mourut l'an 1055. Par le conſeil de ſes eunuques, elle avoit adopté MICHEL STRA-

TIOTIQUE, ou le *Guerrier*, qui monta ſur le trône après ſa mort. Le grand âge & le peu d'expérience du nouvel empereur le rendoient indigne de ce titre. Tout ſe faiſoit par les eunuques du palais, qui s'étoient emparés du gouvernement. Michel ne fut guères qu'une année ſur le trône, dont il ſe vit chaſſé l'an 1057, par ISAAC COMNÉNE. Michel fut ſi étonné de ſe voir détrôné, mais cependant ſi peu ſenſible au renverſement d'une fortune qu'il ne goutoit qu'en idée, qu'il demanda aux évêques & au patriarche, quel avantage il trouveroit donc à quitter l'empire. Tous ces eccléſiaſtiques, qui ſe livrent plus que les autres à l'éclat de la fortune, lui répondirent qu'il gagneroit le royaume du ciel. Il n'en fallut pas davantage à ce bon prince pour quitter ſur le champ la pourpre, qu'il avoit portée avec ſi peu de gloire & de dignité.

ISAAC COMNÉNE fut donc proclamé empereur le premier ſeptembre de l'an 1057. C'étoit un homme d'eſprit, & grand capitaine; d'ailleurs extrêmement vain & orgueilleux. Après un régne très-cruel, qui ne dura heureuſement pour l'égliſe, que deux ans & trois mois, il tomba dans une maladie ocaſionée par un coup de tonnerre, dont il fut atteint. Déſeſpérant de guérir, il réſolut de ſe

retirer dans un monastere, après avoir désigné pour successeur à l'empire CONSTANTIN DUCAS, qui fit aimer son gouvernement par des mœurs douces & faciles, & par un grand amour pour la justice. Isaac Comnéne ne laissa pas de revenir en santé; mais touché de Dieu, il préféra la solitude & l'austérité religieuse aux dignités ausquelles il pouvoit aspirer. Constantin n'avoit pas cependant toutes les vertus des grands princes. Pesant & tardif dans ses opérations, il donna aux Barbares le tems de ravager l'empire. Après un regne de sept ans & six mois, il mourut laissant trois fils, *Michel*, *Andronic* & *Constantin*. En mourant il fit promettre par écrit à l'impératrice Euxodie sa femme, que pour conserver la couronne dans leur famille, elle ne se remarieroit point. Cet écrit fut mis entre les mains du patriarche Xiphilin. Eudoxie gouverna donc l'empire sept mois & neuf jours avec Jean, frere de Constantin Ducas, & avec ses trois fils, Michel, Andronic & Constantin; mais elle ne tarda guères à rompre la promesse qu'elle avoit faite au feu empereur son mari.

ROMAIN DIOGÈNE causoit des troubles considérables dans l'empire : il avoit assemblé un corps de troupes, avec lequel il pilloit la Thrace, & tous les lieux

par où il passoit; mais il fut pris & conduit à Constantinople, où, selon les loix, on devoit le faire mourir comme rebelle. C'étoit le plus bel homme & le mieux fait qu'il y eût parmi les Grecs. L'impératrice Eudoxie, qui eut de la peine à livrer à la mort un homme si peu digne d'un sort aussi malheureux, rouloit dans son esprit des pensées contraires à ce tragique événement.

Elle envoya un de ses eunuques au patriarche Xiphilin, pour lui témoigner que, sans la promesse qui lui avoit été confiée en mourant par son époux l'empereur Constantin Ducas, elle offriroit son lit & l'empire, & même tout ce qu'elle possédoit à Bardas, frere du patriarche. Ce prélat, qui se croyoit déja frere d'un empereur, gagna tous les sénateurs; & après avoir dispensé Eudoxie du serment qu'elle avoit fait de garder une éternelle viduité, il lui renvoya la promesse qu'elle en avoit signée. Eudoxie se voyant libre, fit venir ROMAIN DIOGÈNE; & au lieu de l'envoyer au supplice, elle l'épousa, & le fit monter par ce moyen sur le trône impérial. Romain n'étoit pas indigne de ce poste éminent. D'abord il remporta beaucoup d'avantages sur les Turcs; mais comme si la Providence ne l'eut élevé que pour lui faire mieux sentir sa chute, & pour le rendre

le jouet de la fortune, il fut trahi par ſon armée, bleſſé & fait priſonier par les Turcs.

A peine ce malheur fut-il connu à Conſtantinople, que l'on y réſolut de nommer un nouvel empereur. On ne pouvoit jetter les ieux que ſur Michel, fils aîné de Conſtantin Ducas & d'Eudoxie : ce qui fut fait; mais à condition qu'il reconnoîtroit Eudoxie pour impératrice, & qu'il ne feroit rien de conſidérable ſans ſa participation. Il y en eut cependant d'aſſez méchans pour conſeiller à l'impératrice de ſe rendre ſeule maîtreſſe de l'autorité ſouveraine, dans le tems qu'ils excitoient Michel à prendre les armes contre ſa mere.

Le ſultan qui tenoit priſonier l'empereur, uſa de ſa victoire avec beaucoup de modération. Non-ſeulement il fit ce qu'il put pour diminuer la peſanteur de ſes chaînes; le conſola, l'appella même à ſa table; mais il renvoya de plus ſans rançon ceux que l'empereur avoit déſignés au ſultan. Enfin il lui rendit la liberté, à des conditions qui n'avoient rien d'indigne de la majeſté de l'empire; car les hiſtoriens les mieux inſtruits conviennent qu'il auroit mieux aimé mourir, que de conſentir à un traité qui eût contenu des clauſes honteuſes. Se voyant en liberté contre ſon eſpérance, avec une

ſuite & un équipage convenable à ſa dignité, Romain Diogène ſe figura qu'il lui ſeroit aiſé de remonter ſur le trône; & il écrivit de ſa propre main à l'impératrice tout ce qui lui étoit arrivé. L'impératrice ne ſachant à quoi ſe réſoudre, aſſembla ſes plus affectionés ſerviteurs, pour leur propoſer ſes doutes; mais ayant été obligée de ſe retirer dans un monaſtere, elle y prit l'habit de religieuſe.

Diogène leva donc une armée, & ſe ſaiſit de quelques poſtes. D'abord ſes troupes furent battues; mais comme il étoit homme de reſſources, il ne ſe découragea point. L'empereur Michel, qui craignoit de ſe voir détrôner lui-même, fit à Diogène la propoſition de lui céder une partie de l'empire, & propoſa une amniſtie génerale de tout ce qui avoit été fait par l'un & l'autre parti. Diogène rejetta ces offres avec indignation, diſant qu'il n'avoit point commis de crime qui eût beſoin d'amniſtie, & que c'étoit la derniére de toutes les injuſtices, que de lui diſputer l'empire. Michel, qui n'avoit pu conclure la paix avec Diogène, réſolut de continuer la guerre, qui devint fatale à Diogène par la défaite de ſon armée. Il tâcha de relever ſon parti par ſon courage; mais il fut trahi par les ſiens, qui le dépouillerent des ornemens

impériaux, & le revêtirent d'un habit de moine. C'est ainsi qu'il fut présenté à Andronic, qui déplora sa disgrace, le conduisit dans sa tente, & le fit asseoir à sa table. Ceux qui étoient auprès de l'empereur Michel, couvrant l'injustice de leurs passions particulieres sous l'apparence du bien public, & feignant d'appréhender que Diogène n'excitât de nouveaux troubles, manderent à un officier de lui crever les ieux. Andronic fit ce qu'il put pour empêcher cette cruelle exécution; mais ce fut inutilement: ceux qui en avoient l'ordre aveuglerent Diogène; & comme on négligea de guérir ses plaies, il y survint une si grande inflammation & une si grande quantité de vers, qu'il en mourut, la troisiéme année de son régne, l'an 1071.

Michel Ducas lui succéda donc; mais sa lâcheté donna lieu aux Turcs de faire de grands progrès. Ils s'emparerent du royaume de Pont, auquel ils donnerent le nom de Turcomanie. Dans le même tems Nicéphore Botoniate & Nicéphore Brienne usurperent l'empire; le premier en Orient, & le second en Occident. Botoniate, avec le secours des Turcs, se saisit de Constantinople, & s'y fit reconnoître empereur, avec les solemnités ordinaires, le 25 de mars de

l'an 1078; & peu de jours après, Michel fut enfermé dans un monaſtere, après un régne de ſix ans & ſix mois.

Dès que *Botoniate* ſe vit maître de la capitale de l'empire, il refuſa toutes les propoſitions d'accommodement que lui fit faire Nicéphore Brienne. Alexis Comnéne, général des troupes de Botoniate, ayant défait & pris Nicéphore Brienne, il ordonna de lui crever les ieux. Botoniate n'avoit pour toute qualité, que l'ambition qui l'avoit élevé à l'empire. Son grand âge & ſa nonchalance naturelle lui firent abandonner le ſoin des affaires, & ne rempliſſant les charges que de gens incapables, il devint mépriſable à ſes propres ſujets. Les Comnénes le priverent donc de ſa dignité, & le reléguerent dans un monaſtere, l'an 1081, après en avoir régné trois.

Alexis Comnéne, quoique frere cadet d'Iſaac, fut élevé ſur le trône impérial par la ſeule eſtime que ſa valeur lui avoit attirée. Son régne fut l'un des plus longs & des plus conſidérables. La valeur étoit tout ce que ce prince avoit de grand; c'étoit d'ailleurs un caractere d'eſprit ruſé & perfide, & pour remplir ſon épargne qu'il avoit épuiſée par d'immenſes profuſions, il n'épargna les biens d'aucun particulier. Les François remporterent ſur lui de grands avantages, non-

seulement en lui enlevant la Pouille ; mais encore en battant ses troupes, qui vouloient s'opposer au passage de Godefroi de Bouillon, & des autres croisés, qui alloient retirer la Palestine des mains des infidéles. Ces pieux conquérans n'ont rien trouvé dans le cours de leurs expéditions de plus perfide, de plus injuste, ni de plus cruel que cet empereur. C'est avec cette idée qu'il faut lire cette histoire fardée que la princesse *Anne Comnéne* a faite de l'empereur Alexis son pere. Ce prince mourut à l'âge de soixante-dix ans, après en avoir régné trente-sept & quatre mois.

JEAN COMNÉNE, fils d'Alexis, qui parvint à l'empire l'an 1118, n'eut pas moins de courage que son pere, & eut plus d'humanité. Il défit dans la Thrace les Slaves & les Hongrois, qui avoient passé le Danube. Ses victoires firent éclater sa religion, qui fut toujours solide. Il mena une vie sainte, éloignée de la dissolution & de la débauche ; & cependant il ne gouverna pas l'empire moins sagement. S'il fit paroître sa magnificence, ce fut dans les largesses fréquentes qu'il fit au peuple, & dans les églises superbes qu'il fit bâtir. Il bannit de sa cour non-seulement les paroles licentieuses, mais même les inutiles, & toute superfluité ; & il voulut, par sa simplicité

& sa modestie, donner l'exemple à ses sujets. Ce n'est pas qu'il fût ennemi des graces, ni qu'il eut un abord farouche & rebutant : au contraire, il se relâchoit quelquefois, & prenoit d'honnêtes divertissemens. Dans tout son régne il ne punit jamais personne de mort, ni de peine corporelle. Après un régne de vingt-quatre ans & huit mois, il mourut l'an 1143, d'un accident imprévu, s'étant blessé à la main avec une fléche empoisonée.

Quoique MANUEL COMNÉNE fût le second fils de Jean, il fut cependant choisi par son pere, préférablement à son frere Isaac, pour monter sur le trône impérial; mais Jean fut malheureux dans le choix qu'il fit de Manuel, n'y ayant jamais eu de prince plus perfide. Il fut même si grand ennemi des chrétiens, qu'il étoit d'intelligence avec les Sarazins pour conspirer leur perte. Ce fut la trahison de cet empereur qui fit périr, en 1147, les armées de Conrad, roi de Germanie, & de Louis, roi de France, qui alloient secourir les chrétiens de la Palestine. Nicétas, auteur Grec, exact & judicieux, ne peut s'empêcher de découvrir les perfidies de Manuel. Ce prince fit battre de la fausse monnoie d'argent, pour la débiter à ceux des troupes d'occident qui auroient quelque

chose à vendre ; & pour renfermer tout en une parole, continue le même historien, il n'y a point de mal que cet empereur n'ait tramé & n'ait fait tramer contre les Occidentaux, afin que l'exemple de leurs malheurs servît à leurs descendans comme d'un éternel monument, pour les détourner de mettre jamais le pied sur ses terres. Les représailles de Roger, roi de Sicile & des autres princes qui désolerent les côtes de la Gréce, firent périr, comme il arrive dans ces occasions, ceux qui n'avoient eu aucune part aux perfidies de Manuel. Ce monstre néanmoins gouverna l'état, & persécuta l'église pendant trente-huit ans. Il mourut enfin dans un habit de moine, lui qui, pour plaire aux Mahométans, avoit résolu d'embrasser leur religion.

Alexis, fils de Manuel, parvint à l'empire à l'âge de douze ans. Ce prince, qui étoit stupide & incapable d'affaires, fut à peine trois ans sur le trône, & il n'en avoit pas quinze, lorsqu'il fut assassiné par Andronic son proche parent, qu'il s'étoit vû contraint d'associer à l'empire.

Après le meurtre d'Alexis, Andronic son assassin gouverna seul l'empire l'an 1183. Il épousa Agnès de France, âgée d'onze ans, fille de Louis roi de France, qui avoit été promise à l'empe-

reur Alexis. A peine Andronic jouit-il deux ans du fruit de son parricide. Comme il méditoit la perte d'Isaac l'Ange, le peuple se souleva contre lui, & s'étant saisi de sa personne, on lui coupa la main & on lui creva un œil. Exposé ainsi à la fureur de la populace, il répéta, mais trop tard, au milieu des tourmens qu'on lui faisoit souffrir, ces paroles de l'Ecriture sainte : *Pourquoi brisez-vous un roseau déja foulé & abattu ?*

Le peuple en tumulte déféra l'empire à Isaac l'Ange, qui ne le garda que neuf ans & huit mois, pendant lesquels il défit la flote des Siciliens, enleva l'île de Cypre au tyran Isaac Comnéne, qui l'avoit usurpée; mais il ne fut pas si heureux contre les Valaques & contre Frédéric Barberousse, qui fit des courses sur les terres de l'empire d'Orient. Alexis l'Ange, son frere, lui fit perdre les ieux & l'empire l'an 1195.

Alexis l'Ange ayant pris le nom de *Comnéne*, régna 8 ans & trois mois. On s'étoit imaginé qu'aussitôt qu'il seroit en possession de l'empire, il paroîtroit sous les armes pour réparer les fautes de son frere, & les pertes causées par la violence des barbares; mais il ne pensa qu'à jouir des plaisirs que peut fournir une cour qui s'empresse pour entretenir les débauches de son prince, & s'abandonna à l'oisiveté, comme si le travail eût été incompa-

tible avec l'autorité souveraine. Il abandonna donc la conduite de l'état, & passa son tems à écouter les flateries & les demandes de ceux qui l'avoient élevé sur le trône. Philippe, empereur d'Allemagne, avoit épousé Iréne, fille d'Isaac l'Ange. Ce fut auprès de cette princesse que son frere Alexis, fils d'Isaac & neveu d'Alexis, actuellement régnant, s'étoit retiré, après s'être sauvé de Constantinople. Ce jeune prince sollicita les Latins, & les engagea dans une ligue contre son oncle Alexis. L'armée étoit commandée par Dandolo & par Baudouin, comte de Flandre. L'empereur, qui méprisa cet armement, ne ramassa aucunes troupes, & la ville de Constantinople fut prise par les Latins l'an 1203.

Alexis, après avoir montré sa lâcheté pendant le siége, prit la fuite & se sauva sans que personne le poursuivît. Il n'avoit pas plus de talens pour la guerre que pour le gouvernement, perdant toutes les affaires par sa négligence. Nicétas ne laisse pas, en le blâmant comme souverain, de le peindre comme un bon particulier, qui étoit d'une humeur liante & agréable, qui joignoit un accès facile à une grande douceur, ne rebutant jamais personne, & souffrant même, ce qui est rare dans les princes, d'être quelquefois contredit. Sa conscience lui reprochant sans cesse la violence dont il

avoit usé envers un frere, à qui il étoit redevable de la vie, il appréhendoit la mort & la justice qui suit toujours les crimes des hommes : c'est pourquoi il n'étoit jamais sans inquiétude, ni sans crainte.

Isaac l'Ange, tout aveugle qu'il étoit, fut donc rétabli sur le trône d'Orient, & on lui donna son fils Alexis pour associé à l'empire. Cependant comme ce jeune prince, qui étoit au pouvoir des Latins, avoit fait avec eux des conventions qu'il falloit remplir, on ne le rendit point à son pere que ce dernier ne les eût ratifiées. C'étoit principalement des sommes considérables d'argent qu'il leur falloit donner. Les Empereurs regardoient les Latins comme leurs bienfaiteurs & les conservateurs de l'empire : ils commencerent par leur donner tout ce qu'ils trouvérent dans l'épargne ; & parce que cela ne suffisoit pas encore, ils fondirent, pour les satisfaire, les images & les vases sacrés. Quelques Flamands s'étant joints à des Vénitiens & à des Pisans, se mirent à piller les biens des Juifs, comme une proie qui devoit leur appartenir. Ils se jettérent en foule dans une synagogue, & enlevérent à la pointe de l'épée tout ce qu'ils y trouvérent. Les Juifs prirent les armes pour s'opposer à cette violence, en quoi ils furent secon-

dés par les Grecs, qui repoussérent cette multitude : mais ils ne purent empêcher les Latins de mettre le feu à divers quartiers de la ville.

En moins de vingt-quatre heures, l'embrasement se répandit de tous côtés, avec une telle fureur, que jamais il ne s'étoit rien vû de pareil. La plupart des habitans perdirent presque tous leurs biens ; les uns n'ayant pas eu le loisir de les détourner, & ceux qui l'avoient fait les ayant mis en des endroits où le feu les alla chercher. Isaac fut sensiblement touché de ce funeste accident ; mais son fils, homme stupide & cruel, eût voulu que le reste eût été réduit en cendres. L'embrasement n'étoit pas encore éteint, que l'on fit une recherche exacte des vases sacrés, pour les fondre, & en donner la matiére aux Italiens, qui, malgré leur peu de scrupule, jugeoient que la colére de Dieu tomberoit bientôt sur les Grecs, puisqu'ils prodiguoient ainsi les choses saintes, dans le tems qu'ils prenoient tant de soin pour conserver les profanes.

La jalousie se mit entre Isaac & son fils Alexis, tous deux néanmoins de caractères bien différens. Le fils avilissoit la dignité de l'empire par l'infamie de ses débauches : il passoit quelquefois plusieurs jours & plusieurs nuits à boire

& à jouer dans le camp des Italiens. Ceux qui jouoient avec lui avoient l'insolence de lui arracher son diadême, enrichi d'or & de pierreries, pour le mettre sur leur tête, & lui donnoient un méchant bonnet de laine à la mode de leur nation ; ce qui ne pouvoit manquer de lui attirer le mépris de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans les deux nations.

Son pere Isaac n'étoit pas moins en horreur pour sa superstition, qui lui faisoit ajouter foi à toutes les folles prédictions avec lesquelles on l'amusoit. D'exécrables moines, qui étant ennemis (1) de Dieu, se couvroient, à leur propre confusion, d'un habit chéri & respecté des peuples, se pressoient à sa table, & après s'y être remplis des meilleurs poissons & des vins les plus délicieux, ils le repaissoient des promesses imaginaires de l'empire de l'univers, & lui baisant les mains, ils l'assuroient qu'il jouiroit un jour d'une vigoureuse santé. Comme c'étoient-là les imaginations dont ce prince se repaissoit le plus, c'étoit aussi à ces ridicules bouffoneries qu'il ajoutoit autant de foi qu'à des oracles infaillibles.

Ces princes s'occupoient d'ailleurs à amasser de l'argent pour les Italiens, dont la cupidité croissoit à proportion

(1) Nicetas, *in Isaci Comneni historia.*

des largesses qu'on leur faisoit. On n'osoit rien imposer sur le peuple qui s'étoit soulevé : on se contenta de piller les maisons des plus riches seigneurs, & de dépouiller les églises de tout ce qu'elles avoient de précieux. Le peuple vouloit prendre les armes; mais il en fut empêché par les empereurs. Il n'y eut qu'ALEXIS DUCAS, surnommé MURTZUFLE, qui osa se déclarer; mais d'abord il ne fut point secouru. Il y avoit long-tems qu'il aspiroit à l'empire; & le peuple ne cherchoit qu'à changer sa triste situation en une meilleure, ou qui fût moins dure. Il s'assembla donc dans la grande église, où, après trois jours de contestation, MURTZUFLE fut élu empereur. Il avoit su gagner auparavant, par de riches présens, l'eunuque qui avoit l'administration des finances. Dès qu'il se vit appuyé, il se saisit de l'empereur Alexis, & le fit conduire dans une obscure prison, où il le fit étrangler, après avoir tenté deux fois le poison sans pouvoir venir à bout de le faire mourir.

Murtzufle en vint aux mains avec les François; mais se voyant abandonné des siens, il fut obligé de s'enfuir. Il y eut plusieurs tentatives infructueuses d'accommodement; on en vint donc au siége de la ville. Dès que Murtzufle vit Constantinople assiégée pour la seconde fois

par les Latins, il crut que tous ses efforts deviendroient inutiles. Il prit le parti de la retraite, & s'enfuit sur une barque, après avoir vû, pour ainsi dire, en songe l'idée de la souveraineté, n'ayant gouverné que deux mois & seize jours, dans des agitations & des mouvemens continuels.

Auteurs à lire depuis Phocas.

Je m'arrête quelques momens à cette époque, pour marquer la suite des historiens qu'on doit lire pour les tems qui se sont écoulés depuis l'empereur Phocas, c'est-à-dire, depuis le milieu du VII[e] siécle, jusqu'au commencement du XIII[e]. Cette portion de l'histoire, qui contient plus de 550 ans, a été traitée par un grand nombre d'historiens. Je ne parle pas des modernes. Il n'y a que *Laurent* ECHARD, Anglois, *Jacques* FIORELLI, moine Augustin d'Italie, & M. LE BEAU, qui soient supportables, & qui renferment des lumiéres historiques mieux dirigées que tout ce qui s'est fait avant eux. Il faut donc, après la lecture de l'un ou de l'autre, & celle de l'*Histoire de l'impératrice Irène*, par M. MIGNOT, recourir aux originaux dont les plus considérables ont été traduits en italien & en françois; deux des langues vivantes de l'Europe, qui sont aujour-

d'hui le plus en vogue. On pouroit commencer par CÉDRÉNUS, dont la chronique, peu utile pour les anciens tems, est très-curieuse & très-instructive pour ce qui regarde les derniers siécles de l'histoire de Constantinople. Il finit à l'an 1057 de l'Ere chrétienne : c'étoit environ le tems où vivoit ce moine. Quoique ce soit un compilateur, il n'a pas laissé de ramasser dans cette partie les faits historiques avec plus d'exactitude, mais avec moins d'élégance que le moine Zonare, ou que beaucoup d'autres écrivains de cette histoire.

THÉOPHANE *le Confesseur* a donné dans la premiére partie de sa Chronique, une histoire assez exacte des affaires de l'Orient : mais quoiqu'il l'ait commencée à l'an 285, on ne doit s'en rapporter à lui que quand il est arrivé au VIe siécle. Il est fâcheux que cette portion de son ouvrage, qui finit à l'an 813, n'ait pas été traduite en françois. Il peut être accompagné de l'histoire de JEAN SCYLITZA, surnommé *Curopalate*, qui commence à l'an 811, & finit en 1081 : c'étoit à-peu-près le tems où il vivoit. Son ouvrage est regardé comme une suite de Théophane le Confesseur. Et comme il paroît qu'il a vécu du tems du moine Cédrenus, il y a lieu de croire que ce dernier s'est servi de l'histoire de Curo-

palate, pour former la troisiéme partie de sa chronique. Le célébre Gérard-Jean Vossius fait même pour le prouver, une remarque très-sensée & très-judicieuse, qui paroît décisive pour montrer que Cédrenus n'a fait que copier & mettre (1) en piéces le Curopalate. Si Glycas & Zonare étoient des historiens exacts, ils pouroient suffire pour les tems qui se sont écoulés jusqu'à l'an 1118, qu'ils finissent tous deux leur ouvrage. On a autrefois traduit ce dernier en françois. Mais il est peu lu & peu recherché; aussi ne peut-il servir que pour en tirer quelques particularités intéressantes, omises par les autres écrivains. Léon *le Grammairien* a donné un abrégé succint de l'histoire des empereurs d'Orient, depuis l'an 813 jusqu'à l'an 949. Quoiqu'il ne soit pas écrit avec élégance, il a mérité, par son exacte briéveté, que M. le Président Cousin le fît entrer dans sa belle version des historiens de Constantinople. Les auteurs qui suivent, réimprimés par le pere *Combefis*, parmi les continuateurs de *Théophane*, ne sont pas tous également estimables. La chronique dressée par ordre de Constantin Porphyrogenete, & qui s'étend depuis l'an 813 jusqu'à l'an 842,

(1) Voss. *de hist. Græcis, lib.* 2. *cap.* 26.

eſt d'une médiocre utilité, par le peu de détails qu'elle rapporte. La vie de l'empereur Baſile, écrite par CONSTANTIN-PORPHYROGÉNETE, ſon petit-fils, eſt bonne & inſtructive, pourvû qu'on tempére les louanges qu'il donne à ce prince avec profuſion. Les continuations de *Théophane*, par SIMON *Logothéte* & le moine GEORGE, n'ont d'utilité que pour des ſavans de profeſſion. Ce que nous avons du patriarche NICÉPHORE, ſur la vie de Conſtantin Copronyme, n'eſt que le fragment d'un plus grand ouvrage. Ce fragment s'étend depuis l'an 740, juſqu'à l'an 770; & quoiqu'écrit d'une maniére aſſez languiſſante, il ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité. Il n'eſt pas néanmoins auſſi eſtimé que l'abrégé d'hiſtoire du même patriarche, qui s'étend depuis la mort de l'empereur Maurice, l'an 602, juſqu'à l'an 770. Il eſt vrai que ce dernier ouvrage eſt écrit avec une briéveté, qui ne permet pas d'en laiſſer rien échaper. M. le préſident *Couſin*, qui l'a traduit en françois, dans ſon troiſiéme volume des hiſtoriens de Conſtantinople, dit après deux grands connoiſſeurs, *Photius* & *Voſſius*, que Nicéphore n'a rien d'inutile, ni d'obſcur dans ſa phraſe, & qu'il a choiſi un genre d'écrire, qui n'eſt ni trop étendu, ni trop ſerré; mais tel que le choiſit un parfait

orateur; qu'il a ſurpaſſé la plupart des hiſtoriens qui l'ont précédés, ſi ce n'eſt que ſa trop grande briéveté lui ôte quelque choſe de ſa grace. La fermeté même avec laquelle ce ſaint patriarche ſoutint contre les empereurs le culte orthodoxe de l'Egliſe, donne lieu de croire qu'il eſt plus ſincére & plus véridique que la plupart des autres hiſtoriens du bas empire. NICÉPHORE-BRIENNE, dont la lecture vient enſuite, fut Céſar & mari de la princeſſe Anne Comnéne. Ce ſeigneur, auſſi diſtingué par la grandeur de ſa naiſſance, que par l'éminence de ſa dignité, a écrit, comme doit faire un homme inſtruit des affaires du gouvernement, ce qui s'eſt paſſé ſous les régnes de Conſtantin Ducas, de Romain Diogène, de Michel Ducas & de Nicéphore Botoniate; c'eſt-à-dire, depuis l'an 1057, juſqu'en 1081. Quoique ces tems ne ſoient pas auſſi intéreſſans que ceux qui ont précédé ou qui ont ſuivi, ils ſont toujours utiles dès qu'ils viennent d'une auſſi bonne main. La princeſſe ANNE COMNÉNE, dont l'ouvrage doit ſuivre celui de ſon mari Nicéphore Brienne, contient dans un grand détail l'hiſtoire de l'empereur Alexis ſon pere. Formée dans les lettres beaucoup plus que ne le ſont, ou même que ne doivent être les princeſſes, elle fait voir ſont talent pour la

narration, dans cette agréable variété de choses instructives qu'elle y fait mêler. En y lisant les descriptions des pays, des fleuves, des montagnes, des villes, des siéges & des batailles; en approfondissant ses réflexions & ses jugemens sur les actions humaines, aussi-bien que ses digressions sur les divers sujets qui se présentent, on sent bien qu'elle étoit habile dans la rhétorique, la philosophie & les mathématiques, & qu'elle avoit même quelque teinture de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie & des saintes lettres. Peut-être ce morceau d'histoire, si intéressant par lui-même & par les grands événemens dont il est rempli, pouroit-il servir de modèle à ces sortes d'ouvrages, si la proximité du sang & la piété filiale lui avoit permis de parler de l'empereur Alexis son pere, je ne dis pas comme en ont parlé nos auteurs François, cela iroit trop loin; mais seulement comme en ont parlé les autres Grecs. Mais le pouroit-on attendre d'une fille? Quelque protestation qu'elle fasse de ne rien dissimuler des défauts de l'empereur son pere, elle l'accable de continuels éloges; au lieu que nos historiens le noircissent par les injures les plus atroces, en le représentant comme un rebelle qui avoit usurpé l'empire sur son légitime souverain, ou même un fourbe qui

qui employoit les plus lâches perfidies pour perdre ceux qu'il n'aimoit pas. Il en étoit sans doute quelque chose, puisque Nicétas, historien Grec très accrédité, ne fait pas difficulté de l'avouer. Mais il ne convenoit pas à une fille de parler de son pere comme pouvoit faire un étranger. Elle devoit seulement garder le silence sur les endroits où la conduite du prince n'avoit pas été aussi droite, que doit être celle d'un souverain, qui a des sentimens d'honneur, & qui sait allier sa gloire personnelle aux intérêts de sa couronne. Ainsi, pour le dire en un mot, la princesse Comnéne est véridique & sincére par-tout où il n'est pas question de son pere, & c'est un excellent panégyriste, dès qu'il s'agit de parler de lui.

Deux auteurs également célébres ont donné la suite de cette histoire. JEAN CINNAMUS, qui vivoit sous les empereurs Jean & Manuel Comnéne, c'est-à-dire depuis le milieu jusque vers la fin du XIIe siécle, & NICÉTAS, qui a vécu dans le XIIe & le XIIIe siécle. Le premier s'est appliqué à détailler particuliérement l'histoire de Manuel Comnéne, sous lequel il vivoit, & s'est beaucoup moins étendu sur celle de Jean Comnéne. Son histoire, selon tous les connoisseurs, peut être comparée avec ce que la plus

belle antiquité a produit en ce genre. Il est fâcheux qu'un si bel ouvrage n'ait pas encore trouvé un traducteur françois, & que M. Cousin ne l'ait pas inséré dans son Histoire de Constantinople. NICÉTAS s'étend un peu plus. Son histoire, qui commence à la mort d'Alexis Comnéne, arrivée l'an 1118, s'étend jusqu'à celle de Baudouin, comte de Flandre, arrivée l'an 1205. Elle renferme des événemens si singuliers & des aventures si extraordinaires, qu'à peine en trouvera-t-on de semblables dans les autres histoires. On y voit, non-seulement des guerres civiles & étrangéres, des siéges & des combats, des princes trahis par leurs sujets, & dépossédés par leurs proches : on y voit encore le gouvernement changé & la grandeur de l'empire le plus puissant, abatue pour quelque tems par la valeur invincible (1) des François. Ces changemens surprenans sont décrits avec éloquence, & soutenus des plus belles réflexions de la morale & de la politique. Il est vrai néanmoins qu'en quelques endroits il y a des figures trop hardies, & des métamphores trop forcées. Il est bon de remarquer, après l'illustre traducteur françois de Nicétas, qu'il se trouve une si grande di-

(1) Cousin, *Préface sur Nicétas*.

verfité dans les manufcrits de cet hiftorien, qu'on peut dire qu'il y a deux hiftoires de Nicétas, dont l'une, qui eft remplie de termes barbares, eft vraifemblablement de lui ; & l'autre, qui eft comme une paraphrafe, eft de quelque Grec, qui n'étant pas fatisfait de la maniére de parler du premier auteur, en affecte une autre qui lui paroît plus élégante.

Cinname, qui vivoit dans le même tems, dit M. le préfident Coufin, a écrit le commencement de la même hiftoire, & a obfervé quantité de légéres circonftances que Nicétas a omifes; mais il en a omis d'autres très-importantes, que Nicétas a rapportées. S'il falloit ajouter encore quelque chofe à ces auteurs, je marquerois que le Pere Maimbourg a traité avec affez de détail dans fes VIIe & VIIIe livres des Croifades, ce qui regarde la derniére partie de cette hiftoire, c'eft-à-dire, la guerre des Grecs & des Latins, & la prife de Conftantinople par ces derniers.

Empereurs Latins de Conftantinople.

Baudouin, comte de Flandre, & Henri Dandolo, doge de Venife, firent cette expédition l'an 1203, comme nous l'avons déja dit; & Baudouin fut élu empereur l'an 1204. Cette révolution

donna lieu à plusieurs établissemens. Les Grecs se cantonnérent d'abord à Andrinople, d'où ils furent chassés, & se retirérent à Nicée. ALEXIS COMNÉNE, petit-fils d'Andronic Comnéne, dont nous avons parlé, se retira dans l'Asie, où il établit une sorte d'empire à Trébisonde, qui ne fut abattu par Mahomet, que l'an 1460, sept ans après la prise de Constantinople, après avoir subsisté plus de deux cens cinquante ans, sous neuf empereurs ou souverains. Boniface, marquis de Montferrat, établit un nouveau royaume à Thessalonique ; d'autres commandérent à Héraclée, à Attalie, à Rhodes. Mais tous ces commandans, loin d'agir de concert pour conserver les villes qu'ils tenoient, ou pour recouvrer celles qu'ils avoient perdues, se livrérent à la fureur de gouverner seuls, ou de tyranniser les hommes : car ç'a toujours été la passion de ceux que l'on a regardés follement comme de grands princes, ou d'illustres conquérans, qui n'ont jamais eu de plus forte passion que de faire des esclaves, au lieu de chercher à se faire des sujets. Ceux-ci donc prirent les armes les uns contre les autres, & donnérent occasion à leurs ennemis de les attaquer & de les battre.

Baudouin, qui étoit monté si heureusement sur le trône d'Orient, ne s'y

conserva pas avec autant de bonheur. Il fut battu & pris l'an 1205, par les Bulgares, & après avoir été retenu seize mois dans une prison par ces barbares, il périt par l'inhumanité de Jean, roi de Bulgarie, qui lui fit couper les pieds & les mains; après quoi on le précipita dans les rochers, où, au bout de trois jours, il mourut de faim & de misére, & servit de pâture aux oiseaux de proie. Jamais prince ne mérita moins un sort aussi malheureux. Non-seulement on trouvoit en lui toutes les qualités d'un conquérant; mais encore les talens d'un grand prince. Outre la douceur & la modestie qui paroissoit dans tout son extérieur, il avoit encore les autres vertus qui rendent les particuliers aimables & respectables; une grande piété, un grand amour pour ses sujets, une extrême charité pour les pauvres: grand justicier, & d'ailleurs si réglé dans sa conduite, qu'il ne souffroit aucun débauché parmi ses domestiques, & que qui que ce fut qui étoit convaincu d'avoir violé les loix de la chasteté, ne pouvoit coucher dans son palais. C'est ce que nous apprend Nicétas, auteur Grec de ce tems-là, qui assure que ce grand prince faisoit publier deux fois la semaine cette ordonnance. Les plus saints rois n'ont pas poussé plus loin la sévérité du gouver-

nement particulier. Il prêchoit lui-même d'exemple; & le même historien assure, que durant tout le tems qu'il fut éloigné de sa femme, il ne jetta les ieux sur aucune autre. Voilà les princes qui sont dignes de nos éloges & de notre admiration, & non pas ces brigans qui, sans principes & sans mœurs, ne cherchent qu'à désoler l'univers, par ces actions que l'on décore du nom glorieux de conquêtes.

La captivité de Baudouin donna lieu à l'élection d'un empereur, qui étoit nécessaire dans ces conjonctures difficiles. Henri, son frere, fut élevé sur le trône l'an 1206; mais on ne voulut point le couronner publiquement que l'on ne fût sûr de la mort de Baudouin : exemple qui faisoit honte aux Grecs, qui n'avoient pas sitôt élu un empereur, qu'ils songeoient à le déposer; comme le remarque Nicétas. Henri régna dix ans, & eut pour successeur Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, prince du sang royal de France, qui avoit épousé Iolande, sœur ou fille de Henri : mais il n'entra jamais dans sa capitale. Il fut pris en trahison, comme il se rendoit à Constantinople par la Macédoine, & fut massacré par Théodore Lascaris, au bout d'une captivité de deux années : & peu de tems après, l'impératrice, qui

avoit pris son chemin par mer, mourut de douleur à Constantinople, où elle étoit accouchée de Baudouin, le dernier des enfans de Pierre. ROBERT, son second fils, lui succéda, au refus de Philippe son aîné, qui préféra le comté de Namur à l'empire de Constantinople. Robert fut moins heureux que Henri, par le malheur qu'il eût de voir démembrer son empire, après avoir perdu une bataille considérable contre JEAN DUCAS, surnommé VATACE, successeur & gendre de Théodore Lascaris, lequel enleva tout ce que les François possédoient au-delà du Bosphore & de l'Hellespont. D'un autre côté, le prince d'Epire conquit toute la Thessalie, & une grande partie de la Thrace.

BAUDOUIN II n'avoit que neuf ou dix ans, à la mort de l'empereur Robert son frere; & comme il étoit incapable à cet âge de gouverner un si grand empire, les seigneurs François demandérent au pape de leur accorder pour empereur JEAN DE BRIENNE, roi titulaire de Jérusalem, qui commandoit actuellement les troupes de l'empereur de Constantinople. Quoique ce prince eut de la valeur & de la conduite, il ne put cependant résister seul à Jean Vatace & au roi des Bulgares, qui s'étoient ligués contre lui. Il envoya Baudouin II, son

gendre, pour demander du ſecours au pape ; il en obtint, mais pas aſſez pour ſe maintenir toujours ſur le trône. Baudouin II y monta lui-même après la mort de Jean de Brienne, arrivée l'an 1237. Les Grecs ayant reconquis Conſtantinople l'an 1261, cinquante-huit ans après que les Latins s'en furent rendus maîtres, Baudouin II fut contraint de retourner en Occident, portant avec ſoi le titre onéreux d'empereur de Conſtantinople, que pluſieurs princes ont poſſédé depuis.

Auteurs à lire ſur cette révolution.

L'hiſtoire de cette révolution a été décrite par de grands hommes. Ce qui en a été publié par André MOROSINI & par RAMNUSIO, eſt écrit avec aſſez d'exactitude, ſur les mémoires des Vénitiens qui avoient aſſiſté à cette expédition ; mais ils n'en ont marqué que les commencemens. Trois auteurs conſidérables méritent beaucoup d'attention. GEORGE ACROPOLITE, qui étoit employé par les empereurs Grecs, a écrit toute l'hiſtoire de cette révolution, depuis l'an 1203, juſqu'en 1261, que les Grecs rentrérent à Conſtantinople. On y trouve non-ſeulement ce qui a été fait pendant près de ſoixante ans, par les empereurs Latins établis en Orient, mais encore ce qui regarde les Grecs,

Cette histoire, qui avoit été comme ensevelie dans les bibliothéques fut publiée en 1651, par les ordres du roi Louis XIV. GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN, seigneur François, qui se trouvoit à la tête des troupes dans cette conquête, en a décrit les premiers événemens en notre langue, telle qu'elle se parloit de son tems. Blaise de VIGENERE avoit publié cet ouvrage en 1585, avec une version qui mettoit cet auteur à portée d'être lû & entendu de ceux qui ne sont pas au fait de notre ancienne langue; mais M. DU GANGE l'a fait imprimer de nouveau en 1657, avec une version nouvelle & de savantes observations, qui rendent cet auteur beaucoup plus intelligible. Il y a joint même un fragment d'ancienne poésie françoise, dans lequel PHILIPPE DE MOUSKES, archidiacre de Tournai, fait l'histoire de cette révolution, depuis la conquête de Constantinople, jusqu'en 1240. Mais ce que M. Du Cange a donné de plus important, est une histoire entiére de tout ce que les François ont fait dans l'Orient, depuis la prise de Constantinople par les Latins, jusqu'à l'entiére destruction de l'empire Grec par les Turcs. C'est un des morceaux de l'histoire le plus exact qu'il y ait pour ces tems-là, & qui est recueilli non-seulement des

auteurs Grecs, Latins & François; mais encore des diplomes de nos rois, que les ministres se faisoient alors un plaisir, & même un devoir de communiquer aux savans, qui en faisoient un usage convenable, soit pour la gloire des lettres, soit pour l'intérêt de l'état : mais il y a long-tems que cela ne se pratique plus; je n'en fais pas bien la raison. Cet ouvrage que la modestie de M. Du Cange lui a fait imprimer à la suite du Villehardouin, est comme absorbé & même oublié, se trouvant joint à un auteur qui n'est lu que par les savans; il mériteroit cependant d'être imprimé seul, à cause des grandes lumiéres qu'il répand sur toute cette histoire.

Suite des Empereurs Grecs.

Tandis que les Latins occupoient la ville impériale, les Grecs élurent pour empereur THÉODORE LASCARIS, qui établit le siége de son empire à Nicée, ville de Bithynie. C'étoit un prince d'une valeur extraordinaire, tel qu'il le falloit, ou pour rétablir, ou du moins pour soutenir un empire; & véritablement il le maintint avec beaucoup de courage contre les Turcs, qu'Alexis son beau-pere avoit soulevés contre lui. Il tua même de sa propre main leur sultan, & mourut la dix-huitiéme année de son

régne, l'an 1222, après avoir désigné pour successeur JEAN DUCAS, surnommé VATACE.

Le nouvel empereur, l'un des grands princes que l'Orient eût vu depuis long-tems, rétablit l'honneur des Grecs, qui ne passoient point alors pour de grands courages. Il se soutint contre toutes les forces des Musulmans, & eut sur la religion des sentimens plus raisonables que la plupart des empereurs. Il travailla fortement à la réunion des deux églises; mais quoique son régne ait été de 33 ans, il ne put venir à bout de ce grand ouvrage, qui auroit peut-être empêché la ruine de l'empire Grec.

THÉODORE II, surnommé LASCARIS, eut sur la religion des sentimens fort opposés à ceux de son pere. Absorbé dans le schisme, il ne voulut jamais entendre parler de réunion. C'étoit d'ailleurs un prince qui avoit de grandes qualités, celles de capitaine se réunissoit en lui avec celles de grand prince & de sage particulier. A peine eut-il le tems de gouter l'empire, dont il étoit capable de relever l'éclat: il mourût en 1259, après un régne de quatre ans, & suivit l'usage des Grecs, en prenant à la mort un habit de moine. Mais, selon un auteur de nos jours, il valoit beaucoup mieux qu'il mourût dans son lit impérial, en

renonçant au ſchiſme, que de mourir dans l'erreur, en prenant un habit de moine; hypocriſie ſouvent mépriſable dans un particulier, & toujours odieuſe dans un prince, qui ne joint pas l'intérieur à ces dehors ſéduiſans, mais ordinairement fort équivoques.

Il laiſſa l'empire à JEAN ſon fils, qui n'avoit que ſix ans, & lui donna pour tuteur & pour adminiſtrateur de l'empire durant ſa minorité, George Muzalon, ſon favori, protoveſtiaire, c'eſt-à-dire, grand-maître de la garde-robe, homme extrêmement ruſé, & de beaucoup d'eſprit; mais que la baſſeſſe de ſa naiſſance rendit mépriſable & même odieux aux grands, qui le maſſacrerent juſque ſur l'autel, durant que l'on faiſoit les obſèques du feu empereur Théodore. On lui ſubſtitua celui dont on devoit le plus ſe défier, parce qu'il avoit plus de droit qu'aucun autre ſur l'empire, au cas que l'empereur vînt à mourir ſans enfans, ou ſans diſpoſer de la couronne. C'étoit MICHEL PALÉOLOGUE COMNÉNE, iſſu du côté maternel d'Alexis Comnéne, & fils d'Andronic Paléologue, l'un des plus grands ſeigneurs de tous les Grecs. Au bout de quatre ans, le nouveau tuteur fit crever les ieux à ſon pupille, & uſurpa l'empire. Il ne vint à cette extrémité que par degrés: il

commença par faire de belles promesses aux ecclésiastiques, qui dans ces pays-là sont gens beaucoup plus avides des faveurs temporelles que des bénédictions du ciel ; ils ont même depuis poussé les choses à de plus grands excès, puisqu'ils ne font pas difficulté d'acheter des infidéles les dignités purement ecclésiastiques. Michel Paléologue promit donc d'honorer l'église, de rendre exactement la justice, d'établir de bons juges, de donner aux hommes de lettres des marques solides de son estime ; de chérir les gens de guerre, soit qu'ils mourussent sous les armes, ou dans leurs maisons ; de récompenser leurs services en la personne même de leurs enfans, fussent-ils posthumes. Il s'engagea de plus à ne faire aucune nouvelle imposition ; à établir une si bonne police, que ceux qui étoient alors les plus pauvres deviendroient si accommodés, qu'ils n'auroient à craindre dans la suite que la vanité qui naît ordinairement de l'abondance. Enfin s'il vouloit être libre pour faire le bien, il vouloit avoir les mains liées pour faire le mal.

Pendant que le jeune empereur Jean vivoit dans les jeux & dans les divertissemens de l'enfance, Paléologue paroissoit souvent en public, & jettoit quantité de piéces d'or & d'argent, qui étoient

ramaſſées avec des louanges exceſſives de ſa libéralité. On ſentoit bien que c'étoit un commencement de conſpiration contre l'autorité légitime du jeune prince : mais le peuple ſéduit n'oſoit remuer, & le clergé, auſſi bien que les grands, demeuroient dans une diſſimulation & dans une connivence plus criminelle que celle du peuple. Après que Paléologue s'étoit ainſi montré au peuple, moins pour le gouverner que pour le ſéduire, il jouoit à la paume ; & chacun étoit tellement ennivré par ſes flateries, que l'on ne ſe promettoit ſous ſon régne que de la joie & du plaiſir, & que l'on s'appliquoit certains mots que les anciens avoient autrefois employés pour ſe féliciter du bonheur dont ils jouiſſoient, en diſant que le tems étoit venu auquel on devoit ſe friſer & ſe retrouſſer la barbe. Quelques-uns même par délicateſſe ſe la diviſoient en deux, & diſoient qu'il en falloit uſer ainſi, puiſque la bonté de l'empereur leur procuroit un repos ſi doux & ſi agréable.

Paléologue, qui réuſſiſſoit en tout, ſans trouver de réſiſtance, en vint à l'article déciſif, qui fut de dépouiller peu-à-peu le jeune prince de toute l'autorité ; il avoit même envie de lui en ôter le nom & les marques extérieures. Quelque tems après il fit aſſiéger Conſtantinople,

& s'en rendit maître. En vertu de cette conquête, il prétendit avoir quelque droit à la couronne impériale, parce qu'il avoit repris seul le siége de l'empire, & dès-lors il forma la résolution de se défaire entiérement du jeune empereur. Il se fit couronner dans la grande église de Constantinople avec toute la magnificence qu'on peut desirer, sans faire mention de Jean. Ce fut après toutes ces mesures, qu'il prit la résolution de faire crever les ieux au jeune prince; & cette action détestable fut exécutée le jour de la naissance du Sauveur: ensuite ce corps privé de la lumiére, & presque sans vie, fut emporté dans un château. C'est ainsi que Paléologue parvint à l'empire, qu'il conduisit, non en prince, mais en tyran. Sa tyrannie néanmoins fut conduite avec art & intelligence. Pour détourner les préparatifs qui se faisoient en Occident en faveur de Baudouin II, qui cherchoit à rentrer dans Constantinople, il feignit de se réconcilier avec l'église romaine, & fit beaucoup de présens aux papes & aux cardinaux. Son aversion pour les François lui fit contribuer de ses forces & de ses finances à la sanglante expédition des vêpres siciliennes, l'an 1282. Il mourut l'année suivante, vingt-trois ans après avoir ôté l'empire à Jean son pupille. L'animosité

des Grecs fut si grande contre ce prince, parce qu'il avoit contribué à la réunion des deux églises, qu'Andronic son fils n'osa lui accorder les honneurs de la sépulture.

Le régne d'ANDRONIC fut agité par de continuelles contestations entre les ecclésiastiques. Loin de les appaiser, l'empereur n'y prenoit que trop de part: c'est ce qui fit le malheur de son régne. Les gens d'église qui mêlent presque toujours les passions humaines dans les disputes de religion, ne lui pardonnerent pas de s'en être mêlé, & refuserent de le secourir quand il voulut faire reconnoître son fils Michel empereur. Andronic, occupé de toutes ces disputes, qui ne le regardoient pas, négligea & laissa dépérir les affaires de l'empire. L'Orient sur-tout fut extrêmement tourmenté, par les courses des nations barbares, qui s'y établirent. Ce furent particuliérement les Turcs, qui, n'ayant commencé que par un petit domaine, qui leur fut accordé vers les montagnes d'Arménie, s'étendirent en peu de tems, & se rendirent formidables à un empire qui étoit sur son déclin. Enfin le desir qu'il eut après la mort de son fils Michel, d'assurer la couronne dans sa famille, l'obligea de faire reconnoître Constantin son second fils; mais le jeune ANDRONIC, fils de Mi-

chel, & par conséquent son petit-fils, ne pouvant souffrir cette préférence, & voyant d'ailleurs que l'inaction & le peu de valeur du vieil Andronic le faisoient tomber dans le mépris, il se révolta contre son aïeul; & après l'avoir contraint de lui céder une partie de l'empire, il le lui enleva tout entier, l'ayant surpris de nuit à Constantinople l'an 1328, par la trahison de ceux qui se vouloient défaire de ce malheureux vieillard. Il le retint prisonier dans son palais, où il devint aveugle; & ce vieil empereur, pour sauver le peu de jours qui lui restoient encore à vivre, se retira dans un monastere, où il mourut quelques années après, l'an 1332, dans la plus affreuse indigence.

Le jeune Andronic ne fut pas plus heureux que son aïeul, qu'il venoit de détrôner. Inquiété dans l'occident par les Bulgares, il fut encore poursuivi dans l'orient par Orcan, qui gouvernoit les Turcs, & qui lui enleva les plus considérables parties de l'Asie mineure. Ne trouvant plus de ressource dans ses propres états, pour s'opposer à cette nation conquérante, il envoya des députés dans l'occident, en proposant, pour obtenir ce qu'il demandoit, de se réunir à l'église romaine; mais les Latins connurent aisément que cette négociation n'é-

toit qu'une feinte que faiſoient les Grecs pour obtenir du ſecours; après quoi ils continueroient dans leurs mêmes erreurs, ainſi on ne leur accorda rien; & Andronic mourut l'an 1341, n'ayant régné que huit ans.

Il laiſſoit deux enfans en bas âge, JEAN & MANUEL PALÉOLOGUE, dont il confia la tutelle à JEAN CANTACUSENE. Ce dernier étoit un prince de beaucoup d'eſprit, fin, adroit, ſubtil, traître, diſſimulé & ambitieux: d'ailleurs laborieux, pourvoyant à tout, & n'épargnant rien pour ſe faire des créatures; grand comédien en matiére de religion, de laquelle il ſe mettoit peu en peine, & dont néanmoins il vouloit toujours ſe mêler pour l'accommoder à ſes intérêts: grand protecteur des moines ſchiſmatiques, & affectant de les louer pour en faire ſes émiſſaires.

Voila le caractere du régent que le jeune Andronic avoit nommé pour conduire l'empire durant la minorité des princes ſes enfans. Mais ce tuteur ne ſe contenta pas de la régence: il voulut encore gouverner par lui-même, & ſe faire déclarer empereur; ce qu'il exécuta dans la ville d'Andrinople, où il fut ſacré; & après une guerre de quatre ou cinq ans, il ſurprit Conſtantinople par l'intelligence de ſes créatures, & s'y fit de nou-

veau couronner empereur par le moine Isidore, l'un de ses confidens, qu'il mit sur le trône patriarchal de cette capitale, au grand chagrin de tous les évêques qu'il avoit amusés de l'espérance de cette éminente dignité; & pour se jouer encore de ses sujets par une feinte modération, il fit épouser au jeune empereur Hélene sa propre fille, à condition néanmoins que, comme le plus jeune, il n'auroit que la seconde place; que dans les dix années qui devoient suivre, Cantacusene auroit seul part aux affaires du gouvernement. Il maria sa seconde fille, nommée Théodora, à Orcan, sultan des Turcs. Ce fut à la faveur de ce mariage, que le prince barbare augmenta la division que Cantacusene avoit introduite dans les affaires de l'empire. Il prit sur les Grecs presque tout ce qui leur étoit resté dans l'Asie mineure, & fit passer pour la premiére fois dans la Thrace un corps d'armée de Turcs, avec lequel il se saisit de plusieurs places, & commença à établir cet empire formidable, qui tire sa plus grande force de la mésintelligence des princes chrétiens, qui pouroient aisément lui faire repasser la mer, & le réduire à se fixer dans l'Asie, sans inquiéter l'Europe. Ce fut inutilement qu'il envoya demander du secours aux Latins, cherchant à excuser l'alliance

qu'il avoit faite avec les infidéles. Mais comme le point de la réunion des deux églises étoit toujours l'obstacle que l'on y opposoit, on ne put en venir à bout, soit par l'obstination insurmontable des Grecs, soit par le peu de confiance que l'on avoit aux promesses de Cantacusène, dont la conduite étant éclairée, découvroit toute la fourberie.

Mais pendant le cours de cette négociation, Cantacusène fut privé, l'an 1355, de l'empire qu'il avoit usurpé sur son pupille, fils de son maître & de son bienfaiteur.

JEAN PALÉOLOGUE remonta donc sur le trône pour le posséder seul. Il fut aidé dans ce généreux dessein par les Génois, qui avoient toujours tenu son parti; & s'étant sauvé de Thessalonique, où Cantacusène le tenoit relégué, il se rendit secretement à Constantinople. A la tête d'un corps de troupes qu'on avoit assemblé dans la ville, il marcha droit à Cantacusène, qui se vit contraint de se rendre & de se faire moine pour sauver sa vie, quinze ans après la mort du jeune Andronic. C'est ainsi que Matthieu *Villani*, auteur du tems, le raconte, fort différent en cela de *Cantacusene*, qui dans son histoire qu'il a lui-même écrite, y mêle beaucoup de faussetés, contraires aux autres monumens de ce siécle.

Ce fut après ces succès que Jean Paléologue prit la conduite des affaires, à l'âge de 24 ans, l'an 1355. Il fit connoître qu'il auroit été digne d'être élu empereur, si la naissance ne lui avoit pas accordé l'empire. Un esprit vif, un jugement solide; un discernement juste, une prudence prématurée, le tout accompagné d'un cœur noble & généreux, le rendirent l'admiration & les délices de ses peuples. Quoiqu'il eut obligé Cantacusène à se retirer dans un cloître, il avoit encore à combattre Matthieu, fils aîné de Cantacusène, que son pere avoit élevé sur le trône impérial. Il en vint néanmoins à bout, & le contraignit à mener une vie privée, & à se retirer dans la Morée, où il se mit à faire des livres. Dès que Jean Paléologue eut assuré la tranquillité de ses états, il voulut travailler à la tranquillité de l'église. Il envoya donc une ambassade au pape Innocent VI: mais elle devint infructueuse, malgré la sincérité de l'empereur, soit que le pape ne fût pas en état de le secourir, soit que se défiant des Grecs, il ne voulût pas les secourir contre les Turcs qui les poursuivoient vivement. Le souverain pontife travailla néanmoins à faire une ligue; mais qu'est-ce qu'une ligue, quand on a besoin d'un secours prompt & efficace? L'empereur Jean se prêta

néanmoins de bonne grace, n'hésitant pas de se rendre à Rome pour y faire profession des dogmes catholiques, conformément à la croyance de l'église romaine. Le secours ne vint pas; & l'empereur Paléologue fut obligé de s'accommoder avec le sultan Amurat, à des conditions dures & honteuses. Enfin, l'an 1391, après un régne de 37 ans, il eut pour successeur son second fils MANUEL PALÉOLOGUE; ayant été obligé par l'accord conclu avec Amurat, de faire crever les ieux à l'aîné nommé Andronic, qui avoit conspiré contre son pere: Amurat ayant fait aussi la même chose à son aîné, qui avoit excité quelques mouvemens contre lui.

Manuel Paléologue fut encore plus malheureux, ayant eu affaire à Bajazet I, le plus fier des Ottomans, qui réduisit par ses conquêtes, l'empire de Constantinople à des bornes si étroites, qu'à peine contenoit-il deux ou trois bonnes provinces. Manuel se vit obligé, dans tous ces mouvemens, de céder l'empire à JEAN son neveu, fils de son frere aîné Andronic, à qui son pere avoit été obligé de faire crever les ieux. Les voyages que cet empereur fit en Italie, en France & en Angleterre, pour y demander du secours, furent tout-à-fait infructueux, autant par le peu d'inclination que l'on

avoit à envoyer des ſecours dans des provinces auſſi éloignées, que par la ſituation où ſe trouvoient les parties occidentales de l'Europe, ſoit par le grand ſchiſme qui agitoit les eſprits, ſoit par les mouvemens intérieurs qu'il y avoit en France & en Angleterre. Bajazet même aſſiégea Conſtantinople, & l'auroit infailliblement gardée ou détruite ſans un ſecours imprévu. Ce fut le célébre Tamerlan, qui, venant fondre ſur les états de Bajazet, l'obligea non-ſeulement à quitter Conſtantinople; mais encore à repaſſer en Aſie pour s'oppoſer à ſes progrès. Le prince Ottoman fut pris par le prince Tartare, l'an 1402; & pendant plus de douze années que les enfans de Bajazet ſe diſputerent l'empire Turc, Manuel Paléologue remonta ſur le trône de Conſtantinople, & eut le tems de rétablir ſes affaires. Tantôt ami, tantôt ennemi de quelques-uns des princes muſulmans, il ſe ſervoit des uns & des autres, ſelon que ſes intérêts le demandoient, & de la maniére à peu près que le pratiquent quelques princes, qui ne gardent la foi à leurs alliés, qu'autant que cela convient à l'état de leurs affaires. Manuel, pour s'aſſurer un ſucceſſeur, auſſi-bien que pour trouver du ſecours dans la ſituation de ſes affaires, prit pour aſſocié à l'empire JEAN VII, ſon fils, & mourut

en 1425, après un régne de 34 ans, ou plutôt après 34 ans d'infortunes & de malheurs.

Le régne de JEAN PALÉOLOGUE fut une guerre continuelle qu'il eut à soutenir contre les Turcs ; & dans le peu de relâche que lui donnerent quelques intervalles de paix, il poursuivit le dessein de la réunion des Grecs projettée, & jamais terminée par ses prédécesseurs. Il vint donc au concile de Ferrare, transféré depuis à Florence, où l'on crut ce pieux dessein entiérement accompli ; mais le peu de fermeté de l'empereur Jean, & la vanité des évêques Grecs firent échouer cette grande affaire : parce que tant que les hommes se mêleront de conduire les affaires de la religion ; c'est-à-dire, tant que ce monde subsistera, il y aura toujours des passions qui l'emporteront sur les vues des personnes les plus sages & les plus chrétiennes.

Jean VIII mourut en 1448, après un régne de vingt-trois ans. Il laissoit l'empire dans la plus triste situation, exposé non-seulement à l'avidité de la puissance Ottomane, qui en possédoit les parties les plus considérables ; mais qui se trouvoit encore déchiré par les divisions de la famille impériale. Jean n'avoit point laissé de postérité ; & des quatre freres qui lui restoient, deux se disputoient l'empire ;

l'empire : c'étoient Constantin & Démétrius. Le premier avoit un plus grand parti dans Constantinople : & à la honte de l'humanité, aussi-bien que de la religion, on envoya demander l'agrément du sultan Amurat, qui décida en faveur de CONSTANTIN, avec lequel, contre l'ordinaire des Infidéles, il observa religieusement la paix. Mais Mahomet II, successeur d'Amurat, ne fut pas si religieux. Le desir qu'il avoit d'effacer la gloire de ses ancêtres, le fit résoudre à périr ou à prendre Constantinople. Mahomet en fit le siége par terre & par mer. Il y avoit long-tems que Constantin avoit pénétré le dessein du sultan. Pour derniére ressource, il envoya vers le pape Nicolas V, pour lui demander un prompt secours. Mais les princes chrétiens ne furent point touchés des priéres du souverain pontife : ainsi, l'empereur de Constantinople, abandonné, pour ainsi dire à lui-même, fut contraint de se défendre, n'ayant que ses seules forces, qui ne pouvoient point être comparées à celles de Mahomet. Ce dernier avoit environ quatre cens trente mille hommes ; & jamais Constantin ne put rassembler dans sa capitale plus de neuf mille combattans Grecs & étrangers. Que pouvoit-on faire avec si peu de troupes, dans une ville pour la défense

de laquelle il ne falloit pas moins de quarante mille hommes ? Mahomet l'attaqua avec la plus nombreuse artillerie qui se fût encore vûe ; on y vit même des piéces uniques, qui depuis n'ont pas eu d'égales : il y en avoit deux qui portoient des boulets de deux cens livres; & chacune de ces terribles piéces étoit accompagnée de deux autres piéces de cent livres de balles. L'une des plus grosses creva, & emporta l'ingénieur qui l'avoit fait fondre. La mousqueterie du sultan n'étoit pas moins considérable que son artillerie ; mais quoiqu'il y eût déja long-tems que cette invention pernicieuse fût connue dans l'Europe, il ne paroît pas que les Grecs se la fussent encore rendue familiére. Ceux qui montrérent le plus de courage dans la défense de la ville, furent les Génois, qui firent alors des prodiges d'une valeur que l'on n'a pas depuis retrouvée dans les troupes de cette sage république. Ce qui étonna le plus, fut le combat de toute l'armée navale des Turcs contre trois vaisseaux génois, qui se défendirent pendant plus de douze heures, & entrérent en triomphe dans le port de Constantinople, malgré l'effort des ennemis. Il sembloit que le port fût hors d'insulte, à la faveur d'une chaîne qui en défendoit l'entrée. Mahomet ne trouva qu'un moyen

pour surmonter les obstacles qui s'opposoient à son dessein. Il prévoyoit que la ville étant très-forte du côté de la terre, & très-foible du côté de la mer, il ne la pouroit prendre que par ce dernier endroit. Il imagina donc, pour faire entrer ses vaisseaux & ses galéres dans le port, une des entreprises les plus hardies & les plus extraordinaires, qui ne s'est jamais vûe que cette seule fois, & qui doit rendre immortel le nom de Mahomet II. Il fit applanir un chemin, autant que le terrein le put permettre, au travers des champs, des ruisseaux, des torrens & des collines, avec des poutres, des solives & des planches enduites de suif & d'huile, prenant depuis le Bosphore au dessus de Galata, jusqu'au fond du golfe, l'espace de plus de deux lieues. Puis ayant fait monter 70 vaisseaux & 80 galéres par le Bosphore, jusqu'à la tête de ce travail, il les fit transporter dans une nuit, à force de machines & de bras, jusque sur la colline, au pied de laquelle est le golfe & le port, dans lequel il les fit couler, tandis qu'une partie de son armée étoit en bataille le long du golfe, avec quantité de canons en batterie, pour foudroyer les vaisseaux grecs qui oseroient s'avancer vers l'entrée pour empêcher cette prodigieuse descente : de

forte que le lendemain matin les assiégés furent étrangement surpris de voir une puissante flote d'ennemis paroître tout-à-coup, & comme par enchantement, dans leur port; ce qui, certainement, est une des plus grandes merveilles dont l'histoire ait jamais parlé.

Cependant l'empereur, qui ne se décourageoit point, n'oublia rien durant tout le siége, de ce qu'on pouvoit attendre d'un grand capitaine, & renouvella ses soins pour se préparer, avec le peu de troupes qu'il avoit, à un assaut général. Il étoit toujours à cheval, aussi-bien que les principaux officiers de l'empire, avec lesquels il visitoit tous les postes & tous les quartiers. Mais après bien des combats, la ville fut forcée, & ce prince y mourut en héros chrétien. Ce fut le 29 mai 1453, que la ville fut emportée d'assaut. Avec Constantin finit l'empire d'Orient; & les Grecs, qui n'avoient pu dans la religion se soumettre au saint siége, se soumirent au chef de l'impiété; & la grande église où ils n'avoient pu voir officier un prélat de l'Eglise romaine, fut envahie dès-lors par les Musulmans, qui depuis en ont fait une mosquée.

Auteurs à lire sur cette partie de l'Histoire

Les événemens qui se sont passés de-

puis l'an 1261, que les Grecs rentrérent dans Constantinople, ont été décrits par les auteurs modernes que nous avons déja cités, ECHARD & FIORELLI. Mais PACHIMÉRE est celui des écrivains du tems qui les a détaillés avec le plus d'exactitude, dans ses histoires de Michel & d'Andronic Paléologue, qui s'étendent depuis 1258 jusqu'en 1308. Le président COUSIN (1) remarque qu'il a composé deux fois cette histoire, de deux maniéres fort différentes, non-seulement pour les termes, mais aussi pour les choses, & l'a divisée en treize livres. Outre les affaires temporelles & politiques, il y rapporte encore ce qui s'est passé de plus considérable dans la négociation de la réunion des deux Eglises, conclue au concile de Lyon. De savans hommes ont remarqué, qu'il n'a fait le récit de cette réunion que d'une maniére fort imparfaite, en ayant omis les principales circonstances. C'est à quoi Léon *Allatius*, Luc *Wading*, & Odéric *Raynaldi* ont suppléé. Pachimére a néanmoins une sincérité peu ordinaire aux Grecs : il n'a pas fait difficulté de dire la vérité, lors même qu'elle n'étoit pas favorable à ceux de son parti. Cet auteur a été traduit pour la premiére fois en françois

(1) *Préface sur Pachimere.*

par le président Cousin, qui l'a inséré dans sa collection des écrivains de Constantinople. Ceux qui entendent les langues savantes, peuvent continuer par la lecture de Nicéphore Grégoras, dont une partie avoit été publiée dès le XVIe siécle; mais qui a été réimprimé plus complet par les soins de M. Boivin. Cette histoire fidéle & sincére s'étend depuis 1283, jusqu'en 1384.

Cantacusène, qui de tuteur de l'empereur Jean Paléologue, se fit lui-même empereur, & enfin moine, n'a pas eû la sincérité de ces deux écrivains, dans l'histoire de son tems, qu'il commence à l'an 1320, & qu'il conduit jusqu'à l'an 1357. Il est vrai que le président Cousin en a fait de grands éloges, dans la préface de la version qu'il en a donnée dans les historiens de Constantinople; mais en cela, il a suivi le génie des traducteurs, qui n'osent décrier les auteurs qu'ils traduisent.

L'histoire de Ducas, qui doit être lûe ensuite, s'étend depuis l'an 1341, jusqu'en 1462, près de dix ans après la prise de Constantinople. Comme il étoit employé dans les affaires, il a écrit en auteur expérimenté, & en homme qui a vû lui-même ce qu'il décrit; ce qui fait une différence considérable dans l'histoire. Quoique cet auteur ait un grand

ſens, on ne ſauroit néanmoins s'empêcher d'admirer ſon ingénuité, qui venoit ſans doute du caractère de ſon ſiécle; & je ne puis m'empêcher d'en rapporter ici ce trait ſingulier. Voulant dépeindre la beauté de l'impératrice, femme de Jean Paléologue, il dit que *l'empereur Jean ne put jamais aimer l'impératrice ſa femme, quoiqu'elle fût fort bien faite. Elle avoit*, dit-il, *les cheveux roux & friſés, & les épaules larges, l'eſtomac, les bras, & les mains bien proportionés, les doigts éclatans comme le cryſtal, la taille droite & médiocre, le front, le nez, les ſourcils, les ieux, la bouche, & le reſte du viſage ſi beau, que par devant elle reſſembloit au carême & par derriére à pâque.*

Il faut joindre à ces auteurs l'hiſtoire de LAONIC CHALCONDYLE, qui joint les derniers tems de l'hiſtoire Grecque avec celle des Turcs, dont il a marqué l'origine & les actions avec plus d'étendue que les hiſtoriens Grecs de ſon tems. Ce n'eſt pas néanmoins qu'il ait tout dit; mais il a rapporté ce qu'il y a d'eſſentiel dans les premiers commencemens de cette nation féroce.

D'autres écrivains méritent encore l'attention des ſavans. La chronique de GEORGE PHRANZA, qui commence en 1259, & finit en 1477, eſt très-eſtimée pour ſon exactitude, & ſert à redreſſer

les autres auteurs de ces tems-là. Enfin, les ſavans ne ſauroient ſe diſpenſer de bien étudier l'ouvrage que M. du Cange a publié ſous le titre d'*Hiſtoria Byſantina*, où l'on trouve moins, à la vérité, l'hiſtoire des empereurs, que l'origine & le détail de leurs familles, avec une deſcription de la ville de Conſtantinople, telle qu'elle étoit ſous les Empereurs. Cet ouvrage, qui n'eſt pas commun, ſe joint ordinairement avec les écrivains de l'Hiſtoire Byzantine, imprimés au Louvre par les ordres du feu roi Louis XIV.

Récapitulation.

Je reprends en peu de mots tout ce que j'ai dit ſur l'hiſtoire de l'empire d'Orient, pour en rendre la lecture facile à ceux qui ne ſont point appellés à de grandes études. On ne peut ſe diſpenſer d'avoir devant les ieux les deux cartes du bas empire d'Orient, que M. de Lisle fit graver en 1712, formées non-ſeulement ſur les monumens de ces tems-là, mais encore ſur les thêmes ou diſpoſitions géographiques de l'empereur Conſtantin-Porphyrogénete. On y trouve les premiéres lumiéres de cette hiſtoire.

Je crois qu'après cela, on ne ſauroit mieux faire, que de jetter les ieux ſur les *Tables chronologiques* que j'ai publiées,

On me pardonnera de parler ſi ſouvent de ces Tables : ce n'eſt point parce que je les ai rédigées ; j'aurois encore plus de plaiſir de les citer, ſi elles étoient d'un autre : mais comme je les ai formées ſur les écrivains originaux de chaque nation, je crois que c'eſt épargner aux lecteurs la peine de recourir à ces hiſtoriens, que de les alléguer, quand il ne s'agit que de vérifier les dates des régnes. Il faut après cela, lire l'hiſtoire de Laurent Echard, ou l'*Hiſtoire du bas Empire* de M. le Beau. Il eſt à ſouhaiter que la ſuite de cette derniére ſoit bientôt publiée. En tout cas, celle de Fiorelli peut ſervir, ou l'on peut s'en rapporter même à ce que j'ai dit dans ce chapitre, & ſe mettre enſuite dans la lecture des originaux traduits en françois par le préſident Cousin. C'eſt tout ce qu'on peut lire de meilleur ſur cette partie : on devroit y joindre l'Hiſtoire de Conſtantinople de M. du Cange. Comme il y a quelques régnes d'Orient, que l'on ne trouve pas expliqués dans les traductions du préſident Couſin, on pouroit, au beſoin, recourir à l'*Hiſtoire du ſchiſme des Grecs* du P. Maimbourg, qui s'attache, à la vérité, aux matiéres eccléſiaſtiques ; mais qui ne laiſſe pas malgré cela, de rapporter ce qu'il faut ſavoir de l'hiſtoire civile des empereurs Grecs.

CHAPITRE V.

Histoire de l'Empire d'Occident ou Romano-Germanique.

Nous avons déja dit que l'empire d'Occident ne subsista guères après qu'il fut séparé de l'empire d'Orient. A peine se soutint-il l'espace de cent dix ans. Il fut même attaqué dans cet intervalle par les Francs, les Huns, les Goths & les Vandales.

Différentes monarchies s'élevérent sur les débris de ce vaste empire. Les Francs s'établirent dans les Gaules, les Huns dans l'Illyrie & la Pannonie, les Goths en Espagne, & les Vandales en Afrique. Odoacre, qui s'étoit emparé de l'Italie, en fut bientôt chassé par Théodoric; & les successeurs de ce dernier y régnérent jusqu'en 552. Peu de tems après, les Lombards s'y établirent; mais leur puissance fut entiérement abolie par Charlemagne, l'an 774. Les empereurs d'Orient qui avoient encore quelques provinces en Italie, y envoyérent des gouverneurs, la même année que les Lombards s'y établirent, c'est-à-dire, l'an 568. Nous avons parlé de ces gouverneurs, qui sont connus sous le nom d'Exarques de Ra-

venne, qui subsistérent jusqu'en 752. Nous avons montré combien il y a d'embaras dans cette partie de l'histoire du moyen âge, autant par la multitude des événemens, que par la diversité des souverains & des peuples, qui s'emparérent, soit en même tems, soit successivement, de ces belles provinces.

L'Empire Romain, qui avoit été anéanti en Occident en la personne d'Augustule, chassé du trône en 476, fut rétabli par Charlemagne; & c'est-là que commence le second âge de l'empire d'Occident, c'est-à-dire, l'Empire Romano-Germanique, que nous appellons plus simplement l'Empire d'Allemagne. L'histoire des premiers tems de cet empire est confondue avec celle de France; parce que Charlemagne & ses premiers successeurs, furent en même-tems empereurs & rois de France.

Il est difficile d'avoir une exacte connoissance des vastes contrées qui composent l'empire d'Allemagne; parce qu'elles comprennent un nombre infini d'états & de seigneuries, indépendantes les unes des autres. On peut lire ce qu'on en trouve dans les géographies ordinaires. Mais comme on doit remonter jusqu'à l'origine de cette nation, il seroit utile de parcourir ce que CLUVIER a donné sur l'ancienne Allemagne, quoi-

qu'il ne ſoit pas généralement (1) approuvé. Il faut lire au moins l'abrégé qu'en a fait BUNON, avec les Parallèles géographiques du P. BRIET, ou l'article de la Germanie, dans la *Géographie ancienne* de M. DANVILLE. Après quoi, il faut étudier la religion des anciens Germains, leurs mœurs & leurs coutumes. On doit lire ce qu'en ont écrit CÉSAR dans ſes commentaires, & TACITE, en y joignant les remarques d'ALTAMERE & de BERNEGGER.

De-là, il faut deſcendre au gouvernement moderne; & l'on trouvera, ſans doute, que l'Empire Romano-Germanique, qui ſeroit le plus redoutable de toute l'Europe, ſi le génie de cette nation lui permettoit de ſe laiſſer gouverner par un ſeul prince, ne porte que de foibles coups, à cauſe de ce nombre (2) infini d'états différens qui le compoſent. Leurs intérêts particuliers ſont ordinairement ſi oppoſés, qu'il eſt difficile de les voir conſpirer unanimement dans le même deſſein.

(1) Grotius, *in Prolegom. hiſt. Goth.* dit en parlant de Cluvier : *Vir doctus ſanè, ſed mirè confidens. Dicam illi quod in bello dici ſolet, Non ſemper tuta temeritas.* Et Rachelius, dans ſon *Otium Noviomagenſe*, dit, *Univerſam Germaniam antiquam eruditè deſcripſit Cluverius, ut tamen multa ejus emendanda, iiſve addenda ſint.*

(2) *Si concordia adſit vires non deſunt ; ambiguæ, ſi diviſæ ; acres, ſi conjunctæ.* Pacificus à Lapide, *Notæ in* Severinum de Monzembano.

ARTICLE I.

Abrégé du Droit public d'Allemagne.

On sait que l'Empire d'Allemagne est composé d'un chef & de plusieurs membres, lesquels, quoiqu'inégaux en forces & en dignité, participent également à la souveraineté. Les politiques ne sont pas d'accord touchant la forme de son gouvernement. Les uns veulent que ce soit un état monarchique, par l'obligation où sont les membres de demander à l'empereur l'investiture de leurs états, & de lui prêter serment de fidélité; mais ceux qui soutiennent cette opinion, donnent trop à l'autorité de l'empereur, parce que l'investiture que les états de l'empire sont obligés de prendre, est un acte de vassal & non pas de sujet. Les autres prétendent que l'empire est un état véritablement aristocratique, à cause du concours des suffrages des princes dans les assemblées, sans lesquels l'empereur ne peut rien résoudre : mais comme la puissance de l'empire n'est point indivisiblement dans les mains des princes, & qu'il y a encore d'autres états, qui y concourent, tels que les villes impériales, il est certain qu'on ne sauroit l'appeller un état

aristocratique. D'autres prennent un milieu entre ces deux opinions, & soutiennent que c'est un gouvernement mixte, c'est-à-dire, mêlé également du monarchique & de l'aristocratique. Ce sentiment paroît le plus conforme à la constitution de l'empire : parce que si l'empereur agit souverainement en certains cas, & qu'il y ait des droits qui dépendent absolument de lui, comme les droits régaliens, ceux de justice, de priviléges & d'exemptions, ses décrets n'ont point de force, s'ils ne sont confirmés par les états; de sorte que par cette dépendance mutuelle, il se fait un équilibre d'autorité, qui modére la puissance du chef, & affermit l'indépendance & la liberté des membres.

L'Empereur, le Roi des Romains.

L'Empereur a toutes les marques des anciens empereurs d'Occident, & prend les titres de *toujours Auguste*, de *César*, & de *sacrée* (1) *Majesté*. Cette dignité lui donne le rang devant tous les rois & princes chrétiens; mais peu de revenu & de domaine, puisqu'en qualité d'empereur, il n'a pas même une ville à lui; de sorte que s'il n'avoit en propre au-

(1) Au titre d'*Auguste*, Othon III ajouta dans ses Diplomes *Romanorum Imperator Augustus* : & Frédéric Barberousse s'est fait appeller *semper Augustus*.

cun pays où il pût faire sa résidence ordinaire, il devroit établir sa demeure dans une des villes impériales, comme à Aix-la-Chapelle, Nuremberg, &c. Pour ce qui est de son pouvoir, quoiqu'il soit très-considérable, il a néanmoins des bornes & des restrictions, qui marquent assez qu'il est seulement le chef, & non le maître de l'empire.

L'Empereur n'a d'autorité légitime, que celle qui lui est accordée par les loix. Il est électif, & peut être déposé. Son élection se fait toujours par les électeurs, à Francfort sur le Mein, dans la sacristie de l'église de S. Barthélemi. On prétend qu'il devroit être couronné a Aix-la-Chapelle, par l'archevêque de Cologne; mais comme celui de Mayence lui disputoit ce droit, soit en qualité d'archi-chancelier de l'empire en Allemagne, soit parce qu'il est le premier métropolitain de la Germanie; ils sont convenus par la transaction de 1657, qu'ils jouiroient de ce droit, chacun dans leur province, & que quand le couronnement se feroit dans un lieu tiers, ce seroit alternativement. C'étoit autrefois la coutume que l'empereur allât recevoir à Rome, des mains du pape, la couronne impériale; mais Charles-Quint commença le premier à s'en dispenser, & ses successeurs ont depuis aboli cet

usage, qui n'étoit au fond qu'une cérémonie, qui rendoit l'élection plus solemnelle à tout le monde chrétien, sans lui donner plus d'autorité, ni de dignité. Tout se fait au nom de l'empereur; mais comme son pouvoir émane de l'empire, & qu'il n'en jouit qu'en qualité de chef, les électeurs lui prescrivent immédiatement après son élection, par une espéce de contrat politique, qu'on appelle *Capitulation*, certaines conditions qu'il jure d'observer, & qui sont comme une barriére, qu'on donne à son autorité, pour l'empêcher de l'étendre trop loin. Il ne laisse pas néanmoins d'avoir des droits particuliers, qu'on nomme ses *Réserves*; il y en a d'autres qu'il partage avec les électeurs, & il y en a dont il jouit conjointement avec tous les états.

Le Roi des Romains, s'il y en a un, gouverne l'empire en l'absence de l'empereur : c'est son successeur nécessaire, & par conséquent son vicaire perpétuel. Ce titre étoit inconnu du tems que les élections étoient entiérement libres; mais la Maison d'Autriche l'a introduit pour s'assurer la succession de l'empire, & c'est ordinairement dans un tems de guerre qu'elle le fait valoir, pour le faire avec plus de sureté.

Etats de l'Empire.

Les Membres de l'Empire ſont diviſés en deux ſortes d'Etats ; *Etats* nommés *immédiats*, parce qu'ils relévent immédiatement de l'Empire ; & *Etats médiats*, qui, dépendant des premiers, ne relévent que médiatement de l'Empire. Il y a deux ſortes d'Etats immédiats ; ceux qui ont ſéance & voix aux aſſemblées de l'Empire , & qui contribuent aux charges publiques, qu'on nomme *Etats de l'Empire ;* tels ſont les princes, les prélats, les comtes, les villes impériales ; & ceux qui jouiſſent ſeulement de la prérogative de l'immédiateté, ſans avoir les droits de ſéance, & de ſuffrage dans les aſſemblées, qu'on nomme ſimplement *Etats immédiats*, comme la nobleſſe libre, quelques chapitres d'Allemagne, auſſi-bien que les feudataires de l'empire en Italie.

La ſouveraineté de l'empire réſide dans la diéte, ou aſſemblée des états. Les Allemands l'appellent *Reichſtag*, c'eſt-à-dire, *Journée de l'empire* , parce qu'anciennement on la convoquoit tous les ans, pour régler les affaires tant générales que particuliéres. On ne l'a convoquée depuis, que lorſqu'il ſurvenoit des affaires importantes, qui regardoient le bien de l'empire. Mais aujourd'hui la

diéte, qui est toujours assemblée à Ratisbonne sur le Danube, se trouve composée de trois Colléges, qui sont ceux des électeurs, des princes & des villes impériales.

Les Electeurs.

Le collége des Electeurs étoit originairement composé de sept Electeurs; savoir, les archevêques de Mayence, de Trèves & de Cologne, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe, & le marquis de Brandebourg. Il a été augmenté d'un huitiéme par les traités de Westphalie, parce que la dignité électorale, dont la maison palatine jouissoit, ayant été conférée à Maximilien duc de Baviére, par l'empereur Ferdinand II, après qu'il en eut dépouillé Frédéric V, comte Palatin du Rhin, il fut jugé à propos, pour le bien de la paix, d'en créer un huitiéme, en faveur de Charles-Louis, comte palatin du Rhin, à condition que si la branche Guillelmine, qui est celle de Baviére, venoit à manquer, l'électorat qu'elle posséde retourneroit à la branche Rodolphine, qui est la Palatine, & alors le nouvel électorat seroit entiérement supprimé.

L'empereur Léopold revêtit aussi de cette dignité Ernest-Auguste, duc d'Ha-

novre. Mais il paroît par le décret impérial, du 19 de décembre 1692, que ce nouvel établissement avoit été fait à des conditions assez onéreuses à l'empire, parce qu'il n'avoit été ni examiné, ni discuté dans le collége des électeurs, & que le consentement des électeurs de Mayence, de Baviére, de Saxe & de Brandebourg, avoit été donné sans en avoir conferé avec les autres électeurs. On sait même que l'illustre maison d'Hanovre n'a pas laissé d'essuyer beaucoup de difficultés, même depuis l'investiture impériale. Et ce n'a été qu'après des sollicitations vives & réitérées, que les électeurs de Trèves, de Cologne & Palatin y ont donné leur consentement. Mais comme ces difficultés sont levées, les princes de la maison d'Hanovre jouissent paisiblement de ce titre, qui n'étoit pas moins dû à leur auguste naissance, qu'aux services importans qu'ils ont rendus à l'empire. Cette matiére du IXe électorat a été savamment traitée, dans une lettre rapportée par M. Dumont, au mois de Février de ses *Lettres historiques* de l'an 1698.

L'archevêque de Mayence est archi-chancelier de l'empire pour l'Allemagne ; celui de Trèves l'est pour les Gaules, & celui de Cologne pour l'Italie. Le roi de Bohême est archi-échan-

son (1) de l'empire; le duc de Baviere, archi-grand-maître-d'hôtel; le duc de Saxe, archi-maréchal; le marquis de Brandebourg, archi-chambellan; le comte Palatin du Rhin, archi-trésorier; & le duc d'Hanovre, archi-porte-enseigne. Les électeurs séculiers ont pour ces charges, qui sont attachées à leurs électorats, des vicaires nés & héréditaires, qui en sont investis par l'empereur, & qui en font les fonctions en la place de ceux qu'ils représentent, à l'exclusion même de leurs ambassadeurs. Le roi de Bohême a pour vicaire le baron de Limpourg, le duc de Baviere a le baron de Waldbourg-Truchsess, le duc de Saxe a le comte de Papenheim, le marquis de Brandebourg a le prince de Hohen-Zollern, & le comte palatin a le comte de Sinzendorf.

Il y a cette différence entre les électeurs séculiers, & les électeurs ecclésiastiques, que les séculiers ont voix active & passive, chacun d'eux élisant & pouvant être élu empereur; au lieu que les ecclésiastiques n'ont que la voix active, pouvant bien élire, mais ne pouvant être élus.

Comme les électeurs sont les principaux & les plus puissans membres de

(1) C'est le terme dont il faut se servir, celui de *Grand Echanson*, &c, ne paroissant point assez fort aux Allemands.

l'empire, & qu'on les regarde par leurs prééminences, comme les divinités tutélaires de la liberté germanique, ils jouissent de plusieurs prérogatives considérables. Ils peuvent s'assembler toutes les fois que bon leur semble pour le besoin de l'empire, ou pour quelque affaire pressante. L'empereur ne peut convoquer de diéte, ou en assigner le tems & le lieu, & faire des ligues pour l'intérêt de l'empire, sans leur participation. Ils ont la prérogative d'être majeurs à dix-huit ans. Ils présentent des assesseurs à la chambre impériale, au lieu que les autres princes ne le peuvent faire que conjointement avec les états de leur cercle. Ils administrent la justice, dans leur pays, souverainement & sans appel. Enfin l'empereur ne peut rien donner, engager ou aliéner des biens de l'empire, ni mettre un électeur, prince ou état au ban de l'empire, sans leur consentement. On peut dire même que comme princes souverains, ils ont plus de pouvoir dans leurs états particuliers, que l'empereur n'en a dans tout l'empire.

C'est à l'électeur de Mayence, comme doyen du collége électoral, de donner part à ses collégues de la vacance de l'empire, dont l'administration demeure entre les mains des électeurs de Saxe & de Baviere, ou Palatin (qui s'en disputent

le droit) chacun dans son département, en qualité de *Vicaires de l'empire*. L'électeur de Saxe l'exerce dans les provinces où le droit saxon est observé, & généralement dans les cercles de la haute & basse Saxe; & l'électeur Palatin en jouit dans la Souabe, la Franconie, la Baviere, & tous les autres pays situés le long du Rhin, avec tous ceux d'Italie. Ils exercent leurs charges séparément, & jouissent de presque tous les droits de l'empereur, excepté qu'ils ne peuvent pas donner les principaux fiefs, qui viennent à vaquer, & que tout ce qu'ils font doit être confirmé par l'empereur à son avénement à la couronne. Ce qu'ils ont de commun entr'eux, est que leurs noms sont mis conjointement dans tous les actes de la chambre impériale.

L'électeur de Mayence invite, par lettres ou par ambassade, les autres électeurs, de se trouver à Francfort sur le Mein, pour y procéder à l'élection d'un empereur, & ils sont obligés de s'y rendre dans trois mois à compter du jour de la convocation. C'est à lui à faire les propositions. Il recueille les voix, qu'il fait rédiger par écrit par son secrétaire, & en forme un acte scellé du sceau de chaque électeur, pour servir de titre à l'empereur élu: après quoi lui ayant fait signer la capitulation, il fait faire la pu-

blication de l'élection par un chanoine de l'église de Mayence. C'est en qualité d'archi-chancelier de l'empire pour l'Allemagne, qu'il a droit de visiter le conseil aulique, & d'y présenter un vice-chancelier. Il tient le directoire des diétes & des députations, & propose les matiéres sur lesquelles on doit délibérer. On lui présente tous les mémoires qu'on veut communiquer aux états de l'empire. C'est à lui que les ministres étrangers sont obligés de s'adresser, lorsqu'ils ont à traiter avec l'empire; & les ambassadeurs & les députés des électeurs, princes & états ne sont reconnus dans les assemblées, qu'après avoir été légitimés dans sa chancellerie, en lui communiquant leurs pleins pouvoirs & leurs lettres de créance.

Quand les électeurs opinent dans leur collége, Trèves donne le premier son suffrage, & ensuite Cologne, Baviere, Saxe, Brandebourg, Palatin & Hanovre. Après quoi Saxe s'adresse à Mayence, & lui demande le sien, qui fait toujours pencher la balance du côté qu'il se déclare; c'est pour cette raison qu'on appelle son suffrage *le vœu décisif*. Le directoire dresse la conclusion sur la pluralité des voix, & le fait communiquer au collége des princes.

Il faut observer que l'ordre de séance

que les électeurs gardent dans les assemblées où l'empereur se trouve, est différent de celui qu'ils ont dans leurs assemblées collégiales ou particuliéres. Lorsque l'empereur est présent, ils sont assis sur un banc tapissé d'écarlate, & plus bas d'une marche que le trône impérial. Mayence, Baviere & Brandebourg sont à droite; Cologne, Saxe, Palatin & Hanovre sont à gauche, & Tréves est placé vis-à-vis de l'empereur. Mais dans les séances du collége électoral, Mayence préside, Tréves & Cologne alternent pour la premiere place dans tous les conseils; les autres places du côté droit sont occupées par Baviere & par Brandebourg; celles du côté gauche sont remplies par Saxe, Palatin & Hanovre. Mais pour éviter les contestations qui pouroient naître pour la préséance entre les électeurs présens & les ambassadeurs des absens, qui auroient rang devant eux, le Collége électoral fit le 11 mars 1653, une déclaration par laquelle il a été réglé que chaque Electeur prendra la place, qui lui est assignée par la Bulle d'or, sans qu'on puisse changer la disposition établie à droite & à gauche, & que quand un Electeur se trouvera en personne dans l'assemblée, il aura la préséance sur tous les ambassadeurs, excepté le directeur, qui demeurera toujours dans sa place.

Princes

Princes de l'Empire.

Les Electeurs ayant commencé de s'assembler séparément pour délibérer sur les affaires de l'empire, les princes prirent la résolution de former de même un corps particulier : les Villes suivirent leur exemple, & cette diversité de colléges fut confirmée à la diéte de Francfort, sous le régne de l'Empereur Rodolphe II, l'an 1580.

Le Collége des princes comprend nonseulement tous les princes ecclésiastiques & séculiers ; mais encore les prélats de Souabe & du Rhin, & les comtes de Wetteravie, de Souabe, de Franconie & de Westphalie. Il est divisé en deux bancs, celui des princes ecclésiastiques, qui est à droite, & celui des princes séculiers, qui est à gauche. Le premier est composé de l'archevêque de Saltzbourg, de l'archiduc d'Autriche, qui alterne pour le directoire de ce collége avec Saltzbourg, du grand-maître de l'ordre Teutonique, des évêques de Bamberg, Wurtzbourg, Worms, Spire, Eichster, Constance, Augsbourg, Hildesheim, Paderborn, Fridsinge, Passau, Trente, Brixen, Bâle, Liége, Osnabrug, quand il est rempli par un évêque catholique, Munster & Coire ; des

abbés de Fulde (1), de Kempten & d'Elwangen ; du grand-prieur de Malthe ; du prévôt de Berchtolsgaden, & des abbés de Prum, de Stavélo & de Corvye. Ce banc a été diminué considérablement par les Traités de Westphalie, qui en ont ôté les archevêchés de Magdebourg & de Bremen, & les évêchés de Halberstad, de Minden & de Ferden, & l'abbaye de Hirchsfeld, qui ont été sécularisés, & les évêchés de Metz, Toul & Verdun cédés à la France ; & par le traité de Nimegue, qui ayant confirmé au roi la souveraineté de la haute & basse Alsace, cédée par l'empereur & par l'empire par ceux de Westphalie, a retranché du corps germanique les abbayes de Murbach & de Luders.

Le banc des prélats de Souabe & du Rhin est contigu à celui des princes ecclésiastiques. Ces prélats n'avoient autrefois qu'une voix, laquelle étoit donnée par un député de ceux de Souabe ; mais comme en 1641 les comtes de Franconie recouvrerent le suffrage dont ils avoient joui autrefois, les prélats du Rhin demanderent à rentrer dans celui, dont ils avoient été en possession, ce qui leur fut accordé. Les prélats de Souabe

(1) L'abbaye de Fulde ayant été érigée en évêché, en 1752, sans doute son évêque a séance parmi les autres évêques.

sont les abbés de Reichenaw, Salsmonsweil, Weingarten, Ochsenhausen, Gengenbach, Elchingen, Yrse, Ursperg, Rockembourg, Munchrod, Schussenried, Weissenau, Marchtal, Petershausen, Wettenhausen, & le commandeur Teutonique d'Alchshausen. Les prélats du Rhin sont les abbés de Kaisersheim, Odenheim, Werden, S. Ulrich & S. Affre, S. George, & S. Corneille de Munster, & S. Emmeran. Il faut ajouter à tous ces prélats les abbesses d'Essen, Buchau, Quedlinbourg, Lindau, Herford, Gernrode, le haut & le bas Munster de Ratisbonne, Burcheid, Gandersheim, Rotenmunster, Guttenzell, Heggenbach & Baindt.

Le banc des princes séculiers est composé des ducs de Baviere, Lauteren, Simmeren, Neubourg & Bremen; Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg, Saxe-Weimar, Saxe-Gotha, & Saxe-Eysenach, Brandebourg Culmbach, & Brandebourg Anspach; Brunsvic-Zell, Brunsvic-Grubenhagen, Brunsvic-Calenberg & Brunsvic-Wolfenbutel, Halberstad, Ferden, Poméranie citérieure & Poméranie ultérieure, Meckelbourg-Swerin & Meckelbourg-Gustrow, Wirtemberg, Hesse-Cassel & Hesse-Darmstad; Bade-Baden, Bade-Durlac, & Bade-Hochberg; Saxe-Lawenbourg, Minden, Holstein-Gluck-

ſtad & Holſtein-Gottorp, Savoye, Leüchtenberg, Anhalt, Henneberg, Schwerin, Ratzebourg, Hirchsfeld, Hohenzollern, Eggenberg, Lobkowitz, Salm, Naſſau-Hadamar, & Naſſau-Dillenbourg, Averſberg, Ooſtfriſe, Furſtemberg, Schwartzenberg, & Oettingen, avec les princes de Laurereck, de Deux Ponts, de Nomeny, de Montbelliard & d'Arenberg.

Ce banc eſt terminé par celui des comtes, qui eſt ſous-diviſé en quatre autres, ſavoir de Wetteravie, de Souabe, de Franconie & de Weſtphalie, qui ont chacun une voix. Les comtes du banc de Wetteravie ſont ceux de Berg, Hanau, Hazfeld, Iſenbourg, Schwartzbourg, Solms, Stolberg, Waldeck & Witgenſtein, avec ceux de Créange, Falc-Kenſtein, Flec-Kenſtein & Linange.

Les comtes du banc de Souabe ſont ceux de Cromberg, Freiberg, Fugger, Furſtemberg, Gravenek, Hohen-Ems, Kœnigſeg, Machſelrein, Monfort, Oetingen, Rechberg, Schlick, Sinzendorf, Sultz, Tilly, Traun, Trautmanſdorf, Truchſeſſ, Walspourg, Ungnad, Weiſenwolf, Waldſtein, Wolckenſtein, & Wolfſtein.

Les comtes du banc de Franconie ſont ceux de Caſtel, Dernbach, Erpach, Ho-

henloé, Limpourg, Lœvenstein, Nostitz & Schonborn.

Les comtes du banc de Westphalie sont ceux de Bentheim, Tecklenbourg, Bronchorst, Grosfeld, Lippe, la Marck, Metternich, Ranzau, Reckheim, Rierberg, Wehlen, Wiede, Sinzendorf & Walpod de Bassenheim, avec ceux de Manderscheid.

L'archevêque de Saltzbourg & l'archi-duc d'Autriche sont directeurs de ce collége ; & proposent alternativement les matiéres sur lesquelles on doit délibérer. Dès que la proposition a été faite par le directeur, le comte de Papenheim, qui en qualité de maréchal de l'empire, est placé au milieu de la chambre, au-dessus de la table directoriale, recueille les suffrages, en commençant par le premier prince du banc ecclésiastique, continuant par le premier banc séculier, & ainsi alternativement d'un banc à l'autre, jusqu'à ce qu'ayant fini d'interroger les princes séculiers, qui sont en plus grand nombre que les ecclésiastiques, il passe aux prélats & aux comtes. Après quoi le directeur recueillant les voix, que les protocolistes rédigent par écrit, à mesure qu'on les donne, il est obligé, quand même il feroit d'un avis contraire, de dresser la conclusion à la pluralité : & ensuite cette conclusion ayant été pu-

bliée à la dictature, est communiquée au collége électoral par la ré-&-coréla-tion.

Il y a des princes qui ont droit d'assister aux diétes, sans être obligés de contribuer aux charges, dont ils sont exemts par quelques priviléges, comme le duc de Savoye, le duc de Lorraine, & quelques autres. Il y en a aussi qui ont conservé le titre de prince du saint empire, quoiqu'il y ait long-tems qu'ils n'ont plus ni séance, ni suffrage dans les diétes, & qu'ils ne contribuent en rien pour ses nécessités : comme les archevêques de Besançon & de Cambrai; les évêques de Genève, de Sion & de Lausane; les abbés de saint Gal & de l'Hermitage, & plusieurs autres prélats, avec quelques princes, comtes & seigneurs séculiers, dont la plupart même ne prennent plus leur investiture de l'empereur. Il y a encore d'autres princes, dont les fiefs relévent immédiatement de l'empire; mais parce qu'ils n'ont plus séance & voix dans les diétes de l'empire, & qu'ils ne concourent plus à ses taxes, ils n'en sont plus considérés comme états, mais seulement comme feudataires : tels sont les ducs de Milan, de Mantoue, & les marquis de Montferrat, de Final & de Piombino.

Villes Impériales.

Le troisiéme collége est celui des villes impériales, qui ont l'empereur pour protecteur. C'est de lui qu'elles tiennent leurs libertés & leurs priviléges ; & comme c'est par son moyen qu'elles se sont affranchies de la domination des princes auxquels elles appartenoient, c'est aussi par son appui qu'elles conservent leur indépendance contre leur jalousie & contre leurs desseins ; & si ces princes souffrent de voir au milieu de leurs états des villes jouir de la supériorité territoriale, régler la justice & la police, battre monnoie, lever des impositions, faire des alliances, envoyer des députés, tant au dedans qu'au dehors de l'empire ; elles rompent par leur bonne conduite, les mesures que ces princes voudroient prendre pour les subjuguer, & elles se maintiennent d'autant plus, qu'il est de l'intérêt de l'empereur de les conserver, pour contre-balancer ou affoiblir la puissance des princes de l'empire.

Ce collége n'est plus si considérable qu'il l'étoit autrefois. Plusieurs villes en ont été démembrées, soit par cession de l'empire, ou par aliénation des empereurs. Il y en avoit, par exemple, dix en Alsace ; savoir Haguenau, Colmar,

Schlestat, Weissenbourg, Landau, Obernhein, Keiserſberg, Munster-au-Val-ſaint-Grégoire, Rosheim & Turcheim, ſur leſquelles l'empire a cédé le droit de ſouveraineté à la France, par le traité de Munster, en conſéquence de la ceſſion de la haute & de la baſſe Alſace. Il y en a encore quarante-neuf qui ſont diviſées en deux bancs; ſavoir, celui du Rhin & celui de Souabe.

Les villes du *Banc du Rhin* ſont, Cologne, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Worms, Francfort ſur le Mein, Goſlar, Mulhauſen, Nordhauſen Wetzlar, Gelnhauſen, Dormund, & Friedberg,

Celles du *Banc de Souabe* ſont, Ratiſbonne, Augſbourg, Nurenberg, Ulm, Memmingen, Kaufbeuren, Eſlingen, Reutlingen, Nordlingen, Dunckelspihel, Biberach, Aalen, Poſtingen, Giengen, Rotenbourg, Hall, Rotweil, Uberlingen, Pfullendorf, Weil, Hailbron, Buchorn, Wangen, Gmund, Lindau, Ravensbourg, Winsheim, Wimpfen, Offenbourg, Zell, Buchau, Leutkirck, Schweinfurt, Kempten, Weiſſenbourg, & Gengenbach.

Le collége des villes n'eſt preſque plus aux diétes que le témoin de ce qui ſe paſſe entre les deux autres. Il connoît bien auſſi de toutes les affaires qui regardent l'empire; mais ce droit eſt reſſerré dans

des bornes si étroites, qu'il paroît n'être convoqué que pour consulter & non pour conclure ; & quoique les traités de Westphalie lui aient confirmé le vœu décisif, qu'il prétend avoir eu de tout tems, & que même le directeur de l'empire lui demande son avis sur les matiéres qui sont proposées dans les deux colléges supérieurs, ses résolutions n'ont aucune force, si elles sont différentes de celles des autres colléges : & même on ne l'appelle point à la ré-&-corélation ; de sorte qu'à proprement parler, il semble que les électeurs & les princes ne regardent les villes que comme le tiers-état de l'empire ; qui doit être soumis à leurs volontés, & se contenter de l'honneur de faire partie du gouvernement. Cependant, il est certain que cette partie n'est pas moins essentielle que les deux autres, & qu'elle doit jouir des mêmes droits. Le directoire de ce collége est ordinairement tenu par le magistrat de la ville impériale, où la diéte est assemblée ; & si c'est une ville qui ne soit pas impériale, la premiére ville de chaque banc le fait exercer alternativement par son syndic. C'est au directeur à proposer les matiéres, qui doivent être mises en délibération, après qu'elles lui ont été communiquées par le directeur de l'empire ; de recevoir les légitimations des

députés, les actes & les mémoires qui sont présentés par les villes, & de recueillir les suffrages; ensuite il donne le sien, & il est obligé de dresser la conclusion à la pluralité des voix.

Noblesse immédiate de l'Empire.

Le Corps de la Noblesse immédiate doit (1) son origine au tems de l'interregne, vers le milieu du XIIIe siécle. Ce corps illustrere est redevable de la liberté dont il jouit, à l'extinction des duchés de Souabe & de Franconie, & à l'anarchie qui désola pendant près de vingt ans la province Rhénane. Les nobles domiciliés dans ces terres, profitérent des circonstances, avec la même habileté que les villes l'avoient fait, & eurent de même qu'elles, le bonheur de conserver l'immédiateté que le hazard leur avoit procurée. Les empereurs n'ont rien négligé depuis pour les y maintenir; & ils ont eu besoin d'une protection si puissante pour rendre inutiles tous les efforts que les ducs de Wirtemberg, & d'autres princes, ont fait plus d'une fois pour les assujétir à leurs loix. Cependant, ce corps libre, & si respectable, n'a jamais pu obtenir de part au gouvernement public,

(1) *Abrégé chron. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel, *édition de Paris*, 1766, *in-8. p.* 339.

ni de suffrage à la diéte. Mais aussi, il est exemt des taxes que les autres états sont obligés de payer ; & s'il fournit quelques sommes aux caisses impériales, c'est à titre de don gratuit, ou de *subsidium charitativum*.

La noblesse immédiate est distribuée aujourd'hui en trois classes. La première comprend la noblesse de Souabe, & se soudivise en cinq petites provinces : le *Hégou*, l'*Aglow*, l'*Ortenau*, le *Creichgow*, & le *Kochergow*. La seconde classe renferme la noblesse immédiate de Franconie, distribuée en six cantons ; qui sont, le canton d'*Altmuhl*, celui *des Monts*, la province de l'*Odenwald*, celle du *Paunach*, le *district entre la Rhoene & la Werra*, & le canton du *Steigerwald*. La noblesse immédiate de la province Rhénane compose la troisiéme classe : elle est partagée en trois provinces, qui sont, le *Wasgau*, la *Wettéravie*, & le *Hundsruck*.

Diéte de l'Empire.

L'Empereur a seul le droit de convoquer la diéte, du consentement des électeurs, avec lesquels il doit aussi convenir du tems & du lieu où elle se tiendra. Cette convocation se faisoit autrefois par des lettres patentes ; mais depuis Frédéric III, les empereurs ont accoutu-

mé de le faire par des ambassadeurs, ou par des lettres signées de leur main, & contresignées du vice-chancelier de l'empire, qu'ils envoient à tous les princes, & seulement aux directeurs des bancs des prélats, des comtes & des villes; six mois avant l'ouverture, afin qu'ils aient le loisir de donner à leurs députés, les instructions nécessaires, ou de se disposer d'y venir eux-mêmes en personne. C'est au Roi des Romains de faire cette convocation, en l'absence de l'empereur; & à son défaut & durant l'interrégne, ce droit appartient aux vicaires de l'empire. Il n'y a point de lieu fixe pour la diéte. Les premiers empereurs les assignoient souvent dans des villages, afin d'éviter le bruit & l'embaras des villes. Charles IV introduisit la coutume de la tenir dans une ville impériale; mais comme il n'en est point fait mention dans la bulle d'or, ni dans les constitutions de l'empire, ni dans la capitulation, le choix du lieu dépend de l'empereur & des électeurs, qui ne peuvent choisir qu'une ville d'Allemagne, par un ancien privilége des Allemans. Ratisbonne en a été & en est encore actuellement le lieu ordinaire dans ce siécle, comme Aix-la-Chapelle, Worms, Francfort sur le Mein, & Augsbourg, l'ont été dans les précédens. La commodité

de la situation de Ratisbonne n'y contribue pas moins, que le voisinage de Vienne, qui, donnant plus de force aux desseins de l'empereur, le rend plus aisément le maître des affaires.

Les électeurs & les princes sont convoqués à la diéte, quand même ils n'auroient pas reçu l'investiture de leurs états; il suffit qu'ils en soient en possession. Lorsque les églises sont vacantes, on convoque les chapitres. Il faut qu'un électeur séculier ait atteint l'âge de dix-huit ans pour être régent. Jusqu'à cet âge, il est sous la tutelle de son plus proche parent paternel, qui jouit de la dignité électorale & de tous les biens en qualité d'administrateur : il en est de même des autres princes, jusqu'à ce qu'ils soient majeurs. On fit de grandes difficultés dans le dernier siécle, d'y convoquer les prélats de la confession d'Augsbourg; leur changement de religion paroissoit devoir les en exclure, comme on peut le voir dans le recès de l'empire de l'année 1555. Mais ils ont été rétablis dans tous leurs droits de princes de l'empire par les traités de Westphalie, dans lesquels il a été stipulé qu'ils auroient un banc séparé dans le collége des princes. Magdebourg & Lubeck commencérent d'y prendre séance en 1653; & Osnabrug en 1663. Il n'y a

dans les maisons, où le droit d'aînesse est gardé, que le prince régent qui soit convoqué. On les appelle tous dans celles où l'on partage; mais dans les autres qui possédent leurs états en commun, la lettre est adressée au plus âgé, qui en fait part aux autres.

Avant l'ouverture de la diéte, on travaille aux préliminaires pour régler le cérémonial, & terminer les difficultés qui pouroient arrêter le cours des affaires. Ces préliminaires, qui donnent presque toujours plus de peine, & consument plus de tems que les affaires même, consistent dans les légitimations, qui se font au directoire de l'empire; après quoi le maréchal de l'empire les appelle au conseil; dans la différente maniére de se légitimer entre les électeurs & les princes; dans les notifications qu'ils font de leur arrivée; dans les visites & contre-visites; dans le rang qu'ils doivent avoir, & dans les qualités qu'ils doivent prende, ce qui cause ordinairement des contestations & des longueurs surprenantes, comme on a vû aux conférences de Francfort en 1682, par l'intrigue du conseil de Vienne, qui vouloit empêcher que l'empire ne s'accommodât avec la France.

Le comte de Papenheim ayant donc fait l'*Ansage*, c'est-à-dire, le *Billet* par

lequel il donne avis aux états du jour qu'ils doivent se rendre à l'assemblée : l'ouverture en est faite par l'empereur, selon la forme accoutumée, en exposant aux états les raisons, qui l'ont obligé de les convoquer. Les trois colléges délibérent ensuite séparément sur la proposition, & les deux supérieurs s'étant approchés, & communiqué leurs sentimens, l'électeur de Mayence s'avance vers le trône, & fait savoir à l'empereur l'intention des états : après quoi il s'en retourne à son palais dans le même ordre qu'il y est venu.

Quand la diéte se tient seulement par des commissaires, on garde bien le même ordre dans la proposition, mais on n'y conclut pas sitot les affaires ; car lorsqu'un des deux hauts colléges a pris une résolution sur une affaire, il le fait savoir à l'autre. Cette information se fait par le secrétaire de Mayence, de la part du collége électoral, & par le quartier maître de l'empire du côté des princes. Ensuite, ils prennent jour pour la ré-&-corélation ; laquelle se tient à-peu-près de cette maniére. Les députés s'étant assemblés dans une chambre destinée pour ces sortes de conférences, Mayence, comme directeur du collége électoral, fait rapport de la conclusion des électeurs : Saltzbourg, ou Autriche,

selon qu'ils ont le directoire, exposent le sentiment des princes; ensuite chaque collége s'assemble séparément, pour examiner de nouveau les sentimens, & travailler à réunir les deux conclusions, si elles sont différentes. Ils se communiquent leurs avis par des relations mutuelles; & ces conférences durent jusqu'à ce qu'ils conviennent, ou qu'ils persistent chacun dans leur avis. Alors, le secrétaire de Mayence appelle les villes, auxquelles le directeur de l'empire fait part de la résolution qu'ont prises les deux colléges supérieurs, & leur demande leur sentiment. La lecture en est faite par un conseiller, ou par le syndic de la ville, qui tient le directoire. Les électeurs & les princes consultent de nouveau sur la conclusion des villes, qui délibérent aussi dans leur chambre sur celles des autres. Leur union avec l'un des deux doit l'emporter, & former la résolution de l'empire. Mais quand ils conviennent tous de la même chose, cette union forme incontestablement la conclusion de l'empire, que Mayence a le soin de dresser, avec la relation de tout ce qui s'est passé à la diéte, pendant le cours de la négociation. Quand elle est achevée, on la lit en pleine assemblée, pour corriger les fautes qui pouroient s'y être glissées; ensuite, on la

communique aux députés à la dictature ; après quoi, elle eſt ſcellée & préſentée à l'empereur, qui la fait examiner : il peut y ajouter ou retrancher ce qu'il juge à propos. Il la renvoie au Directeur de l'empire, qui en fait la réviſion avec des députés, en nombre égal, de chaque religion. Il en fait faire deux originaux, qui ſont écrits ſur du parchemin en langue allemande, depuis l'ordonnance de l'empereur Rodolphe I, de l'an 1287. On applique au bas de ces originaux le ſceau de l'empereur, ſur un cordon qui ſe partage en deux. On met ſur celui du côté droit, le ſceau des électeurs de Mayence & de Baviére, d'un prince eccléſiaſtique, d'un prince ſéculier catholique, & d'un prélat pris alternativement des bancs du Rhin & de Souabe ; & ſur celui du côté gauche, ceux des électeurs de Saxe & de Brandebourg, de deux princes proteſtans, & d'un comte, pris alternativement des bancs de Wettéravie & de Souabe. On réunit enſuite les cordons, & on met au bas les cachets de deux villes impériales, qui ſont ordinairement celle de Cologne & de Ratiſbonne. On garde un de ces originaux dans la chancellerie de l'empire, dont l'électeur de Mayence eſt le gardien, & l'autre eſt envoyé dans celle de l'empereur. Tous les princes qui ſe trou-

vent à la diéte, & tous les députés, ſignent l'un & l'autre, qui ſont alors regardés comme des conſtitutions impériales. Pour éviter les conteſtations, qui arrivent ordinairement pour la préſéance à la ſignature & dans les ſeſſions, on a accoutumé d'y inſérer que les qualités priſes ou omiſes, & le rang dans les ſéances & ſouſcriptions ne tireront point à conſéquence, & ne pouront préjudicier à perſonne.

Aſſemblées particuliéres.

Outre les aſſemblées générales de l'empire, il y en a encore de particuliéres, qui ſe réduiſent à quatre ſortes; ſavoir, les aſſemblées électorales, les députations, les viſitations de la chambre impériale, qui eſt aujourd'hui à Wetzlar, & les aſſemblées des cercles.

Les électeurs s'aſſemblent en trois occaſions differentes, pour l'élection de l'empereur, pour celle du roi des Romains, qu'ils ne devroient faire que quand la néceſſité le requiert, & non lorſqu'il plaît à l'empereur; & pour des affaires extraordinaires, ce qu'ils peuvent faire ſans le conſentement de l'empereur.

Les députations ſont des aſſemblées de quelques états de l'empire, délégués par le corps germanique, pour régler

des affaires particuliéres, qui le regardent intérieurement, ou qu'il peut avoir avec des princes étrangers : elles furent instituées l'an 1555, à la diéte d'Augsbourg. On y nomma des députés perpétuels, qui furent ceux des électeurs ; des princes d'Autriche, de Wurtzbourg, de Munster, de Baviére, de Juliers & de Hesse. Les prélats, les comtes & les villes impériales s'étant plaint d'en être exclus, on y ajouta, à la diéte de Spire, l'an 1570, ceux de Brunsvic, de Poméranie, les abbés de Weingartein & d'Ochsenhausen, le comte de Furstemberg, & les villes de Cologne & de Nuremberg. Le commissaire de l'empereur y fait les propositions, & les députés délibérent dans leurs chambres ; & quand elles conviennent avec le commissaire impérial, la conclusion passe pour une constitution ; mais quand celle des électeurs est d'un avis différent de celle des princes, ou qu'un seul s'accorde avec le commissaire, il faut nécessairement qu'on opine de nouveau, & qu'elles soient d'un même sentiment, pour dresser la conclusion. Les députations hors du lieu de la diéte, se font lorsque l'empire députe aux traités de paix, ou qu'il envoie des subdélégués en un lieu particulier, pour terminer

les différends qu'il peut avoir avec des princes étrangers.

Les plus célébres députations du dernier siécle, ont été celles de Munster & de Francfort sur le Mein.

La premiére fut fameuse par les obstacles qu'y mit la maison d'Autriche, pour la traverser, & par la fermeté qu'eut la France à la soutenir, pour empêcher l'oppression de la liberté germanique; ce que l'empereur auroit fait, s'il eût été maître de faire la paix ou la guerre, sans la participation des états de l'empire. La plupart y envoyérent leurs députés, soit par leurs droits, soit en conséquence du traité préliminaire de Hambourg; & malgré les efforts & les intrigues des Impériaux, ils intervinrent à toutes les négociations. Ceux qui furent commis pour la signature de la paix, furent Mayence, Baviére, Saxe & Brandebourg, de la part du collége électoral; Autriche, Bamberg, Wurtzbourg, Baviére, Saxe-Altenbourg, & Saxe-Cobourg, Brandebourg-Culmbach, Brandebourg-Anspach, Brunsvic-Zell, Brunsvic-Calemberg, & les comtes de Wettéravie, de la part du collége des princes; Strasbourg & Lubeck, du banc du Rhin; Ratisbonne & Nuremberg du banc de Souabe, de la part du collége des villes impériales.

La députation de Francfort n'a pas été moins célébre que celle de Munster, puisqu'elle devoit servir d'interpréte au véritable sens des traités de Westphalie, confirmés par celui de Nimegue. L'empereur y nomma pour ses ambassadeurs plénipotentiaires, le comte de Rosenberg & le baron Stratman; le roi y envoya, avec la même qualité, les sieurs de Saint-Romain & de Harlay, conseillers d'état; & l'empire y députa Mayence & Saxe pour le collége électoral; Autriche, Bamberg, Baviére, Palatin-Lauteren, Saxe-Weimar & Brunsvic-Calemberg, pour celui des princes; & Cologne & Ratisbonne pour les villes impériales. Cette assemblée auroit infailliblement terminé les différends entre l'Empire & la France, si l'empereur eût répondu aux bonnes intentions du roi, & si ses ambassadeurs se fussent attachés de bonne foi à convenir avec ceux de France, de tout ce qui regardoit l'entiére exécution du traité de Nimegue; mais au lieu de chercher avec eux les moyens de terminer à l'amiable les difficultés qu'avoit fait naître l'explication des droits qui avoient été cédés à la France par celui de Munster, quoiqu'elles eussent été long-tems agitées dans la conférence de Nimegue, & qu'elles eussent été suffisamment éclair-

cies par la ſuppreſſion des articles qui pouvoient les renouveller, ils conſumérent preſque tout le tems deſtiné pour les conférences, en des conteſtations inutiles, pour les qualités ou pour les rangs entr'eux, ou en des intrigues pour gagner les électeurs, & les princes bien intentionés, afin d'exécuter le deſſein qu'ils avoient d'un renouvellement de guerre univerſel.

Les *viſitations de la chambre impériale & du conſeil aulique*, ſe font par l'électeur de Mayence, en qualité de chancelier de l'Empire, pour examiner ſi la juſtice y eſt bien adminiſtrée, & ſi on y obſerve exactement & ſans contravention les ordonnances & les conſtitutions impériales. Il faut obſerver que cette chambre & ce conſeil ſont les deux tribunaux généraux de juſtice de l'empire, & qu'ils y ont une juriſdiction univerſelle & ſouveraine.

La *chambre impériale* fut inſtituée à Augſbourg, l'an 1473, par l'empereur Frédéric III, & fut ambulatoire juſqu'au tems de Charles-Quint, qui la fixa à Spire par ſa déclaration de l'an 1530, confirmée par une ſeconde l'an 1548, qui ordonne qu'elle ne pouroit plus être transférée ailleurs, ſans le conſentement des états, ſi ce n'eſt en tems de peſte ou de guerre, qui l'a fait depuis transférer

à Wetzlar, où elle est aujourd'hui. Elle devroit être composée, suivant les traités de Westphalie, d'un juge catholique; de quatre présidens, deux catholiques & deux protestans; & de cinquante assesseurs, vingt-six catholiques & vingt-quatre protestans. L'empereur a la nomination du juge & des présidens; les assesseurs sont présentés, deux par l'empereur, deux par chaque électeur ecclésiastique & séculier catholique, deux par les électeurs protestans, deux par le cercle d'Autriche, quatre par celui de Baviére; deux catholiques & deux protestans par le cercle de Franconie, & pareil nombre pour ceux de Souabe, du haut Rhin & de Westphalie: outre lesquels chacun de ces quatre cercles présente alternativement un protestant; quatre protestans par le cercle de haute Saxe, & autant par celui de basse Saxe; mais ce nombre n'est pas toujours complet.

Le *Conseil Aulique* a été établi par l'empereur Maximilien I, l'an 1512, selon l'opinion d'Irénicus; mais Boécler en rapporte l'institution à Ferdinand I, l'an 1549. Il a été ainsi nommé, parce qu'il a son siége à la cour de l'empereur, *in aula cæsarea.* Il est composé d'un président, d'un vice-chancelier & de dix-huit assesseurs, dont il doit y en avoir neuf catholiques & neuf protestans, &

qui sont divisés en deux bancs ; l'un occupé par des nobles, & l'autre par des jurisconsultes. Tous ces officiers sont à la nomination de l'empereur, à la réserve du vice-chancelier, qui est présenté par l'électeur de Mayence.

L'empereur préside à ces deux tribunaux, avec cette différence, que celui de Spire, maintenant à Wetzlar, est perpétuel, parce qu'il représente l'empire, qui subsiste toujours, & que le conseil aulique cesse par la mort de l'empereur ; & dans l'interrégne, on ne se sert que du sceau des vicaires de l'empire.

Il est libre de plaider dans l'un ou dans l'autre ; mais si les procès s'immortalisent dans la chambre impériale de Wetzlar, qui ne conserve plus que l'ombre de la grandeur, qui la faisoit respecter par toute l'Allemagne, la corruption fait de grands désordres au conseil aulique, où chacun ne s'applique qu'à faire valoir les droits de sa charge ; de sorte qu'on peut dire qu'on trouve de grands inconvéniens dans l'un & dans l'autre, & qu'on est fort embarassé sur le choix ; c'est l'étoile malheureuse des plaideurs.

Assemblées des cercles.

On peut considérer de trois maniéres les

les assemblées des cercles ; en premier lieu, lorsque les directeurs de tous les cercles s'assemblent, soit dans des conjonctures où le péril est prochain, ou lorsqu'il s'agit de quelque affaire qui regarde le bien public : secondement, quand quelques cercles délibérent ensemble sur les intérêts communs : & enfin, quand tous les états d'un cercle sont convoqués pour les affaires du corps, comme de travailler à la répartition des charges publiques, présenter un assesseur à la chambre impériale, faire de nouveaux réglemens, publier une constitution de l'empire, ou exécuter quelque ordre de l'empereur. Mais pour avoir une connoissance plus parfaite de ces assemblées ou diétes provinciales, il faut observer que l'empire est divisé en neuf cercles, qui ont chacun une certaine étendue, qui renferme des princes ecclésiastiques & séculiers, des prélats, des comtes & des villes impériales, à-peu-près comme les généralités en France. Ils furent créés en divers tems, par l'empereur Maximilien I, qui institua d'abord, en 1500, ceux de Franconie, de Baviére, de Souabe, du haut Rhin, de Westphalie & de la basse Saxe : douze ans après, il y ajouta les cercles d'Autriche, de Bourgogne, du bas Rhin & de la haute Saxe. Charles-Quint confir-

ma cette création, à la diéte de Nuremberg, l'an 1522, & fit insérer de nouveaux articles dans le réglement, qui avoit été fait pour la direction de ces cercles. Mais outre les loix générales, chaque cercle a ses coutumes particuliéres, & ses officiers, dont le premier est le directeur; & à l'égard des charges, chaque état a été taxé suivant ses forces; & cette taxe est conservée dans un registre public, qu'on appelle *la Matricule de l'empire*, & qui est gardée dans la chancellerie de l'électeur de Mayence. C'est dans celle-là qu'un prince, ou autre seigneur & ville, que l'empereur fait membre de l'empire, doit être immatriculé, c'est-à-dire, inscrit du consentement du collége, & du cercle où il doit être aggrégé: & c'est pour cette raison qu'on n'y a mis que ceux qui dépendent actuellement de l'empire, & qui contribuent aux charges publiques. Cette contribution a été établie, tant pour l'entretien des troupes de l'empire, que pour ses autres besoins; c'est à raison d'un certain nombre de cavaliers & de fantassins, ou d'une somme d'argent par mois, qu'on nomme *Mois romain*, *Romerzug*, parce que les états de l'empire étoient autrefois obligés de lever vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux qu'ils entretenoient pour accompagner

l'empereur à Rome, quand il alloit se faire couronner; & ceux qui ne pouvoient pas fournir leur contingent en troupes, le payoient en argent. Il étoit réglé autrefois à douze florins pour un cavalier, & à quatre pour un fantassin; mais comme tout est devenu plus cher, on l'a augmenté jusqu'à soixante pour un cavalier, & à douze pour un fantassin: de sorte que la taxe du nouveau mois romain égale celle de cinq mois anciens. Mais comme la matricule n'a point été changée depuis Charles-Quint, & que chaque état y étoit taxé sur l'ancien pied, on supplée à ce défaut sans déroger à la matricule, en augmentant le nombre des mois, à proportion des besoins & des levées qu'on veut faire.

Le rang n'est point réglé entre les cercles; & ce n'est que par l'autorité de l'empereur que celui d'Autriche a la préséance dans tous les Etats qui sont imprimés; elle seroit due incontestablement au cercle de Franconie, qui a été institué le premier; mais comme celui des électeurs prétend qu'elle lui est dûe par la dignité de ses membres, ce différend n'a pas encore été terminé. Il est nécessaire, pour donner une connoissance plus exacte des états de l'empire, de faire le dénombrement des membres de chaque cercle.

Le *Cercle d'Autriche* comprend les duchés d'Autriche, de Stirie, de Carinthie & de Carniole, le marquisat de Burgau enclavé dans la Baviére, le Brisgau entre le Rhin & la Forêt Noire; le landgraviat de Nellenbourg, les villes forestiéres de Rhinfeld, Seckingen, Lauffembourg & Waldshut, enclavées dans la Suisse, & qui font l'ancien patrimoine de la branche d'Autriche allemande dans l'empire; les évêchés de Trente & de Brixen; le comté de Kirchberg, & la ville de Constance. L'archiduc d'Autriche en est le directeur, & son contingent est de cent soixante-quatorze cavaliers & neuf cens sept fantassins, ou de cinq mille sept cens seize florins par mois.

Le *Cercle de Bourgogne* comprenoit la Franche-Comté, & les dix-sept provinces des Pays-Bas, que Charles-Quint incorpora à l'empire à la diéte d'Augsbourg l'an 1548. Le roi d'Espagne en étoit le directeur, & son contingent devoit égaler ceux de trois électeurs, en cas de guerre contre les Turcs.

Le *Cercle du Bas-Rhin*, ou des quatre électeurs, est composé des archevêchés de Mayence, de Trèves & de Cologne; du commandeur Teutonique du bailliage de Coblentz, de l'abbaye de S. Maximin de Trèves, du Palatinat du Rhin,

des comtés de Nassau-Beylstein, & du Bas Isenbourg, & de la seigneurie de Reineck. Les électeurs de Mayence & Palatin en sont les directeurs; & son contingent est de cent quatre-vingt-huit cavaliers, & huit cens quatre-vint fantassins, ou de cinq mille huit cens trente-deux florins par mois.

Le *Cercle de Baviére* renferme l'archevêché de Saltzbourg, les évêchés de Passau, de Freisingen & de Ratisbonne, la prévôté de Berchtolsgaden, les abbayes de Waldsach, de Kaysersheim, de S. Emmeran, de Nider-Munster & d'Ober-Munster, les duchés de Baviére & de Neubourg, le haut Palatinat, le landgraviat de Leuchtenberg, les comtés de Cham, de Haug, d'Ortnebourg & de Sternstein, les seigneurs de Stauf, de Heydeck, de Wolfstein, de Machselrein & de Breiteneck, & la ville de Ratisbonne. L'électeur de Baviére & l'archevêque de Saltzbourg en sont les directeurs: son contingent est de deux cens vingt-cinq cavaliers, & mille soixante fantassins, ou de dix mille neuf cens quarante florins par mois.

Le *Cercle de haute Saxe* contient les évêchés sécularisés de Messen, Mersbourg, Naumbourg, & Camin; les abbayes de Quedlinbourg, de Gernerode & de Walckenried; les électorats de

Saxe & de Brandebourg; les duchés de Saxe-Altenbourg, Saxe-Weimar, Saxe-Gotha & Saxe-Cobourg; les duchés de Poméranie citérieure & ultérieure; la principauté d'Anhalt; les comtés de Schwartzenbourg, de Mansfed, de Stolberg, de Hohenstein, de Beuchlingen, de Barby & Mulingen; les baronies de Reussen-Plaven & de Reussen-Graitz, de Leissnick, de Wildenfelds, de Schonbourg & de Tautenberg. L'électeur de Saxe en est le directeur: & son contingent est de deux cens soixante-dix-sept cavaliers, & d'onze cens soixante-sept fantassins, ou de sept mille neuf cens quatre-vingt-douze florins par mois.

Les états du *cercle de Franconie* sont les évêques de Bamberg, de Wurtzbourg & d'Eichstett, le grand-maître de l'ordre Teutonique, les marquis de Brandebourg-Culmbach & Anspach, les comtes de Henneberg, le prince de Schwartzenberg, les comtes de Castel, de Wertheim, de Reineck, d'Hohenlohé, de Raigelsperg & d'Erbach; les barons de Limpourg & de Seinsheim, avec les villes de Nurenberg, de Rotenbourg, de Winsheim, de Schweinfurt & de Weissenbourg. L'évêque de Bamberg, & le marquis de Brandebourg Culmbach en sont les directeurs; son contingent est de deux cens quarante-neuf cavaliers, & douze

cens soixante-dix-huit fantassins, ou de huit mille cent florins par mois.

Le *cercle de Souabe* comprend les évêchés de Constance & d'Augsbourg, les abbayes de Kempten, d'Elwangen, de Lindaw, de Buchau, de Salmonsweil, de Weingarten, d'Ochsenhausen, d'Elchingen, d'Irsin, d'Ursperg, de Rockenbourg, de Munchrot, de Weissenau, de Schussenried, de Marchtal, de Petershausen, de Wettenhausen, de Gengenbach, d'Herpach, de Guttenzel, de Rotten-Munster & de Baindt; le duché de Wirtemberg; les marquisats de Bade-Baden, Dourlac & Hœhberg; les principautés de Hohen-Zollern, d'Avesperg, de Furstemberg & d'Oetingen; le commandeur Teutonique d'Alchshausen; les comtes d'Oetingen-Wailerstein, de Furstenberg, de Sultz, de Montfort, de Wissenstaig, de Lupfen, de Waldbourg-Truchsess, de Konigseck, de Mundelheim, d'Eberstein, de Hohen-Gerolseck, de Fugger, de Graffeneck, de Hohen-Embs, de Rechberg, de Justingen & de Traun; & les villes impériales d'Augsbourg, d'Ulm, d'Eslingen, de Reutlingen, de Nordlingen, de Hall, d'Uberlingen, de Rotweil, d'Hailbron, de Germund, de Memmingen, de Lindau, de Dunckelspiel, de Biberach, de Ravenspourg, de Kempten, de Kauf-

beuren, de Weil, de Wangen, d'Ysny, de Leutkirch, de Wimpffen, de Giengen, de Pfullendorf, d'Aalen; de Bopsfingen, de Buchau, de Buchorn, d'Offenburg, de Gengenbach & de Zell. L'évêque de Constance & le duc de Wirtemberg sont les directeurs de ce cercle, dont le contingent est de trois cens quarante-trois cavaliers, & deux mille cent trente-sept fantassins, ou 12590 florins par mois.

Le *cercle du haut Rhin* contient les évêchés de Worms, de Spire & de Bâle, le grand-prieur d'Allemagne de l'ordre de Malte; les abbayes de Fulde & de Hesse-Darmstad; la principauté de Hirchsfeld; les comtés de Hanau-Muntzenberg, de Nassau-Wisbaden, d'Obet-Isenbourg, de Solms, Wirgenstein, de Waldeck, de Konigstein & de Pless, & les villes de Worms, de Spire, de Francfort, de Friedberg & de Wetzlar. L'évêque de Worms & l'électeur palatin, comme duc de Simmeren, sont directeurs de ce cercle; dont le contingent est de deux cens quatre-vingt-neuf chevaux, & treize cens huit fantassins, ou de neuf mille six cens trente-huit florins par mois.

Les états du *cercle de Westphalie*, sont les évêques de Paderborn, de Liége, de Munster & d'Osnabruck; les abbés de Stavélo, de S. Corneille de Munster & de

Corvey ; les abbesses d'Herforden & d'Essen ; les ducs de Juliers, de Cléves & de Berg ; les principautés de Ferden, de Minden, d'Oostfrise & de Nassau-Dillenbourg ; les comtes de Sayn, de Wied, d'Oldenbourg, de Delmenhorst, de Bentheim, de Tecklenbourg, de Steinfurt, d'Hoye, de Diepholt, de Schaumbourg, de Pinnenberg, de Lippe, de Spiegelberg, de Pirmont & de Holzaphel ; & les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Dortmond & de Herforden. L'évêque de Munster, & les ducs de Juliers & de Cléves sont les directeurs de ce cercle ; dont le contingent est de trois cens quatre cavaliers, & douze cens quatre-vingt-deux fantassins, ou de huit mille huit cent soixante-quatre florins par mois.

Le *cercle de la basse Saxe* est composé de l'évêché de Hildesheim, des duchés de Magdebourg & de Bremen ; de la principauté de Halberstad ; de l'évêché de Lubeck ; des principautés de Swerin & de Ratzbourg ; des duchés de Brunswic-Zell, Wolfenbutel, Grubenhagen & Calenberg ; de Holstein-Gluckstad & Gottorp, de Meckelbourg & de Saxe-Lawenbourg ; des comtés de Reinstein & de Blanckenbourg, & des villes de Lubeck, de Bremen, de Goslar, de Mulhausen & de Northausen. Les ducs de Magde-

bourg, de Bremen, & de Brunswic-Lunebourg, sont les directeurs de ce cercle; dont le contingent est de 330 cavaliers, & 1277 fantassins, ou 18992 florins par mois.

Outre cette taxe, qui ne se leve qu'en tems de guerre, & que pour cela l'on appelle taxe extraordinaire; les états de l'empire en payent encore une autre tous les ans, pour les gages anciens & augmentation des officiers de la chambre impériale.

Tout ce détail fait voir qu'il est fort difficile de connoître la police de ce grand corps. Ce n'est, comme nous l'avons dit, ni une monarchie ordinaire, ni une simple république; mais un composé de l'un & de l'autre, dont chaque membre n'a pas moins que le chef des prérogatives particulieres. On doit donc étudier avec soin les divers intérêts des membres de l'empire, & s'appliquer à connoître leurs prérogatives, puisqu'on y découvre presque toujours la cause de leurs mouvemens & de leurs guerres intestines ou étrangeres. Pour se former de justes idées de ces intérêts & de ces prérogatives, il faut 1°. connoître les fondemens du droit public de l'empire; 2°. observer la différence qui se trouve entre les divers états qui le composent; 3°. savoir précisément en quoi consiste la li-

berté germanique, c'est-à-dire, la juste limitation des droits du chef, aussi-bien que des membres ; & connoître de quel usage cette liberté peut & doit être dans les affaires de l'empire.

Fondemens du Droit public de l'empire.

Le Droit public de l'empire n'est pas tant une émanation du Droit naturel & du Droit des gens, que les loix muables & arbitraires établies par le corps germanique, pour le bien & l'utilité du corps en général, & de chaque membre en particulier. Ce droit, qui a des principes assez fixes, ne laisse pas d'être sujet au changement, au moins dans quelques-unes de ses parties, lorsqu'il arrive quelque révolution dans la forme & le gouvernement de l'empire : ce qui ne doit se faire que du consentement des trois colléges, dont chacun procéde selon la pluralité des suffrages.

On doit commencer cette étude par une institution au Droit public, qui soit claire & succinte. C'est la vraie maniére d'envisager d'un coup d'œil tout le Droit public, & de l'apprendre avec quelque méthode. VITRIARIUS, avec les notes de PFEFFINGER, SCHILTERUS, SPRENGERUS & RHETIUS, joignent beaucoup de netteté à une juste étendue ; ils instruisent sans ennuyer. Mais il y a trois

abrégés dont on peut se servir utilement. Celui de SCHWEDERUS est un des plus exacts : il est fait non-seulement avec une juste précision, mais encore avec un grand savoir & une grande connoissance des affaires de l'empire : il est appuyé sur tous les monumens, soit historiques, soit juridiques, qui tiennent lieu de loi dans cette partie, ou qui, du moins, la font connoître. Ce n'est pas néanmoins un livre d'une lecture aisée : il faut en avoir besoin pour y trouver du gout. Je parle de nous autres François, qui voulons des lectures faciles & courantes. Cet ouvrage n'est pas tout-à-fait dans ce genre : il est fait à la maniére des jurisconsultes, dans lesquels on trouve ordinairement plus de citations que de discours. Les deux autres abrégés sont ceux de COCCEIUS, & de STRUVIUS. Ils n'ont pas pris une méthode juridique, comme *Schilterus* ; ils ont beaucoup plus donné du côté de l'histoire, dont ils ont fait un grand usage pour la connoissance du Droit public. Cette méthode, moins dogmatique, est plus agréable, parce qu'elle proméne l'imagination sur une grande variété de faits, qui délassent l'esprit & soutiennent l'attention. Nous avons un écrivain qui a traité ces matiéres en françois. C'est M. DU MAY, conseiller du duc de Wirtemberg. Son ouvrage de l'*Etat*

de l'Empire parut pour la premiére fois en 1659; mais si défiguré & si informe, qu'à peine l'auteur s'y reconnut-il lui-même. Ayant depuis remanié cette matiére, il l'a fait paroître pour la derniére fois à Genève en 1674. Il est écrit d'une maniére plus aisée que les introductions dont je viens de parler. Il est vrai qu'il n'a peut-être pas toute l'exactitude de ceux qui enseignent journellement le Droit public, ou qui font leur capital de cette science; mais il peut servir utilement à ceux qui seroient rebutés de la lecture d'un ouvrage dogmatique. Il y a même des parties utiles, qu'il a portées plus loin que les auteurs qui traitent ordinairement du Droit public : ce sont sur-tout les généalogies des princes, qu'il examine avec assez de connoissance, aussi-bien que quelques matiéres historiques renfermées dans le second volume de son ouvrage.

L'un de ces traités suffit pour commencer à étudier utilement l'histoire de l'empire; mais ceux qui voudroient entrer dans un plus grand détail, savent qu'il y a plusieurs auteurs qui ont traité le Droit public de l'Allemagne avec beaucoup d'étendue. Les deux principaux sont LIMNEUS & CONRINGIUS. Je ne dis rien ici à leur avantage, dans la crainte de ne pas louer avec assez de

force & d'énergie ces deux hommes célèbres, que toute l'Allemagne admire depuis long-tems. Le premier a fait un systême général & détaillé du Droit public de l'empire, qu'il a établi sur tous les titres, les actes & les monumens les plus utiles en ce genre de science. Il faut cependant avouer que depuis le tems de LIMNEUS, il y a eu, soit du changement, soit des augmentations dans les fondemens de ce Droit. C'est ce que l'on verra mieux par l'introduction de *Schwederus*, de *Cocceïus*, ou de *Struvius*, qui étant les plus modernes, ont fait usage des actes qui n'ont paru que depuis Limneus. CONRINGIUS n'a pas fait, à la vérité, un systême suivi du Droit public; mais il en a traité quelques parties avec un savoir & une exactitude qui ne laisse rien à desirer. Son chef-d'œuvre, au jugement des connoisseurs, est son traité des limites de l'empire (*De finibus Imperii Germanici*) qui est toujours également estimé des savans. Mais les autres ouvrages qu'il a faits dans ce genre, aussi-bien que dans le genre historique, sont immenses, & l'ont fait regarder, avec raison, comme l'un des plus laborieux écrivains de l'Allemagne.

Ceux qui sont appellés à ces études, peuvent ensuite se perfectioner dans les sources que nous allons indiquer. La

première est le Code des anciennes loix qu'HEROLDUS & LINDENBROGIUS ont publié : il contient les loix impériales & capitulaires, émanées au tems des Carlovingiens. La seconde source est le recueil des anciennes constitutions impériales, donné par GOLDAST. Quoique quelques-unes des loix contenues dans ces deux ouvrages soient (1) abrogées, elles peuvent être néanmoins de quelque utilité, parce qu'on y trouve ou les raisons, ou les principes du Droit public moderne. On doit cependant lire (2) avec quelque précaution les Constitutions impériales de Goldast, parce qu'on l'accuse d'avoir inséré de fausses loix parmi les véritables qu'il a recueillies.

Les constitutions impériales publiées par Goldast, viennent jusqu'au XIIe siécle. Ensuite on trouve deux autres Codes du Droit d'Allemagne, dont l'un est appellé *Speculum juris Saxonici*, & l'autre postérieur est nommé *Speculum juris Suevici, sive Franconici*. Ce sont ces deux Codes qui ont donné occasion à l'établissement des deux princes Palatins de Saxe & du Rhin, desquels il est fait

(1) Quæ (Leges) licet etiam vim obligandi non habeant, ad jus tamen omne publicum cognoscendum multum prodetunt. RACHELIUS, *in Otio Noviomag. p.* 40.

(2) Quia verò Goldastus promiscuè illas congessit, cum judicio legendæ sunt, ne fictæ pro veris accipiantur. *Idem, Ibidem.*

mention dans la Bulle d'or de Charles IV. Ces deux Palatins, qui ont la qualité de *Vicaires de l'Empire*, exercent encore au tems de l'interrégne la jurisdiction judicielle, chacun dans le district, où les anciens Droits saxon & franconien ont été, ou sont encore aujourd'hui en vigueur.

Enfin, on a publié depuis peu une nouvelle compilation des constitutions & recès de l'empire, faite par le baron d'ANDLERN, conseiller impérial aulique. Comme ce recueil est en allemand, il seroit à souhaiter qu'un habile jurisconsulte voulût se donner la peine de le traduire en latin. On y trouve par ordre alphabétique tout ce qui est contenu dans les recès de l'empire, les capitulations des empereurs, depuis le régne de Charles V; la Bulle d'or, le Concordat de la Nation germanique, la Paix publique, & divers monumens nécessaires pour le Droit & l'Histoire de l'empire.

Les actes sur lesquels les principes du Droit public d'Allemagne sont principalement appuyés, sont 1°. *la Bulle d'or*, dressée par le fameux jurisconsulte BARTOLE, sous les ordres de Charles IV. 2°. *Les Capitulations impériales.* 3°. *La Paix publique.* 4°. *La Paix religieuse.* 5°. *Les Traités de Westphalie, de Nimegue & de Riswick.* 6° *Les Recès*

de l'Empire. Je ne parle point des autres ordonnances, ni des décisions de la *Chambre impériale* & du *Conseil aulique* de l'empereur; parce que l'autorité de ces tribunaux ne regarde que les différends des particuliers, & ne s'étend pas sur les régaux, droits & prérogatives des états de l'empire, dont la connoissance est uniquement réservée à l'empereur, & aux trois colléges de l'empire.

I. La *Bulle d'or*, ainsi nommée à cause du sceau d'or, dont elle est scellée, est un édit ou constitution que l'empereur Charles IV publia, du consentement de l'empire, pour l'utilité de l'Allemagne. Elle renferme un détail général & définitif de tout ce qui doit être observé (1) à l'élection & au sacre de l'empereur; les droits des électeurs, &c. En voici les articles les plus essentiels. 1°. Le nombre des électeurs est fixé à sept, en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse. 2°. On assigne à chacun d'eux un des archi-offices, ou des grandes charges de la couronne. Les archevêques de Mayence & de Cologne sont confirmés dans l'archi-chancellerie d'Allemagne & d'Italie. On donne à celui de

(1) *Abrégé chron. de l'Histoire & du Droit public d'Allemagne, par M.* Pfeffel. *Edition de Paris*, 1766. *in-8*, p. 400.

Trèves l'archi-chancellariat du royaume d'Arles. Le roi de Bohême reſte grand-échanſon; le comte Palatin archi-ſénéchal ou grand-maître; le maréchal duc de Saxe archi-maréchal; & le margrave de Brandebourg archi-chambellan. 3°. Les quatre grands officiers-laïcs ſont pourvus de lieutenans, chargés de remplir, en leur abſence, les fonctions attachées à leurs offices. 4°. L'élection des empereurs doit ſe faire à Francfort, à la pluralité des ſuffrages; ils doivent être ſacrés à Aix-la-Chapelle, par l'archevêque de Cologne; l'empereur doit toujours tenir ſa premiére diéte à Nuremberg. 5°. On confirme les deux vicariats, & l'on en fixe les limites. Celui du comte Palatin s'étend ſur la Franconie, la Souabe, la Baviere & la province Rhénane. Le vicariat de Saxe demeure reſtreint aux terres ſoumiſes au Droit Saxon. 6°. Le comte Palatin continuera d'être juge dans les procès intentés aux empereurs. 7°. Les électorats ou terres auxquelles la dignité électorale eſt annexée, ne pouront jamais être partagées. Elles échéront toujours au fils aîné de l'électeur régnant, conformément aux loix de primogéniture & de la ſucceſſion linéale. 8°. La tutelle des électeurs mineurs, juſqu'à leur dix-huitiéme année, eſt aſſignée au plus proche agnat,

suivant les mêmes régles de la succession linéale. 9°. Les électeurs doivent jouir, sans aucune exception, de tous les droits de la supériorité territoriale, & n'y peuvent être troublés en aucune maniére. 10°. Le roi de Bohême est placé le premier entre les électeurs séculiers.

Tels sont les principaux articles de cette loi fondamentale de l'empire. Elle est partagée en trente-un chapitres, dont les vingt-trois premiers furent arrêtés à Nuremberg : les huit chapitres suivans n'y ont été ajoutés que plusieurs mois après, dans la diéte électorale de Metz. L'acte authentique & original, qui est en langue latine, fut déposé dans les Archives de la ville de Francfort sur le Mein. Chaque électeur en reçut aussi un exemplaire scellé d'un grand sceau d'or. La traduction allemande n'a point d'autorité en justice.

L'intention de l'empereur & de l'empire, lorsqu'on fit cette loi si respectée, n'étoit autre que de jetter les fondemens inébranlables du pouvoir & de l'autorité électorale, & de conserver en même tems à perpétuité la dignité d'empereur, purement & librement élective, quoiqu'il paroisse que le contraire se soit établi. Charles IV, qui s'étoit montré si zélé pour l'affermissement de cette loi, fut le

premier à y contrevenir. Il engagea les électeurs à lui faire succéder son fils Wenceslas, qui n'avoit que dix ans, & leur promit à chacun (1) cent mille ducats pour leur suffrage. Et tout le monde sait que depuis Albert II, sorti de la maison d'Autriche, on a élu sans interruption tous les empereurs suivans de la même famille. On a même donné aux empereurs vivans une espece de coadjuteur & successeur immuable, sous le nom de Roi des Romains, contre la défense expresse de la bulle d'or. Mais on sait qu'il y a des occasions où la loi qui est faite pour la manutention du bien public, doit souffrir des exceptions, quand l'ordre & le bien public demandent qu'il y soit dérogé : c'est de cette nature que sont les dérogations que l'on a faites à la Bulle d'or. Les Empereurs de la maison d'Autriche ont toujours traité avec trop d'égards le corps de l'Empire, pour y déroger de leur seule autorité ; ils ne l'ont fait que du consentement de tous les membres du corps Germanique, soit en faveur des princes protestans, soit dans la création des nouveaux électorats.

II. La juste appréhension qu'eurent les

---

(1) *Vide* Contingium *in annotation. ad Lampadii partem III. cap. 2. §. 6.*

électeurs de se voir asservis avec les autres princes & états de l'empire, après avoir une fois remis à un seigneur puissant les rênes de l'empire, leur fit penser à donner des bornes à l'autorité de celui qu'ils choisiroient pour être leur chef. Ils renouvellerent donc l'ancien usage des capitulations, qu'on fait descendre de la fameuse convention de Coblentz, de l'an 860, par laquelle Louis le Germanique promit de ne rien décider dans les matieres importantes, qui regardoient ses états ecclésiastiques & séculiers, sans leur conseil & leur consentement. Ils dresserent donc ces conventions, si connues sous le nom de *Capitulations Impériales*. C'est, comme l'a fort exactement remarqué l'ingénieux & solide auteur des Lettres Suisses, c'est un traité composé de plusieurs articles, une espéce de contrat que les électeurs font avec celui qu'ils veulent mettre sur le trône impérial. « Il » s'oblige par serment à l'observation de » tous les articles de ce contrat... Par leur » inobservation il délie ses sujets du ser» ment réciproque; il perd tous les droits » qu'il a sur l'empire, puisque l'empire » ne lui a été confié qu'à condition qu'il » observera ces articles. Ils ne font pas » toujours les mêmes; ils changent selon » les tems & les besoins : on y ajoute, ou » on y retranche, ainsi qu'on le juge né-

» ceſſaire pour la ſureté de l'empire : en
» cela bien différent des ſermens, que les
» rois même ſucceſſifs & héréditaires ont
» coutume de faire lorſqu'ils ſont ſacrés
» ou couronnés. Les articles de ces ſer-
» mens une fois propoſés par les hommes,
» lorſqu'ils ſe ſont donnés à une famille,
» demeurent toujours les mêmes, & ne
» ſont plus de leur connoiſſance ; Dieu
» ſeul en eſt le juge. Ceux des princes
» électifs, traités que la république chan-
» ge, réforme, interpréte, reſſerre, ou
» étend ſelon ſa volonté, ſont toujours
» ſoumis à ſon jugement. Le chef qu'elle
» a choiſi eſt toujours reſponſable devant
» elle de leur obſervation, & elle a tou-
» jours le droit, ou de l'obliger à les ob-
» ſerver, ou de le déclarer déchu, s'il ne
» les obſerve pas. » C'eſt particuliérement à l'élection de l'empereur Charles V, que le renouvellement de ces capitulations s'eſt établi ſous la forme d'un contrat écrit. Ce prince étoit déja très-redoutable, par la couronne d'Eſpagne qu'il avoit ſur la tête. C'eſt ce qui fit que Frédéric, électeur de Saxe, ayant refuſé l'empire, ne propoſa Charles V, qu'à condition qu'on borneroit ſon pouvoir par une *capitulation*, qui pût mettre en ſûreté la liberté de la nation ; & ce louable uſage s'eſt perpétué à l'élection de chaque empereur. Voici quelles ſont à peu près les conditions de

ce contrat. I. De défendre la république chrétienne & le souverain pontife de Rome, & d'être son protecteur. II. De rendre la justice & de donner la paix. III. De confirmer les loix de l'empire, & celles qui sont dans la bulle d'or; même de les amplifier, par le conseil des électeurs, quand la nécessité l'exigera. IV. D'établir un sénat dans l'empire, & qui soit composé d'Allemans, pour gouverner la république. V. De ne point altérer les droits, priviléges, immunités & dignités des princes & des états de l'empire. VI. Qu'il soit permis aux électeurs de s'assembler & délibérer sur les affaires de la république, quand il sera besoin, sans que sa majesté impériale le puisse empêcher, ni le trouver mauvais. VII. Qu'il donne ordre que le peuple & la noblesse ne fassent pas des assemblées & des ligues contre les princes. VIII. Qu'il ne traite & ne fasse point alliance avec les étrangers, sans le consentement & la participation des électeurs. IX. Qu'il ne souffre point qu'on aliéne, ni qu'on engage les biens de l'empire, & qu'il s'efforce de recouvrer ceux qui en ont été pris & usurpés. X. Qu'il rende, quand les neuf électeurs le requéreront, ce que lui ou les siens en possedent injustement. XI. Qu'il conserve la paix & la bonne intelligence avec ses voisins & les autres rois; & qu'il ne déclare

point la guerre dedans ni dehors l'Allemagne, & n'y appelle point de soldats étrangers, sans le consentement de tous les ordres, & particuliérement des électeurs; si ce n'est que l'empire ou sa personne sacrée fût attaquée. XII. Qu'il ne convoque point de diétes ni d'assemblées au dehors, & ne fasse aucune imposition, si ce n'est du consentement des électeurs. XIII. Qu'il n'admette point les étrangers aux charges publiques; qu'il considere la noblesse, & que toutes les expéditions soient écrites en langue latine ou allemande. XIV. Qu'il n'appelle aucun ordre en jugement, hors des limites de l'empire. XV. Qu'il ne souffre point que les papes donnent atteinte aux priviléges & à la liberté germanique. XVI. Qu'il travaille avec les électeurs aux moyens de soulager les peuples. XVII. Qu'il n'impose & n'augmente les droits, taxes, ni gabelles, sans la participation des électeurs. XVIII. Qu'il n'use point de violence; & quand il aura une plainte à faire contre quelqu'un, que ce soit selon les loix & l'ordre de la justice. XIX. Qu'il ne condamne personne sans l'écouter. XX. Qu'il ne confere point les biens vacans; mais qu'il les réunisse au domaine de l'empire. XXI. S'il achete, ou acquiert quelque province des deniers, ou par les forces de l'empire, il la doit rendre, ou

réunir

réunir à la république. XXII. Qu'il s'oblige de ratifier ce que le Palatin & le Duc de Saxe ont fait publiquement durant l'interregne. XXIII. Qu'il ne s'efforce point de rendre la dignité impériale héréditaire & successive en sa famille ; mais qu'il en laisse le choix, & l'élection libre & entiere aux princes électeurs, conformément au droit & à la bulle de Charles IV. XXIV. Que s'il est hors de l'Allemagne, qu'il y vienne au plutôt, pour y être couronné & y faire son séjour.

Ces capitulations renferment les principaux points du droit public de l'Allemagne, sous les différens règnes. Pour donner une idée de celui qui subsiste dans ces derniers tems, nous insérons ici l'extrait de la capitulation signée par l'empereur Charles VI en 1711. Nous le tirons de l'*Abrégé chronol. de l'Histoire & du Droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel.

L'empereur promet à tous les états de l'empire en général.

De conserver les droits & prérogatives de tous les membres du corps Germanique.

De confirmer & conserver les pactes de famille des princes, & les engagemens contractés en faveur de l'empire.

De ne rien entreprendre au préjudice

de la liberté des trois religions établies par le traité de Weſtphalie.

De ratifier tout ce que les Vicaires de l'empire auront reglé durant l'interregne, dans les affaires publiques & les cauſes judiciaires.

De conſerver aux électeurs la préſéance au-deſſus des princes d'Allemagne & des républiques étrangeres ; aux princes de l'empire avant les princes étrangers ; & aux comtes de l'empire avant les comtes qui n'ont point de ſuffrage à la diéte.

De ne point faire marcher ſes troupes par le territoire des états, ſans leur conſentement.

De ne pas gêner les états dans leurs alliances, ſoit entr'eux, ſoit avec des étrangers.

D'inveſtir tous les états de leurs fiefs, conformément aux anciennes inveſtitures, ſans rien exiger d'eux, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

De faire obſerver le concordat de 1448, à l'égard des bénéfices catholiques.

De ne pas exempter les ſujets des états de l'obéiſſance dûe à leurs ſeigneurs, en les élevant à une dignité plus éminente.

De conſerver la juriſdiction de la chambre impériale, & de ne pas y porter atteinte par des reſcrits impériaux, ou par des ſentences du conſeil aulique.

De ne pas permettre à ses ministres particuliers de se mêler du conseil aulique.

D'obliger ceux qui sont chargés de la visite de la chambre impériale & du conseil aulique, à faire réguliérement leurs visites.

De n'accorder que rarement le privilége de juger en dernier ressort & sans appel : *Privilegium de non appellando.*

De ne pas s'arroger la succession de ceux dont les biens seront confisqués en vertu de la sentence du ban.

De ne pas conférer des dignités au préjudice des états de l'empire, & particuliérement de ne pas conférer le droit de succéder à des enfans nés d'un mariage inégal ou disparate.

De se servir, dans toutes les expéditions, des langues allemande ou latine, &c.

Au collége des électeurs.

De ne rien entreprendre sans leur consentement.

De maintenir le decret de la diéte de 1671, au sujet de l'élection d'un roi des Romains du vivant de l'empereur, au cas que l'empereur ne pût pas vaquer aux affaires du gouvernement, ou qu'une nécessité indispensable obligeât de recourir à une pareille élection.

De ne pas les gêner dans leurs assemblées collégiales, ni exiger l'admission d'un ministre impérial.

De ne pas accorder des péages nouveaux, ni rehausser les anciens, sans le consentement unanime de tous les électeurs & du cercle dans l'étendue duquel lesdits péages doivent être établis.

D'observer la même chose à l'égard du droit de stapel, par lequel les négocians sont obligés d'exposer leurs marchandises en vente dans une certaine ville, avant de pouvoir les faire passer ailleurs.

De ne pas accorder le droit de battre monnoie sans le consentement unanime des électeurs, & du cercle où la nouvelle monnoie doit être établie.

De ne conférer des électorats vacans par l'extinction d'une maison électorale, que du consentement des électeurs.

Au corps des états assemblés en diéte.

De ne priver aucun membre du corps Germanique de son droit de voter à la diéte, sans le consentement de tous les états.

De n'admettre aucun prince ni autre état de l'empire nouvellement créé, à voix & séance dans la diéte, sans le consentement des électeurs & du corps où il doit être reçu, ni de proroger le suffrage

d'une maison princiere éteinte, sans le même consentement.

De ne rien changer aux loix, que du consentement des états.

De n'entreprendre une guerre de l'empire, ni faire des alliances au nom du corps Germanique, que du consentement des états.

De ne pas lever de troupes ni en appeller d'étrangeres dans l'empire, sans le consentement des états.

De ne point faire de paix, ni en arrêter les préliminaires, sans le consentement des états.

De ne pas exiger de contributions ou de taxes sans le consentement des états.

De ne faire des réglemens relatifs au commerce, que du consentement des états.

De ne rien arrêter par rapport à la monnoie, ni rétablir ceux qui auront été privés du droit de battre monnoie pour en avoir abusé, sans le consentement des états.

De ne conférer les principautés vacantes par l'extinction des maisons régnantes, que du consentement des électeurs & des princes.

De ne faire aucune aliénation du Domaine impérial ou autre, sans le consentement des états.

De ne pas gêner les états dans leurs

délibérations comitiales, ni leur prescrire les matieres qu'ils doivent traiter & discuter préférablement.

De ne plus mettre aucun état au ban de l'empire, sans le consentement de tous les états.

De ne rien décider à l'égard de l'arrangement général des postes, que du consentement des états, &c

III. L'idée que les Princes & Seigneurs Allemans avoient autrefois de leur liberté & de leur indépendance, étoit cause que les différends qui s'élevoient entr'eux ne se terminoient souvent qu'à main armée, principalement pendant les troubles suscités sous les regnes des empereurs Henri III, Henri IV, Henri V, Frédéric I, & Frédéric II. Comme on vit que cette confusion alloit à la destruction du corps, les Etats de l'Empire convinrent avec l'empereur, dès le XII siécle, d'empêcher ces sortes de voies de fait, & de terminer, selon l'ancien usage, dans les assemblées générales du corps, tous les différends qui naîtroient entre les membres, & de faire administrer aux particuliers la justice selon le droit & l'équité, sans dissimuler davantage les procédés par voie de fait & par brigandage. Les ordonnances émanées en vertu de cet accord, sont connues sous le nom de *Paix profa-*

ne, civile ou *publique*. L'on a enjoint, sous des peines très-rigoureuses, l'observation de ces loix ; & l'on a puni en effet, ou par le ban, ou par des amendes pécuniaires, ceux qui y contrevenoient.

Cette convention fut renouvellée par Maximilien I, dans la diéte de Worms, l'an 1495, & confirmée depuis à Augsbourg l'an 1500. Voici quels en sont les articles. I. Toute méfiance sera éteinte dans les membres de l'empire. II. Personne, de quelque état ou dignité qu'il soit, ne déclarera la guerre à un autre ne le spoliera, prendra, ou assiégera, ni ne fera aucune ligue contre lui, sous quelque prétexte que ce puisse être. III. Personne ne dépouillera, par la voie des armes, aucun membre de l'empire de ses domaines, de ses biens, de ses droits régaliens, de sa jurisdiction, ou de quelque autre bien que ce soit. IV. Il est permis à tous sujets de l'empire, clercs ou laïcs, de voyager librement sur les terres de l'empire, sans qu'il soit loisible de les attaquer en leur honneur ou liberté, ou les violenter en quelque maniere que ce soit. V. Personne n'attirera les sujets d'un autre pour les détourner de l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain, & ne donnera aucune protection au sujet qui se souleve contre son maître. VI. Qu'un membre de l'empire qui est dans un do-

maine où il jouit de ses droits, ne soit troublé par un autre dans son commerce, dans l'usage de ses revenus & autres biens à lui appartenans. VII. Que les Etats de l'empire répriment les soldats errans & attroupés, & qu'à cet effet on implore même le secours de ses voisins. VIII. Que personne ne donne retraite aux sujets d'un autre prince, qui fuient pour crime la justice de leurs maîtres, ou qui leur font quelques menaces, ou à leurs sujets; autrement qu'ils soient l'un & l'autre regardés comme infracteurs de la paix publique. IX. Que personne ne donne retraite, ni n'accorde sa protection aux infracteurs de la paix publique. X. Que l'on donne secours & main-forte, même sans en être requis, à ceux qui poursuivent les infracteurs de la paix publique. XI. Quand un infracteur de la paix publique sera au ban de l'empire, le prince qui en sera requis, le mettra incessamment à exécution. XII. Toute défense & représailles est permise, même dans un territoire de l'empire, autre que celui du prince lézé, contre ceux qui ont violé la paix de l'empire. XIII. Cependant qui que ce soit ne doit s'attribuer en particulier les biens & domaines d'un infracteur de la paix publique, quoique mis au ban de l'empire.

IV. *La paix religieuse* est une convention qui se fit à Passau en 1552, & qui fut depuis confirmée à Augsbourg en 1555, par laquelle l'empereur & les membres de l'empire, catholiques & protestans, s'engagerent à ne faire aucune violence aux princes & états qui auroient embrassé les nouveautés de Luther, ou qui persisteroient dans l'ancienne religion. Ils se promirent que l'union qui seroit entre eux ne pouroit être troublée par la diversité de croyance. On ne sait que trop l'occasion funeste qui donna lieu à cet accord. Luther ayant dogmatisé, fut soutenu par des puissances de l'empire, que sa doctrine commode, & ses dogmes séduisans avoient attirées dans ses opinions. Charles-Quint soupçoné par les princes & états de l'empire, de faire servir la religion à ses intérêts, se saisit de ce motif pour subjuguer l'Allemagne, & il y auroit peut-être réussi, sans le secours de la France, & la valeur du prince Maurice électeur de Saxe. Les deux partis las de la guerre qui s'ensuivit, firent en 1552, le traité de Passau, par lequel l'empereur, outre la délivrance du landgrave de Hesse, qu'il avoit arrêté contre la bonne foi, accorda beaucoup de choses en faveur des Luthériens, nommés *Protestans*, pour avoir protesté contre le recès de la diéte de

Spire, qui obligeoit tous les membres, sujets de l'empire, à se conformer à l'ancienne doctrine. C'est *ce Traité*, comme le remarque un auteur (1) François, *qu'ils peuvent appeller le vrai fondement de leur liberté, qu'ils ont eue toute entiere depuis ce tems-là*. En effet, cette transaction fut affermie & conclue à Augsbourg en 1555. C'est ce double traité qui est devenu si célebre sous le nom de *Paix religieuse*, qu'on a étendue aux *prétendus réformés* ou *Calvinistes*, par la paix de Westphalie.

V. Après une guerre dont l'Allemagne fut agitée pendant trente années, il se conclut deux traités de paix, en 1648, l'un à Munster, & l'autre à Osnabrug. Ces deux traités sont ordinairement appellés la *Paix de Westphalie*. Les rois de France & de Suede furent les principaux moteurs de cette paix, qui affermit les électeurs, princes & états de l'empire dans leurs droits *territoriaux*, & dans leur liberté, à laquelle la maison d'Autriche avoit donné de grandes atteintes depuis plus d'un siécle. La liberté germanique a encore été confirmée par les traités de *Nimegue* & de *Riswick*, qui n'ont pas

(1) Mezeray, *Abrégé de l'Histoire de France, sous Henri II*, & *après lui* M. Heiss *dans son Histoire de l'empire, sur l'an* 1552.

moins de force dans l'empire, que les traités de Westphalie.

VI. Les *Recès de l'empire* sont les constitutions & les decrets dont les princes & les états de l'empire sont convenus dans les assemblées générales du Corps germanique, avec l'empereur, sans le consentement duquel les résolutions des trois colléges, quoique prises unanimement, n'ont pas force de loi publique.

Auteurs à consulter.

ARUMÆUS a été un des premiers qui a introduit dans les écoles un traité méthodique du droit public de l'empire. On peut le consulter, avec quelques autres des plus célebres auteurs, qui ont écrit sur ce droit. Tels pouroient être DIETERICH, RUMELINUS, MYLER, STRAUCHIUS, HUGO, FRITSCHIUS, HERMÉS, BOECLER, BESOLDUS, THULEMARIUS, SCHUTZIUS, TEXTOR, LHEMANUS; les lettres de FORSTNERUS & d'OLDENBOURG, déguisé sous le nom de BURGOLDENSIS, sur les traités de *Westphalie*, avec les *Mémoires secrets* de cette paix (*Arcana Pacis Westphalicæ*) imprimés en 1698.

Pour ce qui est du plan de l'état de l'empire, il sert à en connoître particuliérement le chef & les membres; la dif-

férence, ou l'égalité qui se trouve entre eux; l'ordre des jugemens, l'autorité des tribunaux, la forme du gouvernement, & même l'histoire des Maisons considérables d'Allemagne. On peut recourir pour cela à LIMNEUS, à SCHWEDERUS, ou à quelques-uns des auteurs que nous avons cités. La Notice de l'empire de M. IMHOFF pouroit servir, si elle étoit moins étendue sur ce qui est muable, & si elle avoit parlé de ce qui est permanent. On doit donc s'attacher à deux livres, qui, dans leur juste étendue marquent ce que contient M. Imhoff, & peuvent suppléer à ce qui lui manque. Le premier est la *Dissertation sur l'état de l'Empire*, donnée par une main inconnue, mais savante & judicieuse. Cet auteur a pris le nom de Severin de MONZEMBANO. (1) Son ouvrage est écrit avec esprit; d'une maniére claire, succinte & instructive. Il est dégagé de cette érudition fastueuse, & de ces ennuyeuses citations, qui causent tant de peines dans l'étude de plusieurs jurisconsultes Allemans. Sa lecture doit être accompagnée, ou suivie des notes qu'ont fait sur cet ouvrage, un autre écrivain déguisé sous le

(1) On l'attribue au baron de Pufendorff, connu d'ailleurs par beaucoup de bons ouvrages. Il a même été imprimé sous son nom dans la derniére édition.

nom de PACIFICUS (1) à LAPIDE, & Jean-Georges KULPIS. Ils marquent avec soin & avec tous les ménagemens possibles d'une science profonde, les diverses mutations & les vicissitudes arrivées dans l'état & la forme du gouvernement de l'empire Romano-Germanique. On doit s'appliquer ensuite à la seconde partie de l'*Histoire de l'empire* donnée par M. HEISS, livre écrit avec beaucoup plus de briéveté que d'exactitude. On peut voit utilement la *Notice de l'empire* de BOECLER, non pas comme un livre, mais comme la table & l'indice des auteurs qui ont écrit sur le droit public. Il faut en avoir besoin, pour s'en servir; la lecture en est fatiguante, quoiqu'il y ait de l'avantage à le consulter.

Liberté germanique.

Il s'est trouvé un tems, où l'on méconnoissoit cette ancienne & noble fierté de la nation allemande, qui se choisissoit des rois, dont la direction tenoit plutôt de la nature des conseils, que de l'autorité despotique. Ce n'étoit plus, si je l'ose dire, ce corps célébre, dont autrefois les membres, sans être commandés, se faisoient un devoir d'obéir : au

(1) On attribue ces notes à Oldembourg. Voyez le Catalogue.

lieu que depuis on a eu bien de la peine à obéir, parce qu'un seul y auroit voulu commander absolument.

Plusieurs ministres, ennemis de la Liberté germanique, avoient pris toutes les mesures nécessaires pour en détruire jusqu'aux plus foibles apparences. La paix est l'unique moyen de la conserver; & l'on avoit soin d'y entretenir de longues & cruelles guerres, au-dedans & au-dehors. Il ne faut, pour voir les dangers, que la liberté presque anéantie de ces peuples devoit appréhender de toutes ces guerres, que lire ce qui s'en trouve dans l'écrit publié sous le nom de *Manifeste de S. A. E. de Baviere.*

» La forme du gouvernement de l'em-
» pire a besoin de la paix pour se main-
» tenir. Elle seule, dit l'auteur de cet
» écrit, y assure la liberté publique, &
» les droits des particuliers. La guerre y
» livre le foible à l'invasion du plus fort,
» dont les usurpations sont respectées,
» parce que ses secours sont devenus né-
» cessaires; & les uns comme les autres
» sont exposés alors aux caprices & aux
» vues d'un empereur armé aux dépens
» même de l'empire. Comme il est en
» possession pendant la guerre, d'être
» presque seul exécuteur des résolutions
» du Corps Germanique, avec un pou-
» voir absolu qui le dispense de prendre

» l'avis des colléges sur sa conduite, de
» même que d'en rendre compte, il est
» en état d'augmenter son autorité, de
» mortifier ceux qui osent citer les loix
» contre ses volontés, de lever à son gré
» les mois romains, de se rendre le maî-
» tre des élections, & de mettre des gar-
» nisons où bon lui semble, sous le spé-
» cieux prétexte de s'assurer des mal-in-
» tentionés. »

Alors cette liberté ne se trouvoit plus entiére que dans les livres; c'est-là qu'il falloit la chercher, si l'on vouloit connoître quelque chose dans le vrai caractere de cette nation. Mais on pouroit aujourd'hui en prendre une légere idée dans l'introduction de SCHWEDERUS, & dans le troisiéme livre des institutions de VITRIARIUS. Ils marquent les droits du chef & des membres de cet auguste corps; car la liberté de l'empire ne consiste que dans la juste limitation des droits & des prérogatives propres à l'empereur, aux électeurs, princes & états qui le composent. Mais comme ces livres parlent plutôt de la liberté, qui reste aujourd'hui à ces peuples, que de cette ancienne indépendance, qui les rendoit la terreur de leurs ennemis, on doit la rechercher dans quatre auteurs, qui ont expliqué tout ce qu'il en faut nécessairement savoir.

Le premier, déguiſé, comme nous l'avons déja dit, ſous le nom de PACIFICUS à LAPIDE, a fait une hiſtoire de la Liberté Germanique, dans le quatriéme & le neuviéme diſcours de ſes notes ſur le livre de Severinus de MONZEMBANO. Il en marque très-bien les variations ; il la repréſente ſous ſes différentes faces ; & il ne fait que trop ſentir, par la ſplendeur où elle étoit autrefois, le déplorable état où elle a depuis été réduite.

Le ſecond eſt cet illuſtre inconnu, HIPPOLYTE DE LA PIERRE (*Hyppolitus à Lapide* ;) nom reſpectable dans l'empire. Rien ne peut donner une plus haute idée de la Liberté Germanique, que ſa *Diſſertation ſur l'état de l'empire.* Il y fournit ſur-tout les moyens de recouvrer la liberté perdue, ou au moins de conſerver le peu qui en reſte à préſent. Il eſt rare de trouver un auteur, dont on ait parlé plus diverſement. L'excès, (1) où

(a) Il n'y a point de jugement plus outré que le ſuivant, qui eſt de Boëcler : *Fervente bello noviſſimo Germanico*, Hyppolytus *quidam* à Lapide *ſcripſit* de forma & ratione ſtatus imperii Romano-Germanici, *ſicus partium bellantium uni commodum videbatur. Hoſtem hoſtilia loqui, non putabatur illicitum. Et de forma & ſtatu quidem imperii ea tradi in illo libro periti animadvertent, quæ nec ſcriptor, nec lector uſquam intelligat ; ſcriptor præterea nec intelligi voluerit. Dicere enim aliquid voluit, ne hiatum relinqueret. Non quid definiret habuit, aut apud ſe conſtituit.* BOECLER, *Notit. Imp. Rom. Germ. lib. 12. cap. 2.*

l'on a porté le jugement désavantageux qu'on en a fait, lui est sans doute plus honorable que les louanges qu'on lui a données. On apperçoit dans cette animosité, la profondeur des plaies, que les ennemis de la Liberté Germanique reçoivent des coups mortels qu'il leur porte. Ceux en qui l'équité régne le plus, parce qu'ils ont moins de prévention, en ont parlé modérément, & ont su distinguer cette animosité, à laquelle il s'abandonne un peu trop, de la vérité des faits, & de la justesse des preuves qu'il emploie. Je rapporterai seulement ici ce qu'en a dit ce Suisse (1) si ingénieux, & si sensé. » Cet Hippolyte étoit » un savant homme d'Allemagne, (2) » nouri dans les lettres, plein d'une par» faite connoissance des loix (3) & des

---

(1) *Lettre XII* d'un Suisse à un François.

(2) On n'est pas bien sûr que cet auteur fût Allemand. *Varia sunt variorum de hoc Hippolyto judicia : alii Suecum, nonnulli Germanum autorem esse perhibent. Quidquid de eo sit, id certè vero est persimile, scriptorem illum Suecis fuisse à secretis, ipsique ex archivis magnorum principum stili sui arma fuisse suppeditata.* Pacific. à Lapide, in Severin. de Monzembano discursu I. *J'ai trouvé cette note manuscrite à la tête du livre d'*Hyppolytus à Lapide : Transe minister Suecicus, est autor hujus libri, sub fictitio nomine *Hippolyti à Lapide*, teste Joan. Balthasar. Braun, de magistratu, *c.* 3. § 2. *n.* 4. *Ce livre a été traduit depuis quelque tems en françois sous le titre d'*Intérêts des princes d'Allemagne, par JOACHIM DE TRANSE'E, *ambassadeur de S. M. Suédoise, &c.*

(3) *Hippolytus à Lapide plurima sane habet egregia, quæ nemo possit reprehendere, & censoriâ virgulâ notare, nisi rerum & status imperii Romano-Germanici non magis*

» constitutions de l'empire Germanique,
» ardent défenseur de la liberté. On di-
» roit quand on lit ses ouvrages, que les
» grandes ames des premiers Romains,
» des Brutus & des Catons, respiroient
» toutes en lui. Touché, dit-il, de la
» face hideuse de sa patrie défigurée,
» affligé du triste état où il voyoit l'Al-
» lemagne déchue de sa dignité ancien-
» ne, privée de sa liberté, il voulut
» chercher les causes de ce déplorable
» changement; & il écrivit sous le nom
» supposé d'HIPPOLYTUS A LAPIDE,
» cette belle & curieuse Dissertation *sur*
» *l'état de l'empire.* Il reproche aux prin-
» ces les plaisirs de la table, de la chasse
» & de l'amour, dans lesquels ils sont
» plongés & assoupis, & aux jurisconsul-
» tes Allemans, l'étude qu'ils font des
» constitutions de l'ancien empire Ro-
» main, & des loix de Justinien, tandis
» qu'ils vivent dans l'ignorance des sta-
» tuts, des réglemens & de l'histoire de
» l'empire Germanique, tout différent
» du Romain. L'un étoit absolument mo-
» narchique; l'autre, dit-il, est aristocra-
» que; vraie république libre, présidée
» par un chef, non commandée par un
» maître. Il déplore l'indolence des uns,

---

quàm Scithici, aut Japonici sermonis intelligens sit. Pacificus à Lapide, ibid.

» & l'ignorance des autres, sources, dit-» il, de la corruption du gouvernement. » Au reste, il n'avance rien qu'il ne » prouve, & qu'il n'établisse sur la Bulle » d'or, sur les Constitutions anciennes » & nouvelles; sur les Recès de l'empi-» re, sur les Mandemens & les Edits » des empereurs, sur les Lettres & les » déclarations des princes, sur les résul-» tats des diètes, ou sur le témoignage » des plus célébres Historiens Allemans... » L'amour de la liberté le rend quelque-» fois si impétueux & si hardi, qu'il » étonne. » Voila ce que dit de cet illustre écrivain, un auteur aussi célébre & aussi zélé pour la liberté Germanique. Pour conclure néanmoins ce que j'ai à dire, il faut remarquer que son livre n'est fait que pour de grandes ames; il est trop au-dessus de la portée des ames vulgaires : *Ad ejus lectionem non nisi animæ illustres accedere debent* (1).

Les deux autres écrivains, sont l'auteur des *Lettres d'un Suisse à un François*, & celui des *Additions au manifeste de M. l'électeur de Cologne*. Ces deux auteurs marquent, par des faits exactement circonstanciés, & solidement prouvés, les violations sans nombre que l'on avoit faites aux loix fondamentales de l'empi-

(1) Pacificus à Lapide in Severin. de Monzembano *discursu I. num.* 6.

re. On peut y ajouter le *Manifeste* qu'on a publié sous le nom de *M. l'électeur de Baviere.* Mais il faut convenir qu'il y a beaucoup à rabattre de ces écrits, composés dans le feu des guerres, où les états de l'empire, dont ils défendent les intérêts avec tant de chaleur, faisoient les plus grands efforts, pour maintenir leurs droits, dont ils accusoient la maison d'Autriche de vouloir les dépouiller.

La notion de l'état de l'empire & de la liberté germanique qu'on aura prise dans ces auteurs, poura donner quelque idée des intérêts de l'Allemagne, si uniformes, à ne regarder que le corps en général, & si opposés les uns aux autres, à considérer tous les princes en particulier. L'étude du Droit public peut y servir de quelque chose; mais il est certains secrets de politique qu'on ne peut connoître que par les négociations. Les livres donnent les principes; ils vont jusqu'à un point fixe & limité: tout ce qui est au-delà ne se peut apprendre que dans le maniment des affaires. Ce sont des mystères que l'usage découvre, & que la prudence empêche de publier. Cependant, l'étude de ces principes est absolument nécessaire, non-seulement aux ministres de tous les princes d'Allemagne; mais encore aux ambassadeurs, aux envoyés & aux résidens des autres princes

de l'Europe auprès des membres & états de l'empire, & ce doit être comme la première clef de leurs négociations.

Origine des intérêts de la Maison d'Autriche, & des différends qu'elle a eu à démêler avec celle de France.

Avant que d'entreprendre la lecture de l'Histoire de l'empire, il est bon d'avoir quelque notion sur les intérêts qui, pendant plus de deux cens ans, ont divisé les maisons de France & d'Autriche.

Jusqu'à l'empereur Frédéric III, pere de Maximilien I, il y avoit eu une assez grande intelligence entre ces deux illustres maisons. Maximilien I épousa Marie, héritiére de Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne, souverain des dix-sept provinces des Pays-Bas, tué devant Nanci l'an 1477. Par le plus étrange de tous les caprices, Charles, dont peut-être la postérité, s'il en avoit eu, seroit aujourd'hui sur le trône des François, avoit pris une antipathie extraordinaire pour la France, sa patrie; & c'est principalement de cette antipathie que Maximilien hérita, aussi-bien que des domaines de cette auguste maison, De-là sont venues toutes les guerres & les contestations qui se sont élevées entre ces deux maisons; & quand elles se sont réunies

par des trèves & des traités de paix, ce n'a été que pour peu de tems, & peut-être pour reprendre des forces capables de leur faire soutenir une nouvelle guerre avec plus de vigueur.

Quoique la maison de France ait incontestablement les prérogatives d'antiquité, de noblesse & de gloire sur la maison d'Autriche, cette derniére néanmoins, s'est trouvée depuis Charles-Quint jusqu'à la mort de Charles II, la plus puissante en domaines & en multitude de peuples, & même la plus éminente en dignité, depuis qu'elle a sû se perpétuer l'auguste qualité d'empereur, qui lui donne la prééminence sur les autres couronnes. Mais comme cette dignité est élective, elle ne lui accorde cette prééminence que pour un tems; & il se peut faire que de souveraine elle deviendroit sujette, ou feudataire; ce qui ne sauroit arriver aux souverainetés successives que par la ruine entiére de l'état.

Pour connoître la naissance, les progrès & l'agrandissement de la maison d'Autriche, il faut remarquer que l'an 912, la maison de Charlemagne ayant manqué dans l'empire, la couronne passa aux Allemans : cependant, ils ne furent pas tranquilles sur le trône; les Italiens le leur ayant disputé, jusqu'à ce

que Othon le Grand, duc de Saxe, fut proclamé empereur d'Allemagne l'an 936. Mais il ne fut reconnu en Italie, l'an 962, qu'après beaucoup de victoires remportées sur les Italiens. Par-là, il devint entiérement maître de l'Allemagne & de l'Italie, les seules provinces qui restassent des débris de cette grande monarchie.

L'empereur Henri I, surnommé *l'Oiseleur*, établit en Autriche, vers l'an 928, Léopold pour marquis, c'est-à-dire, pour gardien & défenseur des marches ou frontiéres de l'empire contre les incursions des Hongrois. Léopold fut ainsi le chef de la premiere maison des marquis, puis ducs d'Autriche, qui subsista jusqu'à Frédéric *le Belliqueux*, qui mourut sans enfans, en 1246. Sa succession fut disputée par ses deux sœurs, Constance, mariée à Henri *l'illustre*, margrave de Misnie, & Marguerite, femme d'Ottocar, roi de Bohême, & par leur niéce Gertrude, femme d'Herman de Bade, & fille du frere aîné du dernier duc. Le margrave de Bade s'empara du duché d'Autriche, & le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1250. Alors Ottocar s'en empara, & le posséda jusqu'en 1276, qu'il en fut dépouillé par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, qui, l'an 1282, en investit son fils Albert I. En

1438, Albert II fut élu empereur, & depuis ce tems, la couronne impériale n'est point sortie de la maison d'Autriche. Cet empereur fut suivi l'an 1440, de Frédéric III, son cousin, qui régna 53 ans. Maximilien, fils de Frédéric, en régna 26.

Jusqu'ici, cette maison fut, à la vérité, considérée dans l'empire; mais hors la dignité impériale qui lui donnoit le premier rang, elle étoit inférieure en puissance aux maisons de Saxe & de Baviére. Ce fut donc à Maximilien, que commença cette grande élévation, qui se fit par l'union des biens de cinq grandes maisons. Ces biens ajoutés aux anciens domaines qu'elle possédoit en Allemagne, l'ont rendue par succession de tems la plus puissante maison de l'Europe.

1°. La maison de Bourgogne fut fondée en la personne de Philippe, quatriéme fils du roi Jean, qui laissa, l'an 1363, le duché de Bourgogne (1) en apanage à son fils. Ses trois descendans, Jean, Philippe le Bon, & Charles, tué devant Nanci, unirent à leur duché plusieurs domaines par mariage, achat, donation & usurpations, dont ils formérent ce grand état de Bourgogne. De toutes leurs provinces, il n'y en avoit

(1) *Affaires qui sont entre les maisons de France & d'Autriche, in-12. 1662.*

que

que quatre qui dépendissent de la France; savoir, le duché de Bourgogne, le comté de Flandre, avec les villes & territoires de Lille, Douai, & Orchies; le comté d'Artois & celui de Charolois. Le reste dépendoit de l'empire : c'étoient le comté de Bourgogne, les duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg & de Gueldre, avec les comtés de Hainaut, de Namur, de Hollande, de Zélande, de Zurphen, de Frise, d'Overissel, de Groningue, le marquisat d'Anvers & la seigneurie de Malines. Toutes ces principautés resterent à Marie, fille de Charles, dernier souverain de ces provinces. Il n'y eut que le duché de Bourgogne qui, étant un apanage masculin, fut réuni à la couronne par le roi Louis XI.

2°. La maison de Castille, sortie de la maison de Navarre depuis l'an 1036, fut réduite, l'an 1472, à Isabelle, sœur de Henri IV, surnommé l'*Impuissant*. Elle fut mariée à Ferdinand roi d'Aragon. Il ne resta de ce mariage que Jeanne, laquelle porta tous ses états dans la maison d'Autriche, par son mariage avec Philippe, fils de Maximilien I, & pere de Charles-Quint. Elle possédoit de son chef les deux Castilles, la Galice, le royaume de Léon, les Asturies, la Biscaye, les royaumes de Murcie, de Cor-

doue, d'Andalousie, & l'Estremadure.

3°. Le royaume d'Aragon, dont les princes sortoient aussi de la maison de Navarre, tomba entre les mains de Ferdinand, dans le même tems à peu près que celui de Castille vint à Isabelle. Les états de ce prince comprenoient l'Aragon, la Catalogne, le Roussillon, Valence, Mayorque, Minorque, Iviça, Formentera, la Sardaigne, la Sicile, le royaume de Naples, dont il s'empara l'an 1503, sur les François, le royaume de Grenade conquis en 1494, sur les Maures, avec le royaume de Navarre usurpé en 1512, sur Jean d'Albret. Les Castillans, sous la conduite de Christophe Colomb, découvrirent en 1492, les îles voisines du nouveau continent. Améric Vespuce aborda l'an 1500, au continent même. En 1518, Ferdinand Cortès fit la conquête du Méxique, & l'an 1525, François Pisare, celle du Pérou. Tous ces états vinrent à Jeanne de Castille, fille de Ferdinand, mariée avec Philippe d'Autriche, fils de Maximilien I.

4°. La Hongrie eut ses rois, fort connus dans l'histoire, surtout depuis l'an 997, c'est-à-dire, depuis le regne de S. Etienne. Après bien des révolutions & des changemens arrivés dans cet état, la couronne vint à Louis, dernier roi de

Hongrie & de Bohême, tué par les Turcs à la bataille de Mohats l'an 1526. La couronne étant tombée à la princesse Anne sœur de ce roi, Charles-Quint son beau-frere, la fit épouser à Ferdinand son frere. Ainsi les deux royaumes de Bohême & de Hongrie entrerent dans la maison d'Autriche, avec la Moravie, la Silésie & la Lusace, dépendante de la Bohême, & la Transylvanie, partie de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Esclavonie & de la Dalmatie, comme dépendances de la couronne de Hongrie.

5°. Le Portugal, dont le royaume commença vers l'an 1090, vint après la mort de Sebastien, entre les mains du cardinal Henri, à la mort duquel le roi Philippe II s'en empara, en 1580, du chef de sa mere Isabelle, fille du roi Emmanuel. De ce royaume dépendent celui des Algarves dans le continent d'Espagne, & les conquêtes des Portugais aux Indes, soit orientales, soit occidentales.

6°. La maison d'Autriche se rendit encore maîtresse de plusieurs autres principautés. Le Milanez lui vint en 1536, par la mort de François Sforce, duc de Milan, décédé sans enfans. La même année Charles-Quint s'assura du duché de Gueldre & du comté de Zutphen; l'an 1543, il s'empara de la ville de Cambray, à titre de protecteur de cette

ville impériale, qui dans la suite fut cédée à l'Espagne par le traité de Vervins de l'an 1598.

La maison d'Autriche qui pouvoit se rendre formidable par de si grands domaines, commença bientôt après à s'affoiblir, par la division qui s'en fit en deux branches, dont l'aînée qui sortoit de Charles-Quint par Philippe II, son fils, occupa, outre la monarchie d'Espagne, les Pays-Bas, les royaumes de Naples & Sicile, & le duché de Milan. La branche cadette, sortie de Ferdinand, frere de Charles-Quint, eut les domaines d'Allemagne, avec les royaumes de Hongrie & de Bohême.

L'animosité commença dès le tems de Maximilien I, qui vouloit épouser Anne héritiere de Bretagne. Louis XI rompit ce coup, dans la crainte que ce prince qui étoit pauvre, & qui avoit toujours besoin d'argent, ne vendît cette province aux Anglois, nos anciens ennemis. L'accord fut rompu; mais il y avoit une héritiere bien plus importante, qui pouvoit dédommager Maximilien: c'étoit Marie de Bourgogne, fille de Charles *le Hardi*, tué devant Nanci l'an 1477. Louis XI travailla inutilement pour rompre cette négociation. Le malheur fut qu'il ne pouvoit donner deux femmes à son fils Charles. Ainsi Marie fut mariée à Maximilien. La haine com-

mença dès-lors entre les deux princes & les deux familles, & a passé depuis jusqu'à leurs sujets, principalement aux François & aux Espagnols, qui étoient ennemis, moins par une antipathie naturelle, ou par quelque opposition d'humeurs & de caracteres, que par la différence des intérêts, puisés dans les prétentions mutuelles de ces deux maisons. Une chose augmenta cette aversion entre les deux couronnes. On avoit destiné Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, pour épouse de Charles VIII. Elle fut élevée en France dans cette vûe; mais au bout de neuf ans, c'est-à-dire, l'an 1482, on la renvoya en Flandre, quoiqu'elle apportât pour dot de grands domaines, qui par-là se trouvoient réunis à la couronne de France.

La bonne intelligence se seroit peut-être rétablie, si Philippe, pere de Charles-Quint, eût vêcu plus long-tems. L'estime qui étoit entre ce prince vertueux & Louis XII roi de France, ne leur permettoit pas de se désunir; mais un nouvel incident anima encore plus ces deux maisons l'une contre l'autre. La mort de l'empereur Maximilien I donna lieu à une nouvelle élection. François I, roi de France, prétendit à l'empire, & s'en trouva frustré. Charles d'Autriche, connu sous le nom de Charles-Quint, l'em-

porta sur son concurrent. Leur animosité personelle dura toute leur vie, & passa même à leur postérité & à leurs successeurs. Ce sont là les premieres causes des guerres qui ont agité l'Europe pendant plus de deux cens ans.

Peu s'en est fallu que la maison d'Autriche ne l'ait emporté sur celle de France, soit dans les guerres de Charles-Quint, qui fit François I prisonnier, soit dans les guerres de Philippe II & de Henri II, lorsque nous fûmes battus à la journée de Saint-Quentin; soit enfin dans les mouvemens de la ligue, dont Philippe II étoit l'ame & le moteur, dans la vûe sans doute de faire passer la couronne de France sur la tête de quelqu'un de ses enfans ou des princes de la maison d'Autriche. Mais l'on reprit en France une sorte de vigueur en prenant, pour abaisser la maison d'Autriche, les mêmes voies dont elle se servoit pour affoiblir le grand pouvoir de la maison de France. Ce fut d'entretenir la division parmi ses sujets. L'occasion s'en est présentée plus d'une fois, dans les guerres des protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, & dans la révolte des Pays-Bas contre Philippe II. Charles fut plus heureux que Philippe; il humilia & détruisit ses ennemis. Philippe ne put soumettre tous les Pays-Bas: c'est-là que commence le second degré d'abaissement

de la maison d'Autriche. La conquête du Roussillon, de l'Artois & de l'Alsace, vers l'an 1640, forme un troisiéme degré de l'abaissement de cette auguste maison, aussi bien que le démembrement du royaume de Portugal, arrivé dans ce même tems en faveur de la maison de Bragance aujourd'hui régnante. Un quatriéme degré de ce même affoiblissement, se prend à la conquête que le feu roi fit de la plus grande partie de la Flandre en 1667 & 1668. Le cinquiéme degré se prend de la conquête du Cambresis, du Hainaut & de la Franche-Comté, depuis 1673, jusqu'en 1677. Enfin le dernier coup fut porté à cette auguste maison en 1700, lorsqu'après la mort de Charles II, roi d'Espagne, cette couronne fut transportée par droit de succession légitime & héréditaire, sur la tête d'un prince de la maison de France.

Une juste possession, jointe à divers traités solemnels, a pareillement éteint les prétentions de la maison de France sur celle d'Autriche ; mais ce qui est extraordinaire, & contraire même aux animosités particulieres, plus ces deux illûstres maisons s'affoiblissoient l'une l'autre, plus leurs différends augmentoient.

Ces différends étoient soutenus par des prétentions mutuelles, soit de la maison d'Autriche sur des domaines de la mai-

ſon de France, ſoit de la maiſon de France ſur ceux de la maiſon d'Autriche; mais toutes les prétentions que cette derniere maiſon avoit ſur le duché & le comté de Bourgogne, ſur les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun, ſur le Luxembourg François ; l'Alſace, l'Artois, la Flandre Françoiſe, le Rouſſillon, le Hainaut & le Cambreſis ont été éteintes & couvertes par des ceſſions authentiques & des traités de paix ; auſſi bien que les prétentions que la maiſon de France avoit ſur les domaines de la maiſon d'Autriche, ſoit pour le Milanez, le royaume de Naples, la Catalogne, la Navarre & quelques autres provinces, ſoit pour la préſéance qui a été ſi vivement diſputée entre ces auguſtes maiſons depuis le regne de Henri II, roi de France, juſqu'au regne glorieux de Louis XIV : toutes choſes qu'il ſeroit aiſé de prouver par tous les traités faits entre la maiſon de France d'une part, & la maiſon de Bourgogne ou d'Autriche de l'autre, depuis le traité d'Arras en 1435, juſqu'à celui de Raſtat & de Bade en 1714.

Quoique la maiſon de France ait pris le deſſus depuis plus de quarante ans, par la conſidération & l'étendue des domaines, il ne faut pas s'imaginer qu'il lui reſte rien de cette ancienne aigreur qui a ſi fort agité l'Europe pendant plus de deux cens ans. Réunie ſincérement

avec l'auguste maison d'Autriche, elle ne cherche, par l'assoupissement de tous les différends, qu'à faire renaître cette mutuelle confiance qui faisoit l'honneur & la force de ces augustes maisons, qui se trouvoient quelquefois obligées, pour se soutenir l'une contre l'autre, d'employer le secours des puissances subalternes, desquelles elles ne recevoient que trop souvent la loi, par le besoin qu'elles avoient de ce secours.

ARTICLE II.

Précis de l'Histoire d'Allemagne.

IL n'y a rien de certain sur l'histoire des premiers peuples, qui ont habité l'Allemagne. On a reconnu depuis longtems la fausseté des fables du prétendu Bérose, ou plutôt de l'imposteur Annius de Viterbe. On n'en sait que ce que les auteurs de l'Histoire Romaine en ont dit, à l'occasion des guerres que les Romains ont eues avec eux. JULES CÉSAR & TACITE, sont ceux qui en ont parlé avec le plus d'exactitude. Mais après eux, on trouve un grand vuide dans l'histoire des nations germaniques. On doit le peu qu'on en sait à des religieux plus appliqués à décrire les progrès de la religion chrétienne, & l'établissement de

l'ordre monastique dans ces vastes contrées, qu'à faire connoître les actions éclatantes des souverains, des princes & des grands hommes qui y ont paru. La plupart de ces écrivains sont compris dans les compilations des historiens d'Allemagne, publiées par PISTORIUS, REUBERUS, FREHER, GOLDAST, CANISIUS, LINDENBROGIUS, URSTISIUS, SCHILTERUS, MEIBOMIUS, ECCARD & LEIBNITZ. Ces recueils ne contiennent guères que l'histoire du moyen âge de l'empire, c'est-à-dire, des tems qui se sont écoulés depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XIVe siécle. Cette étude, bien moins intéressante pour nous que l'histoire des derniers siécles, doit être faite succinctement, & dans d'autres écrivains que ceux qui forment les recueils dont nous venons de parler : autrement il y auroit à craindre de perdre en discussions & en lectures inutiles, le tems qu'on peut employer à peser mûrement sur les points considérables de cette histoire, ou de celle des autres nations. Cependant ces écrivains peuvent servir utilement pour le droit public d'Allemagne, plus épuré dans la conduite des princes & états de l'empire, qui ont regné dans ces premiers tems, qu'il ne l'a été depuis.

Les mœurs des anciens Germains ont été décrites par TACITE. M. l'Abbé de

la BLETERIE en a donné une excellente traduction françoise. On peut dire, que malgré l'éloignement des tems, on retrouve dans l'Allemagne moderne l'humeur & le caractere de l'ancienne Germanie. Ce desir ardent de la liberté dans les chefs, cette inclination martiale dans la noblesse, & cet amour de l'oisiveté & des plaisirs de la table dans le reste du peuple, s'y trouvent encore aujourd'hui. » Quand ils ne (1) vont point à » la guerre, dit Tacite, ils passent le » tems à boire ou à dormir.... Ce n'est » pas une honte parmi eux de passer les » jours & les nuits entiéres à boire; mais » les querelles y sont fréquentes, com- » me parmi les buveurs, & se terminent » plus souvent à coups d'épée, qu'en in- » jures. C'est-là toutefois que se font les » réconciliations & les alliances : c'est- » là qu'ils traitent de l'élection des prin- » ces, enfin de toutes les affaires de la » paix & de la guerre. Ils trouvent ce » tems-là le plus propre, parce qu'on n'y » déguise point sa pensée, & que la cha- » leur de la débauche porte l'esprit à » des résolutions plus hardies. Car ils y » découvrent leurs sentimens avec la » franchise de la table & la liberté du » pays; mais la résolution de l'affaire se

(1) Tacit. *de mor. German.*

» remet au lendemain. Ainsi ils délibe» rent lorsqu'ils ne peuvent feindre, & » se déterminent lorsqu'ils ne se peuvent » tromper. »

Quoique ces usages soient fort changés parmi la noblesse, ils se sont néanmoins conservés parmi le peuple & les gens d'église. J'ai su d'un Ministre (1) Allemand, qui avoit été employé dans les plus grandes affaires, que, pour réussir dans l'élection des prélats & des évêques, il faut se livrer, comme les autres capitulans, aux plaisirs de la table; sans quoi non-seulement on ne réussiroit pas, mais même on passeroit pour espion. C'est sans doute cette inclination qui a fait dire à un auteur François, que *l'Allemagne est l'empire des altérés, & la servitude* (2) *des sobres*. Un écrivain plus moderne, qui est entré dans un plus grand détail, a pris la chose du bon côté, lorsqu'il a dit (3) que cette Nation ne faisant pas difficulté d'avouer son inclination pour le plaisir de la table, c'est

(1) Le baron Karg, grand chancelier de l'électeur de Cologne.

(2) Lancre, *tableau de l'inconstance, fol.* 400.

(3) Immensa cupiditas potûs, jam confesso vitio, ideoque magis libero, illam gentem infestat. Nec ad voluptatem tantum hæc Thracica libido est. Sed in parte comitatis & pene disciplinæ.... Nam Germani nulla comitate suavius, quam longo nec sobrio convivio, peregrinos credunt excipere, & tunc verissimam ab ipsis hospitibus benevolentiam in se expromi, ubi mutuis poculis inundari non abnuunt. Id illic summa urbanitas, & coeuntibus prima amicitia animis in fœderis locum. BARCLAI *Satyrici part. IV, cap.* 5. *pag.* 396. *edit. Elzev.* 1637.

moins chez elle un vice qu'une honnête récréation. Ils ne la regardent pas comme une passion vicieuse ; mais comme une partie de leur politesse & de la douceur de leurs mœurs..... Les Allemans ne croyant pas recevoir plus honorablement leurs convives, leurs amis & les étrangers, que dans l'abondance d'un long & agréable festin, ils se persuadent aussi qu'on ne sauroit leur témoigner plus d'amitié, qu'en recevant avec joie la bonne chere dont ils régalent, & en s'y livrant même avec liberté. C'est en cela qu'ils croient faire le plus éclater leur politesse, & donner les premieres marques de leur amitié. D'ailleurs il est à craindre que la droiture, qui faisoit (1) autrefois l'essentiel de leur caractere, ne dégénére peu à peu, par le trop d'habitude que cette sage nation peut contracter avec les vices de leurs voisins. L'observation de Tacite n'est pas sans fondement, lorsqu'il rapporte la candeur & la simplicité des Allemans, à ce qu'ils n'ont pas été corrompus par le commerce & l'alliance des autres peuples.

Tacite fait encore une remarque, dont il paroît quelques restes dans le caractere de la Nation. » Ils aiment, dit-il, à re» cevoir (2) des présens de leurs voisins,

(1) Omnem speciem reconditi astûs odere. BARCL. *ibid. pag.* 397.

(2) Tacit. *de mor. German.*

» comme de chevaux, de harnois, d'ar-
» mes, de baudriers : & déja nous les
» avons accoutumés, continue-t-il, à
» prendre de l'argent. » Mais il a soin de tempérer ce qu'il dit, par une chose glorieuse, qui fait voir que ce n'est point par avidité qu'ils en usent ainsi. » Ils se
» plaisent, dit-il, à donner & recevoir
» des présens ; mais comme ils ne pen-
» sent plus à ceux qu'ils donnent, ils
» ne se souviennent plus aussi de ceux
» qu'on leur a donnés. » Ainsi la compensation est égale de l'un & de l'autre côté. Jean Barclai dit une chose décisive en faveur de cette nation ; c'est, que la candeur & la simplicité de ce peuple fait qu'il ignore les grands crimes : *Omninò ingentia scelera verecundi populi simplicitas* (1) *ignorat*. Je ne puis m'empêcher, pour appuyer cette remarque, de rapporter ce que j'ai moi-même observé à Vienne. Je fus surpris de voir vendre publiquement dans la rue de l'arsenic & d'autres poisons de cette nature, pour faire mourir les insectes & les vermines dont les vieux bâtimens sont infestés. Je demandai pourquoi on ne gardoit pas la police qui s'observe si sagement & si régulierement en France & ailleurs, de ne vendre ces sortes de drogues si pernicieuses, qu'à des personnes très-connues, &

(1) Barclai *Satyrici parte IV*.

qui ne sauroient en faire un mauvais usage. On me répondit que la simplicité & la droiture de la nation ne lui permettoit pas de penser aux maux que l'on peut causer avec ces sortes de drogues : on ne pense qu'au bien qui peut résulter de leur usage. Je sais que c'est une minutie; mais c'est quelquefois plus par les petites choses que par les grandes, que l'on connoît le caractere des peuples. On n'a pas toujours occasion de décider d'une nation par de grands événemens ; & tous les jours on a lieu d'en juger par des bagatelles, qui se présentant naturellement, caractérisent le génie & les mœurs des peuples.

Il y a plus de livres qu'il ne faut, pour étudier la géographie de l'ancienne Germanie & celle du moyen âge. Ceux qui regardent la Germanie moderne sont connus. Je ne parle point du Zeiller, qui est trop ample & trop détaillé. Il suffit, avec la belle carte d'Allemagne de M. *Ensischmidt*, que l'on doit toujours avoir devant les ieux, de lire ce qui se trouve dans les géographies ordinaires : il n'en faut pas davantage pour commencer l'histoire de ce vaste empire.

Il y a peu d'abrégés pour l'histoire générale d'Allemagne. L'*Histoire de l'empire* de M. Heiss, écrite en françois, est un livre médiocre, & qui ne fournit point assez de faits & de lumieres. On

peut le remplacer par l'*Abrégé chronologique de l'hiſtoire & du droit public d'Allemagne*, de M. PFEFFEL. C'eſt un ouvrage exact, & l'un des meilleurs qu'on ait donnés dans ce genre. Deux auteurs modernes ont donné des abrégés aſſez bien digérés, qui pouroient ſervir à ceux qui ſont en état de lire en latin. Le premier eſt SPENER, qui fit paroître en 1716, à Leipſic, ſon *Hiſtoire générale de l'empire d'Allemagne.* Cet ouvrage, qui eſt écrit ſenſément & avec une briéveté inſtructive, peut ſuffire à ceux qui n'ont beſoin que des principes généraux de cette hiſtoire, pour ſe mettre en état d'étudier avec plus de détail les deux derniers ſiécles, les ſeuls qui doivent intéreſſer pour la connoiſſance des affaires & de la ſituation préſente de l'Europe. Le livre de Spener a un autre avantage; c'eſt qu'indiquant exactement à chaque regne, & même à chaque nature de fait, les ſources & les originaux dont il a tiré ſon hiſtoire, il donne à ceux qui veulent entrer dans un plus grand détail, la facilité de s'inſtruire & de pénétrer plus avant. Quoique ſon ſtyle ne ſoit pas dans la pureté des grands auteurs, cependant ſa latinité eſt claire & intelligible; ſuffiſante par conſéquent pour ſe faire aiſément lire & entendre.

Le ſecond auteur eſt STRUVIUS, qui

a donné une sorte d'abrégé de l'histoire d'Allemagne & de l'empire Romano-Germanique. Ce n'est point à la vérité, une histoire suivie ; ce sont des thèses, dans lesquelles ce savant examine les différens points de cette histoire. Il appuie ses décisions sur le témoignage des auteurs originaux. Il ne se fixe point, comme la plupart des écrivains, au siécle de Charlemagne ; il remonte, autant qu'il peut, à l'origine même de la nation, qu'il suit par ses divers degrés & ses vicissitudes jusqu'à l'année 1716. Ce savant a beaucoup de connoissances : son ouvrage est instructif, quoique d'une lecture peu gracieuse ; mais il peut servir de mémoires à ceux qui veulent avoir les connoissances nécessaires de l'histoire de l'empire. Son style est dogmatique, & par conséquent simple, & tel qu'il convient dans des thèses historiques. Les Anglois ont en leur langue un abrégé de cette histoire, publié par M. SAVAGE, qui a donné aussi un *Etat présent de l'empire d'Allemagne*. Outre les huit grands volumes *in-folio* que le PALAZZI a donnés en latin sur les différentes maisons qui ont possédé l'empire d'Allemagne, il a encore publié en italien l'*Histoire de l'empire d'Occident* ; mais ce sont des livres faits pour l'ostentation, & non pour l'utilité, ainsi on peut aisément s'en passer,

On pouroit peut-être s'attacher à l'*Histoire universelle* de Jean Cluvier, qui est assez détaillée sur ce qui regarde l'histoire de l'empire ; & ceux qui entendent la langue allemande pouroient choisir la Chronique de Spire de Lehman, qui a renfermé avec beaucoup d'érudition & de jugement dans l'histoire particuliere de Spire, l'histoire générale de toute l'Allemagne, & les diverses mutations arrivées dans le droit public de l'empire. Je ne parle point ici de la fade & ennuyeuse Histoire des premiers tems de l'empire, publiée par Vorburg en douze volumes *in-folio*, & dont on a donné encore un treiziéme volume depuis quelques années. À peine un esprit juste & solide ose-t-il prononcer le nom d'un pareil écrivain. Il y a encore une infinité d'autres ouvrages : mais ce sont livres de savans, qui ne conviennent qu'à des personnes qui se veulent jetter dans un abîme d'études historiques, ou qui travaillent dans les Universités à enseigner l'histoire & le droit public.

Maison de Charlemagne.

Après une lecture exacte de quelqu'un des abrégés que nous venons d'indiquer & surtout de celui de M. Pfeffel, il faut se fixer aux principaux points de l'hi-

ſtoire de l'empire, & aux regnes où il y a eu de plus éclatantes révolutions. Le gouvernement de la maiſon de Charlemagne contient, pour la connoiſſance des affaires, plus de curioſité que d'utilité. Comme l'adminiſtration en étoit abſolue & purement monarchique, elle n'a aucun rapport avec la ſituation préſente. Ces regnes n'ont pas laiſſé d'être ſujets à quelques révolutions. CHARLEMAGNE, qui fut le premier empereur depuis le rétabliſſement de l'empire, étoit né en Allemagne, non dans le bas Palatinat, comme l'avoient dit quelques auteurs; mais dans la Turinge, ainſi que le P. BROUVER l'a démontré dans ſes *Antiquités de Fulde*. Ce prince fut inſtruit dans les ſciences & dans les langues ſavantes. L'an 768, Charles & Carloman partagerent entre eux le royaume de Pepin le Bref leur pere, mort le 24 ſeptembre de la même année. Après la mort de Carloman, arrivée l'an 771, CHARLES devint poſſeſſeur de toutes les Gaules & de la plus grande partie de la Germanie, à titre de couronne ſucceſſive. Il porta la guerre en Italie l'an 773, contre Didier roi des Lombards, qu'il aſſiégea & prit dans Pavie l'an 774. Par-là, le royaume d'Italie tomba ſous ſa puiſſance. Dès l'année 772, Charles avoit commencé contre les Saxons, les plus belliqueux de

tous les peuples de la Germanie, une guerre qui dura trente-trois ans, c'est-à-dire, jusqu'en 804, que les ayant vaincus, il les engagea, ou les obligea même, si l'on veut, à embrasser la religion chrétienne, & en transporta plusieurs familles en France. Ses conquêtes s'étendirent encore sur les Sclavons, les Bavarois & les Huns. Vers le même tems il porta ses armes du côté du midi, & conquit sur les Sarazins une partie de l'Espagne, qu'il joignit à la domination françoise, l'an 778. Il mit le siége devant Saragoce; après quoi il tourna du côté de Pampelune, dont il fit raser les fortifications. Mais cette expédition, dont les commencemens avoient été heureux, finit d'une maniere assez fatale. Les Gascons attaquerent, dans les défilés des montagnes & des bois, son armée qui revenoit en France; ils la mirent en désordre, pillerent une partie de son bagage, & s'enfuirent dans les montagnes par des routes inconnues aux François, qui perdirent dans cette occasion de braves officiers, entr'autres le fameux Roland, dont les aventures fabuleuses sont célebres dans nos romans & nos poésies. Les habitans de Bénévent se révolterent: Charles y alla & domta les rebelles. De-là il passa à Rome pour y connoître en personne & en qualité de souverain, de l'attentat

commis contre le Pape Léon III. Ce fut à cette occasion que le jour de Noel de l'an 800, on le proclama solemnellement auguste & empereur d'Occident, & que le pape Léon le couronna aux acclamations du peuple romain. C'étoit depuis longtems l'objet de son ambition (1). Mais cette nouvelle qualité ne lui donnoit aucun domaine, possédant par droit de succession la France, soit occidentale, soit orientale, c'est-à-dire, la France propre, & la plus grande partie de l'Allemagne; & s'étant rendu maître, par droit de conquête, de la Saxe, de l'Italie & d'une partie de l'Espagne. Il repoussa même les Maures qui faisoient des descentes en Italie, & dans les îles voisines. Sur la fin de sa vie, il se donna tout entier aux exercices de piété & de religion, & mourut à Aix-la-Chapelle le 27 janvier de l'an 814, âgé de 71 ans, en ayant regné 47 comme roi de France, & plus de treize comme empereur.

Louis *le Débonnaire*, l'unique fils légitime qui lui restoit quand il mourut,

---

(1) L'auteur de l'*Abrég! chronologique de l'histoire d'Italie*, tome I, p. 442 & *suiv.* prouve d'une manière, qui semble sans réplique, que Charles ne fut élu & couronné empereur, que parce qu'il voulut l'être, & que tout étoit disposé pour cet événement, auquel, par ménagement pour les empereurs d'Orient, il étoit bien-aise de faire donner l'apparence d'un événement imprévu, où l'on avoit forcé sa résistance.

eut de son pere tout ce grand empire, qu'il conserva toujours en son entier. Louis reçut à Reims le pape Etienne V; & ce fut par les mains de ce pontife, qu'il y fut couroné empereur. Ce prince avoit de la piété; mais il s'en falloit beaucoup qu'il eut les talens de Charles son pere, soit pour la guerre, soit pour le gouvernement. Sa foiblesse pour l'impératrice Judith, sa seconde femme, & son extrême tendresse pour Charles, qu'il avoit eu de cette princesse, causerent tous les désordres de son regne. Il voulut avantager ce prince au préjudice de ses autres enfans : de-là naquit cette guerre impie, que Lothaire, Louis & Pepin déclarerent à Louis le Débonnaire leur pere l'an 830. Ils l'obligerent même à se retirer; mais l'année suivante, il remonta sur le trône, par le moyen des Allemans. Ce ne fut que pour peu de tems; il en fut encore chassé l'an 833, par une nouvelle conjuration de ses trois fils, & par un jugement d'évêques mercenaires, qui le contraignirent d'abdiquer : jugement néanmoins qui fut ensuite révoqué, Louis ayant été rappellé en 834. Lothaire qui avoit paru le plus animé, fut le dernier à rentrer en grace, & voulut exciter une guerre civile dans la France. La clémence de Louis désarma ce fils rebelle, qui obtint le pardon, & qui fut, aussi-bien que

ses autres freres, entiérement réconcilié avec son pere. La mort de Pepin, fils de Louis le Débonnaire, arrivée en 837, occasiona un nouveau partage entre les enfans de l'empereur, savoir, Lothaire, Louis & Charles. Louis ne fut pas content de ce qui lui fut accordé, & résolut de déclarer la guerre à son pere, qui marchant en diligence pour le prévenir, mourut le 20 juin de l'an 840, la 64e année de sa vie, & la 27e de son empire.

Lothaire, qui étoit empereur, voulut s'emparer, comme aîné, de toute la succession; mais Louis & Charles unirent leurs forces contre lui, & le défirent à la sanglante bataille de Fontenay, qui ne pouvoit être que funeste aux François, puisqu'ils étoient armés les uns contre les autres. Lothaire se vit contraint de demander la paix, & de consentir au nouveau partage qui se fit entre les trois freres en cette maniere. Charles eut la France occidentale, entre la Meuse, la Saone, le Rhône, l'Escaut & l'Océan. Louis eut toute l'Allemagne, ou la Germanie, depuis la Vistule jusqu'au Rhin, avec les villes de Mayence, Spire & Worms; d'où il eut le surnom de Louis le Germanique; & Lothaire qui étoit l'aîné, retint, avec la dignité d'empereur, la ville de Rome, l'Italie & l'ancien royaume de Bourgogne, à la

réserve du Duché de ce nom ; il eut aussi l'Austrasie, qui comprenoit toutes les provinces qui sont entre la Meuse, l'Escaut & le Rhin. Ainsi l'empire d'occident fut réduit alors au seul partage de Lothaire, à qui sa qualité d'empereur ne donnoit aucun pouvoir dans les royaumes de ses deux freres. Lothaire, troisiéme empereur depuis le rétablissement de l'empire en occident, ne le posséda que quinze années. Dégouté des grandeurs humaines, ce prince abdiqua l'empire, se fit moine dans l'abbaye de Prum au diocèse de Trèves, & selon l'usage de ces tems-là, il partagea son royaume à ses trois fils, l'an 855. Louis, l'aîné, eut l'Italie avec la qualité d'empereur. Lothaire obtint l'Austrasie, à laquelle il fit porter son nom de Lothric (*Lotharingia*) : & la Provence échut à Charles. Ce dernier étant mort sans enfans, ses états furent encore partagés entre ses deux freres, dont Lothaire eut les villes de Lyon, de Vienne & de Besançon avec leurs dépendances.

Louis II commença donc à regner l'an 855, & mourut l'an 875. Il eut quelques guerres à soutenir contre les Sarazins qui ravageoient l'Italie, & réprima les entreprises d'Adelgise, duc de Bénévent ; mais le duc inquiet, comme le sont les petits princes, qui ont le cœur plus

plus grand que leurs états, revint à la charge, & obligea Louis de conclure à des conditions désavantageuses la paix qu'il fit avec lui. Cependant l'empereur honteux d'avoir molli sous un prince feudataire, reprit courage, le chassa & le contraignit de s'enfuir dans l'île de Corse. La mort de Louis II, arrivée l'an 875, occasiona de nouveaux troubles.

CHARLES *le Chauve* s'empara de la dignité impériale, qu'il obtint, moins par droit que par ruse & par surprise, ayant gagné le pape Jean VIII & les Romains à force de présens. Mais son regne ne dura que jusqu'à l'an 877, qu'il mourut du poison, qui lui fut donné par le Juif Sédécias, son médecin.

Pour faire passer la couronne impériale à son fils *Louis le Bégue*, Charles le Chauve remit entre les mains de l'impératrice sa femme, un acte scellé de son sceau, par lequel il le déclaroit son successeur. Il y joignit l'épée qu'il avoit reçue du pape, & qu'on appelloit, pour cette raison, l'épée de S. Pierre, son manteau, son sceptre & sa couronne. C'étoient les mêmes précautions que Louis le Débonnaire avoit prises pour Lothaire, & qui avoient éteint toutes les prétentions de Charles le Chauve : mais ces mesures furent inutiles. C'est sans aucun fondement que Binius, Mézerai, Heiss &

d'autres historiens ont avancé que Louis le Begue avoit eu le titre d'empereur. Il ne lui fut donné ni par le pape, ni par le jugement des seigneurs, ni par les acclamations du peuple; & l'on ne peut citer aucun acte qui le qualifie empereur. Les monumens du tems ne lui donnent que le titre de roi.

Carloman, l'aîné des trois fils de Louis, roi de Germanie, lequel étoit le second fils de Louis le Débonnaire, auroit pû se faire proclamer empereur par ses sujets. Il avoit des droits à l'empire. Mais l'idée que l'on s'étoit faite depuis Louis II & Charles le Chauve, sur la nécessité & les avantages de l'agrément du pape, l'empêcha d'user des voies ordinaires.

Le titre impérial fut donc vacant pendant trois années; & dans cet intervalle, Louis le Bégue mourut le 10 avril 879, après un regne de dix-huit mois, & Carloman le 22 mars 880.

Charles *le Gros*, frere de Carloman, qui s'étoit déja saisi du royaume d'Italie, invité par le pape Jean VIII, se rendit à Rome cette même année 880, & fut couronné empereur le jour de Noel. Mais il ne posséda cette auguste qualité que jusqu'à l'an 885, qu'il fut contraint d'abandonner ses états par foiblesse de courage. Rien n'est plus étrange que la fortune de cet empereur, qui de la plus

grande élévation fut tout-à-coup précipité dans la plus affreuse misere. Il avoit réuni en sa personne le titre d'empereur d'occident, avec les royaumes d'Italie, de France, de Germanie & d'Austrasie : mais ce prince qui avoit commencé heureusement, dégénera peu à peu. Ayant abandonné aux Normands les plus belles provinces de la France, il s'attira la haine & l'indignation des François ; & son esprit enfin s'étant affoibli, soit de honte, soit de douleur, il tomba dans une sorte de démence, qui le fit abandonner de ses sujets & de ses propres domestiques, jusque-là que n'ayant pas de quoi subsister, il se trouva réduit à vivre des aumônes que l'archevêque de Mayence lui faisoit, & qui ne l'empêcherent pas de manquer souvent du nécessaire. Il mourut en 888.

Le trouble, suite immanquable de l'anarchie, se mit dans l'empire & dans le royaume de France. L'Italie se trouva divisée par Bérenger & par Gui, qui tous deux s'en étoient fait couronner rois. Enfin ARNOUL, roi de Baviere, & prince de la race de Charlemagne, qui avoit eu la garde de l'empire pendant la maladie de Charles le Gros, fut élu empereur en sa place en 888. Il ne reçut cependant la couronne impériale des mains

du pape Formoſe, que l'an 896. Il mourut en 899.

Arnoul laiſſa pour ſucceſſeur *Louis* ſon fils, que les troubles d'Italie empêcherent d'être couronné à Rome, & qui mourut ſans poſtérité l'an 911. Il fut donc le dernier prince de la maiſon de Charlemagne, qui avec la couronne de Germanie, eut droit de porter le titre d'empereur d'occident, qu'il ne poſſéda cependant jamais.

L'origine de l'empire d'occident ; ſa poſſeſſion par les deſcendans de Charlemagne, & enſuite ſa tranſlation & ſon établiſſement dans la nation Teutonique, ſont des points qu'il eſt bon d'approfondir, avant d'entrer dans le détail de l'Hiſtoire d'Allemagne. Ils ont été ſavamment diſcutés, & bien éclaircis par M. l'abbé Guyon, dans ſon *Eſſai critique ſur l'établiſſement & la tranſlation de l'empire d'occident ou d'Allemagne : les cauſes ſingulieres pour leſquelles les François l'ont perdu.* Ces cauſes, bien dévelopées dans l'ouvrage, ſont, la foibleſſe de Louis le Débonnaire ; la puiſſance temporelle des papes, qui les porta à s'arroger un droit qu'ils n'avoient pas ; enfin la révolte des Allemans, qui profiterent de la foibleſſe de Charles le Gros, & des guerres civiles qui déſoloient la France, pour ſe

soustraire à leurs souverains légitimes.

Toutes nos histoires de France retentissent du nom de Charlemagne : elles font également connoître la grandeur de ses actions, & les malheureuses révolutions qui sont arrivées sous ses successeurs. C'est donc par la lecture de quelqu'un de ces auteurs, qu'il faut commencer l'étude de l'histoire d'Allemagne: après quoi il sera bon de lire les historiens originaux, que le président COUSIN a traduits sous le titre d'*Histoire de l'empire d'occident*. Le premier de ces écrivains est EGINART, né en Franconie, & depuis élevé à la cour de Charlemagne, qui le fit son secrétaire & surintendant de ses bâtimens. Il a écrit la vie de Charlemagne, & les annales de son regne. Dans le premier ouvrage, il représente la vie privée de ce prince, & dans le second il représente sa vie publique & décrit ses guerres & ses combats. Quelques auteurs ont cru qu'il étoit gendre de Charlemagne, sur la foi de la chronique de Lauresheim, où l'on trouve ce fait, qui a servi de matiere à quelques poésies agréables. Emma, fille de l'empereur, éprise d'amour pour Eginart, voulut bien lui accorder les faveurs décisives de sa tendresse ; mais il y avoit tout à craindre, si on pouvoit savoir qu'il les allât prendre chez elle, ou les y re-

cevoir. Il ne convenoit pas aussi à la princesse de passer des heures entieres dans la chambre d'un des domestiques de l'empereur son pere. C'étoit dans le fort de l'hiver que leur amour étoit plus vif. Elle s'avisa d'un stratagême, afin qu'on ne reconnût pas les traces d'un homme sur la neige où il falloit passer ; elle prit son amant sur ses épaules, & le transporta jusqu'aux pieds de son appartement. Malgré ces précautions, Charlemagne apperçut toute la manœuvre, & les trouva ensemble. Il n'y eut d'autre remede pour sauver la vie de l'un, & l'honneur de l'autre, que de les faire épouser. Mais, dit le Président (1) Cousin, c'est une fable qui se détruit par le témoignage d'Eginart & par des titres autentiques. Eginart parle de toutes les filles de Charlemagne, & ne marque point Emma, celle qu'on dit avoir été sa femme.

Louis le Débonnaire fit don, en la premiere année de son empire, à Eginart & à Emma sa femme, de deux terres, dont l'une s'appelloit Michlenstat, & l'autre Mulenheim, & ne dit point qu'Emma soit sa sœur, comme il l'auroit dû dire, si elle l'avoit été. De plus, Eginart déplorant la mort d'Emma dans sa troisiéme lettre à Loup, abbé de Ferrieres, ex-

(1) *Préface sur l'histoire d'Occident.*

prime avec beaucoup d'exagération toutes les raisons qu'il avoit de la regreter, & n'y parle pourtant point de l'avantage d'une naissance aussi illustre, qui lui faisoit tant d'honneur : ce qu'il n'auroit pas omis, si son épouse avoit été fille de Charlemagne, puisqu'il n'omet pas d'autres circonstances moins remarquables (1).

Six ans après, Eginart & Emma firent don de leur terre de Michlenstat à l'abbaye de Lauresheim ; après quoi Eginart éleva dans celle de Mulenheim un monastere & une église, où il fit apporter de Rome les corps de S. Marcellin & de S. Pierre martyrs. Ce monastere a depuis été appellé Selgenstat dans le Wirtemberg, duquel on a publié depuis quelques années les antiquités. Eginart en a été premier abbé, selon le témoignage de Trithème, & y a été enterré, comme il paroît par l'épitaphe qui lui fut faite par Raban-Maur, archevêque de Mayence, le prélat le plus célebre de son siécle par sa grande érudition.

Le second historien de Charlemagne est THEGAN, homme d'esprit & de mé-

---

(1) Emme n'étoit point fille de Charlemagne, cela est certain : mais elle étoit princesse du sang royal, puisque Loup de Ferriere, qui vivoit de son tems, la qualifie *femme nobilissime*. L'auteur de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie*, pense qu'elle étoit fille du roi Carloman, frere de Charlemagne, & par conséquent cousine germaine de Louis le Débonnaire.

rite, sorti d'une ancienne maison de Franconie. Il étoit cor-évêque de Trèves, c'est-à-dire, proprement, suffragant; de sorte que durant qu'Amalarius-Fortunatus, archevêque de Trèves, étoit employé en des négociations & des ambassades, il faisoit toutes les fonctions épiscopales dans son diocèse. Il n'a écrit que les commencemens de la vie de Louis le Débonnaire. M. Cousin en a traduit une autre entiere de ce prince, faite par un auteur du tems, mais anonyme, & fort exacte. Un troisiéme historien de ces mêmes tems est Nithard, qui fut, aussi bien que son pere Angilbert, abbé de S. Riquier, au diocèse d'Amiens. Il étoit petit-fils de Charlemagne par sa mere Berthe, fille de ce grand prince. Nithard, homme d'un mérite égal à son illustre naissance, avoit servi dans les armées de Charles le Chauve; mais quand il vit que le tems, au lieu de diminuer la haine des deux partis, ne faisoit qu'accroître leur animosité, & mettoit des obstacles invincibles à toutes sortes d'accommodemens, il renonça au siécle, & se retira dans un monastere. Comme en qualité d'abbé de S. Riquier, il possédoit des fiefs qui l'obligeoient à se trouver aux expéditions militaires, il fut tué dans un combat, & enterré à la porte de l'église de son abbaye. Il a écrit avec beaucoup

de fidélité, l'histoire des différends des fils de Louis le Débonnaire. Enfin un quatriéme ouvrage de ces anciens tems, traduit aussi par le président Cousin, est tiré des *annales de S. Bertin*, depuis l'an 843, jusqu'à l'année 890. C'est l'histoire la plus ample & la plus exacte du VIIIe & du IXe siécle.

Ce qu'on trouvera peut-être à redire dans ces historiens, dit cet habile traducteur, c'est qu'ils se sont contentés de rapporter les faits les plus importans, sans les relever par la beauté des pensées, ou par l'élégance des expressions : mais ce défaut est avantageusement réparé par la sincérité dont ces auteurs font profession, & par un certain caractere de vérité qui éclate dans leurs ouvrages, & qui, en matiere d'histoire, vaut mieux, sans comparaison, que toutes les figures & tous les ornemens du discours.

Ces lectures suffisent à ceux qui veulent étudier avec une sage modération. Veut-on cependant se jetter dans un plus grand détail, on peut lire, après l'histoire de Charlemagne de Christophe Ott, de Frantzius, ou de Boecler, ce qui se trouve dans les recueils de *Marq*-Freher, d'André Du Chesne, de D. Bouquet, & même dans le second volume de la Bibliotheque impériale de Lambecius. J'ai détaillé ces traités dans le Catalogue qui

est à la suite de cet ouvrage. (1) On pourroit même y joindre ce que WEINKENS, TURCKIUS & SCHATEN ont publié sur l'empereur Charlemagne. Il est vrai que ce sont des livres de discussion ; mais c'est à quoi l'on est exposé, quand on veut tout voir.

Rois & empereurs de la maison des ducs de Saxe.

La mort de Louis II (2) acheva de rompre les foibles liens, qui tenoient les provinces germaniques dans une sorte d'union avec la France. Elle fut suivie d'un interregne, qui dura depuis le 21 novembre 911, jour de la mort de Louis II, jusqu'au 19 octobre 912, que CONRAD, fils de Conrad de Fritzlar & duc de Franconie, fut élu roi de Germanie.

La couronne de Germanie devoit appartenir à Charles le Simple, qui seul prince légitime de la maison de Charlemagne, devoit réunir les états des différentes branches, à mesure qu'elles s'éteignoient. Mais les François avoient deux fois exclus Charles du trône ; & sa jeunesse n'offroit pas à la Germanie le défenseur dont elle avoit besoin contre les Hongrois.

(1) Tome XI, IV Partie, chap. III. art. III & V.

(2) *Abrégé chron. de l'Histoire générale d'Italie*, tome II, p. 625, 627 & *suiv.* 3 *colonnes.*

Observons de plus, qu'Arnoul, qui tenoit le trône, plutôt de la révolte des seigneurs Allemans & Lorrains contre Charles le Gras, que du droit qu'il y pouvoit avoir par sa naissance, lequel n'étoit réel qu'autant qu'on ne le contestoit pas, avoit souffert que l'autorité des seigneurs prît sans cesse de nouveaux accroissemens. Lorsqu'il mourut, les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, les marquis, en un mot tous les possesseurs de grands fiefs, se conduisoient en souverains, qui consentoient d'avoir un chef ; mais qui ne vouloient pas dépendre d'un maître. Le parti fut donc pris de rendre purement élective la couronne de Germanie, & d'imposer des loix à celui qui la recevroit.

Les états assemblés en diéte, voulurent mettre sur le trône OTTON le Grand, duc de Saxe, & régent sous Louis II. Il refusa d'y monter, à cause de son grand âge, & proposa CONRAD, qui fut élu sur le champ : mais les seigneurs firent avec lui des conventions, qui furent la véritable origine du droit public d'Allemagne. Les Lorrains ne concoururent point à l'élection de Conrad, & se donnerent à Charle le Simple. Ce fut le sujet d'une guerre.

Quelque puissant que fût le clergé d'Allemagne, la fermeté de Conrad lui

conserva l'autorité que le souverain doit avoir dans les affaires ecclésiastiques. On avoit élu sans son consentement un archevêque de Brême. Il déclara l'élection nulle, & fit consacrer un autre archevêque, auquel le pape Jean IX envoya sur le champ le *Pallium*. Il porta plus loin son autorité, sans qu'on l'ait alors accusé d'avoir passé les bornes. Les évêques d'Allemagne ayant refusé d'accorder une dispense de mariage, il l'accorda lui-même.

Conrad mourut le 23 décembre 919. Soit par amour du bien de l'état, soit en vertu de quelqu'accord secret, soit par pure générosité; il désigna pour son successeur *Henri*, duc de Saxe, qui fut élu roi de Germanie, par la diéte, en 919.

Henri I, dit l'*Oiseleur*, à cause du plaisir qu'il prenoit à la chasse de l'oiseau, étoit fils d'Otton le Grand, duc de Saxe & de Thuringe, & descendoit de Charlemagne par sa mere. Son regne fut principalement remarquable par l'acquisition qu'il fit en 923 de la Lorraine, & par des victoires remportées en différens tems sur les Hongrois & les Esclavons.

Pour mettre ses états à couvert des courses des premiers, il fit bâtir & fortifier des villes & des bourgs dans la Saxe, qui n'en avoit point eu jusqu'alors; & par des priviléges considérables,

il engagea la noblesse & le peuple à les habiter. Il établit aussi des margraves ou marquis dans le Brandebourg, dans la Misnie & dans la Lusace, qu'il avoit enlevées aux Esclavons.

Après avoir reconquis l'Autriche sur les Hongrois, en 935, ses troupes le proclamerent empereur : mais on ne voit pas qu'il ait fait aucun usage de ce titre. Il est vrai que lorsqu'il mourut, il méditoit la conquête de l'Italie ; & l'on ne sauroit douter que son dessein ne fût d'aller à Rome se faire couroner empereur.

On peut le regarder comme le premier fondateur des chapitres nobles de filles. Il avoit établi, sous la régle de S. Augustin, plusieurs maisons pour les filles, dont les peres avoient péri dans les guerres contre les Hongrois ; & leur avoit permis de sortir de ces maisons, & de se marier quand elles voudroient.

Henri l'Oiseleur mourut le 2 de juillet 936, après avoir regné quinze ans & six mois. Il eut pour successeur OTHON I, dit le Grand, son fils, qui fut élu roi de Germanie, peu après la mort de son pere, & roi d'Italie en 961. Ce prince mérita le nom de *Grand*, par les actions qu'il fit pendant un regne de 37 ans. Il ne soumit les Esclavons & les Bohémiens qu'après une guerre de 14 ans. Il dissipa les conspirations que l'on avoit tramées

contre lui. Après quoi il fut appellé en Italie par Adélaïde, veuve de Lothaire, fils de Hugues. Il força Bérenger, qui tirannisoit cette province, à se mettre entre ses mains, & il fut élu roi d'Italie en 961. S'étant rendu à Rome, en 962, il y fut proclamé empereur & couronné par le pape, auquel il promit de maintenir les droits du saint siége, & de lui rendre tout ce que l'église romaine tenoit des empereurs François ; & il reçut réciproquement du pape la promesse de lui garder toujours une inviolable fidélité. Ce fut en la personne de ce prince, que l'empire passa véritablement aux Allemans, qui le possedent encore aujourd'hui.

Othon, qui ne vouloit pas (1) que la couronne impériale ne fût à peu-près pour lui qu'un vain ornement, comme elle l'avoit été pour l'empereur Bérenger ; mais qui vouloit posséder l'empire de la même maniere que Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire & Louis II l'avoient possédé, c'est-à-dire être véritablement empereur, & non pas seulement l'avoué de l'église romaine ; qui vouloit en même-tems remettre les Romains dans une dépendance qui leur ôtât

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire générale d'Italie*, par M. le Fevre de Saint-Marc, *tome II*, p. 806 & *suiv.*

l'envie de porter atteinte aux droits des empereurs, eut soin que ces droits fussent mis solemnellement en sûreté par un Concile, présidé par le pape, & auquel assistoit le peuple Romain, représenté par ses magistrats. Ce fut dans le Concile tenu à Rome, en 964, que le pape Léon VIII, qu'il venoit de rétablir sur le siége pontifical, après la déposition de Benoît V, fit, de concert avec tout le Clergé & le Peuple Romain, ce decret si célebre (1), par lequel on accorde au » seigneur Othon I, roi des Allemans, » & à ses successeurs au royaume d'Ita-

(1) Ad exemplum B. Adriani, apostolicæ sedis antistitis, qui domino Carolo victoriosissimo regi Francorum & Longobardorum, Patriciatûs dignitatem, ac ordinationem apostolicæ sedis, & investituram episcoporum concessit: ego quoque Leo episcopus, servus servorum Dei, cum toto clero ac Romano populo constituimus, & confirmamus, & corroboramus, & per nostram apostolicam autoritatem concedimus atque largimur Domino Ottoni primo, regi Teutonicorum, ejusque successoribus hujus regni Italiæ, in perpetuum, facultatem eligendi successorem, atque summæ sedis apostolicæ pontificem ordinandi, ac per hoc archiepiscopos seu episcopos, ut ipsi ab eo investituram accipiant, & consecrationem undè debent accipere, exceptis his, quos imperator pontificibus & archiepiscopis concessit: & ut nemo deinceps, cujusque dignitatis, vel religiositatis, eligendi, vel patricium, vel pontificem summæ sedis apostolicæ, aut quemcumque episcopum ordinandi habeat facultatem, absque consensu ipsius imperatoris; quod tamen fiat absque omni pecunia, & ut ipse sit patricius & rex. Quod si à clero & populo quis eligatur episcopus, nisi à supra dicto rege laudetur & investiatur, non consecretur. Si quis contra hanc regulam & apostolicam autoritatem aliquid moliatur, hunc excommunicationi subjacere decernimus; &, nisi resipuerit, irrevocabili exilio puniri, vel ultimis suppliciis affici. *Decret. Dist. LXIII. cap. 23.*

» lie, la faculté à perpétuité de se choi-
» sir un successeur, de nommer le pape,
» & conséquemment les archevêques &
» évêques, lesquels recevront de ces
» princes l'investiture » Quelques auteurs ajoutent *par la crosse & l'anneau* : paroles remarquables, qui ne se trouvent point dans Gratien; & qui, si l'on peut croire qu'elles aient originairement fait partie du decret, ne peuvent servir qu'à couvrir d'une éternelle ignominie la mémoire des auteurs de la très-scandaleuse querelle des investitures. Le decret porte encore : » Qu'aucun, à l'avenir, quelque
» dignité qu'il ait dans l'état ou dans l'é-
» glise, n'aura le droit d'élire le pape,
» ou tout autre évêque, sans le consen-
» tement de l'empereur; ce qui se fera
» pourtant, sans qu'il en coûte rien, &
» pourvu que l'empereur soit en même-
» tems patrice & roi d'Italie; enfin que
» les évêques, élus par le clergé & le
» peuple, ne seront point consacrés, que
» l'empereur n'ait confirmé leur élection,
» & ne leur ait donné l'investiture, à
» l'exception cependant de ceux dont
» l'empereur a cédé l'investiture aux pa-
» pes & aux archevêques. » Sigonius & d'autres auteurs d'un aussi grand poids, n'ont point douté de la vérité de ce decret. Toutes les Universités d'Allemagne & de France en soutiennent l'authenti-

cité. Mais Baronius, le P. Pagi, Muratori, toute la foule des Ultramontains de naissance, d'état ou de maximes, rejettent ce même decret, comme une imposture imaginée pendant la querelle des investitures entre les papes & les empereurs. Leur grande raison est, que ce decret fait aux empereurs des concessions exhorbitantes. Rien n'est pourtant plus faux, puisqu'au fond il ne leur accorde rien. Ce qui, suivant le stile de la procédure des conciles & d'autres pareilles assemblées, paroît ici sous la forme d'un decret, n'est, dans la vérité, de la part du pape & des Romains, qu'une simple reconnoissance de droits souverains inhérans à l'empire, & même, pour la plus grande partie, au patriciat de Rome, dont Pepin le Bref, Charlemagne & ses successeurs à l'empire avoient joui; de même qu'en avoient joui les empereurs résidans à Constantinople, & les exarques de Ravenne, leurs représentans, gouverneurs souverains de l'Italie; de même qu'en avoient joui plus anciennement les rois Goths, & précédemment Odoacre; de même enfin qu'en avoient dû jouir avant Odoacre, & qu'en avoient effectivement joui tous les empereurs Romains depuis Constantin le Grand. En approfondissant les termes de ce decret, on trouve qu'il ôte plutôt qu'il ne donne aux empereurs

(1). Il faut cependant avouer, que Léon VIII, par ce decret, détruit en un instant, tout ce que ses prédécesseurs avoient fait depuis plus d'un siécle & demi, pour se rendre souverains indépendans : mais s'il fit une faute, il a eu des successeurs qui ont bien sû la réparer. L'empereur Othon I. mourut l'an 973, après avoir regné trente-sept ans, & en avoir été onze sur le trône impérial.

Othon II, son fils, qu'il avoit eu la précaution de faire couroner empereur, dès l'an 967, lui succéda. Haï de ses sujets, il mourut en 983, de honte & de chagrin d'avoir été battu par les Grecs, qui tenterent en 982, de rentrer dans la Pouille & la Calabre, avec le secours des Sarazins.

Othon III, fils d'Othon II, étoit jeune lorsqu'en 984 il parvint au trône impérial ; aussi son régne ne fut pas exempt de troubles. Crescentius voulut se faire reconnoître à Rome, plus par ses cruautés, que par la sagesse de son gouvernement. Othon fut regardé comme grand justicier ; mais il devoit plutôt être traité de cruel & de barbare, sur-tout à

(1) C'est ce qu'entreprend de prouver l'auteur de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie*, dans ses *Remarques sur le Décret de Léon VIII*, qui forment le premier article de la *Digression*, qu'il a placée à la fin du IV volume de son ouvrage.

cause d'une aventure extraordinaire qui lui arriva. Je la rapporterai dans les termes même d'un auteur moderne, (1) dont l'autorité n'est pas d'un grand poids ; mais cette historiette poura amuser le lecteur.

» L'impératrice, dont la vie étoit fort » déréglée, s'étant vue rebutée d'un » jeune comte, aussi beau & aussi chaste » que Joseph, s'en voulut venger, com» me fit la femme de Putiphar de ce » saint patriarche. Pour cet effet, elle » accusa le comte à l'empereur, qui crut » trop légèrement une chose de cette im» portance, sans l'avoir bien examinée ; » il lui fit brusquement trancher la tête. » La comtesse, à qui son mari, sur le » point de mourir, avoit déclaré ce » qu'une trop grande discrétion lui avoit » empêché de découvrir, de peur de dés» honorer l'impératrice & l'empereur, » s'alla présenter à ce prince, comme il » rendoit la justice, suivant la coutume » des empereurs & des rois d'Italie, dans » l'assemblée générale, qui se tenoit en » une grande plaine auprès de Plaisan» ce, & sans qu'il sût qui étoit cette » femme, elle lui demanda justice du » meurtrier de son mari. Othon lui pro» mit sur le champ de la lui faire, selon

(1) Maimbourg, *Décadence de l'Emp. liv.* 2.

» toute la rigueur des loix, au cas qu'elle » le représentât. Alors cette généreuse » comtesse lui montrant la tête du com- » te, qu'elle prit d'un de ses gens qui la » tenoit cachée sous son manteau; *C'est* » *vous-même, Seigneur*, lui dit-elle, *qui* » *êtes ce meurtrier, qui avez fait mourir* » *injustement l'innocence même, en la per-* » *sonne du comte, mon seigneur & mon* » *mari; ce que je suis résolue de prouver* » *par l'épreuve du feu, en tenant un fer* » *chaud entre mes mains sans me bruler.* A » la vérité, l'empereur ne devoit pas ad- » mettre cette épreuve, que le pape » Etienne VI avoit condamnée plus de » cent ans auparavant, & contre laquelle » le savant archevêque de Lyon Ago- » bard avoit fait un traité: mais soit qu'il » crût toujours que le comte avoit été » justement condamné, ou que ne croyant » pas en cette épreuve, il ne doutât point » du tout que la comtesse ne se dût bruler » les mains, il y consentit, & fit appor- » ter dans un grand brasier un fer tout » rouge, que la comtesse prit sans balan- » cer, & tint tant qu'on voulut entre ses » mains sans se bruler; puis se tournant » vers Othon, tout confus & épouvanté » d'un spectacle si surprenant, elle eut la » hardiesse de lui demander sa propre » tête, selon la sentence qu'il avoit por- » tée contre lui-même, puisqu'il étoit

» convaincu par cette épreuve d'être le » meurtrier de l'innocent. Mais enfin, » après pluſieurs délais qu'elle accorda à » l'empereur, qui ſe confeſſa coupable, » & digne de mort, elle ſe contenta » qu'on punît l'impératrice, qui l'avoit » ſurpris par une horrible calomnie. Cela » fut auſſi-tôt exécuté ſelon l'arrêt de » l'empereur même, qui par un acte de » juſtice, qu'on trouvera peut-être un » peu trop approchant de la cruauté, » eut aſſez de fermété ou de dureté pour » la condamner au feu (1).

Les juriſconſultes Allemans reconnoiſſent aujourd'hui, qu'on a tort d'attribuer à Othon III, l'établiſſement de ſept électeurs de l'empire. Effectivement, on eſt aſſuré par le témoignage des auteurs contemporains, que juſqu'au milieu du XIII

(1 Sigonius place cet événement en l'année 996. Baronius le recule juſqu'en 999. Le comte dont il s'agit étoit le comte de Modène, & la comteſſe ſa femme ne ſubit point l'épreuve du feu en tenant un fer chaud entre ſes mains, comme le dit Maimbourg; ce fut en marchant ſur des ſocs ardens. Mais toute cette hiſtoire eſt un conte populaire, qui n'a pas même la vraiſemblance. Godefroi de Viterbe, qui vivoit environ deux cens ans après, eſt le premier qui l'ait raconté dans ſon *Pantheon*. Aucun des Hiſtoriens du tems n'en a parlé; & cependant un événement de cette importance devoit avoir fait par-tout beaucoup de bruit, (dit Muratori, *ſous l'année 996.*) Othon n'avoit alors que ſeize ans. Il n'étoit pas encore marié : il paroît même certain qu'il ne le fut jamais. De plus, Thédal, aïeul de la comteſſe Mathilde, étoit marquis & comte de Modène en 939, & il a ſurvécu à l'empereur Othon III. Voyez l'*Abrégé chronologique de l'Hiſtoire d'Italie*, tome II.

siécle, c'étoient encore les princes, les prélats & les seigneurs Allemans qui élisoient l'empereur. Vers ce tems, après la mort de l'empereur Frédéric II, les grands officiers de la couronne s'arrogerent le droit de procéder seuls à l'élection de l'empereur : cependant cet usage, qui s'étoit établi insensiblement, & peu-à-peu, n'a pris une forme stable & permanente, que par la bulle d'or de l'empereur Charles IV. Ainsi un usage occasioné (1) peut-être par des conjonctures particuliéres, a privé les princes de l'empire d'un droit qu'ils avoient auparavant ; & par une loi publique, ce droit, pour l'avantage du corps, a été restreint à un petit nombre de princes. Ce point a été savamment discuté par M. l'abbé GUYON dans sa Dissertation sur l'*origine & les droits*

---

(1) Dicimus laudatissimum septem virorum collegium sæculo XIII, post tempora Friderici II, cœpisse, nullâ quidem constitutione pontificis aut imperatoris, ut pote cùm illi nullum fuerit jus de electione, seu re alieni juris, quicquam definire, huic verò non competierit potestas citrà consensum eorum, quorum interfuit, jus eligendi multis adimere, certis autem duntaxat vel conferre vel relinquere ; nec uno actu, aut speciali aliquâ lege primò jus hoc eligendi regem Romanorum ad VII electores transiisse, sed pedetentim per usum ordinibus reliquis fere non observantibus, vel ut incommoda ex multitudine eligentium provenientia tollerentur, id ita fieri permittentibus, ad eos pervenisse ; tandem verò ut quieti imperii plenius consuleretur, ipsis à Carolo IV, expressâ sanctione A. B. unà cum aliis pertinentiis confirmatum fuisse, sicque quod consuetum ante fuerit, expresso ordinum consensu, lege publicâ in nomen juris scripti transiisse. SCHWEDER, *Introd. in jus publ. part. II. cap. 2. n. 3.*

des électeurs, imprimée à la suite de son *Essai critique sur l'établissement & la translation de l'empire d'Occident ou d'Allemagne.*

Othon III étant mort en 1002, sans postérité, HENRI de Baviere son cousin, fut élu empereur, & régna environ 23 ans. Les Normans & les Sarazins se disputerent la Pouille sous le regne de ce prince, qui ne put empêcher les premiers de s'en rendre maîtres. Henri a été mis au nombre des saints dans les fastes de l'église, pour ses vertus & sa sainte vie, sur-tout pour la virginité perpétuelle, qu'il conserva toujours avec l'impératrice Cunegonde son épouse. Il mourut en 1024, & fut enterré dans l'église de Bamberg, qu'il avoit fait bâtir.

Ce fut un prince très-brave & très-religieux; mais à l'exemple des trois autres empereurs de sa maison, une piété trop peu prévoyante lui fit accorder aux gens d'église un degré de puissance, qui fut ensuite très-funeste à l'Allemagne.

Relativement à la couronne de Germanie, les Historiens Allemans & beaucoup d'autres, nomment ce prince *Henri II*; mais en le considérant comme roi d'Italie & comme empereur, les écrivains Italiens les plus exacts l'appellent *Henri I*, ne mettant point *Henri l'Oiseleur* au nombre des empereurs, parce

qu'il ne fut point couronné par le pape. Cette obſervation eſt néceſſaire à l'égard des empereurs ſuivans, dont le *quantiéme du nom* ne ſe trouve pas le même dans les Hiſtoriens Allemans & dans les Italiens.

Empereurs de la maiſon de Franconie.

CONRAD II, ſurnommé *le Salique*, duc de Franconie, fut élu roi de Germanie, & ſacré par l'archevêque de Mayence, le 8 ſeptembre 1024 : mais il ne fut couronné empereur qu'en 1026. Il étoit fils de Henri, duc de Franconie, & d'Adélaïde d'Egesheim : on ignore ce qui lui a fait donner le ſurnom de Salique. En 1032, Conrad hérita du royaume des deux Bourgognes, en vertu de la donation que Rodolfe II en avoit faite à l'impératrice Giſele, ſa niéce. Il mourut à Utrecht, le 4 juin 1039. Ce fut un des plus grands princes de l'Allemagne. Pendant plus de quatorze ans qu'il porta la couronne, il ne ceſſa d'être en action, ſoit pour empêcher les courſes des Hongrois, qui s'étoient jettés ſur l'empire, ſoit pour réprimer les révoltes des Italiens, qui s'étoient ſoulevés en divers endroits.

HENRI III, ſon fils, lui ſuccéda au trône impérial. Il termina heureuſement les

les guerres qu'il eut à soutenir contre les Bohémiens & les Hongrois, & fit respecter la dignité de l'empire dans toutes les nations. Il mourut en 1056, après un régne de 17 ans.

Il eut pour successeur HENRI IV, sous le régne duquel s'éleva la fameuse querelle des investitures. Les empereurs avoient toujours joui du droit de confirmer les élections des évêques & des abbés, & de leur donner l'investiture des biens temporels attachés à leur dignité. Le signe de cette investiture pour lors en usage, étoit la crosse & l'anneau que le prince donnoit à celui qu'il avoit nommé, ou dont il confirmoit l'élection. Le fameux Grégoire VII, qui remplissoit alors le siége apostolique, osa le premier disputer aux souverains un droit qui leur appartient si légitimement, soit comme fondateurs, soit comme intéressés à ce que des sujets fidéles occupent les dignités ecclésiastiques dans leurs états, & jouissent des grands biens qui y sont attachés. » Dans la fausse idée que » Grégoire VII avoit conçue de l'auto- » rité pontificale, dit le nouvel histo- » rien de Venise (1), il se fit un point de » religion & de conscience, de dominer

(1) L'abbé Laugier, *Histoire de la République de Veni-* Tome I, p. 393, 394.

» les empereurs & les rois, & d'étendre
» le pouvoir de lier & de délier, jusqu'au droit prétendu de disposer des couronnes au gré de son couroux pastoral : allumant ainsi entre le sacerdoce & l'empire un feu de discorde, qui n'a pu s'éteindre que dans le sang d'une infinité de chrétiens. Ses démêlés avec l'empereur Henri IV, furent poussés au point de mettre toute l'Allemagne & toute l'Italie en feu, d'étonner l'Europe par ce combat indécent du diadême & de la tiare, & de scandaliser à jamais toute la postérité. »

Victor III, Urbain II, successeurs de Grégoire VII, marcherent sur ses traces. Les Saxons, révoltés contre Henri, & soutenus par les papes, élurent pour roi Rodolphe de Souabe ; & ce prince ayant été tué dans une bataille, on donna la couronne à Herman, comte de Luxembourg. Les papes ne se firent pas scrupule d'armer contre l'empereur ses propres enfans. *Conrad*, son fils aîné, qu'il avoit fait couroner roi des Romains, & qui commandoit ses troupes en Italie, séduit par les caresses de la comtesse Mathilde & du pape Urbain II, se révolta, & fut couroné roi d'Italie. Conrad mourut en 1101. Trois ans après, Henri, le second fils d'Henri, se révolta contre lui, après avoir été absous par le pape Paschal II,

du serment qu'il avoit fait de ne jamais rien entreprendre au préjudice de l'empereur son pere. Les seigneurs mal disposés se joignent au fils rebelle. L'empereur qui, flaté de l'espérance d'un accommodement, avoit congédié ses troupes, est fait prisonier à Ingelheim, & obligé de renoncer à l'empire. Il se sauve, leve de nouvelles troupes ; mais après quelques heureux succès, ses troupes sont battues par celles de Henri V. Réduit aux derniéres extrémités, abandonné de tout le monde, il meurt à Liége, en 1106. » Henri IV (1) fut le fléau » des papes de son tems, qui furent très- » bien être le sien. Il avoit certainement » de grands vices ; mais il avoit aussi » de grandes qualités : & sans doute il » n'eut pas fait tant de choses qui ren- » dent sa mémoire en quelque sorte » odieuse, si dans tout ce qu'on fit con- » tre lui, l'on eut un peu plus suivi les » loix de la religion & de l'humanité. »

Quoique Henri V, fils & successeur d'Henri IV, eut protesté qu'il vouloit être le défenseur de l'église romaine, il ne laissa pas, après la mort de son pere, de poursuivre la même contestation ; & s'étant saisi du pape Paschal II, il l'obligea de lui céder les investitures. Mais à

(1) *Abr. chron. de l'Hist. d'Italie*, tome III, p. 80. 82.

peine le nouvel empereur fut sorti de l'Italie, que les cardinaux annulerent, comme violente, la cession faite par le pape. Après la mort de Paschal, Gélase II & Callixte II en userent de même. Henri fut excommunié; mais appréhendant le sort malheureux de son pere, il fit son accommodement en 1122. Ce fut dans la diéte de Worms, qu'il renonça, du consentement des états, & en faveur des chapitres, à toute espece de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, & ne se réserva que le droit d'investir le clergé de son temporel, la cérémonie devant se faire avec un sceptre, qu'on substitua à la crosse & à l'anneau. Le second article du concordat porte que les terres du saint siége seroient absolument affranchies de la suzeraineté de l'empire. Ainsi il ne reste aux empereurs, que le droit de décider, en Allemagne, dans le cas d'une élection douteuse; celui des premiéres priéres, & le droit de mainmorte, qu'Otton IV fut obligé d'abandonner. Henri V mourut à Utrecht en 1125.

LOTHAIRE II, duc de Saxe, fut élu en sa place. Les Historiens le représentent comme un prince pieux, modéré, & amateur de la justice. Les commencemens de son regne furent traversés par Frédéric & Conrad de Souabe; mais le

pape, pour les punir de leur usurpation, leur interdit les sacremens, & saint Bernard les réconcilia depuis avec l'empereur. Il mourut en 1137, trois ans après avoir reçu la couronne impériale des mains du pape Innocent II.

Empereurs de la maison de Souabe.

CONRAD III, fils de Frédéric, duc de Souabe, fut élu en la place de Lothaire. Les troubles d'Italie, l'empêcherent de recevoir à Rome la couronne impériale, comme avoient fait la plupart de ses prédécesseurs. Il fut un des princes qui entreprirent avec Louis VII, roi de France, de recouvrer la Palestine, occupée par les infidéles; mais nous avons déja marqué que la perfidie des Grecs les empêcha de réussir dans cette sainte entreprise. Conrad mourut en 1152.

FRÉDÉRIC *Barbe-rousse*, qui suivit Conrad III, son oncle, fut un prince sage & intrépide, doué des plus belles qualités de l'esprit & du cœur. Un démêlé particulier le brouilla avec le saint siége, & il protégea successivement trois antipapes, contre le pape Alexandre III. Enfin, vaincu dans deux batailles, où ses troupes furent taillées en piéces, il se rendit à Venise, où le pape s'étoit réfugié, & conclut la paix avec lui. Ce fut en 1177. Il entreprit la croisade contre

Saladin, qui s'étoit rendu maître de Jérusalem, en 1187. Il mourut dans le cours de cette expédition, près de Séleucie, pour s'être baigné dans une eau extrêmement froide. C'étoit en 1190, la trente-huitiéme année de son régne.

Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, prince altier & farouche, lui succéda, & reçut la couronne impériale, en 1191, des mains du pape Célestin III. Du chef de l'impératrice sa femme, tante de Guillaume II, dit *le Bon*, mort sans enfans légitimes, il s'empara de la Sicile en 1194, & y commit de si grandes cruautés, que les peuples se révolterent, sous la conduite du comte Jourdain, à qui l'impératrice Constance, qui étoit l'ame de la rebellion, avoit promis de l'épouser après la mort de l'empereur. La révolte eut une fin très-malheureuse. Henri fondit sur la Sicile avec une armée, dissipa les rebelles; & le comte Jourdain, fait prisonier, expira avec ses principaux complices, dans des tourmens affreux. Parvenu par ses cruautés à s'affermir sur le trône de Sicile, il somma l'empereur Alexis l'Ange de lui rendre les conquêtes que les Normands avoient précédemment faites sur les Grecs, & les lui céda ensuite, moyennant un tribut annuel de dix talens d'or. Henri VI mourut en 1197, à Messine;

empoisoné par l'impératrice Constance, outrée des barbaries qu'il avoit exercées sur sa nation. Il se préparoit alors à se mettre à la tête d'une nouvelle croisade.

Frédéric II, fils de Henri VI, élu roi des Romains, devoit naturellement lui succéder. Le plus grand nombre des états d'Allemagne le reconnurent pour empereur; mais comme il étoit à peine âgé de quatre ans, la tutelle de sa personne & la régence de ses états furent confiées à son oncle PHILIPPE, duc de Souabe & de Franconie, & marquis de Toscane. Le pape Innocent III rompit ces arrangemens, & fit élire empereur *Bertholde* de Zehringen; mais celui-ci, trop prudent pour se déclarer le rival de Philippe, renonça sur le champ à la couronne, en sa faveur, moyennant onze mille marcs d'argent : ainsi Philippe changea le titre de régent en celui d'empereur. Ce fut en 1199, dans la diéte de Mulhausen en Thuringe, qu'il fut élu solemnellement. Innocent III, à qui Philippe étoit odieux, désapprouva cette élection; & engagea le parti des mécontens à en faire une nouvelle à Cologne. Leurs suffrages se réunirent en faveur d'OTHON de Brunswick, comte de Poitou, fils de Henri le Lion. Il y eut donc deux empereurs en Allemagne, qui se firent une guerre conti-

nuelle jusqu'en 1208, que Philippe périt à Bamberg, par la main d'un lâche assassin.

La mort de Philippe termina les troubles; OTHON IV fut universellement reconnu empereur. Il ne tarda pas à se brouiller avec le pape Innocent III, qui l'excommunia en 1211. Les prélats d'Allemagne, dont il ne respectoit pas les immunités, prirent avec chaleur les intérêts du pape; & dans la diéte de Nuremberg, tenue en 1212, ils proclamerent empereur FRÉDÉRIC. Il fut sacré l'année suivante à Mayence, & reconnu de toute l'Allemagne. Othon, trop foible lui seul pour résister à son rival, se retira dans ses terres de Brunswick. Jean sans Terre, roi d'Angleterre, étoit alors en guerre avec le roi de France Philippe Auguste, & il avoit formé contre lui une ligue dont il se promettoit les plus grands succès. Il eut l'adresse d'y faire entrer Othon, en lui promettant de l'aider ensuite de toutes ses forces, pour le défaire du jeune Frédéric. Mais la défaite des alliés à la bataille de Bouvines en 1214, renversa tous leurs projets. Othon, échapé avec peine de cette bataille, où un corps d'armée qu'il y avoit amené, & qu'il commandoit en personne, fut taillé en piéces, renonça de lui-même au gouvernement de l'empire; & se renfermant

dans sa forteresse de Hartzbourg, il y finit tranquillement ses jours en 1218.

Le regne de FRÉDÉRIC II mérite beaucoup d'attention. Ce prince joignit toutes les vertus de Frédéric I, son aïeul, à quelques défauts, beaucoup moindres cependant que ne l'ont publié ses ennemis. Les papes voulurent encore sous ce régne s'attribuer autant d'autorité qu'ils avoient fait auparavant : mais tous les princes chrétiens, & particuliérement S. Louis, roi de France, qui connoissoit autant que personne, le respect qu'on doit au saint siége, & l'éminente dignité dont Dieu a revêtu les têtes couronées, ne voulut jamais approuver les mauvais traitemens dont Grégoire IX & Innocent IV ont accablé cet empereur. Ce fut inutilement que le premier de ces papes, pour attirer S. Louis dans ses intérêts, lui offrit de donner la couronne impériale à son frere. Ce prince savoit trop bien que l'église n'a jamais prétendu étendre son autorité sur les royaumes temporels. Dieu seul s'est réservé ce pouvoir; & s'il le communique aux peuples dont les principautés sont électives, ce n'est point en qualité de chrétiens, mais en qualité d'hommes, qu'il leur permet de s'en servir.

Saint Louis garda toujours une exacte neutralité, & ne voulut jamais rompre

l'alliance qu'il avoit avec Frédéric, malgré toutes les sollicitations que l'on fit pour le détacher. L'assemblée des seigneurs François répondit aux légats du pape, » qu'on s'étonnoit fort (1) que le » pape eût entrepris de déposer un aussi » grand prince que l'empereur ; que » quand même il seroit convaincu des » crimes dont on l'accusoit, ce qui n'é» toit pas, & qu'ensuite on le pût dé» poser, ce ne seroit en aucune maniére » au pape que ce pouvoir appartiendroit ; » que pour les François, ils n'ont garde » de faire la guerre à un prince qui leur » a été toujours fidéle allié, & très-bon » voisin, & qu'ils croient bon catholi» que ; que néanmoins, afin de contenter » le pape, on enverra des ambassadeurs » à Frédéric, pour savoir de lui, s'il est

(1) Coram ipso & toto Baronagio Franciæ. Ad quod inito consilio circonspecta prudentia Francorum respondit : Quo spiritu, vel ausu temerario, papa tantum principem... non convictum, nec confessum de objectis sibi criminibus exhæreditavit, & ex apice imperiali præcipitavit ? Qui si meritis exigentibus cassandus esset, non nisi per generale concilium cassandus judicaretur. Nobis adhuc insons, imò, bonus fuit vicinus, nec quid sinistri vidimus de eo in fidelitate sæculari & fide catholica. Et si nihil nisi sanum invenerint, cur infestandus est ? Sin autem & ipsum, imò etiam ipsum papam, si malè de Deo senserit, vel quemlibet mortalium, usque ad internecionem persequemur. Nolit Deus, ut unquam ascendat in cor nostrum ut aliquem christianum sine manifesta causa impugnemus. Nec nos pulsat ambitio. Credimus enim Dominum nostrum regem Galliæ, quem linea regii sanguinis provexit ad sceptra Francorum regenda, excellentiorem esse aliquo imperatore, quem sola electio provehit voluntaria. Sufficit domino comiti Roberto fratrem esse tanti regis. MATHÆUS PARIS, *ad annum* 1329.

» vrai, comme ses ennemis le publient, » qu'il ait renoncé à la foi chrétienne : » car si cela étoit, ajouta-t-on, il n'y au» roit plus d'alliance ni de paix avec » lui, les François étant résolus de pour» suivre jusqu'à la mort tous ceux qui se » seront déclarés contre Dieu, fut-ce » l'empereur, ou même le pape. »

Sur cela, les légats furent renvoyés à Rome, & l'on envoya des ambassadeurs à Frédéric, pour apprendre de lui ce qui en étoit : mais comme il les eut assurés, les larmes aux ieux, de l'intégrité de sa foi, en prenant Dieu à témoin de son innocence, & lui demandant la vengeance d'une si horrible calomnie, par laquelle on le vouloit opprimer : » A » Dieu ne plaise, *lui dirent les ambassa-* » *deurs François*, que nous attaquions de » gayeté de cœur & sans raison un prince » chrétien & notre allié : car pour l'am» bition & pour l'envie de posséder vo» tre empire que l'on nous offre, ce n'est » pas de quoi nous sommes tentés. Votre » majesté doit savoir que le roi notre maî» tre, qui tient de ses glorieux ancêtres » le premier royaume de la chrétienté, » par droit de naissance & de succession, » est plus grand que tout empereur, de » qui la fortune dépend de la volonté » des hommes, par l'élection libre qu'ils » en font, pour le mettre sur le trône ;

» & pour ce qui regarde monseigneur
» comte d'Artois, il n'a que faire de l'em-
» pire, ayant l'honneur d'être frere d'un
» si grand roi. »

On prétend que ce fut sous ce regne que l'on vit se former ces deux partis redoutables des Guelfes & des Gibelins, dont le premier tenoit pour le pape, & le second pour l'empereur. Mais Frédéric ne diminuant rien de sa haine contre le saint siége, Innocent IV se crut en droit de l'excommunier de nouveau dans le concile de Lyon en 1245. Ce ne furent après ce tems que troubles & que divisions. *Henri* Raspon ou de Raspenbourg, landgrave de Thuringe, fut élu empereur, dans une diéte que tinrent à Wirtzbourg, en 1246, les prélats soulevés par le pape. Ce prince étant mort l'année suivante 1247, les intrigues d'Innocent IV firent élire *Guillaume*, comte de Hollande. L'empereur Frédéric étoit sur le point d'écraser son parti, lorsqu'il mourut en 1250 au château de Fiorenzuolo, dans la Pouille, empoisoné par Mainfroi, son fils naturel. Il avoit regné trente-huit ans.

Conrad IV son fils, qui lui succéda, eut toujours les armes à la main, contre *Guillaume* son compétiteur à l'empire, & contre le pape Innocent IV, qui vouloit s'emparer du royaume de Naples.

Il mourut en 1254, empoisoné par son frere Mainfroi.

La mort de Conrad IV affermit GUILLAUME de Hollande sur le trône, où les intrigues d'Innocent IV l'avoient fait monter, & qu'il étoit sur le point de perdre, par la défection générale de ses partisans. Il ne regna paisiblement que deux ans. Etant retourné en Hollande, en 1256, pour subjuguer les Frisons rebelles, il fut tué dans une embuscade.

Auteurs à lire sur les Empereurs de ces trois périodes.

Nous avons peu d'historiens modernes qui aient détaillé avec précision l'histoire des tems qui se sont écoulés depuis la chute de la maison de Charlemagne. Je ne connois d'auteurs François auxquels on s'en puisse rapporter, que l'*Histoire de la Décadence de l'Empire*, par le P. MAIMBOURG, ou l'*Histoire générale d'Allemagne*, par le P. BARRE. Le P. Maimbourg commence sa narration aux différends qui s'éleverent entre les enfans de Louis le Débonnaire; & ce fut la premiere cause de la ruine de l'Empire. Cet auteur en fait voir ensuite tout le progrès, & aboutit enfin à l'année 1355, où les tems se trouvent éclaircis, & les contestations appaisées. Mais ceux qui seroient en état de lire en latin, pouroient prendre pour

guide SPENER ou STRUVIUS. Après quoi ceux qui ont besoin de s'attacher aux originaux & qui sont en état de le faire, doivent commencer par le second volume des traductions que le président COUSIN a données de quelques écrivains de l'histoire de l'empire d'occident. Ce deuxiéme volume contient trois piéces principales. La premiere est l'histoire de LIUTPRAND, diacre de l'église de Pavie, & ensuite évêque de Crémone; elle contient le récit de ce qui est arrivé de plus remarquable en Allemagne & en Italie pendant près de soixante-quinze ans, depuis 892 jusqu'en 964. Elle est écrite avec une élégance que l'on trouve rarement dans les autres ouvrages du même tems. Aussi Liutprand étoit-il un des plus beaux esprits de son siécle, qui avoit même appris la langue grecque, dont l'étude étoit alors presque ignorée en occident. L'ambassade de Constantinople du même auteur, traduite aussi par le président Cousin, est une des piéces les plus curieuses & les mieux écrites de ces tems-là. On y remarque le caractere de Nicéphore Phocas, empereur de Constantinople, qu'il dépeint d'une maniére simple & naturelle, c'est-à-dire, comme un monstre, tant pour le corps, que pour l'esprit. Le troisiéme ouvrage du même recueil est l'histoire de l'empereur Othon

par VITIKIND, religieux de la nouvelle Corbie. Elle s'étend depuis l'an 918, jusqu'à l'an 973 : c'est-à-dire, que commençant à Henri l'Oiseleur, elle finit à la mort d'Othon I. Elle est écrite avec une sage précision, & avec la simplicité de ces anciens tems. Le même écrivain a donné aussi en trois livres une histoire de Saxe ; mais qui n'a pas été traduite en françois, comme celle d'Othon le Grand.

Si l'on veut de plus grands détails, il faut consulter les recueils que l'on a publiés des écrivains d'Allemagne ; mais ce sont des abîmes dont il est difficile de se tirer sans un immense travail. Cependant il y a toujours un choix à faire, quand on veut tenir un juste tempérament. DITHMAR, évêque de Mersbourg, a décrit avec une élégance qui n'étoit pas de son siécle, & une grande connoissance des affaires, tout ce qui s'est passé en Allemagne sous les premiers empereurs de la maison de Saxe. L'ouvrage de Conrad DIETERIC (ou THIERRY) regarde les mêmes princes. On a imprimé en 1709, ce que VORBURG avoit fait sur les mêmes regnes ; mais cette mauvaise compilation n'est pas plus estimée que les douze autres volumes du même auteur. GUILLIMAN & WIPPO ont examiné ce qui regarde l'origine & l'histoire

de Conrad le Salique. LAMBERT *d'Aschafenbourg*, & CONRAD *de Lichtenaw* sont très-estimés : le premier pour les X & XI siécles, & le second pour les XI, XII & XIII. Il y a beaucoup d'apologies pour & contre, sur les différends qui s'étoient élevés entre le pape Grégoire VII & les empereurs Henri IV & Henri V: mais l'aigreur qui se trouve dans les écrits des deux partis, en rend la lecture moins agréable & moins facile. Il est bon, pour toutes ces contestations, de se fixer aux auteurs modernes, qui regardant ces disputes d'une maniére plus désintéressée, & moins passionée, les ont mises dans le point fixe où elles peuvent être considérées. J'ai déjà dit que le P. *Maimbourg* les avoit assez bien expliquées; mais ceux qui ne s'en voudroient pas rapporter à cet écrivain, pouroient voir ce qui s'en trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé FLEURY, écrite avec toute la sagesse & la modération qu'on peut desirer dans un historien, & dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire générale d'Italie* de M. LE FEVRE DE SAINT-MARC. L'histoire de Frédéric I, dit *Barberousse*, a été donnée par OTHON, évêque de Frisingue son contemporain, & seigneur d'une grande naissance : elle a été continuée par RADEVIC, chanoine de la même église. Le moine GONTHIER

a fait sur la vie de cet empereur un poème historique très-estimé de tous les savans. L'histoire françoise de l'empereur Frédéric II est trop médiocre pour être lue ; il faut voir ce qui se trouve dans le recueil d'URSTISIUS, aussi bien que le Discours de CISNERUS sur ce prince, avec les lettres de PIERRE DES VIGNES, son chancelier. Mais il faut préférer l'édition que le savant ISELIUS en a donnée à Basle en 1740, deux vol. *in*-8°. Le P. ALEXANDRE, de l'ordre de S. Dominique, a écrit sur ce prince plus savamment & plus judicieusement qu'on ne devoit l'attendre d'un religieux : la force de la vérité l'a emporté sur tous les préjugés.

Empereurs de différentes maisons.

L'Allemagne (1) déchirée depuis dix ans par des troubles que la foiblesse de Guillaume n'avoit pû appaiser, avoit besoin d'un empereur puissant par lui-même, & capable de se faire respecter. Mais les états de l'Empire, qui pendant ces troubles avoient joui d'une espece d'indépendance, & qui vouloient s'y affermir, craignoient de se donner un maître, qui pouroit traverser leurs desseins.

(1) *Abrégé chron. de l'Histoire & du Droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel, *édition de Paris*, 1766. *in*-8°, p. 318.

L'élection se fit à Francfort, par les seuls grands officiers de la couronne, qui avoient joui jusque-là du droit de prétaxation : elle n'en fut pas plus unanime. Les électeurs se partagerent, & l'Allemagne tomba dans une espece de schisme, qui acheva de ruiner l'autorité impériale, & d'établir la souveraineté des états. Les archevêques de Mayence & de Cologne, le comte Palatin du Rhin, & son frere duc de la basse Baviere, élurent RICHARD de Cornouailles, frere de Henri III, roi d'Angleterre. D'un autre côté, l'archevêque de Trèves, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg & le roi de Bohême proclamerent empereur ALFONSE le Sage, roi de Castille, petit-fils de l'empereur Philippe. Les électeurs du parti d'Alfonse lui députerent le duc de Lorraine Frédéric, qui seul les avoit engagés à l'élire, en leur faisant l'éloge de sa libéralité, à laquelle d'immenses richesses fournissoient des ressources. Alfonse reçut la couronne qu'on lui offroit : il investit Frédéric du duché de Lorraine, avec les étendards, & promit de se rendre en Allemagne dans deux ans au plus tard : au défaut de quoi les princes de son parti ne seroient plus tenus au serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté. Cette promesse ne fut jamais accomplie. Les

guerres des Sarasins, & la révolte des Castillans ne permirent pas à Alfonse de quitter ses états. Ainsi le champ demeura libre à Richard de Cornouailles. Son élection lui fut notifiée par l'archevêque de Cologne & l'évêque d'Utrecht, qui l'amenerent en triomphe à Aix-la-Chapelle, & l'y couronerent empereur. Dès-lors le roi de Bohême & les autres partisans d'Alfonse se déclarerent pour lui. Richard récompensant largement le zele apparent des états, les trésors (1) qu'il avoit apportés d'Angleterre ne tarderent pas à être épuisés. Mais quand il n'eut plus rien à donner, on se moqua de lui. Le peu de considération dont il jouissoit en Allemagne, lui fit faire en Angleterre plusieurs voyages, & les princes d'Allemagne profiterent de ses absences pour augmenter leur autorité. Richard mourut en 1271, au château de Merckstat en Angleterre.

Sa mort fut suivie d'un *interregne* de deux ans. Plusieurs auteurs le font commencer à l'année 1259, au premier voyage de Richard en Angleterre. Cependant le trône ne fut point véritablement vacant, puisque Richard revint à deux différentes reprises en Allemagne; qu'il y exerça chaque fois plusieurs actes de sou-

(1) Sept cens mille livres d'argent.

veraineté ; & que pendant ses absences, il nomma toujours les vicaires. Ce fut une véritable anarchie, pendant laquelle les états n'ayant plus de chef, s'emparerent sans contradiction du peu de droits que les successeurs de Frédéric I avoient conservé.

La part que les empereurs avoient au gouvernement public de l'empire, ne tentoit point l'ambition des états : ils la lui laisserent toute entiere : mais ils anéantirent le domaine, & affermirent pour toujours leur souveraineté particuliere.

Le grand domaine de l'empire fut envahi par le comte Palatin, & les trois archevêques du Rhin, qui le partagerent entr'eux. Les biens royaux, qui étoient répandus dans les duchés, devinrent la proie des ducs ou des administrateurs ; le clergé abolit l'usage de contribuer à l'entretien de la cour impériale. Les parties casuelles, les péages, les mines & les autres droits fiscaux passerent au fisc des états. Les Juifs, ces serfs perpétuels de la chambre impériale, cesserent de l'être, & ne payerent dans la suite de capitation qu'au prince dans les terres duquel ils sont domiciliés. Les anciennes villes impériales s'affranchirent du tribut qu'elles avoient payé jusqu'alors, & prirent, pour marque de cette immunité le nom de villes libres. Les peuples tribu-

taires de l'Allemagne ſecouerent le joug, & ceſſerent à la fois d'être vaſſaux & tributaires. La révolution fut ſi générale, que les empereurs qui ſuccédèrent à Richard, n'eurent plus, pour ſoutenir l'éclat de leur rang, que les revenus de leur propre héritage, & les ſommes qu'ils extorquoient de tems en tems aux villes & aux états d'Italie.

Le plus ou moins de puiſſance de tous ces ſouverains, conſidérés chacun en leur particulier, donna lieu à une diſtribution des états d'Allemagne en quatre claſſes. C'eſt ici qu'on voit naître le collége des électeurs, le collége des princes, le collége des villes, & le corps de la nobleſſe immédiate, qui, encore aujourd'hui, conſtituent ce qu'on appelle les Etats de l'empire. Nous avons parlé aſſez au long, de leurs droits reſpectifs, & de l'influence qu'ils ont dans les affaires de l'empire.

Les princes électeurs, laſſés de l'anarchie qui duroit depuis pluſieurs années, réſolurent enfin de donner un chef à l'empire. L'archevêque de Mayence, Werner de Falckenſtein, convoqua l'aſſemblée électorale à Francfort. Elle ſe tint le 30 ſeptembre 1273, & le choix tomba ſur RODOLPHE, comte de Habsbourg, & landgrave de la haute Alſace.

Ce prince étoit alors âgé de 55 ans. Ses biens étoient fort médiocres : de sorte que ne pouvant soutenir par lui-même un état distingué, il avoit passé sa jeunesse au service du roi de Bohême, en qualité de maréchal de sa cour. Dans un âge plus avancé, il avoit commandé les milices des villes de Zurich & de Strasbourg. Cette foiblesse extrême fut le seul fondement de son élévation. L'évêque d'Olmutz dit, dans une lettre au pape Grégoire X, que les électeurs souhaitoient élire un empereur ; mais qu'ils craignoient de se donner un maître : *Volunt imperatorem, sed potentiam abhorrent.*

Mais il ne faut pas s'imaginer que ce prince fût d'une médiocre naissance, comme ses envieux le prétendoient (1). Ce n'est point par l'étendue des domaines, mais par l'ancienneté & l'illustration de la maison, que l'on doit juger de la noblesse des princes ; & il se trouve des particuliers dans l'Europe, lesquels, à l'exception du trône qu'ils n'ont point occupé, sont de meilleure maison que plusieurs princes regnans. Rodolphe ti-

(1) *Cum comite Hapsburgensi* (*Rodolpho*) *infimi generis affinitatem contraxisti.* C'est, selon Æneas Sylvius, le reproche que la reine, femme d'Ottocare, roi de Bohême, fait à son mari en parlant de Rodolphe I. ÆNEAS SYLVIUS *Historiæ Bohemicæ cap.* 27.

roit son origine de l'illustre maison d'Alsace, laquelle, avec l'auguste maison de France, tient sans contredit le premier rang dans les maisons souveraines de l'Europe. Ces princes alliés aux rois de France de la premiere race, & que l'on voit paroître dans l'histoire dès le VIIe siécle, se séparèrent en trois branches après Hugues, comte de Ferrette, qui eut trois enfans. L'aîné, Gérard d'Alsace, a formé la maison de Lorraine; & c'est de lui que sont descendus de mâle en mâle les princes de cette illustre maison. Le troisiéme fils du même Hugues fut Gontran le Riche, duquel descendoit en ligne directe Rodolphe, comte de Habsbourg. On sait que les seigneurs n'avoient point dans ce tems-là d'autre nom que celui de leurs domaines ou de leurs apanages. Un prince avoit-il quatre fils; ils portoient tous des surnoms différens, tirés de leurs terres, ou même quelquefois de leur caractere, ou des circonstances particuliéres de leur vie & de leurs actions. C'est ce qui fit qu'Albert, fils de Rodolphe, prit le surnom d'Autriche, lorsque l'empereur son pere lui eut donné l'investiture de cette grande principauté, dont les héritiers venoient de manquer.

Rodolphe étoit capable de gouverner & de rétablir un grand empire. Il avoit

outre la majesté extérieure de la personne, qui frape dans les grands princes; toutes les qualités de l'esprit & du cœur qui forment les grands hommes: il avoit de plus une piété sensible ; ce qui n'est pas ordinaire aux héros. L'histoire en rapporte ce fait mémorable, lorsqu'il étoit seulement comte de Habsbourg, & dans la fleur & la vivacité de l'âge, où l'on est moins attentif au culte de la religion, que dans un âge plus avancé. Un jour que suivi d'un seul domestique, il alloit à cheval visiter une sainte & illustre recluse; dans un chemin difficile il rencontra un curé qui portoit le saint viatique à un malade, réduit à une pauvre & misérable cabane fort éloignée de la paroisse. Ce seigneur touché d'un tendre sentiment de religion, se jette avec précipitation à bas de son cheval, le donne au curé, & fait monter le clerc du curé sur celui de son domestique. Il accompagne même & reconduit à pied le saint sacrement jusqu'à la paroisse; après quoi il continue son chemin. La sainte recluse qu'il alloit visiter lui déclara d'abord, que Dieu venoit de lui révéler cette action louable, & l'assura de plus qu'il recevroit dès ce monde de la bonté divine, un honneur qui pouroit en quelque sorte récompenser le respect religieux qu'il venoit de rendre à la divinité:

divinité : ce qui fut accompli vingt-deux ans après.

Au milieu de tant de belles qualités, ce prince eut un défaut, ce fut, dit-on, l'avarice, qui le porta à vendre pour de grosses sommes la liberté aux Bolonois, aux Florentins, aux Lucquois & à plusieurs autres peuples ; se réservant néanmoins l'hommage & le titre de souverain. L'Allemagne, qui fut heureuse sous son regne, commença dès-lors à sentir tout le bonheur qu'elle devoit gouter un jour plus amplement, sous les empereurs de cette auguste maison. Rodolphe mourut le 15 juillet 1291. Son fils *Albert* brigua en vain la couronne impériale. Son avarice, ses hauteurs, sa puissance, l'empressement même qu'il témoignoit de monter sur le trône, l'en firent exclure pour lors. Après un interrègne de près d'une année, ADOLPHE de Nassau fut élu le premier mai 1292, par les intrigues de l'électeur de Mayence son cousin germain, qui se flatoit de gouverner sous un prince foible, & qui lui devroit la couronne. Il n'occupa le trône impérial qu'environ cinq ans. L'électeur de Mayence qui l'y avoit élevé, dépité de n'avoir pas la principale direction des affaires, souleva contre lui les électeurs de Saxe & de Brandebourg & le duc d'Autriche. Adolphe fut déposé par ces électeurs as-

ſemblés à Mayence, & ALBERT d'Autriche élu à ſa place, en 1298. Les autres électeurs, le plus grand nombre des princes, & le corps des villes impériales demeurerent dans le parti d'Adolphe. Il s'éleva une guerre funeſte. Les armées ſe rencontrerent à Gelheim, près de Worms. Adolphe perdit la bataille & la vie par ſa précipitation, ayant attaqué l'armée d'Albert avec ſa ſeule cavalerie; il fut défait, & périt lui-même de la main de ſon rival.

Le gain de cette bataille affermit ALBERT ſur le trône; mais pour ne laiſſer aucun ſcrupule ſur la validité de ſon élection, il renonça à celle qui s'étoit faite à Mayence, & convoqua les électeurs à Francfort, où tous les ſuffrages ſe réunirent en ſa faveur. Son regne fut agité par des guerres continuelles, qu'il entreprit pour augmenter ſes domaines, & dans la plupart deſquelles il échoua. Ce prince périt malheureuſement en 1308, aſſaſſiné par ſon neveu, Jean d'Autriche, prince de Souabe, à qui il refuſoit de rendre les terres de ſon patrimoine.

La conduite trop impérieuſe d'Albert occaſiona la révolte des Suiſſes, qui parvinrent à jouir dans leurs montagnes d'une plus grande liberté que le reſte de l'empire. Dès-lors ils commencerent à

se séparer ; & leur séparation fut approuvée par l'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg, qui fut élu après la mort d'Albert d'Autriche. Ce prince ne posséda pas la couronne cinq années entieres, & mourut en Italie l'an 1313, respecté de tous les membres de l'empire, qui admiroient l'alliance qu'il avoit sû faire des vertus chrétiennes, avec la prudence des plus habiles politiques, l'autorité des maîtres les plus absolus & la valeur des plus redoutables conquérans.

Peu d'auteurs ont traité en particulier l'histoire des empereurs depuis Rodolphe I. Boecler a donné une dissertation sur ce prince; Albert *de Strasbourg*, la *Chronique de Colmar*, & Pontus Heuterus, en ont parlé avec assez de détail; mais ce sont des livres de savans. Guilliman, Cuspinien, & Gerard de Rhoo ont commencé à cet empereur ce qu'ils ont dit de la maison d'Autriche. Il y a peu de choses sur Albert d'Autriche, parce que son regne fut assez court : celui de Henri VII est plus détaillé par Albertinus Mussatus, & par les autres écrivains qu'on y a joints.

Le regne de Louis *de Baviere*, qui commença en 1314, & finit en 1347, est un de ceux ausquels on doit faire plus d'attention, à cause des révolutions ex-

traordinaires qui arriverent en Allemagne sous cet empereur. Guillaume OCKAM, tout cordelier qu'il étoit, a écrit avec trop peu de ménagement en faveur de ce prince. Si l'on veut néanmoins être informé des différends qu'eut cet empereur avec la cour de Rome, il faut lire ce qu'en a publié ce moine, avec MARSILE *de Padoue*, les traités recueillis par GOLDAST, & la savante Apologie de ce prince, donnée par *Jean George* HERWART, chancelier de Baviere. On pourroit au besoin se contenter de ce qui s'en trouve dans BURGUNDUS & dans les historiens de Baviere. Le démêlé de cet empereur avec la cour de Rome nous instruit d'un fait très-curieux & très-utile à tous les princes chrétiens. Louis de Baviere avoit pour concurrent dans l'empire Frédéric d'Autriche; mais après quatre batailles, dont l'avantage fut égal, Louis victorieux en une cinquiéme, demeura seul maître de la couronne impériale. Il ne sortit cependant de cette querelle, que pour entrer en une autre plus périlleuse avec Jean XXII & Clément VI. Ces papes, pour le contraindre à reconnoître que l'empire étoit un fief de l'église, lui firent un crime de se prévaloir d'une élection, où l'autorité apostolique n'étoit pas intervenue. Ils lui ordonnerent d'y renoncer; & sur le refus

qu'il en fit, ils l'excommunierent jusqu'à trois fois, le déclarerent hérétique, schismatique, déchu de tous honneurs & de toutes dignités, dispenserent les peuples de lui obéir, & commanderent aux princes d'en élire un autre. Cela donna lieu aux électeurs & princes de l'empire de s'assembler à Renz sur le Rhin, près de Coblenz, en 1338. Là ils firent connoître par un acte public, que depuis la translation de l'empire Romain à la nation Germanique, qui se fit sous les empereurs Othons, on devoit regarder comme empereur légitime & muni de tout son pouvoir, celui qui seroit élu par les électeurs de l'empire, indépendamment de la cour de Rome: Que le chef de l'église étoit seulement en droit de le couronner, par une cérémonie qui ne conféroit pas, mais qui supposoit dans l'empereur élu la dignité impériale; parce que, disent ces princes assemblés, la puissance & la dignité impériale ne releve que de Dieu seul. *De consensu electorum & aliorum principum imperii declaramus, quod Imperialis potestas & dignitas est immediatè à solo Deo.* Quelques électeurs, gagnés sans doute, ne déférerent point à cette doctrine si orthodoxe, & ils élurent en 1346, pour empereur CHARLES IV, de la maison de Luxembourg, déja roi de Bohême.

CHARLES ne put parvenir à se faire reconnoître qu'après de grands obstacles dont il vint à bout, tant par l'entremise du pape, que par l'argent qu'il prodigua à tous ceux qui pouvoient le traverser ou le servir. Il eût toujours pour les gens d'église de si profondes déférences, qu'on lui donna le surnom d'*Empereur des prêtres*. Par les lettres patentes expédiées pour Innocent V, il obligea ses successeurs à recevoir du pape la confirmation de leur élection, & la couronne impériale ; chose entiérement opposée au decret de l'empire de l'an 1338, dont nous venons de parler. Il est vrai que dans la suite on ne s'arrêta point à ce decret de Charles IV : on s'est toujours conformé au réglement fait sous Louis de Baviere. Charles, pour subvenir aux besoins où son excessive libéralité l'avoit réduit, abolit les anciennes dignités, & selon qu'il lui fut utile, il en érigea de nouvelles ; il s'appropria le trésor commun ; il aliéna les péages & les revenus publics ; il vendit les priviléges, les franchises & la liberté aux peuples. On a dit de lui que, comme il avoit ruiné sa maison pour acquérir l'empire, il ruina l'empire pour rétablir sa maison. C'est apparemment pour cela que Maximilien I disoit, au rapport de quelques auteurs, que jamais l'Allemagne n'avoit eu de

peste plus dangereuse que ce prince : *Pestilentiorem illo pestem* (1) *nunquam Germaniæ contigisse.* Il faut avouer cependant que Charles étoit un grand prince. Il embellit, il agrandit, il poliça les villes, comme les plus fermes appuis de la puissance impériale. Nous avons déja remarqué que ce fut lui qui publia la Bulle d'or, qui contient trente-un chapitres, dont les vingt-trois premiers furent arrêtés à Nuremberg le 10 de janvier 1356, & les huit autres dans la diéte électorale de Metz le jour de Noël de la même année. C'est par ces réglemens si utiles, qu'il étouffa la discorde qui troubloit les élections ; unit étroitement l'empereur avec les électeurs, & retint les autres membres de l'empire dans les bornes du devoir & de la soumission. Charles en ressentit lui-même le fruit, & regna encore plus de vingt années sans que l'Allemagne fût agitée, que par quelques guerres particulieres qui s'éleverent entre plusieurs princes & villes libres ou impériales. Il mourut le 29 novembre 1378.

Dès l'an 1376, Charles avoit fait élire son fils WENCESLAS roi des Romains ; & il lui succéda. » Il y a, dit M. Pfeffel (2),

(1) Joan. Cluverius *in Epitome Historiar. ad ann.* 1368.
(2) *Abrégé chron. de l'Hist. & du Droit public d'Allemagne*, p. 408.

» peu de princes que les historiens aient
» plus décrié que Wenceslas, & qui
» peut-être l'ait moins mérité. On ne
» peut lui refuser un esprit supérieur,
» ni un fonds de raison : peut-être même
» avoit-il de la vertu : au moins le pen-
» chant pour les femmes & pour le vin,
» qu'on lui reproche avec tant d'aigreur,
» lui est-il commun avec plusieurs prin-
» ces dont on fait tous les jours l'apo-
» théose ; & quant aux cruautés dont on
» l'accuse, la plupart eussent passé sous
» un autre regne pour des actes de jus-
» tice. D'ailleurs on le charge de mille
» excès, qui n'ont jamais existé que dans
» l'imagination des moines annalistes.
» Il eut la témérité de vouloir réformer
» les mœurs du clergé : il adhéra au con-
» cile de Pise, que toute l'Allemagne
» condamnoit : il favorisa Huss & Ziska :
» en falloit-il davantage pour le rendre
» odieux aux ecclésiastiques, & déchaî-
» ner contre lui ces graves historiens,
» qui du fond de leur cloître jugeoient
» des actions de leurs souverains sur des
» discours populaires, & les racontoient
» avec le vernis de leurs préventions ?
» Je ne citerai qu'un exemple pour étayer
» cette conjecture. Les annalistes le dé-
» peignent comme un monstre de diffor-
» mité, & lui refusent jusqu'à la figure
» humaine : cependant les électeurs écri-

» vant au pape Grégoire XI, lui marquent que c'étoit un prince parfaitement bien fait. »

Après un règne d'environ vingt-deux ans, Wenceslas fut déposé solemnellement, par les trois électeurs ecclésiastiques & le comte Palatin du Rhin, assemblés, avec les nonces du pape Boniface IX, à Lanstein, en 1400. » La sentence fut rédigée, lue & publiée par » l'électeur de Mayence (1). On y accuse Wenceslas d'avoir dissipé le domaine de l'Empire; de ne s'être pas appliqué à terminer les troubles de l'état & de l'église; d'avoir confié des blancs-seings à ses ministres; négligé les affaires du gouvernement, & tenu à tous égards une conduite indigne de la majesté de l'empire, jusqu'à permettre que des chiens couchassent dans sa chambre. Les électeurs (2) ne l'accusent ni de tyrannie, ni de cruauté, ni d'aucun forfait en particulier : son plus grand délit, c'est *d'avoir fait coucher des chiens dans sa chambre*. Je suis cependant bien éloigné, continue M. Pfeffel, de m'ériger en apologiste de sa conduite. On ne peut disconvenir que la fougue de ses passions ne l'ait

(1) *Ibid. p.* 415.
(2) *Ibid. p.* 408, 410.

» souvent porté à des excès, & que ses » vengeances n'aient passé quelquefois » les bornes d'une juste sévérité. »

Wenceslas, ainsi dégradé, ne remonta plus sur le trône impérial. Cependant deux électeurs & plusieurs états, les papes d'Avignon & le concile de Pise le reconnurent constamment jusqu'en 1410, qu'il renonça de lui-même à l'empire. Content de son royaume de Bohême, il continua d'y régner jusqu'en 1418, qu'il mourut.

Les quatre électeurs du Rhin, qui avoient déposé Wenceslas, offrirent la couronne impériale à *Frédéric*, duc de Brunswick. Ce prince l'accepta; mais tandis qu'il faisoit ses préparatifs pour l'aller recevoir, il fut tué près de Fritzlar, par le comte Henri de Waldeck & le chevalier de Hertingshausen. Ce malheur fut la suite d'un défi particulier que Frédéric s'étoit attiré, en refusant de payer les cent mille marcs d'argent ausquels Charles IV avoit fixé la dot de la comtesse Mathilde, fille du duc Otton de Brunswick, & mere du comte Henri de Waldeck.

La mort funeste de Frédéric de Brunswick, imposant aux quatre électeurs du Rhin la nécessité de procéder à une nouvelle élection, ils élurent Robert, comte Palatin, l'un d'entr'eux. Il fut

couronné à Cologne, en 1401. Ses entreprises le rendirent odieux à toute l'Allemagne, & les premiers princes de l'empire étoient sur le point d'éclater contre lui, lorsqu'il mourut à Oppeinheim, le 18 mai 1410. Il partagea ses états entre ses quatre fils, qui sont les tiges des différentes branches de la maison Palatine. Robert acheva d'établir la souveraineté des princes d'Allemagne. Ses prédécesseurs avoient conservé le droit de haute-justice dans les terres de plusieurs. Robert leur céda ce droit, par des priviléges particuliers. Il permit même à la plupart des villes impériales de se racheter des avoueries de l'empire.

Wenceslas, appuyé d'un parti nombreux, demandoit à remonter sur le trône, d'où les intrigues de Boniface IX l'avoient fait descendre : mais rebuté par les difficultés, il abandonna ce dessein, & renonça à l'empire, pourvu qu'il rentrât dans sa maison. Il donna sa voix à son cousin JOSSE (1) margrave de Moravie, qui eut aussi celles des électeurs de Mayence, de Cologne & de Saxe. Rien ne manquoit à la légitimité de cette

(1) Parmi les constitutions rapportées par Goldast, au tome III, on en trouve une de l'empereur Josse, par laquelle *il reconnoît que les états de l'empire pouvoient s'opposer à l'empereur, sans être coupables du crime de félonie, s'il lui arrivoit de faire quelque chose qui fût contraire aux décrets de l'empire.*

élection : cependant les électeurs de Trèves & Palatin élurent Sigismond, roi de Hongrie, frere de Wenceſlas. Ce ſchiſme pouvoit avoir des ſuites funeſtes : heureuſement Joſſe mourut peu de mois après. Les électeurs de ſon parti ſe joignirent à leurs collégues ; & procédant à une nouvelle élection, le 21 juin 1411, tous les ſuffrages tomberent ſur Sigismond, & il fut reconnu de toute l'Allemagne. Ce prince s'eſt diſtingué ſur le trône par ſes vertus, ſurtout par un grand zèle pour la religion & pour la paix de l'égliſe. Il envoya des ambaſſadeurs dans toutes les cours, pour porter les autres ſouverains à mettre fin au ſchiſme qui diviſoit l'égliſe ; & ce qui eſt rare dans un auſſi grand prince, il voulut bien parcourir lui-même la France, l'Eſpagne, l'Angleterre & l'Italie, pour porter les princes à demander un concile général, qui pût mettre fin à tous les maux de l'égliſe. Ce concile fut donc aſſemblé à Conſtance en 1414. L'empereur s'y trouva en perſonne ; & le vit heureuſement terminer par l'extinction du ſchiſme, & par la tranquillité rendue à l'égliſe. Sigiſmond ne fut pas ſi heureux dans les guerres qu'il entreprit contre les Turcs & contre les Huſſites de Bohême. Il le fut encore moins dans ſon domeſtique. Barbe, fille du Comte de Cilley, qu'il épouſa

en secondes noces, fut la princesse du monde la plus impie & la plus débauchée. BAYLE en a fait un article dans son *Dictionnaire*, où il a rapporté tout ce qu'on pouvoit dire sur un sujet neuf, & qui n'avoit pas encore été bien examiné. Malgré ces malheurs, Sigismond ne laissa pas de mourir plein de gloire, au mois de décembre de l'an 1437, après avoir gouverné cinquante-un ans la Hongrie, vingt-sept ans l'empire d'Allemagne, & dix-sept le royaume de Bohême.

Empereurs de la maison d'Autriche.

ALBERT II, duc d'Autriche, fit rentrer la couronne impériale dans la maison d'Autriche. Il y joignit dès-lors les royaumes de Hongrie & de Bohême, dont il avoit comme hérité en qualité de gendre du feu empereur Sigismond. Dans les vingt-un mois qu'il regna, il soutint avec courage la dignité de l'empire contre les Turcs, les Moraviens & les Bohémiens rebelles.

Sous le regne de FRÉDÉRIC III, qui lui succéda en 1440, l'Allemagne goûta presque seule toutes les douceurs de la paix, tandis que le reste de l'Europe fut exposé à des guerres civiles & étrangeres. Aussi ce regne qui fut heureux pour les peuples, devint peut-être par-là moins

glorieux pour le prince, selon l'idée du vulgaire, qui n'estimant que les particuliers tranquilles & pacifiques, ne considere que les princes conquérans, c'est à-dire, très-souvent les princes querelleurs. Ce n'est pas cependant que Frédéric n'eût personnellement du courage. L'histoire fait connoître que dans une opération vive & douloureuse, qui lui fut faite peu avant sa mort, lorsqu'on lui coupa la cuisse, jamais sa constance ne fut ébranlée; mais il fit, comme la plupart des autres princes, qui ne reconnoissent la fragilité humaine qu'au lit de la mort, & souvent lorsqu'il n'est plus tems d'en faire usage. Il la sentit alors, & dit, *qu'il n'y avoit pas de différence entre un empereur & un paysan, si ce n'est même que le paysan, qui jouissoit de la santé, étoit plus heureux qu'un empereur estropié & malade.*

Maximilien I, son fils, qui lui succéda l'an 1493, étoit depuis sept ans Roi des Romains; ainsi reconnu successeur immédiat de l'empereur. Il commença, par son mariage avec Marie de Bourgogne, à mettre la maison d'Autriche dans le point de grandeur & d'élévation, où elle s'est vûe depuis. Lorsqu'il épousa Marie, la plus riche héritiere qu'il y eut alors dans l'Europe, il en hérita aussi l'animosité contre la maison de France.

Peut-être n'avoit-il pas tort, en suivant les sentimens humains, parce-que Charles VIII lui avoit enlevé l'héritiere de Bretagne, qu'il avoit déja épousée par procureur, & que Charles avoit renvoyé sa sœur Marguerite d'Autriche, élevée pendant neuf ans en France sur le pied de sa future épouse. Il fut plus heureux contre les Turcs, que contre les Suisses, les Italiens & les François.

L'émulation qui a regné entre les deux maisons de France & d'Autriche doit nous porter à étudier l'histoire de l'empire avec plus d'exactitude depuis la fin du XVe siécle. C'est pour lors que les empereurs ont eu des intérêts particuliers qui les ont séparés de la France, & qui ont fait que ces deux puissantes maisons, & les états qu'elles possedent, ont tenu l'Europe sous les armes pendant plus de deux cens ans. Les guerres que les empereurs avoient auparavant, étoient ou pour se soutenir contre leurs propres sujets, qui vouloient former des corps séparés & indépendans, comme il est arrivé successivement, ou pour se défendre contre les papes dans les différends qu'ils ont eu à démêler avec eux.

Il faut s'appliquer d'abord à connoître le caractere de la maison d'Autriche, & l'esprit avec lequel elle a presque toujours gouverné l'empire. On pouroit en

prendre quelques idées dans le Traité de la *Politique de la maison d'Autriche*, par VARILLAS. Je ne cite qu'à regret cet auteur, si justement décrié chez tout ce qu'il y a de personnes habiles : mais ce livre a toujours passé pour le meilleur de ses ouvrages. On doit surtout étudier exactement les *additions au manifeste de M. l'électeur de Cologne*, dont nous avons déja parlé. Les faits y sont variés, & en si grande abondance ; on y représente les affaires de l'empire sous tant de faces différentes, qu'il est impossible de n'en pas reconnoître la politique & le secret.

C'est à Maximilien I, que doit commencer cette étude sérieuse & attentive de l'histoire de l'empire. Tout est presque à remarquer dans la vie de ce prince, aussi-bien que dans celle de Charles-Quint & de ses successeurs. Les auteurs qui ont écrit ou tout, ou partie de leur histoire, sont en si grand nombre, qu'il seroit inutile & ennuyeux de les marquer ici en particulier : j'en renvoie le détail, au Catalogue qui est à la suite de cet ouvrage. C'est depuis ce tems-là, comme on sait, que la jouissance des libertés & des prérogatives des états de l'empire Romano-Germanique a été tantôt troublée par les empereurs, & tantôt rétablie par les princes étrangers, que les états de l'empire ont appellés à leur se-

cours. Ainsi ceux qui auront étudié les préliminaires de cette histoire, verront bien les événemens qu'il faut approfondir plus que les autres, à cause des changemens que ces événemens ont introduits dans l'état de l'empire, & même dans les affaires de l'Europe. Il ne suffit pas de lire les Historiens Allemans qui ont donné la vie de ces princes ; il faut encore rechercher certains faits, qui se trouvent dans les écrivains des autres nations. On doit parcourir aussi les piéces fugitives, qui découvrent quelquefois des singularités remarquables, échapées aux principaux historiens, ou omises par politique. C'est ainsi, par exemple, que, selon le rapport de MARIANA, (1) Maximilien I a tenté de détrôner le pape Jules II, pour se faire lui-même reconnoître chef de l'église. Ce desir de Maximilien pour la papauté ne paroissoit pas fort certain. Bayle (2) l'a prouvé de nouveau, par une lettre très-curieuse, écrite par cet empereur, & à laquelle il paroît que ce savant soit le premier qui nous ait fait faire attention. Une autre lettre de Maximilien I m'a paru trop singuliere, pour ne la pas mettre ici toute entiere. Je l'ai vûe en original en-

(1) *Voyez les Addit. au Manif. de M. l'électeur de Cologne, n.* 145.

(2) *Réponse aux questions d'un provincial, tom.* 2.

tre les mains de M. GODEFROY, directeur de la chambre des comptes de Lille en Flandre ; mais ce ſavant homme ayant alors exigé de moi le ſecret, cela m'avoit empêché d'en parler dans la premiere édition de cette méthode. Aujourd'hui que cet habile homme, l'honneur & la probité même, l'a publiée parmi les *Lettres de Louis XII*, je crois qu'on ne ſera pas fâché de la (1) revoir en-

---

(1) *Lettre de l'empereur* MAXIMILIEN I, *à Marguerite d'Autriche ſa fille, pour lui marquer les meſures qu'il prend pour être pape.*

,, Tres chiere & tres amée fylle, je entendu l'avis que vous ,, m'avez donné par Guyllain Pingun noſtre garderobes ,, vyeſt, dont avons encore mius penſé deſus.

,, Et ne trouvons point pour nulle raiſun bon, que nous ,, nous devons franchement marier, maes avons plus avant ,, mys noſtre deliberation & volunté de james plus hanter ,, faem nue.

,, Et envoyons demain monſr. de Gurce, évêque à Rome ,, devers le pape, pour trouver fachon que nous puyſſuns ,, accorder avec ly de nous prenre pour ung coadjuteur, ,, afin qu'après ſa mort pouruns eſtre aſſuré de avoer le *pa-* ,, *pat*, & devenir preſter & aprés eſtre ſaint, & que yl vous ,, ſera de néceſſité que après ma mort vous ſerez contraint ,, de me adorer, dont je me trouveré bien gloryoes.

,, Je envoyé ſur ce ung poſte devers le roy d'*Aragon*, ,, pour ly prier quy nous voulle ayder pour à ce parvenir, ,, dont yl eſt auſſi contant, moynant que je reſingne l'*em-* ,, *pir* à notre comun fyls *Charl* : de ſela auſſy je me ſuis con- ,, tenté.

,, Le peupl & gentilhomes de Rom ount faet ung allyance ,, contre les Franchoes & Eſpaingnos & ſunt XX. m. comba- ,, tans, & nous ount mandé que yl veolunt eſtre pour nous, ,, pour faere ung papa à ma poſte, & du l'empire d'Almain- ,, gne, & ne veulunt avoer ne Franchoes, Aregonoes, ne ,, mains null Venecien.

,, Je commence auſſi practiker les cardinaux, dont ij. C. ,, ou iij C. mylle ducas me feront ung grand ſervice, ave- ,, que la parcialité qui eſt déja entre eos.

,, Le roy d'Aragon a mandé à ſon ambaxadeur que yl

core ici. On n'ignore pas que l'on dit aussi la même chose de Charles-Quint, & de Philippe II, & que ces faits ne sont venus jusqu'à nous que par le moyen d'Historiens étrangers à l'Allemagne.

Maximilien n'étoit pas moins recommandable par sa piété & son admirable pudeur, que par le bel ordre qu'il établit dans l'empire. Les paroles d'un de

---

„ veulr comander aux cardinaulx espaingnos, que yl veu-
„lent favorysser le papat à nous „

„ Je vous prie tenés ceste matere empu seeret, ossi bien
„ en brieff jours, je creins que yl fault que tout le monde
„ le sache, car bien mal esti possible de prati er ung tel sy
„ grand matere secretemenr, pour laquelle yl fault avoer
„ de tant de gens & de arge t secours & pratike; & à Din,
„ faet de la main de vost bon pere *Maximilianus*, futur
„ *Pape*: le XVIII jour de Setembre.

„ Le *papa* a encore les vyevers dubls & ne peult longe-
„ ment syvre: la suscription, à ma bonne fylle l'*archidu-*
„ *chesse d'Ostrice* douairiere de *Savoye*, &c. en ses mains.

Une autre lettre du même Maximilien I, fait aussi connoître, que comme il manquoit d'argent pour une si grande opération, il en emprunteroit aux Fuggers pour gagner les voix des cardinaux; leur mettroit même en gage les ornemens impériaux, & leur abandonneroit le tiers des revenus du saint siége, jusqu'à ce qu'ils eussent retiré leurs avances. Voici les termes de ce prince: *Quod quando ipse intelligis ingenti pecuniæ summa quæ impendenda erit, geri atque effici non posse, visum nobis est è re fore nostri propositi, ut cardinalibus & proceribus aliis Romanis, quos ad partes nostras pertrahere satagimus, polliceamur ac spondeamus tercentum millia ducatorum à* Fuggeris *mutuandorum, & Romæ ab eorumdem Pannelcha ad constitutum diem præsentandorum.... Opignerabimus autem illi* (Jacobo Fuggero seniori) *clenodiorum nostrorum pretiosiores quatuor cistas, unà pariter cum pallio investiturali qui non ad imperium, sed vero nostram domum Austriacam pertinet, & cujus nos post adeptum papatum non amplius erit ut opus habeamus, &c.* Lettres de Louis XII, tom. 3, p. 326, & tom. 4. p. 1.

ſes Hiſtoriens, par leſquelles il marque juſqu'où cet empereur portoit la chaſteté, ſont ſi ſingulieres, que je crois les devoir rapporter ici. *Præcepit*, dit Cuſpinien, *ut mox ſibi ſubligaculum indueretur, ne pudenda ejus poſt mortem videret. Erat enim omnium mortalium verecundiſſimus, adeò ut nemo unquam ex cubiculariis ſuis viderit naturæ opera exercentem: nemo neque meiere, neque egerere. Pauciſſimi medici ejus urinam, dum ægrotaret, viderunt, tanta erat veræcundiæ.*

Charles V, petit-fils & ſucceſſeur de Maximilien, en 1519, fut beaucoup plus grand par ſes vertus militaires & politiques. On remarque qu'il fit cinquante voyages différens; neuf en Allemagne; ſix en Eſpagne; ſept en Italie; dix en Flandre; quatre en France; deux en Angleterre; deux en Afrique; huit ſur la Méditerranée; deux ſur l'Océan. Il tint François I, roi de France, & Clément VII, pape, dans ſes priſons. Il mit les princes de Médicis en poſſeſſion du duché de Florence. Il conquit les états de Naples, de Milan & de Gènes. Il prit Tunis, & rétablit Muley-Haſſen dans ce royaume. On le blâme de n'avoir oppoſé à Luther que des théologiens & de vains édits, & de lui avoir donné tout le loiſir de ſe fortifier, ſous les auſpices des princes & des peuples qu'il attiroit tous

les jours dans ses nouvelles opinions. Sur la fin de son regne, il se vit abandonné de la victoire, dont il avoit presque toujours été suivi. Malgré les malheurs qui lui survinrent, il conserva toujours dans l'empire sa premiere autorité, qu'il avoit rendue presque indépendante & souveraine. Enfin, las d'être roi, il voulut devenir sujet ; mais on doute si cette condition lui plut long-tems. Je crois avec plaisir, que c'est calomnieusement, que plusieurs auteurs ont imputé à ce prince d'avoir eu moins de religion que de politique. Il ne paroît pas qu'il y ait un fondement raisonnable dans l'accusation de luthéranisme qu'on a formée contre lui. Elle n'a point, sans doute, plus de vérité que ce qu'on a dit à ce sujet de ses successeurs, & de plusieurs princes de la maison d'Autriche. C'est une question que BAYLE a examinée soigneusement, dans son *Dictionaire critique*, & dans les chapitres 121 & 122. de ses *Réponses aux questions d'un Provincial*, *tom.* 2.

Ce prince a eu beaucoup d'historiens; mais peu de bons. SANDOVAL est presque aussi mauvais qu'il est gros. *Alphonse de* ULLOA, & *Antoine de* FIGUEROA ont écrit plus raisonablement. SLEIDAN, qu'on estime aujourd'hui, étoit traité de menteur par Charles-Quint même, au rap-

port (1) de quelques auteurs. On pourroit dire que la fidélité de cet écrivain fait un problême littéraire ; les uns ont dit qu'il ne méritoit aucune créance ; d'autres l'ont regardé comme un fidéle historien. (2) Il est fâcheux que de son tems même on ait été obligé de faire son apologie ; ce qui suppose toujours des accusations. M. Leti n'a pas réussi dans l'histoire qu'il a donnée de l'empereur Charles-Quint, non plus que dans beaucoup d'autres. Celle que M. Robertson a composée en anglois, & dont M. Suard vient de nous donner une traduction françoise, est bien préférable. On trouve une partie des auteurs contemporains de Maximilien, de Charles-Quint & de quelques-uns de leurs successeurs,

(1) Voyez le *Colomesiana*, au tome VI des œuvres de M. de Saint-Evremont, pag. 227, édition de Hollande de 1707.

(2) Voici ce que j'ai rassemblé à ce sujet. Dresserus rapporte que Carolovicius, conseiller de l'électeur de Saxe, disoit, *Sleidani historia adimit mihi fidem omnium superiorum historiarum.* (Dresserius *oratione habita Lipsiæ anno* 1582. *apud* Thom. Blount *in censura autorum.*) Melancthon, au rapport de Scioppius, disoit : *Tam impudenter Sleidanus mentitus est, ut propter illum coram papistis protestantes erubescere cogantur.* Valere André dit, dans sa *Bibliotheque Belgique, Sleidanum cum ex conducto videatur Lutheranorum & Protestantium gesta scripsisse, non veritum in eorum gratiam undecies millies mentiri.* D'autres au contraire, ont fait l'éloge de sa fidélité & de son exactitude. C'est ainsi qu'en parle M. de Thou, libr. XII. ad ann. 1556. Sturmius en a dit des choses encore plus avantageuses. C'est ce qu'on peut voir dans l'*Introductio in Historiam ecclesiasticam* de Sagittarius, pag. 112. &c.

dans le recueil des historiens d'Allemagne, publié par SCHARDIUS, & dans le troisiéme volume de FREHER.

Les empereurs de la maison d'Autriche, successeurs de Charles-Quint, suivirent autant qu'ils purent sa politique; & ils y ont plus ou moins réussi, selon qu'ils ont été heureux ou malheureux dans leurs entreprises. FERDINAND I fit moins de guerres que l'empereur Charles-Quint son frere, auquel il succéda en 1558; mais il fut plus attentif à étendre ses domaines. Il joignit en sa personne, outre l'empire & les pays héréditaires d'Allemagne, les couronnes de Bohême & de Hongrie, & la principauté de Transylvanie. MAXIMILIEN II son fils, qui lui succéda en 1564, & RODOLPHE II, fils de ce dernier, qui fut empereur en 1576, conduisirent l'empire assez tranquillement, à quelques guerres près, qu'ils terminerent avec assez de bonheur. Rodolphe même, pour satisfaire à l'impatience de Mathias son frere, qui vouloit porter une couronne, se démit en sa faveur de celle de Hongrie; & enfin l'an 1612 il lui laissa l'empire. L'empereur MATHIAS fit voir qu'il ne suffit pas de vouloir commander pour bien regner. La division se mit dans l'empire. La guerre de trente années commença sous lui, & dura sous le regne de

FERDINAND II & de FERDINAND III. L'histoire de tous ces princes a été décrite par un grand nombre d'historiens. LUNDORPIUS, qui commence en 1555, & finit en 1610, est un des meilleurs & des plus exacts. Versé dans les affaires de l'empire, il en a décrit les mouvemens avec beaucoup d'exactitude. Si les annales du baron KHEVENHULLER étoient moins rares & moins étendues, rien ne seroit meilleur pour connoître l'état dés affaires, que cet ouvrage d'un des habiles ministres de la maison d'Autriche. La guerre de trente années fait un des grands événemens de l'Europe au XVIIe siécle. L'histoire en a été faite par un grand nombre d'écrivains. BURGIUS & LANSBERGIUS méritent d'être lûs avec attention. CHEMNIZ qui est estimé, ne convient qu'à ceux qui entendent la langue allemande. Nous avons en françois l'*Histoire des guerres & des négociations qui précéderent le traité de Westphalie*, par le P. BOUGEANT. C'est un ouvrage estimé, & qui peut nous suffire. Les autres historiens sont en trop grand nombre pour pouvoir être indiqués ici. Les derniers regnes nous doivent toucher plus que les autres. A l'exception du comte GALEAZZO-GUALDO, du pere WAGNER, de M. MENCKE & de l'Histoire espagnole de l'empereur Léopold, à peine les historiens

tiens ont-ils fait connoître ce prince. On sait qu'il fut destiné à gouverner des églises, où son zele pour la gloire de Dieu l'auroit fait réussir. Sa bonté fut toujours si grande, que ses ministres en prirent occasion de l'obliger à faire des choses pour lesquelles il avoit naturellement de la répugnance ; & ses sujets même en ont abusé jusqu'à se révolter contre lui. Quoiqu'il ait été heureux, il n'a pas laissé de se voir près d'être chassé par les Turcs, de tous ses pays héréditaires. Il a maintenu les rois de Pologne & de Danemarck sur leur trône ; il a préservé les Etats Généraux de leur derniere perte, lorsque sa majesté très-chrétienne se vit obligée de déclarer la guerre à ces derniers ; il a recouvré tout le royaume de Hongrie, dont ses prédécesseurs ne lui avoient laissé que de très-foibles restes ; enfin il a obligé le Turc à envoyer des plénipotentiaires jusqu'à Vienne, pour demander la paix. Sa grande expérience, jointe à ses talens naturels, l'avoit rendu consommé dans toutes sortes d'affaires ; mais la multitude de ses différentes idées produisoit en lui un défaut très-considérable. C'étoit une extrême irrésolution pour toutes choses. Sa mémoire lui suggéroit trop de moyens pour & contre, sur les matieres qu'on mettoit en délibération. On a vû sous

ſon regne beaucoup de révolutions dans le miniſtere. Le prince d'Averſperg & le prince de Lobkowiz perdirent toute leur autorité ; le chancelier Hoger ne conſerva point ſon crédit tout entier, principalement vers la fin de ſa vie. Ceux qui ſe ſont maintenus le plus dans la faveur, ont été le prince de Portia, ſon grand maître ; le comte de Kœnigſeg, vice-chancelier de l'empire ; le comte d'Oetting, préſident du conſeil impérial aulique, & le comte de Stratman chancelier de ſa cour. La déférence qu'il a toujours eue pour le ſaint ſiége lui a été fort avantageuſe en pluſieurs occaſions ; mais particuliérement pendant la guerre contre les Turcs, où le pape Innocent XI lui a fourni de grands ſubſides, tant des tréſors de ſaint Pierre de Rome, que des bourſes du clergé de ſes royaumes & pays héréditaires. Le même pape lui a témoigné en d'autres rencontres un très-grand attachement, ſur-tout dans les élections qu'on a faites en Allemagne de pluſieurs princes liés d'intérêt avec l'auguſte maiſon d'Autriche. Cette intelligence avec l'égliſe de Rome ſe trouva fort altérée dans la ſuite ; & l'aigreur alla ſi loin, que la cour de Vienne fut bien près de rompre avec le ſaint ſiége, ſous le pontificat d'Alexandre VIII. Il traita avec beaucoup de rigueur les pro-

testans de Hongrie. Plusieurs princes de l'empire se sont souvent élevés contre lui ; cependant il a sû porter les électeurs catholiques & protestans à élire son fils JOSEPH pour roi des Romains. La circonspection de ce prince ne put empêcher certains visionaires de se produire à sa cour ; & sous un habit religieux, toujours respectable aux fidéles, d'y acquérir du crédit, & de s'y ériger en taumaturges.

L'empereur Joseph n'a pas eu le tems, pendant le peu d'années qu'il a regné, de faire gouter à ses peuples la douceur du gouvernement de la maison d'Autriche. Mais l'empereur CHARLES VI a su, par la tranquillité, dont il a fait jouir l'empire & ses pays héréditaires, les dédommager des guerres continuelles qu'ils avoient souffertes sous les trois derniers regnes. Cet amour de la paix n'étoit dans ce prince, qu'une connoissance intime des miseres que cause la guerre aux peuples, qui devroient le moins en souffrir. On l'a vu lui-même personellement en affronter les périls les plus dangereux. Prêt à être pris d'assaut dans Barcelone, il témoigna qu'il aimoit mieux périr au milieu d'un peuple qui s'étoit sacrifié pour lui, que de se mettre en sureté, en l'abandonnant à l'insolence du soldat victorieux. Ce caractere de grandeur &

d'intrépidité, s'eſt également ſoutenu dans des occaſions encore plus périlleuſes, où le ſouverain n'eſt pas plus reſpecté que le ſimple particulier. L'an 1715, la peſte attaque Vienne, réſidence de l'empereur; elle y fait périr plus de quinze mille perſonnes; elle pénétre même juſque dans le palais impérial. On en donne avis à ce prince; on lui conſeille, on le preſſe de quitter cette funeſte demeure; mais après s'être exactement informé de la vérité, il fait murer l'appartement infecté, & répond avec cette conſtance qui caractériſe les héros, qu'il valoit mieux périr, en ſoulageant ſes ſujets, que de les faire périr eux-mêmes, en prenant la fuite & en ſe mettant en ſureté. La valeur & la conſtance de ce prince furent accompagnées, comme dans les plus grands hommes, d'une amitié ſincere pour ſes amis, d'un amour tendre pour ſes ſujets, & d'une inviolable fidélité pour ſes alliés. Sage particulier, ſouverain juſte & compatiſſant, époux fidéle, ami zélé & prince rempli d'honneur, de probité & de religion, il a mérité les regrets de ſes ſujets & la vénération de toute l'Europe. Il eſt mort le 20 octobre 1740.

En lui s'eſt éteint l'auguſte maiſon d'Autriche, qui avoit poſſédé l'empire plus de 300 ans. On l'a même voulu

rendre suspecte de-prétendre à l'hérédité de cette dignité. L'on a dit que par cette raison Maximilien I avoit eu dessein d'ériger l'Autriche en électorat : que Charles-Quint n'avoit entrepris d'abaisser les états, que pour les accoutumer à l'obéissance; que ne pouvant pas obtenir des princes & états d'Allemagne, la perpétuation de la couronne impériale dans sa famille, il avoit cherché au concile de Trente, dit Florimond de Raimond, à se faire accorder cette prétention; qu'enfin il avoit, selon M. de Thou, résigné l'empire à son frere : Que l'archiduc Maximilien, grand-maître de l'Ordre teutonique, de concert avec Matthias son frere, avoit proposé à l'électeur de Saxe, de faire ordonner que les empereurs seroient libres de se nommer un successeur, & que les électeurs seroient obligés de l'agréer & de le proclamer : Que Ferdinand II avoit mis en délibération au conseil de guerre tenu à Weimar, de soumettre toute l'Allemagne à ses armes victorieuses; que Tilly y avoit opiné, qu'il falloit commencer par les villes libres : Que Maximilien, duc de Baviere, avoit été installé dans le collége des électeurs pour y appuyer le parti d'Autriche; & que les ministres de cette maison avoient récompensé avec profusion un jurisconsulte, qui dans un livre

anonyme, s'étoit efforcé de prouver l'hérédité de l'empire par la loi, qui réſulte d'une longue poſſeſſion, & par la dépendance du choix électoral, toujours attaché aux plus proches parens du prince.

Et ſans parler de pluſieurs ligues formées pour la défenſe de la liberté, les états demanderent après l'élection de Ferdinand I, roi des Romains, que, pour éviter la preſcription, trois princes d'une même famille ne puſſent être élevés de ſuite ſur le trône impérial. On conſulta long-tems avant que d'élire Matthias, ſi l'on ne tranſporteroit point la couronne dans une autre famille. On différa l'élection de Ferdinand III, aux états de Ratiſbonne, avec des excuſes qui tenoient du refus. On ſe détermina, ſelon toutes les regles de la prudence la plus exacte, à celle de Ferdinand IV, roi des Romains, avec l'intervention de tous les états, pour en regler les conditions, comme il avoit été réſolu au traité de Munſter : & enfin on convint à peine de celle de Léopold, tant chacun étoit jaloux de ſa liberté.

Néanmoins on a toujours reconnu que les princes de l'auguſte maiſon d'Autriche ne pouvoient que difficilement être dépouillés de l'empire, parce que poſſédant pluſieurs provinces & deux royaumes, ils étoient ſeuls aſſez puiſſans pour

défendre un état tel que l'Allemagne, environé de princes puiſſans qui l'attaquent, ou qui le menacent continuellement ; partagé en beaucoup de principautés & de ſeigneuries ; diviſé en deux ligues contraires, la catholique & la proteſtante : & trop pauvre en général, quoique riche dans beaucoup de ſes membres, pour ſurvenir aux beſoins publics ; les contributions, ou fortes ou modiques, produiſant plus de querelles que d'argent, & ſe trouvant peu conſidérables par rapport aux charges ; ce qui faiſoit dire au cardinal Granvelle, que *Charles-Quint ne tiroit pas de l'empire pour ſa propre dépenſe la valeur d'une ſeule aveline.*

L'empereur Charles VI avoit cru aſſurer la ſucceſſion dans tous ſes états à ſa fille aînée, par la pragmatique ſanction qu'il avoit faite en 1719. C'étoit un réglement, par lequel, au défaut d'enfans mâles, il appelloit à ſa ſucceſſion, ſa fille aînée, à laquelle il ſubſtituoit ſes autres filles, & à leur défaut ſes niéces, ſuivant l'ordre de primogéniture. Il avoit cru en aſſurer l'exécution, en la faiſant garantir par pluſieurs puiſſances de l'Europe. Mais l'événement ne juſtifia que trop ce que le prince Eugène avoit dit à ce ſujet ; qu'une armée de cent mille hommes la garantiroit mieux que cent

mille traités. A peine Charles VI eut les ieux fermés, que les princes qui prétendoient avoir des droits sur cette riche succession, se présenterent pour la démembrer, & soutinrent par les armes leurs prétentions. Telle fut l'origine de cette guerre sanglante qui désola l'Allemagne & les Pays-Bas pendant sept ans, & qui fut terminée par la paix signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748.

L'électeur de Baviere, l'un des prétendans à la succession autrichienne, fit valoir ses prétentions avec plus de succès, parce qu'il étoit soutenu des armes de la France. Il fut proclamé roi de Bohême le 7 décembre 1741; & le 24 janvier 1742, il fut élu empereur à Francfort, & couronné le 12 février suivant. C'est l'empereur Charles VII. Il mourut le 20 janvier 1745, n'ayant occupé le trône impérial que trois ans, au plus fort d'une guerre allumée en sa faveur, & dont il ne vit pas la fin.

Débarassée d'un compétiteur si puissant, Marie-Thérèse d'Autriche, qui presque seule soutenoit les efforts d'une partie de l'Europe conjurée contr'elle, réussit enfin à faire élire empereur François de Lorraine, son époux, grand-duc de Toscane & co-régent des états d'Autriche. Il fut élu le 13 septembre 1745, & couronné le 4 octobre suivant.

Ce prince est mort à Inspruck, le 18 août 1765. Son fils JOSEPH II, né le 13 mars 1741, lui a succédé.

Nous indiquons dans le Catalogue les auteurs qu'il faut consulter sur l'Histoire des derniers empereurs de la maison d'Autriche. Il en est un assez grand nombre. La postérité jugera de leur exactitude & de leurs lumieres.

Histoire de l'Eglise d'Allemagne.

L'histoire de l'Eglise d'Allemagne n'est pas moins intéressante que celle de l'Empire. On y verra un clergé, qui se trouvant médiocre dans ses commencemens, s'éleve tout d'un coup par la libéralité des empereurs, jusqu'à la puissance suprême des princes séculiers. Et peu à peu les choses sont venues à un point, qu'on a maintenant beaucoup moins d'égard dans les élections au poids de la sollicitude pastorale, qu'à la qualité de princes temporels. Ce qui contribue à maintenir aujourd'hui l'église d'Allemagne sur le même pied, ce sont les biens & les richesses fort au-dessus de ce qu'en devroient avoir des ministres de Jesus-Christ : ce qui fait que les princes souverains d'Allemagne n'ambitionnent rien tant que de mettre dans leurs maisons quelques principautés ecclésiastiques. On a vû dans le XVIe siécle, le chapitre

d'Halberstat postuler pour évêque le duc Henri Jule, de la maison de Brunswic-Lunebourg, quoiqu'il n'eût que deux ans, & que son pere fût de la religion protestante; mais son aïeul, le duc Henri, s'engagea de le faire élever dans la religion catholique. Il faut avouer aussi que la plupart des chapitres sont intéressés à choisir pour archevêques ou pour évêques des princes puissans, qui soient en état de les défendre contre les usurpations des princes protestans, qui n'ont déja enlevé à l'Allemagne que trop de principautés ecclésiastiques. Cet esprit d'usurpation regnoit dans l'empire, même avant les révolutions excitées par Luther: ce qui faisoit dire à Krantzius: (1) *Ergo nunc perventum est, ut in deligendis episcopis major sit respectus tuendorum ecclesiæ prædiorum, quàm in ædificatione, aut reformatione morum.*

Le clergé d'Allemagne est à présent fort différent de ce qu'il étoit autrefois. Il naquit si pauvre, que même au commencement du VIII siécle, Corbinien, évêque de Frisingen, n'eut pas en toute sa vie de quoi entretenir un seul valet; & néanmoins ce clergé indigent tira tant d'avantages de la compassion qu'on avoit de sa misere, de l'estime que lui

(1) Krantzius, *lib. 9. Metrop. c. 36.*

acquéroit l'étroite observance de la discipline ecclésiastique ; enfin, il sut si bien profiter de la piété des séculiers, surtout de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & des empereurs Saxons, qu'en un siécle & demi il devint extrêmement riche. Mais les évêques abusant de leurs biens, se plongerent dans le luxe & dans les voluptés, firent la guerre aux princes séculiers, opprimerent les peuples, insulterent même les souverains, & par cette conduite, s'attirerent l'envie & la haine publique. Autrefois ils s'adonnoient peu à l'étude ; ils négligeoient le ministere qui les rendoit augustes : ils tenoient au-dessous d'eux d'annoncer au peuple la parole de Dieu ; ils étoient évêques, & ils avoient honte d'être prêtres ; mais aujourd'hui cela est un peu changé.

Nous n'avons pas d'histoire générale de l'église d'Allemagne ; mais nous avons beaucoup d'histoires des églises particulieres, dont plusieurs même qui sont estimées des savans, peuvent, réunies toutes ensemble, suppléer au défaut d'une histoire générale. On doit recourir au *Catalogue* que nous donnons à la suite de cet ouvrage. Nous y avons marqué celles qui ont le plus de réputation en Allemagne.

Récapitulation de l'histoire d'Allemagne.

Je reprens ici en peu de mots ce que j'ai dit sur l'histoire de l'empire, pour montrer qu'en peu de tems on peut en avoir une connoissance suffisante, pour être instruit des affaires d'Allemagne. Comme le gouvernement en est particulier à ce grand état, & tel à peu près que le fut celui des premiers royaumes & des anciennes républiques de la Grece, qui avoient dans le conseil des amphictions une assemblée pareille à celle de la diéte de Ratisbonne, il faut lire un Etat de l'empire. Les François peuvent se fixer à celui de M. du May : ils pouroient même au besoin prendre celui de M. de Prade, lequel, à quelques fautes près, peut servir à ceux qui n'auroient pas autre chose. Le petit traité de *Severin de Mozambano*, ouvrage qui vient d'une main habile, qu'on croit être Pufendorff, a été traduit en françois. Après quoi il faut examiner l'histoire générale de l'Empire, soit dans les abrégés de Spener, ou de Struvius, soit même dans la *Décadence de l'Empire* du P. Maimbourg ; mais mieux, dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire & du Droit public d'Allemagne* de M. Pfeffel. Les traductions que le président *Cousin* a faites des Historiens

de l'Empire d'occident, ne sont pas d'une grande discussion, & peuvent être d'une grande utilité. Quand on est parvenu au regne de Charles-Quint, qui nous intéresse plus que les autres, on peut lire, non l'histoire de Gregorio LETI; mais celle de SLEIDAN, traduite en françois, ou celle de ROBERTSON. LUNDORPIUS qui vient ensuite, mérite d'être lû exactement; & l'Histoire que le P. BOUGEANT a donnée des négociations de Westphalie, & de la guerre qui les a précédées, sera d'un grand secours. L'histoire des empereurs Ferdinand III, Léopold & Charles VI a été écrite par différens auteurs, que nous avons indiqués dans le catalogue. On doit finir ce cours d'étude, par la lecture de l'*Histoire générale d'Allemagne* du P. BARRE. Elle rassemble dans un assez grand détail tous les traits de cette histoire intéressante, & conduit la suite des événemens jusqu'à la mort de l'empereur Charles VI.



CHAPITRE VI.

Histoire des principaux états de l'empire.

Ce qu'on appelle *Etats de l'Empire* ne sont pas de simples particuliers, ni les sujets d'aucuns princes : ce sont les membres de ce grand corps, qui ont droit d'assister aux diétes ou assemblées générales de l'Empire romano-germanique, & qui en conséquence sont inscrits dans une matricule, c'est-à-dire, dans une liste ou association faite & rédigée au nom & par l'autorité du corps germanique. Quiconque n'est pas dans cette matricule, n'a point de territoire souverain dans l'empire, ne contribue pas aux nécessités publiques, & n'a point de séance dans les diétes, quoique d'ailleurs il releve immédiatement de l'empereur. Pour être regardé comme état, il faut relever de l'Empire ; & quoiqu'on soit obligé de prendre l'investiture de l'empereur, c'est à titre de chef, & non pas de maître absolu de cet auguste corps. Nous avons déja dit, que les états de l'Empire sont divisés en trois colléges ; savoir, celui des électeurs, celui des

princes, & celui des villes libres ou villes impériales.

Quoique les principaux points de leur histoire se trouvent renfermés dans l'histoire générale de l'Empire; il y a cependant des occasions où il est nécessaire d'être instruit de l'histoire particuliere de quelques-uns de ces états, soit pour la décision des préséances & des prérogatives demandées par les uns au préjudice des autres; soit pour la discussion des intérêts particuliers, & des prétentions des maisons; soit enfin pour d'autres raisons, qui se présentent journellement dans la suite ordinaire des affaires.

Ces états, à les prendre chacun en particulier, ont été comme le reste de l'Empire, sujets à beaucoup de révolutions. Leur origine vient de la décadence de la maison de Charlemagne, qui étant absolue, gouvernoit seule cette vaste monarchie; mais la foiblesse de ses derniers princes, ou les troubles & les guerres intestines qui s'éleverent dans le changement de souverains, occasionerent l'usurpation des grands gouvernemens qu'on avoit donnés à divers seigneurs à titre de ducs, de marquis, ou de comtes. Les ducs avoient des gouvernemens généraux; les marquis commandoient sur les frontieres de l'Empire, & les défendoient, le marquis d'Autriche contre les

incursions des Huns ou Hongrois ; celui de Brandebourg contre les Prussiens, & celui de Bade du côté du Rhin. Les comtes avoient des gouvernemens moins étendus, & subordonnés en quelque sorte aux ducs & aux marquis. Lorsque la couronne passa en d'autres mains que celles de la maison de Charlemagne, chacun, soit en France, soit en Allemagne, voulut profiter du débris des grands états qu'ils laissoient ; alors, les gouvernemens devinrent héréditaires, & furent usurpés par ceux qui en avoient la simple administration, à la charge néanmoins de les tenir en fief de l'empereur ou de l'Empire. Ces possessions, qui d'abord étoient des usurpations, devinrent légitimes par la cession du prince, ou du moins par une possession avouée du consentement tacite du souverain. Ces démembremens ont été en France heureusement réunis à la couronne : mais les princes particuliers se sont soutenus en Allemagne dans les domaines dont ils s'étoient rendus maîtres.

Pour commencer par les princes qui ont le plus de considération dans l'empire, nous avons déja fait entendre que la maison d'Autriche n'a fait que remplacer l'ancienne maison de ce nom, qui fut revêtue des domaines de la Basse Autriche, pour défendre l'Empire con-

tre les courses des nations barbares. Avant la fin du XIIIe siécle, Albert d'Autriche obtint de l'empereur Rodolphe son pere l'investiture de cette principauté. Avant ce tems, l'histoire d'Autriche est fort incertaine; & depuis qu'elle a été possédée par l'auguste maison qui en jouit encore aujourd'hui, son histoire est commune avec celle de l'empire d'Allemagne, dont le trône a presque toujours été occupé depuis par des princes de cette maison. Se trouvant revêtus de la suprême autorité, ils ont, avec raison, décoré leur maison de tous les titres qu'ils ont pû lui donner; ils lui ont accordé même beaucoup de privilèges particuliers, qui les distinguent des autres princes de l'Empire. On prétend que Frédéric III leur attribua la qualité d'archiduc, pour montrer qu'ils étoient supérieurs à tous les ducs. Ce n'est pas néanmoins que d'autres princes n'eussent été revêtus du même titre. L'histoire assure que Brunon, archevêque de (1) Cologne, sous l'empereur Othon I, avoit la qualité d'archiduc de Lorraine.

Je ne parle point ici de l'origine de cette auguste maison. Ses alliances furent illustres dès le commencement de son établissement dans l'empire; preuve cer-

(1) *Chronic. Mag. Belgicum.*

taine que dès lors on la regardoit comme une maison des plus distinguée de l'Europe. Ses princes épouserent toujours les filles des empereurs, des rois, ou de grandes princesses ; & les princesses de cette maison n'ont été mariées, dès les premiers tems, qu'à des têtes couronées, ou à des princes très-illustres. Mais pour revenir aux avantages dont elle jouit dans l'Empire, je ne dirai pas, comme a fait un auteur (1) moderne, que *les princes de cette maison ont reçu de grandes graces de Dieu, de la nature & des hommes : de la nature, en ce qu'ils ont tous le menton long & (2) les lévres grosses ; ce qui témoigne leur piété, constance & intégrité ; de Dieu, en ce que donnant de leur main un verre d'eau à un goîtreux, ils le guérissent, & baisant un begue, ils dénouent sa langue.* Mais ce qui fait honneur à ces princes, est la remarque si judicieuse & si raisonnable du même écrivain, que cette maison ayant donné depuis environ trois cens ans quinze empereurs, six rois & beaucoup d'autres souverains, il n'y a jamais eu de tyran parmi eux : qualité respectable dans des

(1) Du May, *Etat de l'empire*, *Dialog. III.*

(2) On prétend que la lévre des princes d'Autriche leur vient de la maison de Bourgogne ; on assure qu'on l'a remarqué, à l'ouverture même des tombeaux des ducs de Bourgogne, qui sont à la chartreuse de Dijon.

princes, qui se trouvant revêtus de l'autorité souveraine, ont moins pensé à faire du mal, qu'à procurer le bien général de la religion, & l'avantage de leurs états, comme l'ont pratiqué tous les princes de cette illustre maison.

Leurs privilèges sont donc d'être les conseillers les plus secrets de l'empire; de s'asseoir à la droite de l'empereur dans les assemblées générales après tous les électeurs; de précéder tous les autres princes de l'empire, même les ecclésiastiques; de n'être pas sujets aux contributions de l'empire, quoique d'ailleurs l'empire soit obligé de les secourir quand ils sont attaqués; de juger en dernier ressort & sans appel; & de ne pouvoir être émendés ou corrigés dans leurs décisions par l'empereur même; de ne recevoir l'investiture de leurs domaines que dans leurs propres états, & même à cheval, revêtus d'habits royaux, ayant en tête (1)

(1) Ce qui fait voir l'importance de cette prérogative, & combien elle est honorable dans l'empire, est la cérémonie avec laquelle se donne l'investiture des grands fiefs. Je me servirai des paroles même de M. du May, qui les rapporte dans le III dialogue de son *Etat de l'Empire*. „ Voici, dit-„ il, ce que j'ai appris de ces cérémonies. L'envoyé du „ prince qui demande l'investiture de ses états, arrivant à la „ cour impériale, fait présenter ses lettres de créance à l'em-„ pereur; & ayant appris le jour & l'heure qu'il doit avoir „ audience, il se présente en une grande salle, où l'empereur „ est assis en son trône. Cette salle est ordinairement pleine „ de noblesse, (ou comme l'on parle en ce pays-là) de sei-„ gneurs, qui ne laissent qu'un passage ouvert pour celui,

le bonnet archiducal ; de ne rien payer pour l'inveſtiture de leurs états ; de n'être pas ſujets à la juriſdiction de l'empire ; non plus que leurs ſujets, qu'on ne ſauroit attirer à plaider hors de leurs provinces ; qu'au défaut des mâles, leurs fiefs paſſent aux princeſſes leurs filles ;

„ ou pour ceux qui doivent recevoir le fief. Le prince donc, „ ou ſon envoyé, ſe préſente ; & d'abord qu'il a fait deux „ pas dans la ſalle, il fait une profonde révérence, ſe met „ à genoux, & y demeure tant ſoit peu ; puis il ſe releve „ & marche juſqu'environ le milieu de la ſalle, où il ſe „ proſterne de rechef. Cette ſeconde proſternation ayant „ duré autant que la premiere, il ſe releve de même qu'auparavant, & marche juſqu'à un grand tapis de Turquie, „ qui eſt au bas du ſiége impérial. Etant arrivé à ce tapis, „ il ſe proſterne pour la troiſiéme fois, & demeure à genoux juſqu'à ce qu'il ait achevé le diſcours, par lequel „ il demande le fief avec de grandes ſoumiſſions. Cela „ fait, il s'avance juſqu'au trône, & là il fléchit les genoux pour la quatriéme fois, met les mains ſur le livre „ des évangiles, que l'empereur tient ouvert ſur ſon giron, & prononce les paroles formelles du ferment, diſant mot à mot tout ce que le chancelier de l'empereur „ lit. Cette lecture, qui ne dure guère moins d'un quart „ d'heure, étant achevée, l'empereur referme le livre, le „ remet entre les mains du grand chambellan, prend l'épée nue de la main du maréchal, & en donne à baiſer le „ pommeau à celui ou à ceux qui ſont-là pour recevoir le „ fief. Après cela, l'envoyé ſe releve, fait une profonde „ révérence, & ſans tourner le dos à l'empereur, recule „ juſqu'au bout du tapis, où il avoit fléchi les genoux, en „ faiſant ſa harangue. Là, il ſe met en la même poſture, „ rend graces très-humbles à ſa majeſté, du bienfait qu'il „ vient de recevoir ; puis il ſe releve & ſort de l'aſſemblée „ à reculons, & faiſant de tems en tems de profondes révérences. Il s'en retourne chez lui, au même équipage qu'il „ étoit venu, c'eſt-à-dire, ſans être accompagné des domeſtiques de l'empereur. Mais quand cet envoyé va à la „ cour, ſoit pour prendre congé ou autrement, il y reçoit les honneurs qui lui ſont dus, ſelon la qualité de ſon „ maître, ſa majeſté mettant de la différence entre un envoyé, qui fait ſes ſoumiſſions, & le même envoyé, lorſqu'il les a faites.

& au défaut total d'héritiers, il leur est permis de céder & transporter leur principauté à l'héritier ou successeur qu'ils voudront bien choisir ; qu'ils peuvent donner retraite à quelqu'un qui auroit été mis au ban de l'empire, se chargeant néanmoins de rendre justice dès qu'ils en seront requis. Il leur est libre d'assister ou non aux diétes de l'empire ; ils ont droit de créer des gentilshommes, des barons & des comtes, au moins sur toutes leurs terres. Enfin l'empereur même ne sauroit les priver de leurs principautés, pour les donner à d'autres.

Tous ces priviléges, très-considérables dans l'empire, font voir que cette auguste maison l'ayant possédé plus qu'aucune autre, elle a mérité ces distinctions, qui lui sont dûes encore très-légitimement pour les grands services qu'elle a rendus à l'Allemagne, en la défendant contre les attaques des infidéles, qui depuis trois cens ans n'ont pas eu de plus redoutables ennemis que les princes de cette maison.

La plupart des états d'Allemagne occupés par la maison d'Autriche, ont été possédés autrefois par divers princes ; & ce n'est que par des alliances qu'ils sont entrés dans cette maison. Ils ont presque tous leurs historiens particuliers. Le célebre ZEILLER en a donné une descrip-

tion en allemand. Ceux qui n'ont pas beſoin de ces lectures, doivent ſe contenter de ce qui s'en trouve dans les géographies ordinaires. CUSPINIEN & GERARD DE RHOO, qui étoient attachés à la maiſon d'Autriche, ont donné des hiſtoires aſſez ſuccintes, autant des princes de cette maiſon, que de la principauté d'Autriche. DU BOSC DE MONTANDRÉ, qui s'eſt autrefois diſtingué par une infinité de mauvais écrits qu'il publia dans les guerres de la Fronde, a voulu donner un ouvrage hiſtorique ſur la maiſon d'Autriche; mais rien n'eſt plus foible, ni moins recherché que ce qu'il fit paroître d'abord ſous le titre de *Portrait hiſtorique de l'auguſte maiſon d'Autriche*, & dont il changea depuis le titre en celui de *Mémoire hiſtorique & politique de la maiſon d'Autriche.* Deux ou trois livres, ſans d'autres recherches, lui ont ſuffi pour compoſer ce médiocre ouvrage. On pouroit trouver des remarques plus curieuſes dans les *Mémoires hiſtoriques & critiques* de M. AMELOT DE LA HOUSSAYE, où les choſes vives, ſingulieres & intéreſſantes vont aſſez de pair; & ce qu'il en dit peut tenir lieu d'un juſte volume.

Les plus modernes de ceux qui ont éclairci l'hiſtoire des états d'Autriche, ſont le P. *Jerôme* PEZ, & le P. HUEBER,

deux ſavans Bénédictins de la célebre abbaye de Melch, ſur le Danube, dans la baſſe Autriche. Le premier a donné une collection des hiſtoriens originaux de l'Autriche, utile pour en connoître l'hiſtoire du moyen âge; mais peu propre pour découvrir ces faits ſecrets & importans qui flatent la curioſité des lecteurs. Le P. HUEBER a pris une autre route; il s'eſt ſervi des archives & diplomes de ſon abbaye, pour éclaircir l'hiſtoire de ſa province. J'ai rapporté dans le Catalogue (1), beaucoup plus d'hiſtoriens que n'en doivent lire ceux même qui ſeroient intéreſſés à connoître le détail de toute cette hiſtoire. La Stirie, la Carniole, la Carinthie ont eu auſſi quelques hiſtoriens; mais en moindre nombre, & peut-être meilleurs.

La Baviere a été illuſtre dès les premiers tems de l'empire d'Allemagne. Cette principauté a eu non-ſeulement des ducs, mais même des rois, dont les noms ſont connus dans l'hiſtoire. On prétend que dès le Xe ſiécle les princes de Baviere, ancêtres des ducs regnans, ont donné des ſouverains à cette portion de l'empire; mais ils ne jouiſſent plus de la même étendue de domaines qu'ils poſſédoient autrefois, ſoit par les dé-

(1) *IV Partie, chap. III. art. VI. tome XII.*

membremens occaſionés par la jalouſie de quelques empereurs qui redoutoient la puiſſance de cette maiſon, l'une des plus conſidérables & des plus illuſtres de l'empire, ſoit par la diviſion qui s'eſt faite des deux branches qui la compoſent. La maiſon Palatine, qui eſt l'aînée, a des établiſſemens moins conſidérables que la maiſon de Baviere, qui forme la branche cadette. Cependant la maiſon Palatine a donné des empereurs à l'Allemagne, & des rois à la Suede ; mais le malheur de cette illuſtre branche vient de s'être oppoſée à la maiſon d'Autriche, en acceptant l'élection que les Bohémiens avoient faite en 1618, de l'électeur Fréderic V, au préjudice de l'empereur Ferdinand II. La bataille de Prague que le nouveau roi perdit en 1619, lui fit perdre en même-tems le royaume & ſon électorat, dont la dignité fut tranſportée à la maiſon de Baviere, qui en jouit encore à préſent avec les mêmes prérogatives qu'avoit auparavant la maiſon Palatine ſur les autres électeurs. Cependant, après beaucoup de négociations & de malheurs, la dignité électorale fut rendue en 1648, par le traité de Weſtphalie, à la maiſon Palatine, ſans lui reſtituer néanmoins le haut Palatinat, ni les autres prérogatives, dont cette maiſon avoit joui juſqu'au XVIIe ſiécle.

Ce

Ce démembrement a peut-être causé quelque refroidissement entre ces deux branches : mais celle de Baviere fut illustre dès le tems même de sa séparation d'avec la branche Palatine, c'est-à-dire, au commencement du XIVe siécle. Elle ne tarda pas à se voir, l'an 1314, sur le trône impérial, dans la personne de Louis de Baviere, le plus grand prince & l'ame la plus belle & la plus courageuse qui fût de son tems ; & c'est de lui que descend la maison de Baviere aujourd'hui regnante. Indépendamment de l'électorat & des autres dignités que cette maison a possédées, elle a toujours tenu un des premiers rangs dans l'Allemagne, & se trouve dans les diétes à la tête des princes séculiers de l'empire. Ses princes, toujours zélés pour la religion catholique, en ont été les plus fermes soutiens, avec les princes d'Autriche : ce motif & d'autres intérêts particuliers avoient toujours lié ces deux illustres maisons. La mésintelligence ne s'y mit que sur la fin du XVIIe siécle, par les alliances que l'électeur Maximilien-Emmanuel prit avec les couronnes de France & d'Espagne. Presque au sortir de l'enfance, ce prince se signala dans les armées, & contribua par sa valeur à la levée du siége de Vienne, & à la prise de Bude & de Belgrade : c'est à quoi su-

rent employés les immenſes tréſors que l'électeur Ferdinand-Marie ſon pere avoit amaſſés ; en conſervant au milieu des troubles de l'empire, une neutralité qui ne lui fut pas moins avantageuſe qu'à tous ſes ſujets, qui jouiſſoient dans la guerre, dont leurs voiſins étoient accablés, de la tranquillité & de la paix que l'électeur avoit ſû leur procurer par ſa prudence. L'électeur Maximilien ſon fils devint par là le ſoutien de la maiſon d'Autriche, & même de l'empire. Cependant les intérêts de la couronne d'Eſpagne le détacherent en 1700, de ceux de l'Autriche. Mais quelle conſtance dans le parti qu'il prit alors, & quelle fermeté contre les ſéductions auſquelles il fut expoſé tant de fois de la part de l'empereur Léopold, qui regretoit un prince qu'il aimoit par inclination, & qu'il avoit ſujet d'aimer par les importans ſervices qu'il en avoit reçus dans les guerres de Hongrie ! Séduction même à laquelle Taſſilon (1) & Witikind n'auroient pas ſurement réſiſté, & qu'une ame Françoiſe, c'eſt tout dire, car chez nous cela paſſe le vieux Romain, ne ſoutiendroit peut-être pas auſſi généreuſe-

(1) Taſſilon, duc de Baviere, ſous le regne de Charlemagne, & Witikind, duc de Saxe dans le même tems, & duquel toutes les grandes maiſons de l'empire veulent deſcendre.

ment que ce grand prince. Ce fut un héros d'autant plus grand, qu'il ne l'a pas moins été dans la disgrace, dans l'infortune, dans l'indigence même, que dans la prospérité. Il fut grand en Hongrie. Il le fut à Hochstet & à Ramillies, où l'on ne suivit pas toujours ses sages avis : & malgré les malheurs qui lui arriverent alors, l'empereur Léopold fit encore trois tentatives pour le détacher du parti de la France. Il lui offrit même le royaume de Naples ; mais ce fut inutilement. Maximilien ne connoissoit qu'un parti : c'étoit celui de l'honeur. Aussi fut-il rétabli par le traité de Bade en 1714, avec toute la dignité qu'il pouvoit desirer.

L'histoire de cette principauté se trouve écrite par beaucoup d'historiens. Je ne dis rien des topographies, que je rapporte dans le Catalogue de cet ouvrage. Je ne veux parler que des livres nécessaires pour en étudier l'histoire. Celle du sieur LE BLANC est trop médiocre, pour pouvoir être de quelque utilité. Il faut s'en tenir aux abrégés qui en ont été publiés en langue latine. Celui que le célebre VELSERUS en a donné, suffit à ceux qui veulent connoître les parties essentielles de cette histoire ; & je n'en conseillerois pas d'autre à ceux qui ne sont pas intéressés par le genre de leurs

études, à pénétrer plus avant dans le détail de cette principauté. On pouroit y joindre tout au plus les Origines palatines de FREHERUS. Les Allemans qui sont obligés de connoître en particulier tous les états de l'empire, savent que la chronique d'AMPEKIUS, publiée dans le troisiéme volume du Trésor du P. Bernard PEZ, est proprement la source où les écrivains de Baviere ont puisé leurs lumieres historiques ; c'est celui dont AVENTIN s'est le plus servi. Ce dernier a long-tems été regardé comme le seul écrivain de cette principauté. C'est avec raison qu'il a joui de la réputation d'un des plus habiles historiens de l'Allemagne ; par les traits singuliers qu'il rapporte dans ses Annales de Baviere, quoique d'ailleurs il ait eu une crédulité outrée pour d'anciennes fables qui avoient cours de son tems, & qu'on n'avoit pas encore pris la peine de réfuter, Mais on voit bien que pour les derniers tems, il a eu des mémoires secrets & de bonnes instructions. Son histoire est fort déchue depuis celle de BRUNNERUS ; & plus encore depuis que le Baron d'ADLZREITER, chancelier de Baviere, a publié la belle histoire qu'il avoit composée sur les archives même de la maison de Baviere. Il est vrai que, si les recherches sont toutes de lui, il fut aidé dans la pre-

miere partie de son travail par une plume habile : on prétend que ce fut le P. Fervaux, Jésuite de Lorraine, qui conduisit le commencement de l'ouvrage ; mais cette plume lui ayant manqué, on ne retrouve plus la même délicatesse dans les deux derniers volumes de son histoire de Baviere. On peut joindre à ces historiens la *Métropole de Saltzbourg*, par Hundius & Gewoldus ; livre essentiel pour cette principauté, par les lumieres qu'on y trouve pour l'histoire ancienne, & celle du moyen âge, fondée sur les titres & les diplomes des églises. L'Histoire Palatine de Pareus suffit pour connoître l'histoire de la branche aînée de cette illustre maison.

La maison de Saxe est constamment l'une des plus grandes & des plus illustres de l'empire, par son ancienneté, son illustration, & l'étendue de ses domaines. Elle vient des anciens marquis de Misnie. S'il est vrai, comme le montrent les écrivains Allemans, qu'elle soit une branche de l'ancienne maison de Saxe, qui a produit plusieurs empereurs, on la doit regarder comme une des premieres & des plus glorieuses qui soient aujourd'hui en Europe. Par-là, elle reconnoîtroit pour sa tige Witikind duc des Saxons, qui, après avoir long-tems combattu contre Charlemagne pour sa liberté

& pour ſes dieux, ſe ſoumit non-ſeulement à cet empereur, mais encore au joug de la religion chrétienne qu'il embraſſa : action qui lui valut l'amitié de Charlemagne, duquel il fut toujours bien traité. On aſſure donc, que de ſon aîné nommé *Wigbert*, ſont ſortis les ducs de Saxe, qui ont donné à l'Allemagne Henri l'Oiſeleur ; & les Othons. Son ſecond fils nommé *Witikind*, comme ſon pere, laiſſa trois enfans, *Frédéric*, *Witikind III*, & Dietgreme ; & de ce dernier ſont ſortis les marquis de Miſnie, d'où deſcendent les ducs de Saxe aujourd'hui régnans. Que cette maiſon vienne ou ne vienne pas de Witikind, ce n'eſt pas ce qui embaraſſe les princes de Saxe ; ils ont dans le titre de marquis de Miſnie, une illuſtration qui n'eſt pas moins honorable, puiſqu'ils reçurent l'inveſtiture de cette principauté, il y a plus de 800 ans, de l'empereur Henri l'Oiſeleur. Les ſervices importans que Frédéric le Belliqueux, marquis de Miſnie, rendit à Sigiſmond dans la guerre des Huſſites, engagerent cet empereur à donner à Frédéric l'inveſtiture de l'électorat & du duché de Saxe en 1423. Depuis ce tems-là, cette maiſon a poſſédé ſans interruption la dignité électorale, avec le duché de Saxe, le marquiſat de Miſnie, & le landgraviat de Thuringe ; elle y a même

ajouté la principauté de Henneberg, aussi bien que toute la Lusace. Il n'y a guères eu de maison qui ait produit autant de grands hommes depuis le dixiéme siecle, qu'on en trouve une succession exacte & suivie. Elle a eu plus de part qu'aucune autre, aux révolutions qui sont arrivées dans l'empire Germanique.

Sans parler des princes de cette maison, qui ont été mêlés dans les grandes affaires de l'empire depuis le XII[e] siecle jusqu'au XVI[e], on sait qu'ils avoient toujours été extrêmement attachés aux princes de la maison d'Autriche. Il n'y eut que le motif de la religion qui leur fit prendre un parti contraire. Frédéric *le Sage*, en refusant l'empire, qui lui fut offert après la mort de Maximilien I, engagea les électeurs à choisir Charles d'Autriche, & refusa constamment trente mille ducats que les ministres de Charles lui offrirent pour ses bons offices. Son frere Jean *le Constant* se déclara le protecteur de Luther, & commença la ligue de Smalcalde, dont son neveu l'électeur Jean Frédéric fut la victime. Ce prince prit les armes en faveur de la nouvelle religion; il s'étoit même avancé jusque dans la Souabe au-devant de l'armée de l'empereur Charles-Quint. Le duc Maurice, fils de Henri le Pieux, & cousin de l'électeur Jean Frédéric, vou-

lut profiter de ces troubles, & embrassa le parti de l'empereur, quoique lui-même fût aussi de la nouvelle religion, que Charles avoit résolu de proscrire. Maurice profita de l'absence de l'électeur, & se jetta sur ses états avec un corps de troupes. Jean Frédéric fut obligé d'abandonner la Souabe, pour secourir son électorat. Charles-Quint le suivit, le battit, & le prit à la journée de Mulberg, en 1547, journée où l'empereur parut comme un héros, & dans laquelle la force & la vivacité des mouvemens qu'il se donna dans cette grande action, lui firent surmonter les indispositions dont il étoit actuellement attaqué. L'électeur Jean Frédéric, qui se trouvoit prisonnier à la suite de Charles-Quint, soutint sa disgrace avec une constance & une dignité qui méritoit un sort plus heureux. Mais Charles qui avoit oublié la grandeur d'ame & la générosité de Frédéric, oncle de cet illustre prisonnier, pensa lui faire perdre la tête, & le priva de l'électorat, qu'il fit passer à Maurice duc de Saxe, de la branche Albertine, qui le possede encore, quoique cadette de la branche Ernestine, qui en avoit joui jusqu'alors.

Dès que le duc de Saxe Maurice fut parvenu à la dignité électorale, il résolut de rendre la paix à l'Allemagne. Il

commença par procurer la liberté au landgrave de Hesse son beau-pere, qui étoit prisonnier, aussi-bien que l'électeur Jean Frédéric. L'empereur qui la lui promettoit toujours, n'en venoit jamais à l'exécution. Ces lenteurs affectées rebûterent Maurice ; il fit alliance avec Henri II, roi de France, & se mit en campagne avant que Charles-Quint en fût même averti, & peu s'en fallut qu'il ne le surprît à Inspruck. Jamais l'empereur ne fut en si grand péril : il le ressentit très-vivement : mais la fortune commença dès-lors à l'abandonner. Il fut s'en plaindre agréablement, en disant que la fortune étoit une femme qui s'attachoit toujours à la jeunesse. Il ne trouva pas dans le nouvel électeur un prince mol & lâche. Maurice vouloit se mettre en crédit dans l'empire, où l'on étoit irrité de la maniere odieuse dont il avoit eu l'électorat de Saxe ; & d'ailleurs il cherchoit à témoigner son zéle à la ligue protestante, de laquelle on le regarda dès-lors comme le chef. Ce fut donc avec le secours de Henri II, qu'il obtint le traité de Passau en 1552, qui accorde aux protestans la liberté de la religion dans tout l'empire. Maurice ne jouit pas long-tems de la gloire qu'il s'étoit acquise, en forçant Charles-Quint à condescendre à un traité que toute l'Alle-

magne armée n'avoit pû obtenir depuis plus de vingt ans. Il mourut d'un coup de feu, qu'il reçut à la journée de Sivershausen, sur les frontieres de Brunswic & d'Hildesheim, où il remporta la victoire sur Albert de Brandebourg, qui fut long-tems la terreur de l'empire, par les brigandages qu'il y exerçoit. Auguste, duc de Saxe, frere de Maurice, lui succéda dans l'électorat : il se distingua dans son gouvernement par son zèle pour la religion protestante. Il orna la Saxe de plusieurs édifices magnifiques, ausquels il dépensa des sommes immenses ; & cela ne l'empêcha point de laisser à sa mort un trésor de dix-sept millions d'écus, somme très-considérable pour ces tems-là.

Les princes ses successeurs se sont éloignés rarement des intérêts de la maison d'Autriche ; & depuis près d'un siécle, on a remarqué qu'ils ont toujours embrassé les vûes des empereurs, par lesquels ils ont été réciproquement favorisés dans toutes leurs prétentions. A l'aide de cette liaison, l'électeur Frédéric Auguste, l'un des grands princes de cette illustre maison, fut élevé sur le trône de Pologne en 1697 ; & ce royaume auroit été heureux, s'il eut pu s'attacher à ces princes, comme il fit autrefois aux Jagellons : les Polonois se se-

roient épargnés bien des guerres, & se seroient procuré de grands secours contre les Infidéles & les Russes, ausquels le royaume de Pologne est en butte depuis plusieurs siécles.

La Saxe est la province de l'empire où les sciences se sont réfugiées depuis près de deux censans; aussi faut-il avouer que son histoire est plus éclaircie que celle des autres principautés d'Allemagne. Ceux qui sont étrangers à l'Allemagne, peuvent se contenter de ce qu'en a écrit l'auteur François des Additions à l'histoire de Pufendorff, dans son septiéme volume, où il traite des maisons souveraines de l'empire. Les historiens de cette principauté les plus estimés, sont Spangenberg, Pierre Albinus, David Chytræus, & George Fabricius, ausquels il faut joindre quelques histoires particulieres des princes de cette maison, & même des principautés & des villes qu'elle posséde.

L'électorat de *Brandebourg*, avant que d'être possédé par les burgraves de Nuremberg, avoit été entre les mains de plusieurs princes de différentes maisons; mais au commencement du XVe siecle, l'empereur Sigismond revêtit de la dignité électorale Frédéric V, burgrave de Nuremberg, descendu des princes de la maison de Zollern. Cet empereur qui

avoit pour vertu principale la gratitude & la reconnoissance, qui se trouve rarement chez les princes, voulut récompenser par cette dignité les services que le burgrave Frédéric V lui avoit rendus dans la guerre contre les Hussites. Et c'est depuis cette illustre maison, que les marquis de Brandebourg, qui étoient les moins puissans des électeurs séculiers, sont devenus les plus considérables par l'étendue de leurs domaines: aussi ont-ils pris plus de part que les autres dans les mouvemens de l'empire, & dans les guerres étrangeres que l'Allemagne a soutenues depuis plus de deux cens ans. Mais soit par alliances, soit par conquêtes, ils se sont si prodigieusement étendus, que, si leurs domaines étoient réunis, ce seroit la puissance la plus formidable de l'empire. Enfin ces princes, toujours attentifs aux mouvemens de l'Europe, ont sû se procurer la qualité de roi de Prusse, au commencement de ce siécle. L'empereur Léopold qui voyoit l'empire divisé, au sujet de la guerre occasionée par le testament de Charles II, roi d'Espagne, voulut se faire un parti considérable dans l'empire. Les électeurs de Cologne & de Baviere avoient embrassé les intérêts de Philippe de France, duc d'Anjou, appellé à la couronne d'Espagne, comme légitime héri-

tier. Les puiſſances de Souabe avoient fait une alliance pour garder la neutralité dans une guerre, où la ſeule maiſon d'Autriche, & non l'empire, ſe trouvoit intéreſſée. L'empereur ſe ſervit habilement du penchant que l'électeur Frédéric III de Brandebourg avoit pour la gloire & la grandeur de ſa maiſon ; & pour l'attacher plus intimement à ſes intérêts, il érigea le duché de *Pruſſe* en royaume héréditaire.

Comme cette principauté étoit indépendante de l'empire, on pouvoit l'ériger en royaume ; ſans quoi cet établiſſement auroit ſouffert de plus grandes difficultés, parce qu'il ne convient pas qu'un royaume ſoit tenu en fief d'un autre prince. Ce n'eſt pas être véritablement roi, que de reconnoître à ce titre un ſupérieur temporel. On ſait de quelle maniere la Pruſſe eſt venue à la maiſon de Brandebourg. Cette principauté étoit autrefois le domaine des chevaliers de l'Ordre teutonique, qui l'avoient conquiſe, vers le milieu du XIIIe ſiecle, & en avoient converti les peuples à la foi chrétienne. Après la mort de Frédéric de Saxe, grand-maître de l'Ordre, Albert de Brandebourg fut mis en ſa place l'an 1512. Sigiſmond, roi de Pologne, prétendit qu'il devoit lui en faire hommage, en vertu d'un accord autrefois reglé

entre Caſimir IV, roi de Pologne, & Louis Erlichshauſen, alors grand-maître de l'ordre. Albert refuſa de s'y ſoumettre ; & voyant que Sigiſmond l'y vouloit contraindre par la force, il leva des troupes, aliéna même les domaines de l'ordre, & ſe forma une armée de douze mille hommes : c'étoit peu de choſe pour réſiſter à une puiſſance comme celle de Sigiſmond. Il fit donc propoſer un accommodement, l'an 1525. Il abandonna une partie de la Pruſſe à la Pologne, à condition qu'on lui remettroit la mouvance que Sigiſmond prétendoit ſur le grand-maître de l'Ordre teutonique. Les chevaliers Teutons eurent beau ſe plaindre ; ils avoient à faire à deux princes puiſſans & bien ſoutenus : ainſi leur principauté devint la proie des deux uſurpateurs. Albert fut mis au ban de l'empire ; mais aucun prince ne voulut ſe charger de l'exécution. Albert de Brandebourg embraſſa la nouvelle religion. Il ſe maria, & ſe réſerva pour domaine la Pruſſe, dont il s'étoit ſaiſi, & qu'il avoit partagée, comme ſi c'eût été un domaine patrimonial. Il eut pour ſucceſſeur Albert-Frédéric ſon fils, qui étant tombé dans une eſpece de démence, fut mis avec ſes états ſous la tutelle de George-Frédéric ſon couſin, & enſuite de Jean-Sigiſmond électeur de Brandebourg.

Albert Frédéric étant mort en 1618, ne laissa que deux filles, dont l'aînée mariée à l'électeur Jean-Sigismond donna droit à ce prince sur le duché de Prusse, possédé depuis ce tems-là par la maison électorale de Brandebourg.

L'électorat de Brandebourg, la Prusse & les autres principautés de cette maison ont un grand nombre d'historiens que nous avons rapportés dans le Catalogue; (1) mais ce sont des auteurs qu'il faut toucher légerement, & en abandonner l'étude aux naturels du pays. Il est bon de savoir néanmoins où l'on peut s'instruire, s'il se présente quelque point à traiter sur le détail des histoires particulieres de toutes ces principautés.

Quoique la maison de *Brunswick* ne soit devenue électorale dans la branche d'Hanovre, que sur la fin du XVIIe siécle, elle a cependant toujours tenu un des premiers rangs en Allemagne, où ses domaines ont été beaucoup plus étendus qu'ils ne sont aujourd'hui. Si cette maison vient d'Azon, marquis d'Est, en Italie, on la peut regarder comme une des plus anciennes de l'Allemagne, où elle a toujours été distinguée, soit par ses alliances avec les têtes couronées, soit par ses dignités, ayant la qualité de duc dès

(1) *IV Partie, chap. III. art. 307. tome XII.*

le milieu du XIII[e] siécle. Henri le Noir, qui en est la tige, fut duc de Baviere, & mourut l'an 1125. Il étoit pere de Henri le Superbe. Depuis ces deux princes, jusqu'à ceux qui gouvernent aujourd'hui les états de Brunswick, il se trouve une succession suivie. Le détail en est trop long pour être rapporté ici : mais cette maison a reçu au commencement de ce siécle, un nouveau lustre par la couronne d'Angleterre possédée par la branche d'Hanovre, la cadette de toutes les autres.

L'histoire de l'empire fait voir la part qu'elle a eu dans les premiers troubles de la religion & dans les grandes affaires. Le recueil que LEIBNITZ a donné en 1707, des écrivains de Brunswick, ne convient qu'aux savans du pays, qui ne veulent rien laisser échaper des particularités de cette histoire. Ils ont encore de quoi se satisfaire dans un grand nombre d'écrits, qui ont été publiés sur l'origine & l'histoire de cette illustre maison. Mais ceux qui ne sont point attachés à l'Allemagne, peuvent se contenter de ce qui se trouve dans le septiéme volume des additions Françoises à l'Introduction de PUFENDORFF. C'est dans ces mêmes additions qu'il faut voir en abrégé ce qui regarde les maisons ducales de Meckelbourg, de Holstein & de Wirtemberg, & même ce qui con-

cerne beaucoup d'autres princes, qui n'ayant pas la qualité de ducs, ne laissent pas de tenir un rang considérable dans l'empire, soit par l'ancienneté de leurs maisons, soit par l'étendue de leurs domaines, soit enfin par les grands hommes qu'elles ont produites.

Les *princes ecclésiastiques* ne font point souche, ou du moins ne la doivent pas faire : ainsi c'est à l'histoire de leur principauté, & non à celle de leur personne, qu'il faut particuliérement s'attacher. Il n'y a point de pays où les prélats soient si puissans qu'en Allemagne. Ils sont non-seulement évêques ; mais encore princes temporels, aussi absolus dans leurs diocèses, qu'un électeur, ou un prince séculier l'est dans sa principauté. Ce sont ces richesses mal employées qui ont perdu le clergé de l'empire. On leur a autrefois reproché leurs débauches, leur grand train, leurs chiens, leurs chevaux, leurs bouffons, & leur vie dissolue. C'est ce qui donna sujet à Luther de prêcher contre leurs déréglemens ; peut-être parce qu'il étoit hors d'état de les imiter ; car il ne faut pas croire que l'amour de l'ordre soit toujours le vrai motif qui fasse agir les réformateurs : l'humeur y contribue ; le chagrin de voir ses égaux dans une situation plus avantageuse ; l'envie de se distinguer & de faire parler de soi ; un caractère mordant

& ſatyrique, qui ne trouve bien que ce qu'il imagine; ce ſont-là ſouvent les vrais motifs de ces grands prédicateurs; le reſte ne ſert que de prétexte devant une populace que l'on veut ſéduire, & qui n'eſt pas fâchée d'être ſéduite. Cela eſt un peu changé; & le clergé d'Allemagne n'eſt plus tout-à-fait ſi voluptueux. Ceux qui ne croient pas devoir faire les fonctions épiſcopales, y ſuppléent par des évêques ſuffragans, qui leur ſervent de vicaires généraux, & ſe réſervent de faire ſeulement les fonctions de princes temporels; ce qui n'eſt pas difficile. Il y a eu cependant, depuis la réformation, de ſages & vertueux prélats, qui ont fait honneur à l'épiſcopat; & il faut eſpérer que la Providence n'abandonnera pas cette portion de ſon égliſe, & qu'un jour elle la rétablira dans le luſtre qu'elle avoit autrefois. Il eſt vrai que la plupart des évêchés ont été ſécular iſés en faveur des proteſtans; mais ce ne ſont pas les domaines, c'eſt la dignité ſacerdotale qui fait le véritable évêque.

Les trois premiers archevêchés de l'empire ſont ceux de Mayence, de Cologne & de Tréves, qui poſſedent à ce titre la dignité électorale unie à chacun de ces archevêchés. Comme chaque électeur eſt en même-tems grand-officier de l'empire, les trois eccléſiaſtiques ſont tous ar-

chi-chanceliers. Celui de Mayence l'est en Allemagne; & en cette qualité, il a le directoire des affaires de l'empire, & il est le dépositaire des actes & documens publics de toutes les affaires. Il fait proprement les fonctions de premier ministre; & l'on élit presque toujours pour cet archevêché, moins un prince qu'un comte, ou un baron, qui joint à la naissance une application suffisante aux affaires. Les électeurs de Cologne & de Tréves sont également archi-chanceliers de l'empire; le premier dans l'Italie, & le second dans les Gaules: mais l'empire ne possédant plus rien dans ces deux parties, leurs fonctions sont comme anéanties. Leur histoire a été traitée par plusieurs historiens; mais ce sont livres de savans, qu'il est bon d'avoir dans les grandes bibliothéques, pour les consulter au besoin, & que les personnes qui ne veulent avoir que des connoissances générales ne doivent point lire.

Après les électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Saltzbourg tient le premier rang parmi les princes; & il a même la qualité de légat du saint siége dans toute l'Allemagne. Cette métropole a presque toujours été gouvernée par de grands hommes. Le dernier siécle & celui-ci y ont vû le comte de Ladron, Guido Baldi comte de Thun, le cardinal de

Cluenbourg, Jean Ernest Louis comte de Thun, & surtout le comte François-Antoine de Harrach, qui soutenoit l'éclat de sa naissance, l'une des plus illustres de l'Autriche, par toutes les vertus propres à un grand prince & à un sage prélat. L'histoire de cette métropole est une des plus détaillées & des mieux suivies des églises de l'empire ; mais il faut y être intéressé pour l'étudier en particulier.

Les évêchés d'Allemagne qui ont séance dans les diétes ont presque tous des historiens, qu'il est bon de consulter dans le besoin. De tous ces évêques, celui de Bamberg n'est pas seulement le premier, il est encore le plus distingué par ses prérogatives. Il ne reconnoît pour métropolitain que le pape ; & ses sujets ne peuvent appeller de sa justice. Cet évêque, dont l'évêché fut fondé par l'empereur S. Henri, jouit d'un privilége fort extraordinaire. Il a droit de recevoir le serment que les électeurs doivent à l'empereur, pour leurs charges de grand-échanson, de grand-maître, de grand-maréchal, de grand-chambellan, & de grand-trésorier ; & ce qui étoit autrefois singulier, tous ces électeurs, quoique souverains, étoient officiers héréditaires de l'évêque de Bamberg, & le servoient chacun dans la même qualité qu'ils ser-

vent l'empereur dans les jours de cérémonie. Mais aujourd'hui les électeurs ont des vicaires, par lesquels l'évêque de Bamberg se fait servir quand il veut, de même que les électeurs servent l'empereur.

Les autres membres de l'empire, princes, abbés, comtes & villes impériales, ont presque tous leur histoire particuliere. La lecture en peut être utile aux Allemans, parce que ces histoires étant faites sur les archives même des états, elles fournissent beaucoup d'éclaircissemens, qui ne peuvent trouver leur place dans les histoires générales. Il n'est pas quelquefois jusqu'à des châteaux, dont les antiquités sont illustrées par des écrivains, qui dans leur loisir ont crû devoir faire cet honneur à leur patrie. Mais toutes ces histoires doivent être regardées dans les bibliothéques, comme les médicamens & les drogues dans un magasin de pharmacie. On seroit bien malheureux, s'il falloit se servir de tout ce qui se trouve dans les unes & dans les autres. Comme l'usage des médicamens pris sans nécessité & sans besoin, ruineroit immanquablement la santé la mieux constituée; on doit croire que la lecture de tous ces différens historiens ne feroit que déranger l'esprit, & l'ôter de la juste situation qu'il acquiert par une lecture sage, sui-

vie & modérée des bons écrivains, dont l'usage doit tenir lieu de régime, & dont l'excès feroit peut-être dans l'esprit ce que font les médicamens violens dans le corps humain. Parmi ce grand nombre d'Historiens particuliers, qui formeroient seuls une nombreuse bibliothéque, il faut donc se restreindre à peu d'auteurs. On a dequoi choisir parmi ceux qui sont indiqués par HERTZIUS, dans sa *Bibliotheque des Historiens Allemans*, & par STRUVIUS, dans sa *Bibliothéque historique*, augmentée par M. BUDER. Nous ferons mention, dans le *Catalogue* qui est à la suite de cet ouvrage, de ceux qui sont les plus estimés.

CHAPITRE VII.

Histoire de Bohême.

DE tout tems, la Bohême a fait partie de la Germanie, & les premiers Géographes lui donnent la Vistule pour bornes au levant. Elle paroît dans les premieres assemblées de l'empire, à titre de principauté feudataire.

C'étoit anciennement (1) la forêt *Hercinie* ou *Orcinie*, dont il est parlé dans

(1) *Abrégé chron. de l'Hist. génér. d'Italie*, tome II, p. 993.

les auteurs Grecs & Latins. Vers l'an 591 avant l'ere chrétienne, une peuplade de *Boiens*, peuple Celte, passa des Gaules dans la Germanie, sous la conduite de Segovèse, dont le frere Bellovèse alla dans le même tems établir une colonie de sa nation en Italie.

Les Boiens de Ségovèse resterent dans le pays, qui prit leur nom (1), jusqu'au tems d'Auguste, qu'ils en furent chassés par les Marcomans, peuple Germanique. Ils se retirerent dans la Vindélicie, qui faisoit partie de la Norique, où leur nom s'étant altéré dans la suite, ils furent appellés, par les écrivains de la basse latinité, *Bojoarii*, *Bojovarii*, *Bajoarii*, *Bajobarii*, *Baibarii*, enfin *Bavari*, d'où s'est formé le nom de Baviere, que la Vindélicie & presque toute la Norique ont porté long-tems, & que porte encore une partie de ces pays.

Dans un tems qu'on ne connoît pas, une horde de Sarmates, de ceux qui portoient le nom de Vénedes, s'empara de la Bohême, que d'autres peuples barbares avoient dévastée & rendue presque déserte.

Dans la suite, ces Sarmates-Bohêmes

(1) *Bohême*, en latin *Boiohæmia*, & dans la langue du pays *Boijheim*, veut dire *patrie*, *pays des Boiens*. Ce nom est formé de celui de ces peuples, & du mot germanique *Heim* ou *Haim*, qui signifie, *demeure*, *habitation*.

ayant guerre avec leurs voisins, CZECH, en latin *Czechus*, vint à leur secours, avec un petit corps de troupes Sarmates-Vénedes, & s'établit dans le pays, dont les peuples, par estime pour lui, se firent appeller *Czéques*, *Czéciens* ou *Czéchites*. On ne sait rien de ses actions. Il y a même une très-grande variété entre les auteurs sur le tems auquel ce prince vint en Bohême. Bohuslaüs BALBINUS, savant Jésuite Bohême, qui a beaucoup travaillé sur toutes les parties de l'histoire de son pays, le place entre les années 300 & 330. Il se détermine même pour l'année 315 : mais ce n'est que par conjectures. Il avoue lui-même (1) que *jusqu'au regne de Przemyslas & de Libussa*, c'est-à-dire, jusqu'en 493, *toute l'histoire de Bohême nage dans l'incertitude à l'égard des actions des ducs ; & ne peut pas, à l'exception d'un très-petit nombre de faits, soutenir l'examen de la Chronologie.*

Czech laissoit un fils appellé *Klen*, aussi foible d'esprit que de corps, & par conséquent aussi peu propre aux soins du gouvernement qu'aux fatigues de la guerre. Il ne fut point choisi pour succéder à son pere ; & les Bohêmes se gouvernerent

(1) Balbinus, *Mélanges sur l'histoire de Bohême*, t. VII p. 9.

par

par eux-mêmes, s'ils n'eurent pas quelque duc dont le nom s'est perdu.

Après un interrégne, qu'on évalue à quinze ans, les Bohêmes envoyerent en Pologne demander un seigneur capable de les commander, parce qu'ils ne trouvoient chez eux personne qu'ils en jugeassent digne.

CRACUS ou CROCUS I, seigneur de Waldertz, envoyé par les Polonois, fut élu duc de Bohême en 367. Il régna cinquante ans, & mourut en 418. CRACUS ou CROCUS II, son fils, lui succéda, & mourut en 480, âgé de 84 ans, après un regne de soixante-deux ans. Il avoit fondé des écoles publiques à Budetz, à trois milles du château de Psary, sa résidence. Il n'eut point de fils, & laissa trois filles. Par estime pour les deux Cracus, les Bohêmes voulurent avoir une de ses filles pour souveraine. Ils se déterminerent pour la plus jeune, qui n'étoit point mariée.

Cette princesse, nommée LIBUSSA, succéda donc à son pere Cracus II, en 882, après un interregne de deux ans. On lui donna trois seigneurs, qui furent moins ses conseillers, que les exécuteurs de ses ordres. Elle gouverna sagement ses sujets, & refusa long-tems de se marier. Après treize ans de regne, elle fut enfin obligée de céder aux instances réi-

térées de ses peuples, excités par les seigneurs, qui se flatoient qu'elle épouseroit l'un d'entr'eux. Elle trompa l'espérance de ces derniers. Elle déclara, de la part des dieux, avec lesquels elle se disoit en commerce, qu'ils avoient choisi pour duc des Bohêmes, & pour son époux, un laboureur de Stadicz, appellé PRZEMYSLI. Nos écrivains François le nomment PREMISLAS. C'étoit un noble, seigneur de l'endroit dans lequel il demeuroit. Suivant un usage alors assez commun dans le pays, il cultivoit la terre lui-même; & ceux qui l'allerent chercher de la part de la duchesse, le trouverent à la charue. Le mariage se fit en 495. Le choix de Libussa fut approuvé du gros de la nation; mais les grands le trouverent mauvais; surtout ceux de la maison de *Wrssowreck*, nommée aussi de *Ravitza*, lesquels descendoient de Czech, en furent très-mécontens. Ces seigneurs furent long-tems ennemis de la postérité de Przemysli : ce qui fit prendre à quelque duc la résolution de les exterminer; & les fit retirer en Pologne. Ils furent rappellés en Bohême en 1184, parce que *Ratibor Wrssowreck* contribua beaucoup alors au recouvrement de la Moravie. Cette maison subsiste encore dans différentes branches établies en Bohême, en Pologne, en Misnie. Avant

son mariage, Libussa fit bâtir, en la place du château de *Psary*, la forteresse de *Lebin*, d'où s'est formée depuis la ville de *Wischrad*. Elle commença la ville de Prague, que Przemysli continua. Ce prince, aussi-tôt après son mariage, exerça toute l'autorité de duc, parce que Libussa voulut d'elle-même se renfermer dans ses devoirs d'épouse & de mere. Elle mourut en 505. Przemysli lui survécut quarante-quatre ans, ayant regné dix ans avec elle, & 44 ans seul.

L'usage étoit dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, qu'après la mort du souverain, tous ses fils partageassent entr'eux ses états. Cette division des états entre les freres dura long-tems en Bohême; mais les historiens de cette nation ne mettent au rang des ducs, que les aînés qui possédoient toujours Prague.

NEZAMYSLI, VI[e] duc, l'aîné des trois fils de Przemysli & de Libussa, succéda à son pere en 549, & mourut en 598, âgé de 74 ans, après un regne de quarante-neuf ans. Il fit entourer de murailles ce qu'il y avoit de fait de la ville de Prague, qui devoit être la résidence des ducs, & la capitale de la Bohême. Il partagea la noblesse en différentes classes, & lui distribua les chargesde sa cour. Il ordonna que chaque noble viendroit à la cour une fois l'année, pour renou-

veller son serment, & recevoir la récompense de ses services.

Mnata, son fils, fut son successeur, & mourut en 651. Prince utile, il réforma quantité d'abus, & fit de nouveaux réglemens pour l'administration de la justice.

Wogen remplaça son pere Mnata, & mourut en 689. L'année de sa mort se trouve établie par quelques anciens manuscrits.

Wnyslaw, que nous écrivons Unislas, IXe duc de Bohême, est inconnu au plus grand nombre des historiens du pays. Il est vrai qu'on ne sait rien de ses actions; mais on ne peut révoquer en doute, ni son existence ni son regne. On le trouve dans les plus anciennes listes des princes de Bohême, comme fils de Wogen, & pere de Crzezomysl, qui lui succéda en 715, & mourut en 757. Des Historiens modernes mettent Crzezomysl & son oncle *Wratislas* en guerre avec Charlemagne. Mais cette guerre est absolument inconnue aux anciens historiens. D'ailleurs Charlemagne ne monta sur le trône qu'en 768.

Neklan, XIe duc, fut un prince foible & timide, qui n'eut aucune des qualités de son pere; mais il fut d'autant plus heureux en généraux, qu'il eut assez de sens pour les bien choisir. Il regna

plus de cinquante ans, & mourut en 809. Il eut pour successeur Hostivit, son fils aîné, qui fut le XII[e] duc de Bohême, & qui mourut en 856, après un regne de 47 ans. Quelques Historiens de Bohême mettent Hostivit en guerre avec l'empereur Louis le Débonnaire, & le font aller trouver ce prince à Francfort, en 840, pour y traiter de la paix, & faire alliance avec lui. Mais Louis le Débonnaire, qui mourut en 840, n'alla point cette année, ni les précédentes à Francfort; & cette guerre n'est pas connue des historiens contemporains.

Borzivoje, XIII[e] duc de Bohême, & le premier qui embrassa la religion chrétienne, succéda en 856, âgé de 26 ans, à Hostivit, dont il étoit le fils aîné. Instruit des principes du christianisme, par Cyrille & Méthodius, évêques Moraves, il embrassa avec joie la religion de Jesus-Christ; & la veille de S. Jean, 23 juin, il fut baptisé avec trente des plus grands seigneurs de Bohême. Quelques auteurs placent le baptême de Borzivoje en 894; mais ils se trompent. On a des preuves qu'il est de 864. C'est même une époque fixe, qui sert comme de boussole, dans cette mer de difficultés & d'incertitudes où flote toute l'ancienne histoire de Bohême. Borzivoje s'occupa beaucoup de l'établissement du

Christianisme dans ses états. Il fit bâtir plusieurs églises, & fonda des écoles pour l'étude de la langue latine, inconnue jusqu'alors dans la Bohême. Voulant consacrer uniquement à Dieu les dernieres actions de sa vie, il fit reconnoître pour duc, en 902, SPITINHÉE, son fils aîné, & se retira dans le château de Detin, avec sa femme Ludmilla.

On trouve dans ses successeurs un mélange de bons & de mauvais princes, qui furent tantôt les délices & tantôt l'horreur de leurs sujets. La plupart, occupés à des guerres étrangeres, entretinrent les peuples dans le maniement des armes.

WRATISLAS II, XXIVe duc, qui succéda en 1061 à son frere SPITINHÉE II, fut le premier qui porta le titre de roi de Bohême. Ce fut l'empereur Henri IV qui le lui donna en 1086. Il fut couronné par son frere Jaromir, en présence de l'archevêque de Trèves & de l'évêque de Minden. Côme, doyen de Prague, qui fut présent au couronnement, dit que l'on y fit cette acclamation : *A Wratislas, roi de Bohême & de Pologne, magnifique, pacifique, couronné de Dieu, vie, santé & victoire.* On ne doit entendre par la *Pologne*, que la *Silésie*, dont Henri IV investit alors Wratislas, & que les Polonois ne cesserent pas de

poſſéder. Les Hiſtoriens de Bohême conviennent que la dignité [illegible] fut uniquement perſonelle à Wratiſlas II. En effet, ſes premiers ſucceſſeurs ne ſe qualifierent que ducs de Bohême.

La royauté ne devint héréditaire que l'an 1199, en la perſonne de PRZEMYSLAS OTTOCAR, qui fut couroné roi dans une diéte tenue cette année à Mayence. Cependant les rois de Bohême ne laiſſerent pas d'être regardés depuis comme feudataires de l'Empire, au moins pour leur dignité électorale, & la charge d'archi-échanſon, qui y eſt attachée. Son petit-fils, nommé auſſi PRZEMYSLAS, & plus connu ſous le nom d'OTTOCAR II, eſt devenu célebre dans l'Hiſtoire, non-ſeulement par ſes vertus héroïques; mais encore par ſes différends avec l'empereur Rodolphe de Habſbourg, tige de la maiſon d'Autriche. Après la mort d'Herman, margrave de Bade & duc d'Autriche, Ottocar s'étoit emparé de l'Autriche, qu'il prétendoit appartenir à Marguerite, ſa femme, ſœur cadette de Frédéric le belliqueux, dernier mâle du nom d'Autriche. C'étoit en 1251. Parvenu à ce degré de puiſſance, il prétendit à l'empire, & ſe plaignit de l'élection de Rodolphe. Celui-ci affermi ſur le trône impérial ſongea à ſe venger d'Ottocar; mais d'une maniere qui lui

fût utile. Il le fit sommer, en 1275, de se désaisir des duchés d'Autriche, de Stirie, de Carinthie & de la Carniole, cassant & annulant l'investiture que Richard lui en avoit donnée sans l'aveu & le consentement des électeurs. Ottocar reçut cette proposition avec tant de hauteur, & accompagna son refus de paroles si outrageantes, que la diéte d'Augsbourg se regardant insultée dans la personne de l'empereur, résolut la guerre contre le roi de Bohême, & accorda à l'empereur de grosses sommes d'argent, par forme de subside. Rodolphe prit Vienne en 1276, & soumit toute l'Autriche. Ottocar obligé de céder, demanda la paix. Il renonça à l'Autriche, à la Stirie, à la Carinthie & à la Carniole : mais l'empereur promit de marier une de ses filles au fils d'Ottocar, & de lui assurer sur une partie de l'Autriche, une dot de quarante mille marcs d'argent. Enfin il fut arrêté qu'Ottocar recevroit, sous une tente, en présence des seuls électeurs, l'investiture de la Bohême, de la Moravie & des autres dépendances de ce royaume. On dit que la cérémonie s'en fit dans une île près de Camberg ; & qu'au moment qu'Ottocar se prosternoit devant Rodolphe, qui avoit été maréchal de sa cour, les panneaux de la tente s'abattirent, de sorte que les deux

armées, rangées sur les rives du Danube, furent témoins de son humiliation. Quoi qu'il en soit de ces circonstances, que le P. FROELICH prétend avoir détruites dans un ouvrage imprimé à Vienne, en 1755, Ottocar ne pouvoit manquer d'être très-sensible à la perte de trois beaux duchés. Animé par les reproches de sa femme, il rompit le traité en 1278, & fondit sur l'Autriche avec une nombreuse armée. La bataille du Marschfeld, près de Vienne, qu'Ottocar perdit par la défection des Moraves, & dans laquelle il fut tué, termina cette guerre. Elle fut suivie d'un traité fait à Iglau, par lequel la possession de la Bohême, de la Moravie & de leurs dépendances, fut confirmée à WENCESLAS, fils d'Ottocar : on lui fiança la princesse Judith, fille de Rodolphe ; & l'on stipula qu'à l'extinction de la maison royale de Bohême, ce royaume passeroit aux descendans de l'empereur.

WENCESLAS IV gouverna le royaume avec tant de sagesse & de prudence, que les Polonois & les Hongrois le voulurent avoir aussi pour roi. Il donna volontiers ses soins à la Pologne ; mais il refusa la couronne de Hongrie. Il mourut l'an 1305, d'une fievre lente. Son fils WENCESLAS V ne lui survêquit qu'un an, & fut assassiné par les mêmes parti-

cides qui avoient donné un poison lent à son pere.

Comme ce prince ne laissoit point de successeur, les Bohêmes se trouverent partagés. Quelques-uns élurent RODOLPHE, fils d'Albert d'Autriche, empereur; les autres choisirent HENRI, duc de Carinthie. Rodolphe qui craignoit que la division ne se mît parmi les grands, crut avoir trouvé un moyen de les concilier, en épousant la veuve de Wenceslas IV. Mais cet expédient ne fut pas suffisant pour réunir les deux partis; & Rodolphe ne jouit pas un an de sa nouvelle royauté. Les troubles se renouvellerent après sa mort. L'élection tomba sur HENRI, duc de Carinthie, qui avoit été compétiteur de Rodolphe. Il ne conserva lui-même la couronne que trois ans, & fut détrôné en 1310. On mit en sa place JEAN, fils de l'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg. Ce prince n'avoit que quatorze ans lorsqu'il fut appellé au royaume de Bohême; mais malgré les troubles domestiques dont son regne fut agité, il sortit toujours victorieux des guerres étrangeres qu'il eut à soutenir. Son affection pour la France, où il avoit été élevé, l'engagea à venir secourir le roi Philippe de Valois contre Edouard roi d'Angleterre. Il avoit perdu les ieux; mais il n'avoit rien perdu de

son courage : & comme il ne pouvoit pas conduire son cheval à la bataille de Crecy, il le faisoit mener par deux écuyers. Il eut la gloire de mourir dans cette fatale journée, à la tête de la plus belle noblesse du royaume, qui fut la victime de l'imprudence ou de la trop grande ardeur de Philippe de Valois.

CHARLES, son fils, avoit été déclaré roi du vivant de son pere. Il joignit à cette couronne la dignité impériale, à laquelle il fut appellé par les intrigues des papes auxquels il fut toujours très-attaché. Ce fut l'empereur Charles IV. Il mourut en 1378, laissant l'empire & le royaume de Bohême à son fils aîné WENCESLAS, qui fut déposé de l'Empire en 1400, & mourut roi de Bohême en 1419.

La Bohême étoit alors déchirée par une guerre civile, que les Hussites y avoient allumée, & qu'ils soutenoient avec toute la fureur de fanatiques excités à venger la mort de leurs chefs, que le concile de Constance avoit condamnés au feu. SIGISMOND, frere de Wenceslas, qui lui succédoit naturellement, ne put, avec toutes les forces de l'Empire, terminer cette guerre. Elle ne finit qu'en 1435, que les Hussites ayant perdu successivement tous leurs chefs, ils consentirent à se réunir à toute la Bohê-

me, pour reconnoître Sigismond. Quoique ce prince n'ait pas toujours été heureux dans ses entreprises, il ne laissa pas de mourir plein de gloire l'an 1437. Ne laissant point de postérité masculine, il recommanda aux états son gendre ALBERT d'Autriche, qui recueillit toute la succession de son beau-pere, par son élection à la couronne de Bohême & à celle de Hongrie, & par son élévation sur le trône impérial. Le peu de durée de son regne, jetta ces royaumes dans de nouveaux troubles. LADISLAS, son fils posthume, fut reconnu roi; mais son couronnement fut différé jusqu'à l'an 1453, que ce prince avoit atteint sa quatorziéme année, tems où la plupart des rois sont reconnus majeurs. L'Empire étoit entre les mains de Frédéric III.

Ladislas ne porta que durant quatre ans la couronne de Bohême. A sa mort, arrivée l'an 1457, elle fut déférée à GEORGE PODIEBRAC, qui avoit été à la tête de toutes les affaires pendant la minorité de Ladislas. Dans les treize années qu'il gouverna la Bohême, il fit voir qu'il n'étoit pas indigne du choix qu'on avoit fait de lui. Son courage & ses grandes actions répondirent à l'idée que la nation s'étoit formée de ses augustes qualités. Il étoit difficile de remplacer un si grand homme. Après bien des

conteſtations, on élut WLADISLAS, fils du roi de Pologne Caſimir. Il n'avoit que quinze ans : cependant s'il n'eut pas toutes les qualités militaires de Podiebrac, il eut tous les talens du gouvernement qu'on peut deſirer dans un prince. Sa reconnoiſſance pour tous les états du royaume qui l'avoient élu roi, l'engagea à les combler de graces & de priviléges particuliers. Il réforma les loix, remit le bon ordre dans les affaires, & répara les maux que les guerres avoient cauſés. Par la police qu'il ſut établir parmi un peuple, qui depuis long-tems ne connoiſſoit que les armes, il ne fut pas moins héros que ceux qui ne cherchent par leurs conquêtes qu'à conduire leurs ſujets à la boucherie, en faiſant eux-même quelques pas vers la gloire, qu'ils ont ſouvent bien de la peine à atteindre après beaucoup de ſang répandu. Il mourut après un regne de 45 ans, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils LOUIS, qui ne fut pas ſi heureux que ſon pere, parce qu'il fut beaucoup moins prudent. Il donna lieu aux troubles de Bohême par ſes abſences continuelles, préférant le ſéjour de la Hongrie, dont il portoit auſſi la couronne, à celui de la Bohême, qui ſouhaitoit, & qui même avoit beſoin de voir de tems en tems ſon ſouverain. Les Turcs, par leſquels il fut attaqué,

troublerent la tranquillité de son regne. A peine put-il obtenir quelques médiocres secours des princes de l'Empire assemblés à Nuremberg, quoiqu'il fût dans une conjoncture où il s'agissoit du salut de toute l'Allemagne, qu'il falloit défendre de la fureur du sultan Soliman II. Aussi le roi Louis périt-il, à l'âge de vingt ans, après la défaite entiere de son armée, à la journée de Mohacz, l'an 1526.

Les suffrages furent encore partagés pour l'élection d'un roi : mais comme on avoit besoin, en Hongrie, comme en Bohême, d'un prince en état de défendre ces deux couronnes, le choix se fixa sur Ferdinand, frere de l'empereur Charles-Quint, & beau-frere du feu roi Louis. Depuis ce tems les princes de la maison d'Autriche possedent la Bohême. De nouveaux troubles, arrivés en 1618, penserent la leur faire perdre. Les mouvemens de religion, toujours très-vifs parmi les peuples, causerent une révolte. Les rebelles élurent Frédéric V, électeur Palatin, gendre du roi d'Angleterre. Il fut couronné à Prague, au mois de novembre 1619, avec la princesse son épouse, femme très-ambitieuse, & qui vouloit gouter de la royauté ; mais leur joie fut de trop courte durée & trop fatale, pour que Frédéric pût s'en faire

honneur. A peine l'année étoit elle révolue, qu'il fut entiérement défait à la célebre journée de Prague, par le duc de Baviere & le comte de Buquoi. Il y perdit non-seulement une couronne chancelante, mais même son électorat. Il fut mis au ban de l'Empire, & contraint de se réfugier en Hollande : où il vécut avec sa femme & sa famille en roi détrôné, c'est-à dire, d'une maniere triste & languissante : il y est mort en 1632. Depuis cette victoire, la couronne de Bohême n'a pas été contestée à la maison d'Autriche ; & ce royaume est même aujourd'hui regardé comme une espece de pays de conquête.

La Moravie, la Silésie & la Lusace, provinces feudataires de la Bohême, ont long-tems suivi le sort de ce royaume. La Moravie est restée à la maison d'Autriche ; mais la Lusace est possédée par la maison de Saxe, sous la dépendance néanmoins & comme fief de la couronne de Bohême ; & la Silésie a été cédée, presque entiere, au roi de Prusse, par les derniers traités de paix.

Le royaume de Bohême est aujourd'hui un des plus beaux domaines de la maison d Autriche, par les secours infinis qu'elle en tire. Les vices de la nation montrent que c'est un peuple guerrier. La férocité, la dureté, l'amour de

la nouveauté qu'on lui reproche, font voir qu'il est né pour les armes : aussi la maison d'Autriche en tire depuis longtems ses meilleures troupes. La levée ne s'y fait pas, comme ailleurs, à force d'argent ; mais par une sorte d'imposition mise sur toutes les communautés. Ce sont des milices qui sont fournies par chaque village. On fait par une espece de cadastre ou de liste, combien chaque bourg ou village doit fournir d'hommes de recrue : les uns sont imposés à deux, trois ou quatre soldats ; d'autres à un demi, ou un quart de soldat par chaque année ; c'est-à-dire, qu'ils donnent un homme tous les deux, ou tous les quatre ans, ou qu'ils se joignent deux ou quatre villages pour fournir un homme par année. Cet usage qui eut de la peine à s'établir, dure depuis plus de cent ans, & fournit toutes les troupes autrichiennes de recrues qui sont conduites aux régimens impériaux, sans qu'il en coute rien aux officiers. Il est vrai, que, comme c'est un peuple indocile, on a quelque peine à le former ; mais dès qu'une fois on l'a discipliné, il est capable de toutes les grandes entreprises.

Le sol de la terre est excellent en Bohême, & y vaut peut-être mieux que le bas peuple ; car la noblesse y est, comme ailleurs, très-polie & très-civilisée.

La cour de Vienne où elle se forme, & les voyages qu'elle entreprend, & qu'elle fait avec réflexion dans les diverses parties de l'Europe, la rendent capable d'affaires importantes : peut-être n'y est-elle pas toujours employée ; mais ce n'est pas sa faute. Les plus grandes richesses des seigneurs de la cour impériale viennent de ce royaume : comme le peuple en est serf & laborieux, aussi-bien qu'en Pologne, il est d'une grande utilité aux seigneurs, dont les domaines sont cultivés par ces sortes d'esclaves. Outre les fruits de la terre, qui y sont en abondance, on y trouve encore de ces curiosités, dont les hommes ont de tout tems été si avides, des pierres précieuses, des grenats, & d'autres cailloux recherchés ; mais plus que tout cela, on y remarque beaucoup de mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer & de plomb. J'ai vû en ce genre une espece de prodige, qui peut donner des lumiéres sur la formation des métaux. C'étoit un petit bloc de marbre, rempli d'une mine d'argent qui végéte en forme d'arbre, ou de plante : ce qui feroit croire que les métaux ont un germe, ou une semence qui les fait croître, ou végéter, comme les plantes ou les arbrisseaux. Cette curiosité, digne de l'attention des savans, me fut montrée par M. le chevalier Garelli, médecin de l'em-

pereur, l'un des hommes les plus vertueux & les plus profonds que j'aye vûs à Vienne, & qui joignoit au ſavoir de ſa profeſſion, une connoiſſance exacte des langues ſaintes & des matieres de la religion, & ce qu'on doit encore eſtimer plus que toute la ſcience, une auſtere probité, à l'épreuve de toutes les ſéductions de la cour : c'eſt tout en ce pays-là auſſi-bien que dans celui-ci.

L'hiſtoire du royaume de Bohême eſt écrite par beaucoup d'auteurs ; mais je ne connois en notre langue que la *Relation des troubles de Bohême arrivés en* 1618, *& dans les années ſuivantes.* Ceux qui ſeroient curieux de ſavoir ce qui s'eſt paſſé dans cette nation, doivent recourir aux auteurs du pays. Paul STRANSKI, exilé de ſa patrie, publia en 1634, à Leyde, la *République de Bohême* : nous n'avons rien de plus exact, de plus précis, ni de mieux détaillé que ce petit ouvrage, pour connoître l'état de la Bohême. Il y auroit peut-être aujourd'hui quelques choſes à changer dans cette deſcription; mais on auroit lieu d'être content, ſi tous les ouvrages que l'on publia vers ce même tems en Hollande, ſous le titre de *Républiques*, étoient écrits avec autant de vérité & de préciſion que celui de Stranski. Les hiſtoriens originaux de la nation ont été recueillis par Marq. FRE-

HER. L'on y voit même les mémoires que l'empereur Charles IV avoit écrits. Quoiqu'ils ne soient pas finis, on ne laisse pas d'y trouver beaucoup de particularités fort curieuses. DUBRAVIUS, évêque d'Olmutz, est le premier qui a rédigé l'histoire de Bohême en une forme propre à être lûe. Ce seroit peut être la seule histoire générale de Bohême qui méritâr quelque attention, si nous n'avions pas aujourd'hui celle du pere Bohuslaüs BALBINUS, célébre Jésuite de Prague. Ce pere, après avoir rassemblé toutes les preuves & tous les documens nécessaires pour la composition de son ouvrage, le publia l'an 1677, sous le titre d'*Abrégé de l'histoire du royaume de Bohême*; livre écrit avec une scrupuleuse exactitude, & d'une maniere convenable à la dignité de son sujet, soit pour le style, soit pour l'ordre & l'économie de son ouvrage. Mais pour suivre le gout, où les véritables savans se sont mis depuis un siécle, de fortifier les histoires générales par des preuves nécessaires pour en pénétrer le détail, ou en appuyer les faits essentiels, il a donné sous le titre de *Miscellanea Bohemica*, tout ce qui pouvoit intéresser dans le détail particulier de cette histoire, ou dans les piéces autentiques qu'il a eues en main. Il y a peu de choses à lire après cet au-

teur. Il n'y a que l'histoire des troubles de la religion au XVe siécle, qui puisse intéresser. Le célebre Joachim CAMERARIUS en a donné une relation élégante, sincere & succinte, citée avec éloge par l'un des plus savans prélats de ces derniers siécles. C'est M. BOSSUET, qui a parlé de ces troubles dans sa belle & incomparable *Histoire des variations des églises protestantes*. On ne sauroit étudier l'histoire du concile de Constance, & le XVe siécle de celle de l'église, sans y puiser une exacte connoissance de l'histoire de Jean Hus & de Jerôme de Prague, qui en furent les héros, & même les martyrs, si l'on peut se servir de ce terme, lorsqu'il s'agit de l'erreur. Melchior GOLDAST a donné tout ce qu'il y a d'essentiel dans le droit public de ce royaume. La Silésie, la Moravie & la Lusace, provinces feudataires du royaume de Bohême, ont aussi leurs Historiens. Nous les indiquons dans le Catalogue.





TABLE DES MATIERES.

A.

Burgoldensis,

G

Fin du Tome VI.

De l'Imprimerie de la veuve SIMON & Fils, Imprimeur Libraires de LL. AA. SS. Meſſeigneurs le Prince de CONDÉ & duc de BOURBON, & de l'Archevêché, 1771.



ERRATA.

PAge 115. La vie de l'empereur Julien & celle de Jovien, par M. l'abbé de la Blèterie sont si répandues & si généralement estimées, qu'il n'est aucun de nos lecteurs qui ne soit en état de suppléer à ce que nous aurions dû en dire en cet endroit.

Page 249. *l.* 14. Du Gange, *lisez* du Cange.

Page 468, *l.* 20. Mozambano, *lisez* Monzambano.





